This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr. 38.1.5

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1 — Juillet 1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME VI

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1888

Digitized by Google

Fr 38.1.5

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.
F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

LE CENTENAIRE

DE

L'ASSEMBLÉE DE VIZILLE

ET

Son véritable Esprit (*)

I

ON revendique obstinément pour l'Assemblée de Vizille, dont on vient de célébrer le Centenaire en Dauphiné, l'honneur d'avoir commencé en France notre grande Révolution. Il y a là, sans doute, une part de vérité, en ce sens que cette Assemblée a été précédée à Grenoble par la journée insurrectionnelle des Tuiles,

(*) Lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans les séances des 3 et 10 juillet 1888. Cet article emprunte une grande autorité à la situation de l'auteur, qui appartient à une ancienne

Digitized by Google

qu'elle-même fût convoquée illégalement et qu'elle se réunit malgré la résistance de l'autorité légitime. Mais les promoteurs de ce mouvement d'opinions étaient bien loin d'être des novateurs; ils voulaient plutôt devenir des restaurateurs du passé. Au lieu d'une Constitution royale octroyée par le pouvoir pour le Dauphiné, ils redemandaient leurs institutions autonomes; au lieu d'une Assemblée provinciale, semblable à celles décrétées par Turgot pour les diverses provinces de la France, la noblesse dauphinoise réclamait le rétablissement de ses anciens États. Ce mouvement d'autonomie eut de l'écho en Bretagne (1). Soutenu par le Parlement de Rennes, comme il l'avait été par celui de Grenoble, il ne fut guère compris à Paris et dans le reste de la France. D'ailleurs, en Bretagne, comme en Dauphiné, le bruit fait par la demande du rétablissement des États provinciaux se perdit dans la vaste clameur qui invoquait de toutes parts le rappel des États généraux et qui prévalut aussi jusqu'en Bretagne et en Dauphiné.

Il faut pourtant recourir aux sources qui expliquent dans quel esprit le Parlement de Grenoble d'abord, et l'Assemblée de Vizille ensuite, résistèrent à la création d'une Constitution octroyée, laquelle ne tenait aucun compte de la donation conditionnelle, faite par Humbert II, du Dau-

---

famille parlementaire du Dauphiné. Son père, conseiller au Parlement de Grenoble, depuis 1782, était exilé, ainsi que tous ses collègues, au moment où fut tenue l'Assemblée de Vizille et c'est pour cette cause qu'il n'assista pas à cette réunion. Mais plusieurs des renseignements, à l'aide desquels cet article a été composé, lui ont été fournis par d'anciens membres des deux Assemblées de Vizille et de Romans. (*Note de la rédaction.*)

(1) Et aussi dans le Béarn.

Digitized by Google

phiné à la France. Il n'était nullement question alors des droits de l'homme et du contrat social, il ne s'agissait que du maintien des droits du Dauphiné et de ce que l'on appelait les *Statutæ Delphinatus*, ce qui était notre grande charte locale. On se rattachait donc, autant qu'on le pouvait, aux vieilles traditions du pays. C'était tout ce qu'il y avait de plus opposé aux idées révolutionnaires qui devaient l'emporter à l'Assemblée Constituante et dans la Constitution de 1791.

Dans un excellent ouvrage qui vient de paraître (2), M. Félix Faure commence par exposer, au moyen d'une puissante synthèse, ce qui constituait l'ancien régime en France, principalement au XVIIIe siècle; ensuite il reporte ses regards sur le Dauphiné, dont les États avaient cessé de s'assembler depuis 1628; enfin, il tâche d'apprécier le caractère politique de l'opposition du Parlement de Grenoble à l'exécution du règlement royal du 7 septembre 1787. Voici, à cet égard, comment il s'exprime :

« Il est certain qu'un règlement, tel que celui de septembre 1787, donnait à l'édit de création des Assemblées provinciales un développement tel, il innovait si franchement sur le passé, que le Parlement avait quelque raison d'affirmer qu'il était comme un édit nouveau et qu'il eût dû être soumis à un enregistrement particulier. Mais le Parlement avait tort d'arrêter par dépit, par intérêt personnel, l'exécution d'une mesure avantageuse au pays (3). »

---

(2) Chez les libraires Batalier, à Grenoble, et Hachette, à Paris. Ne pas confondre l'auteur de cet ouvrage avec l'ancien sous-secrétaire d'État de la République actuelle.

(3) P. 45.

Digitized by Google

Mais le gouvernement était poussé à bout par l'opposition des Parlements de France, qu'il n'osait toutefois supprimer de nouveau, à l'instar du chancelier Maupeou. Il se contenta donc pour restreindre leur juridiction d'instituer arbitrairement par des édits non enregistrés, d'abord une cour plénière ayant les attributions d'une Cour suprême et d'un Conseil d'État, puis des grands bailliages ayant une juridiction assez étendue et le droit de juger *en dernier ressort* les affaires criminelles et les procès civils intéressant les membres du Tiers État, jusques à concurrence de 20,000 livres. Il avait déclaré établir seulement en Dauphiné deux grands bailliages, celui de Valence et celui de Grésivaudan. Les anciens bailliages, érigés en présidiaux, devaient juger en dernier ressort jusqu'à 4,000 livres. Il n'y avait plus qu'un seul degré d'appel. Les Tribunaux d'exception étaient abolis. Le Parlement restait le juge spécial des nobles et des clercs. Ce même édit contenait des améliorations notables dans la législation criminelle. Il y eut dans tous les Parlements de France, et au sein de celui de Paris en particulier, un soulèvement unanime contre ces innovations politiques et judiciaires, qu'ils qualifièrent d'illégales et d'arbitraires. Le roi répondit à ces protestations par des lettres de cachet. Le Parlement de Grenoble protesta à son tour. Il avait reçu du roi des lettres closes pour qu'il lui fût fait une communication du Gouvernement le 10 mai. On pressentit qu'il s'agissait d'un enregistrement forcé des édits nouveaux *manu militari;* en conséquence, la Compagnie tout entière se réunit la veille, 9 mai, et rendit un arrêt où il était dit que :

« La Constitution de l'État ne pouvait être changée au « gré des hommes hardis et entreprenants qui environnent

Digitized by Google

« le trône, et que les droits des sujets ne sont pas moins « sacrés que ceux du souverain.

« Que, transporter en d'autres mains le droit de vérifier « les lois relatives à l'impôt dont les Parlements sont en « possession du consentement exprès de la nation assem- « blée aux États de Blois, jusqu'à ce que la nation ait été « elle-même rétablie dans le libre et entier exercice de ce « droit imprescriptible, ce serait lui donner, sans son aveu, « d'autres représentants que ceux qu'elle s'est choisis et « renverser, d'un seul coup, la Constitution du royaume.

« Qu'à la vue du coup qui menace d'ébranler les fonde- « ments de la monarchie, les soussignés croient ne pou- « voir se dispenser d'en remettre la Constitution sous les « yeux du seigneur roi, etc. »

On voit que les Parlements s'appuient toujours sur la tradition, sur la Constitution de la vieille France où ils avaient su se faire une si haute position, où ils prétendaient tenir en quelque sorte la place des États généraux, au moins en sauvegarder les droits dans les longs intervalles de temps où on ne les réunissait pas.

Cette prétention n'était nullement admise par la royauté qui tolérait les remontrances de ces grands corps judiciaires et politiques, mais qui n'admettait pas de leur part une opposition absolue pouvant arrêter la marche du pouvoir exécutif et législatif. Aussi quand un Parlement refusait d'enregistrer une ordonnance royale et de lui conférer ainsi le sceau de la légalité, le roi tenait par lui-même ou par un de ses délégués un lit de justice où il faisait enregistrer *manu militari*, s'il le fallait, pour vaincre toute résistance, les ordonnances, décrets ou édits émanant de son autorité.

Digitized by Google

C'est ce qui arriva au Parlement de Grenoble, le 10 mai 1788. Cette grande Compagnie judiciaire étant réunie dans son vieux palais, encore debout aujourd'hui, M. le duc de Tonnerre, lieutenant général, commandant la province du Dauphiné, porteur de lettres de cachet collectives et adressées à toute la Compagnie, exigea que le Procureur général requît l'enregistrement, et sur le refus du Premier Président d'y procéder, M. de la Bove, intendant du Dauphiné, enregistra les deux derniers édits, et quelques autres restés en arrière, tels que ceux concernant les Assemblées provinciales, la perception d'un second vingtième, etc.

Les mêmes enregistrements forcés eurent lieu à la Chambre des comptes par les ordres de M. de Macien, commandant en second de la province.

L'émotion que les édits et le lit de justice excitaient dans les rangs de la haute magistrature, se communiqua bientôt au reste de la population grenobloise. La diminution de la juridiction du Parlement et la réduction des offices, menaçaient beaucoup d'existences. Des intérêts nombreux se soulevaient donc contre cette réforme. Le corps municipal, sous la direction de ses trois consuls, se fit l'écho de ces mécontentements.

Le peuple même de Grenoble, par l'organe de ses quarante et une corporations, fit aussi dans le même sens des réclamations qui furent portées au pied du trône. Ce n'était pas cette foule indistincte, appelée de nos jours le suffrage universel. C'était la nation organisée, dont les forces sociales, très diverses, concouraient dans le même but.

Le 20 mai suivant, le Parlement voulant, après les vacances de la Pentecôte, aller siéger au Palais de Justice, trouva portes closes. Des sentinelles, commandées par

Digitized by Google

M. de Clermont-Tonnerre, en occupaient les abords. Alors tous les conseillers se réunirent chez le Premier Président et rendirent un arrêt plein d'animosité contre les édits enregistrés *manu militari*; on y lit ces mots qui prouvent le degré d'exaltation où étaient montés ces graves magistrats:

« La postérité ne croira jamais que sous un roi économe, « on ait épuisé le royaume par les impôts et doublé la dette « nationale par les emprunts; que sous un roi modéré on « ait forcé le temple de la justice pour en enlever les « ministres; que sous un roi ami de l'ordre et de ses peu- « ples, on ait tenté de faire asseoir le despotisme sur le « trône, brisé les lois et précipité toutes les parties de « l'État dans la confusion et l'anarchie.

« En conséquence, la Cour fait défense de percevoir le « nouveau vingtième dans la province, ni nouvel impôt ou « adjonction d'impôt non consenti dans la nation. »

L'irritation populaire augmentait toujours, et le Gouvernement de Louis XVI s'imagina que le moyen le plus sûr pour la faire cesser était d'éloigner et de disperser les magistrats, dont la grande autorité en Dauphiné semblait donner un puissant appui aux agitateurs. En conséquence, le Ministère envoya de Paris, au duc de Clermont-Tonnerre, l'ordre d'user des lettres de cachet qu'il avait entre les mains depuis le 1er mai et qui exilaient messieurs du Parlement chacun dans ses terres. Le courrier, porteur de cet ordre, arriva à l'hôtel du Commandement le vendredi 6 juin. Dès 9 heures du soir, les lettres furent distribuées, et, comme on n'opposait jamais de résistance à ces lettres individuelles, chacun des magistrats fit ses préparatifs de départ.

Digitized by Google

Mais alors une émotion très vive gagna la population tout entière ; il semblait que cet exil du Parlement allait être la ruine de la cité. Ce fut un deuil général ; toutes les boutiques furent fermées, des attroupements se formèrent. Les différents corps de la ville vinrent successivement chez le premier président, M. de Bérulle, pour lui témoigner leur douleur et leurs angoisses.

Bientôt la foule s'amasse autour de l'hôtel de M. de Bérulle, qui allait partir pour la campagne : « Qu'il ne « parte pas, s'écrie-t-on, et qu'aucun de la Compagnie ne « s'éloigne, sans quoi la ville est perdue ! »

Tous les quartiers de Grenoble retentissent bientôt du même cri, qui, mille fois répété, devient le mot d'ordre général. En vain M. de Bérulle et ses collègues s'efforcent-ils de s'opposer à ce mouvement insurrectionnel ; on veut les rendre factieux malgré eux ; on va chercher les voitures de chacun et on les enferme dans la cour de l'hôtel du Premier Président. Pour plus de sûreté, on courut aux portes de la ville, ces portes furent en un instant fermées, les herses baissées, de sorte que personne ne put sortir de l'enceinte des murs.

Des patrouilles trop faibles pour réprimer l'émeute qui grondait partout et grossissait toujours, furent bientôt malmenées et maltraitées. L'une d'elles frappa d'un coup de baïonnette un vieillard sans défense. A la vue du sang qui coulait, la foule devint furieuse, elle dépava les rues, escalada les toits, fit pleuvoir sur les troupes d'abord une grêle de cailloux, puis les lourdes tuiles creuses qui couvraient les maisons ; un officier du régiment de Royal-Marine ayant ordonné une charge de mousqueterie pour défendre la vie de quatre hommes qu'il commandait, tua ou blessa plusieurs personnes, ce qui porta au comble la colère du

Digitized by Google

peuple. Alors le régiment de Royal-Marine, celui d'Austrasie prirent les armes, mais c'était trop tard ; l'insurrection avait pris des proportions telles qu'il aurait fallu des flots de sang pour la réprimer. C'est ce que ne voulait pas M. de Clermont-Tonnerre. Il recula devant cette extrémité.

Il envoya un de ses aides de camp à M. de Bérulle, en déclarant surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'exécution des lettres d'exil du Parlement et demander de nouvelles instructions au roi si la ville voulait désarmer. M. de Bérulle et le Parlement firent ce qu'ils purent pour apaiser les esprits, mais le peuple demandait un contre-ordre formel, sans quoi il réclamait de nouveau les clés du Palais ; il fallut le satisfaire, le Duc envoya l'ordre exigé.

Mais pendant que l'on ramenait peu à peu à la raison la ville de Grenoble, les gens de la campagne, attirés au pied des remparts par l'appel incessant du tocsin, les avaient escaladés et s'étant trouvés à la hauteur des fenêtres du Commandement, criblées de coups de fusils, avaient pénétré dans l'intérieur et quelques-uns d'entre eux avaient même levé la hache sur la tête du duc de Clermont-Tonnerre.

Heureusement, le vaillant gentilhomme se défendit assez longtemps pour que les trois consuls de la ville vinssent le dégager, accompagnés de M. de Bérulle et d'une compagnie de milice bourgeoise. Le Premier Président alla ensuite tenir au Palais de Justice un semblant d'audience qui satisfît la foule. Il eut toutes les peines du monde à repousser l'ovation triomphale qu'on lui avait préparée.

C'est ainsi que la première journée séditieuse de la Révolution eut lieu en faveur d'un corps aristocratique et privilégié. Deux ou trois ans après, ce corps devait être dissous

Digitized by Google

et ses principaux membres, y compris M. de Bérulle, périssaient sur l'échafaud.

Le lendemain, 9 juin, l'ordre matériel renaissait au sein de la ville, mais il y avait encore une vive fermentation dans les esprits.

Le corps municipal prit en quelque sorte, à ce moment, la direction de l'agitation politique.

Il publia, sous forme de mémoire adressé au Ministère, des observations sur les événements récents qui s'étaient passés à Grenoble. Dans les revendications des vieilles libertés et privilèges du Dauphiné, on retrouvait le point de vue cher au Parlement, on reconnaissait ses inspirations. Toutes les voix s'élèvent en Dauphiné, disait-il, pour demander le rétablissement de l'ordre ancien. *Pour le rétablissement de l'ordre ancien !* Ce n'était pas certes un programme de révolution, ni même de progrès, et comme le fait remarquer M. Félix Faure, la Révolution naîtra de la fermentation des esprits, non des intentions, et encore moins, ajouterions-nous, d'une manifestation de principes subversifs et antisociaux.

Le mémoire du corps municipal de Grenoble, signé le 14 juin, à l'Hôtel de Ville et suivi d'une convocation des députés des trois États de la province pour le 21 juillet, fut cassé par un arrêté du Conseil du roi du 10 juillet suivant. Le vieux maréchal de Vaux arriva le 15 à Grenoble pour prendre le commandement supérieur de la province et des troupes nouvelles qui s'apprêtaient à renforcer la garnison de la ville. C'était le régiment de Royal-Corse, qui déjà s'était avancé jusqu'à la Buisserate, tandis que, d'un autre côté, les Suisses du fort Barraux s'étaient réunis au faubourg Très-Cloîtres. Le maréchal de Vaux ne prétendait pas s'opposer absolument à l'Assemblée projetée pour le

Digitized by Google

21 juillet; seulement, il ne voulait pas qu'elle eut lieu dans la ville ou près de la ville. C'est alors que M. Claude Périer offrit son château de Vizille pour lieu de la réunion à quatre lieues de Grenoble. Les promoteurs de l'Assemblée l'acceptèrent et le maréchal laissa faire.

II

Nous voici en présence de cette Assemblée de Vizille du 21 juillet 1788. Il s'est formé sur elle bien des préjugés et une très contestable légende. On a vu des ultras de la Restauration accuser leurs propres pères de démence politique et presque de jacobinisme, pour avoir pris part à ce mouvement et l'on est étonné d'avoir à justifier aux yeux mêmes de leurs fils, ces hommes généreux, vraiment fidèles de cœur à ce qu'ils croyaient être la vieille Constitution de la France et du Dauphiné. Quand on lit avec attention leurs déclarations, on n'y trouve ni idées novatrices ni accent révolutionnaire. Pour témoigner de leur attachement au roi, les promoteurs du mouvement avaient voulu se réunir au couvent des Minimes de la Plaine, sur la tombe du chevalier Bayard, en s'abritant en quelque sorte sous le loyalisme du chevalier sans peur et sans reproche. Le maréchal de Vaux le leur avait interdit, parce que c'était trop près de Grenoble. Ils n'avaient pas insisté. Il ne leur déplaisait pas, après tout, d'aller réclamer la résurrection des libertés du Dauphiné dans le château même de ce connétable de Lesdiguières, qui avait tant contribué à les détruire ! Tout cela ne semblait-il pas émaner d'une pensée de restauration et non de révolution ? N'y avait-il pas aussi une certaine

Digitized by Google

sorte de revanche providentielle dans le choix d'un lieu rempli de tels souvenirs ?

Voyons maintenant comment les choses se passèrent. Treize ans auparavant, cette espèce de palais qu'on appelle le château de Vizille et qui fut l'œuvre du grand connétable (4) avait été acheté avec les terres qui en dépendaient par M. Claude Périer, du dernier duc de Villeroy, descendant de Lesdiguières par les femmes. M. Périer, riche négociant, fit à ses hôtes une réception quasi royale. La séance se tint dans l'ancien jeu de paume converti en manufacture et il ne se rencontra pas de Mirabeau à ce jeu de paume, comme il s'en trouva un l'année suivante à celui de Versailles. Le même amour du bien public, la même ardeur pour de saines réformes, le même respect pour la royauté légitime animaient tous les Membres de l'Assemblée, tous les délégués des divers ordres.

Sans doute, il y avait de grandes inégalités de représentation, par suite de convocations faites à la hâte, sans autorité officielle reconnue; mais enfin, les présents stipulèrent pour les absents, et les trois-ordres se groupèrent hiérarchiquement. La grande salle du jeu de paume put facilement contenir les cinq cent quarante députés des trois-ordres de la province.

Les députés grenoblois, se trouvant beaucoup trop nombreux, proportion gardée se réduisirent à 10 voix. On ne cherchait pas à empiéter les uns sur les autres. Un esprit de conciliation dominait alors dans tous les rangs.

Quoique l'heure indiquée fût deux heures de l'après-midi, on se trouva réuni à huit heures du matin et on prit séance sur-le-champ.

---

(4) Il rappelle l'architecture du château de Fontainebleau.

Digitized by Google

Le Président fût élu dans l'Ordre de la noblesse; le choix tomba sur le comte de Morges. Le secrétaire, pris dans l'ordre du Tiers-État, fut Mounier, juge royal de Grenoble.

Voici le discours du comte de Morges :

« MESSIEURS,

« La cause publique nous rassemble : vous avez à « délibérer sur le sort de cette province et sur les moyens « de maintenir la constitution de l'État. Nous connaissons « tous les vues bienfaisantes de Sa Majesté pour ses « peuples. La sagesse de vos solutions la détermina sans « doute à recueillir vos justes réclamations.

« Je suis comblé de l'honneur que vous voulez bien me « déférer, de recueillir vos vœux, je n'ai point à vous « exhorter à une union parfaite. Tous ici, le clergé, la « noblesse, les communes du Dauphiné sont animés du « même esprit, du même amour pour le prince, de la même « fidélité. Tous veulent concourir à la félicité publique à la « gloire du trône et à celle de la nation. »

La délibération fut ouverte bientôt après; elle dura jusqu'à trois heures; une commission fut nommée; on alla dîner, puis attendre, en se promenant dans le parc, qu'elle eût terminé son travail; sur plusieurs projets présentés, celui de Mounier fut préféré. La nuit tombait quand on rentra en séance, la discussion fut vive, animée, mais sans animosité et sans la moindre aigreur. On en hâta la fin, en annonçant faussement qu'au point du jour

Digitized by Google

l'Assemblée serait dissoute *manu militari*. Le projet de Mounier fut adopté avec quelques modifications. Les 340 membres signèrent et on se sépara aux premiers rayons du matin.

De cette longue délibération sortirent deux manifestes : 1° Une protestation contre les édits de mai et contre leur enregistrement forcé ; 2° une représentation au roi lui-même. Qu'on lise avec attention ces deux documents. On y verra que le premier est relatif à la convocation des États généraux et des États particuliers de la province, à la double représentation du Tiers-État, au remplacement de la corvée par une contribution également répartie sur les trois-ordres, enfin au rappel du Parlement et des consuls de Grenoble. Le second document, l'adresse au roi, est conçu dans les termes les plus respectueux et les plus modérés; elle insiste surtout sur la restauration des États provinciaux du Dauphiné.

L'un et l'autre appuient les revendications des Ordres sur les coutumes de la province et sur la capitulation de 1349, lors de la réunion du Dauphiné à la France. Ce n'est pas un traité de philosophie sociale, c'est le tableau d'une constitution qui a vécu et qu'on veut rétablir. Pour me servir de termes de l'école, l'Assemblée de Vizille ne fait pas de *l'abstrait*, comme en fera bientôt l'Assemblée constituante; elle ne fait que du *concret*. C'est une direction d'idées toute différente.

Ce n'est pas qu'au milieu d'un langage digne et modéré, il n'y ait ça et là quelques traces de déclamation. Mais ce tribut payé au goût du temps, n'est qu'un accident, un accessoire : ce n'est pas la note dominante de la protestation.

Digitized by Google

Au surplus, le Gouvernement de Louis XVI ne tarda pas d'y faire droit dans ce qu'elle avait d'essentiel.

Un arrêt du Conseil rendu le 2 août suivant, douze jours après l'Assemblée de Vizille, convoquait les trois Ordres de la province à Romans, et le 8 août un autre arrêt du Conseil fixait au 1er mai 1789 la réunion des États-généraux, en suspendant jusque-là le rétablissement de la Cour plénière.

Le roi avait, disait-il, préféré, d'abord une Assemblée provinciale au rétablissement des anciens États, parce que la reconstitution pure et simple de ces États lui avait paru présenter de graves inconvénients pratiques. Néanmoins, le roi déférait aux supplications qui lui avaient été faites et proposait quelques modifications au fonctionnement des États de la province; modifications que les trois Ordres seuls avaient le droit, disait-on, d'approuver et de sanctionner, « puisque l'on ne saurait innover sans leur consen-« tement, d'après leur ancienne constitution. »

Suivant l'indication du Gouvernement, la tenue des États devait être divisée en deux sessions; la première fixée pour le 29 août, avait pour objet de régler la forme et la composition de l'Assemblée, laquelle se réunirait ensuite régulièrement le 5 septembre.

Voici comment le Gouvernement composait l'Assemblée préparatoire du 29 août: 30 membres du Clergé, 60 de la Noblesse, 90 du Tiers-États.

Les 30 députés du Clergé aux États provinciaux comptaient comme membres de droit, les deux archevêques et cinq évêques de la province; quatre commandeurs de Malte y représentaient les cinq commanderies du Dauphiné; il y avait un des députés élu par chacun des chapitres, un par chacune des collégiales, un par chaque bureau diocésain.

Digitized by Google

Les 60 députés de la Noblesse devaient être élus à Grenoble par une Assemblée, par les nobles seigneurs, hauts justiciers et possesseurs de fiefs dans la province, et y payant vingtième et capitation. C'était la *loi ancienne*, mais on s'aperçut bien vite qu'elle était incompatible avec les changements survenus dans cet Ordre, et le droit électoral fut étendu bientôt à tous les gentilshommes payant dans la province une imposition foncière et personnelle.

Le Tiers État n'admettait ni nobles, ni ecclésiastiques dans ses élections municipales. Le croirait-on? Ces indications du Gouvernement qui n'avaient pour but que de faciliter le fonctionnement des élections, furent mal reçues dans la province.

M. Necker ayant été appelé au ministère fit renoncer le Gouvernement à toute intervention, comme le désiraient les trois Ordres du Dauphiné, et il fut décidé que les trois Ordres à l'Assemblée préliminaire de Romans arrêteraient, eux-mêmes, les conditions de la représentation provinciale. Les électeurs de la noblesse réunis à la Bibliothèque publique, en apprenant cette nouvelle, appendirent le soir un transparent aux couleurs du Dauphiné semé de dauphins et portant ces mots en grandes lettres : *Statuta Delphinia restituta*. Toujours la fidélité à la tradition jusqu'à la veille du jour où toute tradition devait être renversée!

Il y eut en fait trois Assemblées de Romans; dans la première, du 10 au 28 septembre, on détermina les bases de la nouvelle formation des États.

Dans la seconde, du 2 au 8 novembre, on discuta les modifications apportées à ce plan par le Ministère ; dans la dernière où les États furent tenus régulièrement, on rédigea les pouvoirs des députés de la province, et l'on procéda à l'élection de ces députés.

Digitized by Google

Dès la première session, on s'aperçut de l'esprit de conciliation qui prévalait dans la nouvelle Assemblée.

Seulement, on écarta peut-être trop absolument les anoblis du nombre des éligibles dans les rangs de la noblesse.

Dans le clergé, toutes les places de députés durent être électives, même celles des évêques, malgré les protestations de Mgr de Bouteville, qui d'ailleurs réclama en vain la présidence des États, privilège autrefois dévolu aux princes-évêques de Grenoble.

L'Archevêque de Vienne, le Franc de Pompignan, fut proposé par la Couronne et accepté par les États comme président de l'Assemblée.

Jusque-là, il y avait eu des éléments d'entente commune entre les partisans de la restauration du passé et ceux qui voulaient améliorer en innovant hardiment, aussi, l'élan de Vizille parût-il à peu près unanime. Mais à Romans, les deux premiers Ordres se sentaient à l'abri de l'arbitraire. La Cour plénière avait disparu; le Parlement était rétabli; la liberté avait des garanties déjà acceptées du pouvoir par le fonctionnement des États du Dauphiné. Quelques membres du clergé et de la noblesse auraient voulu ne pas pousser les choses plus avant. La majorité de ces deux Ordres maintint pourtant sa demande du doublement du tiers et du vote par tête.

Tous sollicitèrent le gouvernement de les autoriser à profiter de ce qu'ils étaient réunis comme *États de la province*, afin de se transformer en électeurs pour les États généraux; cette faveur, unique en France, leur fut accordée. Le roi consentit à ce que l'on nommât dans les trois Ordres, 144 membres qui seraient adjoints aux membres des États, afin d'élire les députés du Dauphiné aux États

Digitized by Google

généraux. Voici en quels termes, d'une condescendance toute paternelle, le roi accordait ce vote exceptionnel aux États de Romans :

« A nos très chers et bien-aimés les gens des trois États « de notre province de Dauphiné, représentés par leur « commission intermédiaire :

« Nous vous avons fait avertir par nos Commissaires en votre Assemblée ouverte à Romans, le 1er décembre, que vous pouviez, avant de vous séparer, appeler et vous réunir cent quarante-quatre nouveaux représentants des trois États, librement et régulièrement élus à cet effet dans votre province, suivant le plan de règlement qui avait été proposé par l'Assemblée générale du pays et procéder avec eux à l'élection des vingt-quatre personnes des trois Ordres qui devaient être députées par le Dauphiné aux États libres et généraux de notre royaume, dont l'ouverture était annoncée alors pour le 30 janvier. Les ayant convoqués depuis pour le lundi 27 du présent mois d'avril, en notre ville de Versailles, nous vous mandons et très expressément enjoignons qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à faire avertir les vingt-quatre députés des trois États choisis et nommés dans les séances de votre Assemblée des 1er janvier et jours suivants, pour qu'ils aient à se rendre dans notre dite ville de Versailles, ledit jour 27 du présent mois.

« Les assurant que de notre part, ils trouveront toute bonne volonté et affection, pour maintenir et faire exécuter tout ce qui aura été convenu entre nous et lesdits États, soit relativement aux impôts qu'ils auront consentis, soit pour l'établissement d'une règle constante dans toutes les parties de l'Administration et de l'ordre public. Leur promettant de demander et d'écouter favorablement leur avis sur tout ce

Digitized by Google

qui peut intéresser le bien de nos peuples, et de pourvoir sur les doléances et propositions qu'ils auront faites, de telle manière que notre royaume et tous nos sujets en particulier ressentent pour toujours les effets salutaires qu'ils doivent attendre d'une telle et si noble Assemblée (5). »

Des pouvoirs étendus furent donnés aux députés du Dauphiné qu'on allait nommer aux États généraux; une partie de la noblesse et du haut clergé objectèrent que par rapport au doublement du tiers et au vote par tête, ces pouvoirs n'étaient autre chose qu'un mandat impératif et que l'on ne tenait pas compte des éléments nouveaux que les députés des autres provinces pouvaient apporter à la discussion; on se plaignit de ce que des garanties suffisantes n'étaient pas données aux *droits et propriétés* du clergé et de la noblesse. Enfin à l'une des dernières séances, on accorda une addition à la rédaction des pouvoirs. Voici le texte de cette importante addition :

« Du vendredi 9 janvier 1789.

« L'Assemblée a unanimement délibéré qu'elle a entendu suffisamment pourvoir à la sûreté des propriétés en déclarant qu'elle ne doutait pas que ses députés ne fussent dirigés par le respect des propriétés; mais que, pour ne laisser aucune incertitude, elle déclare de nouveau charger

(5) Il est donc prouvé que pleine et entière liberté était laissée aux délégués Dauphinois d'émettre des propositions de réformes : le pouvoir royal appelait et encourageait leur initiative pour ces propositions. Que deviennent en présence de ces documents authentiques, les calomnies révolutionnaires qui représentent le Monarque et la Cour comme s'obstinant à entraver les réformes pour lesquelles la France semblait mûre, par les progrès de l'esprit public?

Digitized by Google

expressément ses députés d'obtenir une Constitution qui garantisse tous les genres de propriétés, de manière qu'on ne puisse jamais y porter atteinte, et que les propriétaires soient toujours assurés d'une indemnité effective, juste et proportionnelle dans le cas où le bien public exigerait quelque changement qui leur serait préjudiciable.

« L'Assemblée déclare de plus que la mobilité des fonds en Dauphiné ayant augmenté leur valeur dans le commerce et le partage des successions, elle ne pourra être abrogée sans une indemnité également effective, juste et proportionnelle. »

Les mots « unanimement délibéré » ne sont point une exagération. Les dissidents ne repoussaient pas absolument le principe d'une modification possible de la propriété; ils voulaient seulement qu'on la désignât par une expression plus étendue; qu'au lieu des mots : « Tous les genres de propriétés, » on mît : « Les droits et les propriétés. » L'Assemblée trouva que le mot « droits » l'engageait trop avant, jusque dans ceux qui n'étaient que des abus et devaient disparaître sans indemnité. Elle rejeta ce mot.

Dans la nuit du 4 août, les membres de la Constituante furent moins sages que ceux de l'Assemblée de Romans. La plupart des nobles, dans un mouvement d'enthousiasme irréfléchi, cédèrent au courant général et sacrifièrent leurs droits sans indemnité sur l'autel de la Patrie. Cette générosité ne désarma pas les haines populaires. Elle ne fit qu'enhardir les cupidités et provoquer les destructions. La deuxième partie de l'année 1789 ne ressemble guère à la première. Les Assemblées de Vizille et de Romans avaient discuté souvent au milieu d'une foule de curieux, lesquels n'étaient nullement intervenus dans les délibérations et

Digitized by Google

avaient respecté la liberté des représentants des trois Ordres de la province.

A Paris, surtout à dater des fatales journées d'octobre, l'Assemblée nationale délibéra sous la pression des clubs, sous la menace des poignards et des massacres. Les autres Assemblées, jusqu'à la Convention inclusivement, furent asservies à cette même domination de la *clubocratie* et la liberté révolutionnaire ne fut qu'un long mensonge.

Des publicistes modernes, tels que Montégut et Taine, ont même reconnu que cette Révolution tant vantée n'avait tenu presque aucune de ses promesses et qu'elle avait fait une banqueroute morale à peu près complète en faisant espérer aux hommes une félicité qui ne sera jamais réalisée sur la terre.

Puisqu'on se rattachait à la tradition en demandant les États généraux, il fallait faire revivre aussi celle qui les réunissait à Blois, à Tours ou dans une autre ville de province, et ne pas mettre les représentants de la nation sous la tutelle du peuple de Paris. C'était s'exposer à fausser ce qu'il y avait de vraiment français dans le mouvement réformateur. Or, nous ne croyons pas que ce vœu se trouve nulle part dans les cahiers des États de 1789.

Si dans presque toute la France il y eut une harmonie moins complète entre les vœux des deux premiers Ordres et ceux du Tiers État, d'un autre côté, il régna au sein des trois Ordres une parfaite unanimité sur le maintien du catholicisme et de la monarchie. Ces vœux de la France furent annulés par la populace de Paris qu'agitaient sans cesse les factions. Les Assemblées nationales n'auraient pas eu la majorité révolutionnaire et ne seraient pas devenues ennemies de la royauté, si elles s'étaient tenues dans une paisible petite ville de province, si elles avaient reconnu,

Digitized by Google

comme l'Amérique du Nord, l'incompatibilité d'une grande capitale avec le siège du Gouvernement.

L'Assemblée de Vizille se passa sans trouble, parce qu'elle se tint à quatre lieues de la capitale du Dauphiné. Les délibérations furent libres et affranchies de toute pression de l'émeute ; s'il y eut de l'esprit d'opposition, il n'y eut pas d'esprit de sédition. Les Français seront toujours frondeurs, mais il viendra un temps où ils cesseront d'être révolutionnaires. Une nation ne pourrait pas, d'ailleurs, continuer de vivre longtemps dans cet état continuel de fièvre chaude: elle y périrait infailliblement.

ALBERT DU BOYS.

NOTA. — Dans une série d'articles très étudiés et appuyés sur documents inédits, qui ont été publiés par la Revue la *Controverse*, M. Charles Bellet a complété l'œuvre de M. Félix Faure; il en a donné une dernière édition dans une brochure tirée à part : ces deux ouvrages formeront une histoire complète des assemblées de Vizille et de Romans, en 1788.

Nous ajouterons à ce qui précède, que la réunion de Vizille, illégale dans son origine ne fut que tolérée par le maréchal de Vaux ; l'assemblée de Romans reçut du roi lui-même et de son ministre Necker le sceau de la légalité la plus complète. Elle s'organisa comme les anciens Etats provinciaux du Dauphiné, du consentement de la Cour et du Ministère. Deux ou trois modifications ou concessions de peu d'importance furent

Digitized by Google

faites de part et d'autre, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ainsi, par exemple, les Etats renouvelés du Dauphiné auraient voulu que le Président des Etats n'étant pas le Prince-Evêque de Grenoble, suivant l'ancienne coutume de la province, fût élu par l'Assemblée. Or, le Ministère nomma président l'Archevêque de Vienne, le Franc de Pompignan, ce qui fut accepté sous réserve de ne pas créer un précédent. En tout, on cherchait la conciliation et on saisissait avec empressement les moyens d'y parvenir. Cette disposition des esprits caractérise les trois réunions des Etats de Romans, dont la dernière nomma les Etats généraux. Les Etats veulent des réformes sans doute, mais ils désirent sincèrement correspondre aux bonnes intentions de Louis XVI, se préparant à donner le signal et à prendre lui-même l'initiative de ces réformes.

Cette convergence de vues exista donc, au moins en Dauphiné, jusqu'à la veille de 1789.

On comprend pourquoi un certain nombre de conservateurs se sont réunis, pour proposer de fêter à Romans le centenaire des Etats de 1788. Ces Etats étaient animés du même souffle que l'Assemblée de Vizille, et sous le rapport de la légalité, ils se trouvaient irréprochables. On pourra appeler cet anniversaire la fête de la Conciliation.

A. du B.

Digitized by Google

LA

DONATION DE LA PART-DIEU

AUX HOSPICES

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

Quand un fait historique s'adresse à l'imagination populaire, qu'il s'agisse d'un acte d'héroïsme ou d'une œuvre de bienfaisance, la légende s'attache bien vite à l'histoire, pour la transformer et la défigurer souvent.

Et il en est ainsi surtout, quand les historiens, n'ayant pu se reporter aux sources originales, contribuent eux-mêmes à favoriser les tendances du peuple, toujours porté à donner une couleur de merveilleux aux récits des temps passés.

Digitized by Google

Ces réflexions m'étaient suggérées, dernièrement, par la lecture de l'acte de donation du domaine de la Part-Dieu, faite par Mme de Servient, au grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon.

Si l'on considère, dans son état actuel et avec la valeur qu'il a aujourd'hui, l'objet de cette donation, on ne saurait rien imaginer de plus généreux et de plus grand. C'est là, assurément, une libéralité princière, comme il n'en a jamais été fait peut-être, car elle a sinon enrichi, du moins assuré pour toujours des ressources inépuisables à nos grands asiles de la charité.

Et telle a bien été aussi la pensée de tous les historiens qui ont rapporté cet acte mémorable.

On connaît le fait, à la suite duquel il se produisit : Le dimanche 11 octobre 1711, à la dernière heure du jour, la foule joyeuse, qui revenait de la fête de Saint-Denis-de-Bron, se précipita en tumulte sur le pont de la Guillotière, pour rentrer dans la ville, avant la fermeture des portes, déjà annoncée par la cloche de la retraite. A ce moment, une double circonstance malheureuse vint encore accroître le désordre : d'une part, la rencontre du carrosse de Mme de Servient, dame de la Part-Dieu, avec deux autres carrosses, venant de la Guillotière ; de l'autre, le refus des soldats de la porte du Rhône de livrer passage, sans une gratification en argent, ce qui explique comment on doit entendre l'accusation, portée contre le sergent, commandant le poste, d'avoir fait fermer la barrière.

De ces deux causes réunies résulta l'une des catastrophes les plus douloureuses, dont nos annales nous aient conservé le souvenir. Deux cent dix-sept personnes furent étouffées sur place, pendant que vingt-un autres, transportées à

Digitized by Google

l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile, mouraient bientôt après des suites de leurs blessures (1).

Quatorze ans s'étaient écoulés depuis ce tragique événement, quand Mme de Servient, qui en avait été l'une des causes indirectes, fit donation de son domaine de la Part-Dieu au grand Hôtel-Dieu.

D'après Clerjon, ce fut en « expiation du malheur qu'elle « avait causé par son imprudence, qu'elle fit donation de « son bien aux hôpitaux (2). »

Cet historien n'ajoute rien de plus à son récit. Mais M. Monfalcon est plus explicite : « Cause innocente de « cette catastrophe, nous dit-il, cette dame se reprocha « toujours la part involontaire qu'elle y avait prise. Pour « rendre quelque repos à sa conscience, elle légua aux « hôpitaux, par son testament, les terres de son fief de la « Part-Dieu; évalués environ 100,000 francs en 1711, ces « domaines ont acquis progressivement une valeur qu'on « porte aujourd'hui (1847), à 14,000,000 (3). »

M. Bleton, dans son *Histoire populaire de Lyon,* a subi lui-même l'influence de la légende (4). Mais Dagier, qui avait l'acte de donation sous les yeux, se borne à mentionner cette libéralité dans les termes suivants : « 1725. La dame « Catherine de Mazenod, veuve de M. Maurice de Servient, « fait donation à l'Hôtel-Dieu du fief de la Part-Dieu, à la

---

(1) *Revue du Lyonnais.* I. 255. — Rosset. *Histoires tragiques de notre temps.* — Archives municipales : *Procès-verbal de l'événement du pont du Rhône, dressé par ordre du Consulat, le 15 novembre 1711.*

(2) Clerjon. *Histoire de la ville de Lyon,* VI, 275.

(3) Monfalcon. *Histoire de la ville de Lyon,* II, 788.

(4) Bleton. *Histoire populaire de Lyon,* 147.

Digitized by Google

« charge de lui compter la somme de 53,000 livres et de « lui payer la pension annuelle de 6,000 livres ; elle « impose aussi quelques autres conditions onéreuses (5). »

Et, en effet, ces conditions étaient telles, que cet acte peut être considéré moins comme une donation que comme une vente à charge de rente viagère.

D'abord, par cette donation, Mme de Servient voulut-elle, comme l'ont affirmé les historiens que je viens de citer, réparer le malheur dont elle avait été la cause involontaire, quatorze ans plus tôt ? Cela est possible, mais à moins de vouloir pénétrer dans la pensée de la donatrice, rien ne révèle cette intention, dans les termes de l'acte que j'ai sous les yeux.

En effet, cet acte, qui fut passé par-devant Mes Marc-Antoine Hodieu et Hugues Delhorme, conseillers du Roi et notaires à Lyon, le 8 juillet 1725, exprime seulement que « dame Catherine de Mazenod, dame de la Part-Dieu, « veuve de messire Maurice-Amédée de Servient, che- « valier, seigneur de la Balme, mue de charité envers les « pauvres du Grand Hôpital de Notre-Dame-de-Pitié du « pont du Rhône de la ville de Lyon, désirant leur donner, « dès à présent, des marques de l'affection particulière « qu'elle a pour eux et qu'elle leur conservera... donne par « donation entre vifs aux pauvres dudit hôpital, sa maison « forte ou fief de la Part-Dieu, consistant en bâtiments, « chapelle, pigeonnier, granges, écuries, fenières et un « jardin, clos de murs, avec les rentes nobles et pensions « dépendantes de ladite maison forte, ainsi que les fonds « composant ledit domaine et consistant en prés, paque-

(5) Dagier. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, II, 78.

Digitized by Google

« rages, hermitures, terres et brotteaux, le tout situé dans « la paroisse de la Guillotière, territoire de Béche- « velin (6). »

Après cette énumération des objets donnés, Mme de Servient se réserve toutefois « tous les meubles meublants, batterie de cuisine, vaisselle d'argent et autre, toutes sortes de linge, son carrosse avec ses trois chevaux. »

Puis aux réserves succèdent les charges. Les recteurs de l'Hôpital s'obligent d'abord à lui payer la somme de 53,000 livres, savoir : 10,000 livres dans les trois mois « qui suivront la donation et les 43,000 livres restantes, à « ses créanciers et ayant droit, au moment de son décès.»

En second lieu, la donatrice se réserve une pension annuelle et viagère de 6,000 livres, exigible par moitié, chaque semestre, à compter du jour même de la donation.

En outre, les recteurs demeurent chargés du paiement des pensions ou rentes foncières affectées sur les immeubles donnés, à savoir : 200 livres au Chapitre d'Ainay (7), 20 livres aux Pères Jacobins, et 35 livres au sieur Aulas, ayant droit des héritiers Arnault, indépendamment de quelques autres pensions ou rentes, dues sur certains fonds, aux Pères Jacobins et aux Chapitres de Saint-Just et de Saint-Irénée, et dont le chiffre n'est pas indiqué dans l'acte de donation.

---

(6) Archives de l'Hôtel-Dieu : *Donation de la maison forte et fief de la Part-Dieu*, du 8 juillet 1725. — V. aussi *Notice sur le territoire de la Tête-d'Or*, par P. Saint-Olive. (*Revue du Lyonnais*, 2e série, 1860, t. XX, p. 142.)

(7) Cette rente fut remboursée, quelques années plus tard, moyennant la somme de 4,000 livres.

Digitized by Google

De plus, il était stipulé que la donatrice serait enterrée dans l'église et aux frais de l'Hôtel-Dieu, et qu'une messe basse y serait célébrée à perpétuité, chaque jour de l'année, à compter du jour de la donation.

En outre de ces charges directes, Mme de Servient en impose d'autres qui nous expliquent certaines clauses, que nous retrouvons dans les actes concernant les terrains des Hospices, et notamment l'usage encore suivi, de nos jours, par le Conseil d'administration, de se borner surtout à affermer les terrains compris dans la donation, même pour y élever des constructions. Le contrat du 8 juillet 1725 ajoute, en effet, que « les recteurs ne pourront ni vendre « ni aliéner la maison forte de la Part-Dieu et les fonds en « dépendant. »

On se demande, en présence d'une pareille interdiction, de quel profit réel pouvait être l'acquisition de ce vaste domaine, dont la plus grande partie consistait en terrains incultes et sans rapport.

Mais la clause qui suit est encore plus curieuse :

« Les recteurs de l'Hôpital ne devront pas permettre que « l'on vende aucun vin, ni que l'on tienne cabaret dans « ladite maison forte et ses dépendances. »

Cette interdiction n'est-elle pas assez singulière, pour un quartier, où les débits de boissons sont aujourd'hui en plus grand nombre que dans tous les autres quartiers de la ville (8)?

---

(8) Toutefois, cette défense se retrouve dans quelques actes de ventes de terrain, consenties de nos jours par les Hospices. Ainsi notamment, dans l'acte d'acquisition de l'emplacement du Musée Guimet, il est interdit à l'acquéreur « de vendre du vin et de tenir cabaret dans les bâtiments qu'il se propose de faire construire. »

Digitized by Google

Mais ce qui la rend plus étrange encore, c'est qu'elle a une sanction : au cas où il serait contrevenu à cette défense, du vivant de la donatrice, les recteurs s'obligeaient de lui payer, chaque année, un supplément de pension de 500 livres. Et si c'était après son décès, cette somme de 500 livres devait être payée aux Révérends Pères du Tiers-Ordre de Saint-François, établis à la Guillotière.

A raison de toutes ces charges et conditions, la libéralité de Mme de Servient était donc loin de présenter les avantages sous lesquels elle nous apparaît aujourd'hui. Car, en 1725, les biens donnés n'étaient pas estimés à plus de 120,000 livres (9). Or, non seulement cette valeur était inférieure à celle qu'ils ont acquise de nos jours ; mais il en résultait aussi qu'à un moment, où l'on ne pouvait guère prévoir l'avenir réservé aux terrains de la rive gauche du Rhône, les charges imposées étaient presque équivalentes à la valeur du capital donné. On accepta toutefois, et dès la première année, l'Hôtel-Dieu dut débourser une somme de 16,000 livres. Et, sans retirer d'autres revenus que ceux de quelques rentes nobles d'un produit assez modique, avec les modestes fermages du domaine de la Part-Dieu, on dut servir, chaque année, la rente de 6,000 livres, stipulée en faveur de la donatrice, avec celle de 275 livres, existant au profit du Chapitre d'Ainay de la maison des Pères Jacobins, et du sieur Aulas et les autres pensions, dont le chiffre ne nous est point connu.

Pendant huit années, l'acquisition du domaine de la Part-Dieu, loin d'avoir enrichi l'Hôtel-Dieu, ne fut donc

(9) Nomenclature des Fondateurs et Bienfaiteurs des Hospices civils de Lyon, p. 60.

Digitized by Google

pour lui qu'une cause de lourdes charges. Pour les alléger, les recteurs durent vendre, dès l'année 1731, à la ville de Lyon, toutes les rentes nobles existant au profit du domaine de la Part-Dieu, pour le prix de 600 livres de rente foncière et irrachetable (10). Mais rien ne saurait mieux témoigner de la gêne causée par cette situation, que la règle adoptée en 1733 par l'Administration hospitalière, « de n'accepter, « à l'avenir, la donation d'un bien immeuble, à charge de « redevances annuelles, perpétuelles et rachetables, à moins « qu'il ne restât à l'Hôtel-Dieu au moins deux cinquièmes « du produit, » en ajoutant qu' « à cette même charge, il ne « serait accepté des capitaux que sur le pied d'un pour « cent (11). » Les recteurs délibéraient encore sur les mesures à prendre pour rendre moins lourdes les charges imposées par la donation du 8 juillet 1725, quand la mort de Mme de Servient, survenue le 23 février 1733, vint mettre fin à cette situation.

A ce moment, indépendamment d'un capital de 10,000 livres, l'Hôtel-Dieu avait déboursé en arrérages de rentes de toute nature plus de 50,000 livres, et si à cette somme on ajoute celle de 43,000 livres, exigible au moment du décès de la donatrice, il en résulte nettement que pour une propriété immobilière valant 120,000 livres, l'Hôtel-Dieu avait déboursé au moins 103,000 livres, sans préjudice des charges encore exécutées de nos jours. En moins de trois années encore, il eût payé le prix intégral de l'immeuble aliéné à son profit.

On voit, dès lors, ce que devient la légende de la dona-

(10) Dagier. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, II, 92.
(11) Dagier. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, II, 94.

Digitized by Google

tion de la Part-Dieu par Mme de Servient. Si la situation n'eût pas changé, cette libéralité eût été plus que modeste. Pour opérer ce changement, il fallut plus d'un demi-siècle. Car ce fut seulement le 4 janvier 1771 que des lettres-patentes autorisèrent l'architecte Jean-Antoine Morand et sa Compagnie à construire un pont sur le Rhône (12).

En facilitant les communications avec la rive gauche, Morand allait décupler, d'un seul coup, la valeur de terrains, dont la plus grande partie consistait seulement en saulaies et en terres vaines et vagues. Et pourtant, chose singulière, la principale résistance que rencontra l'illustre architecte vint des recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui possédaient le monopole de la traversée du fleuve en bateaux, en amont du pont de la Guillotière, en vertu d'une concession accordée par le Consulat, le 30 février 1740 (13).

Cet obstacle ne put arrêter Morand et ce fut heureux pour nos Hospices. Le pont, qui porte son nom était achevé dès l'année 1774, et la transformation du quartier des Brotteaux fut si prompte, que dès l'année 1781, l'Administration hospitalière, pour tirer parti de ses domaines, faisait diviser en masses d'emplacements, pour les vendre ou les louer, tous les terrains incultes de la Part-Dieu (14).

Depuis cette époque ces terrains, dont la valeur s'est accrue sans discontinuité, ont fourni à nos Hospices la plus grande partie de leurs ressources. Mais si ces ressources

---

(12) Péricaud. *Tablettes chronologiques*, année 1771.

(13) Péricaud. *Tablettes chronologiques*, année 1740. — Théod. Aynard. *Histoire du vieux pont Morand* (*Revue du Lyonnais*, 5e série, 1886, t. II, p. 123.)

(14) Dagier. *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, II, 286.

Digitized by Google

ont leur principe dans la donation du 8 juillet 1725 et si, à ce titre, il est dû une éternelle reconnaissance à la donatrice, il ne faut pas perdre de vue dans quelles conditions cette libéralité a été faite et combien le hasard des événements a tenu une large place dans les avantages qui en sont résultés pour l'assistance publique, pour apprécier, comme il doit l'être, sans exagération comme sans dénigrement, un fait qui appartient au domaine de l'histoire.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES DE SERRES

d'Annonay

AVANT-PROPOS

DÈS *son apparition, en décembre 1886, notre livre sur OLIVIER DE SERRES* (1) *attira l'attention de la presse, qui lui consacra bien des articles très élogieux. La* Société nationale d'agriculture de France *l'honora d'une médaille d'or et le 19 octobre dernier, l'*Académie nationale *nous décernait un diplôme d'honneur. Le succès inespéré de ce livre sur le patriarche de l'agriculture française nous a donné l'idée de consacrer une notice à une autre branche de cette ancienne famille* de Serres, *la branche d'Annonay, alliée avec*

(1) *Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux.* Illustré de portraits, gravures et fac-similé. *Paris, Plon et Nourrit,* 1886, in-8.

Digitized by Google

les familles de Pierre de Villars, archevêque de Vienne; et de Bon de Broé, de Tournon, président au Parlement de Paris. Cette branche a donné à la France des hommes éminents dans la magistrature, la diplomatie et le clergé, tels que Jean de Serres, greffier des Etats du Vivarais; Charles de Serres, conseiller du roi, juge du Vivarais au bailliage d'Annonay; Jacques et Just de Serres, évêques du Puy.

Possesseur de documents manuscrits originaux importants, parmi lesquels plusieurs lettres autographes d'hommes illustres et la relation des funérailles imposantes de Jacques de Serres, évêque du Puy, décédé en janvier 1621, notre modeste travail contiendra une foule de détails inédits qu'on lira avec intérêt.

Digitized by Google

DE SERRES

Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois étoiles de gueules, accompagné de trois trèfles d'argent; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or.

QUELQUES biographes ont prétendu que les de Serres étaient originaires de Valence, en Espagne; d'autres ont écrit que la *Tour de Serres*, près Orange avait été le berceau de cette ancienne famille. Les nombreux documents que nous avons compulsés ne laissent pour nous aucun doute sur la fausseté de ces assertions. La famille de Serres est originaire du Vivarais, et Villeneuve-de-Berg fut son berceau. Nous

Digitized by Google

voyons, au XIVe siècle, les ascendants d'Olivier, l'illustre agronome, établis dans ce pays, ainsi que nous l'avons démontré dans notre livre : *Olivier de Serres.*

Suivant Dussolier, une branche de cette famille était fixée à Annonay dès le milieu du XVe siècle, car Philippe de Serres, qui possédait des fonds au terrain du Replat de Périandre et à Félix, y faisait son séjour en 1461. Ce généalogiste croit que ce Philippe était la souche des de Serres qui résidaient au Chalard, paroisse de Preaux, aussi bien que de ceux d'Annonay (2). Nous ne sommes pas de cet avis; les ascendants de l'illustre branche d'Annonay, qui fait l'objet de cette notice, habitaient Villeneuve-de-Berg au commencement du XVIe siècle.

Bertrand de Serres, fils de Jacques et de Guillemette Bonnaud, possédait, vers 1518, époque où il est mort, au « mandement de Villeneufve-de-Berc et lieux circonvoisins « plusieurs biens de bonne et grande estimation. Il tenoit « et possédoit une maison assise audit Villeneufve près la « porte appelée de Saint-Jean.....

« Tenoit et possédoit aussi icelluy Bertrand au mas de « Serres près ladicte ville ses maisons antiennes et pater- « nelles (3) »

Bertrand de Serres laissa cinq enfants :
OLIVIER, qui épousa Marie Cornette;
MARIE ;
JEAN, dont nous allons parler ;
JACQUES ;
ANTOINE.

---

(2) L'abbé Filliol. — *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 127.
(3) Document manuscrit de l'époque.

Digitized by Google

JEAN DE SERRES

Greffier des Etats du Vivarais

Jean de Serres, premier du nom, épousa Barbe Broé, fille de Jean Broé, de Tournon, et de N. de Villars, sœur de Pierre de Villars, archevêque de Vienne. Barbe Broé était la sœur de *Bon de Broé*, président au Parlement de Paris.

Jean de Serres eut un procès avec Marie Cornette, sa belle-sœur, veuve d'Olivier, à propos de la succession de son père, décédé depuis plus de vingt-cinq ans. Nous possédons à ce sujet deux documents de l'époque, qui contiennent des détails aussi curieux qu'intéressants.

Bertrand de Serres, qui laissait de nombreuses et grandes propriétés, institua pour son héritier universel, son fils aîné, Olivier, et légua seulement cinquante livres à son autre fils, Jean, qui fut très mécontent de la modicité de ce legs. Aussi, le voyons-nous quitter de bonne heure la maison paternelle et s'absenter du pays durant plus de trente ans. Nous lisons dans sa demande qu'il adressa aux viguiers et juge de Villeneuve-de-Berg :

. . . . . .

« Item dict que despuys le temps du décès d'icelluy feu « Bertrand de Serres ne aussi auparavant longtemps le « demandeur n'habitoict, ne frequentoict sa dicte maison « paternelle, ains demeuroit çà et là, servant d'un temps et « d'aultre comme avec feu M. Giraud Vallet, receveur en « son vivant de Vivaroys.

« Item et après le demandeur alla au service de feu « s^r de Grimault, s^r de Montlor, poursuivant ses procès au

Digitized by Google

« grand Conseil et Parlement de Paris, Thoulouse, Gre-
« noble et de Provence, avec lequel il demeura l'espace
« de six à sept ans sans fréquenter sa dicte maison
« paternelle.

« Item pendant ledit temps et en l'année 1532, le deman-
« deur feust marié à la filhe de feu Me Jehan Broé, de
« Tournon, greffier des Estats particuliers de Vivaroys, et
« fist sa demeure dis ans audit Tournon avec ses femme et
« familhe.

« Item après le demandeur se remua à Villeneufve-de-
« Berc avec ses femme et enfans, où il a habité et habite
« encore journellement en une maison par lui acquise de
« feu Jehan Pastel, sans ayde aulcune de sa maison pater-
« nelle qu'est plus de trente ans que ledit demandeur a
« demeuré hors de sa dicte maison paternelle. »

Jean de Serres était en effet notaire à Villeneuve-de-Berg, en 1546. Ce fait est attesté par une donation que son frère Olivier lui fit, le 28 mars 1546, « d'une terre laborive appelée la Vinhasse, » parce qu'il se remémorait les « agréables services à luy faictz par Me Jehan de Serres, « notaire, son frère, et que de jour en jour lui fait spere « qu'il lui fera à l'advenir causant aussi l'amour fraternelle « qu'il a en luy, pour ces causes et aultres le mouvant. »

Nous avons dit que Jean de Serres eut un procès avec Marie Cornette, veuve d'Olivier, procès dont la procédure eut lieu devant les officiers du bailliage de Villeneuve-de-Berg. Marie Cornette prétendait que la somme de cinquante livres, montant du legs fait par Bertrand de Serres à son fils Jean, devait être compensée avec la donation du

Digitized by Google

28 mars 1546. Ce dernier répondait avec raison que la compensation ne pouvait avoir lieu, le legs ayant été fait longtemps avant la donation.

Jean de Serres fut aussi greffier des Etats du Vivarais, en remplacement de son beau-père, Jean Broé.

Le 11 juin 1559, il assista au mariage de son cousin, Olivier de Serres, avec Marguerite d'Arcons. A cette époque, il habitait Bourg-Saint-Andéol.

En 1572, le capitaine Baron, chef des réformés, ayant repris Villeneuve-de-Berg, dont s'était emparé par ruse le sieur de Logières, gouverneur du Vivarais, tira de fortes rançons des habitants.

En cette circonstance, Jean de Serres, greffier des Etats du Vivarais, courut de grands dangers. Les troupes s'introduisirent dans sa maison, où étaient renfermés les titres et papiers du pays. Quatre soldats le saisirent au collet, lui présentant, les uns le pistolet à l'estomac, les autres leurs dagues ou épées à la gorge, pour le forcer, sous peine de la vie, à leur livrer tout l'argent qu'il possédait. Il leur compta environ 500 livres, à condition qu'ils ne prendraient pas les papiers ! Outre cela, ils le maintinrent prisonnier durant plusieurs jours, pendant que des massacres se commettaient dans la ville.

Les soldats, non contents de la somme livrée, lui demandaient, les uns trois écus, les autres vingt-cinq livres, en le menaçant de mort ; l'un d'entre eux entra, armé d'un coutelas et lui présenta un papier sur lequel il était cotisé trois cents écus, le sommant de les lui remettre incontinent sous peine de la vie et menaçant de brûler tous ses papiers et de raser sa maison. Jean de Serres supplia les mains jointes le capitaine Coty de lui donner quelque délai pour se procurer cette somme. On lui accorda deux jours et

Digitized by Google

demi, mais il fut gardé à vue. Jean de Serres envoya un messager à Antoine Garnier, son beau-fils, à Rochemaure. Ce dernier se procura la somme chez un marchand de Montélimar, qui exigea deux sous par livre et douze pour cent. Ayant reçu ladite somme, Jean de Serres la compta au capitaine Baron, qui donna l'ordre de le laisser en paix. »

Ces détails sont mentionnés dans une supplique présentée par Jean de Serres, aux Etats de Vivarais, pour obtenir l'allocation de 300 écus par lui donnés pour sa rançon, afin qu'il pût les rembourser au marchand de Montélimar qui les lui avait prêtés. C'est à l'assemblée des Etats, à la Voulte, en 1573, que cette supplique fut présentée.

Les dangers que Jean de Serres avait courus dans ces tristes circonstances, soit pour sa vie, soit pour les papiers et documents du pays confiés à sa garde, l'affectèrent beaucoup ; il songea même à se démettre de ses fonctions.

Jean de Serres, premier du nom, mourut vers 1577, laissant huit enfants :

JEAN, deuxième du nom, qui suit ;

CHARLES, qui forma la branche d'Annonay ;

JACQUES, évêque du Puy ;

BON, conseiller du roi et maître de son hôtel ;

PIERRE, qui fut clerc du diocèse de Vienne, en 1613 ;

ISABEAU, qui épousa noble François Bollioud, conseiller du roi ;

MARGUERITE, mariée à Étienne Lemaistre, greffier des Etats du Vivarais ;

LOUISE, qui épousa Garnier, de Rochemaure.

Digitized by Google

JEAN DE SERRES, *deuxième du nom*,
Greffier des États du Vivarais

Deux ans avant la mort de son père, Jean de Serres exerça les fonctions de greffier des Etats du Vivarais. Ce fait est attesté par une lettre, signée : *J. des Serres*, que lui écrivait son père le 24 décembre 1575, où il lui recommande « le service de Dieu et du païs en le servant fidè-« lement et diligemment, sans auarice, gardant bien les « papiers pour son honeur et de ceulx qui manient les « affayres de peur de reprosche s'il y auoit quelque révi-« sion à l'aduenir, ce qui estoit à craindre et estoit aduenu « d'aultres fois ; de prendre garde de perdre et esgarer « aulcunes commissions, et à cet effet, de les enregistrer « comme elles viendroient en un livre à part, ou bien en « son verbal pour l'intelligence des affayres, pour sa « descharge et de ceulx qui y auront assisté. *J'ay tenu*, « ajoute-t-il, pareil ordre pendant que j'estoys à la « besoigne et m'en suis bien trouvé, grâces à Dieu qui « m'a conduys jusqu'icy. »

Jean de Serres mourut le 9 mai 1579, en se rendant aux États généraux du Languedoc, avec M. de Leyris, syndic du pays de Vivarais. Il fut inhumé avec pompe dans l'église paroissiale de sainte Magdeleine à Toulouse.

Jean de Serres, deuxième du nom, mourut sans laisser de postérité, il est même probable qu'il ne s'était pas marié ; dans tous les cas, le nom de sa femme est inconnu.

Dans une lettre que le conseiller Bon de Broé, président au Parlement de Paris, lui écrivait le 25 février 1578, et commençant ainsi : « Mon nepveu, je vous escripvis

Digitized by Google

« dernièrement par mon cousin M. Jobert, pour répons « aux dernières lettres que j'ay heues de vous et vous « fayre entendre ce qu'il me semble que ma seur, vostre « mère et vous pouvez fayre touchant la succession de « feu vostre père, à qui Dieu face mercy. Il lui disait à la fin : « Vous scavez assez combien il est important à « vous et à vostre maison, à laquelle il faut s'estudier de « lui conserver votre office, mesmement si ne vous sen- « tiez bien assuré de votre fait avec cette toux qui vous « domine, sinon que vous puissiez pratiquer avec le tems « et le plus tost que vous pourriez une survivance pour « lung de vos frères, comme je vous dys dernièrement, « vous prendrez en bonne part mes fantaisies, car c'est « d'abondance de cœur et bonne volonté envers vous et « votre maison, et surtout advisez à conserver votre santé « et à soulager votre mère le plus que vous pourrez pour « la tenir joyeuse et vous aussy en faisant vos affayres et « procurant votre proffit et honnestement pour vous et « ceulx qui despendent de vous, auxquelz il fault que « vous soyez ung second père, qui sera la fin après « m'estre recommandé à votre bonne grâce et de madite « seur de très bon cœur, priant Dieu vous donner à tous « deux en santé, ce que mieux désirez (4). »

« Votre meilleur oncle,
« *Signé :* Broé.

Cette lettre indique bien que Jean de Serres habitait seul avec sa mère, la sœur du président.

(4) Nous avons eu entre les mains l'original de cette lettre, que nous avons publiée en entier dans une notice sur Bon de Broé, *président au Parlement de Paris*, parue dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, t. V, 1881.

Digitized by Google

CHARLES DE SERRES

CONSEILLER DU ROI

Charles de Serres, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Annonay, succéda à son frère Jean de Serres, deuxième du nom, comme greffier des Etats du Vivarais. Nous possédons à ce sujet un précieux document : c'est une lettre autographe de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, adressée le 20 juillet 1579 « à messieurs les « gens tenant les Etats particuliers de Viveroys à Annonay, » que nous donnons textuellement.

« Messrs Jay este adverty par mon nepueu mons^r le « con^er Broé du décez de vostre greffier de Serres son « nepueu ainsi quil alloyt aux estatz generaux de Langue- « doc avec mon^r de Leyris vostre syndic, dont jay este et « suys fou de desplaisir, comme sa pauvre mere et tous « les siens en doibuent estre grandement désolez. Et le « seroient davantage sil ne vous plaisoyt les consoller en « gratiffiant ung sien frère par les mains duquel vous rece- « purez la p̄nte de son estat. Auquel feu son frere a faict « de son viuant ung si bon debuoir que la mémoyre de ses « services auec la considéraōn des grandes pertes et dom- « mages que vous savez quil a souffert à loccasion de la « charge qu'il auoyt de vers vous, vous doibuent rendre les « enfans recommandables joinct quilz se trouuent si bien « naiz et conditionez et que cest une famille entièrement « dédiée à vostre service et du pays, que portent deulx « mesmes leur recommandation. A laquelle jay bien voulu « adjouxter ma prière. Oultre la bonne volunté que je scay « que vous portez aud. cons^r leur oncle, vous pouuant « asseurer que je recepuray particullierement la grace qui

Digitized by Google

« vous plairra fre dud. office au frere dud. desfunct, à tet
« et si agréable plaisir que je men tiendray grandement et
« perpetuellement obligé à vous dont jespère auoir moyen
« en brief de vous mercyer. Comme vous me trouuerez
« toujours prest et dispot à le recognoistre et men souuenir
« en tous les endroictz où il vous plairra memployer, soyt
« pour le général du pays ou pour vostre particullier, que
« sera de tout mon cœur, duquel je supplie messr après
« mes humbles et affectionnées recommandaòns à vos
« bonnes graces que Dieu vous donne messr santé très
« bonne et vye longue.
« De Paris ce xxe jour de juillet 1579.

« Vostre seruiteur et humble voysin,
« *Signé :* P. VILLARS, A. DE VIENNE.

Aux États tenus à Largentière, le 12 octobre 1580, Charles de Serres, en sa qualité de greffier, fut « eslu et
« nommé pour faire un voyage en court (à Paris) affin de
« faire les poursuytes nécessaires pour daultant solager le
« pays en despens qui n'a accoustumé d'envoyer deux
« délégués, joinct aussi les bonnes faveurs qu'il a envers
« M. Broé, conseiller au Parlement de Paris, son oncle,
« auquel le sindic escripra pour luy remercier les bons
« offices qu'il avoyt faict à M. Luc, cy devant délégué,
« comme il auroyt attesté en l'assemblée tenue à Pra-
« delles. »

Charles de Serres dépensa 410 écus 8 sols 9 deniers pour frais de ce voyage de Largentière à Paris, ou pour l'obtention de certaines lettres-patentes.

Digitized by Google

D'après le compte qu'il fournit aux États du Vivarais, assemblés à Viviers, le 19 octobre 1581, on voit que les chemins n'étaient pas sûrs. Il se fit escorter par des soldats depuis Largentière jusqu'aux Granges-de-Valence.

Voici un extrait de ce compte :

« Item pour le dangier desdits chemins, montant dudit « Viviers à Tournon, prins des soldatz à Rochemaure et « mandé prier M. du Pont, commandant à Bays, de le « favoriser de quelques soldatz en son passage qu'il luy en « auroyt mandé demy douzaine jusques à Cruas où il au- « roict faict boire du vin et auroyt despensé pour icelluy « ung escu.

« Item de la Voulte pour passer à Charmes pour le « dangier desdits chemins auroyt prins quatre soldatz qui « l'auroyent accompaigné jusqu'aux Granges de Valence, « ayant passé audit Charmes soubz la faveur de M. le bailly « de la Voulte qui auroyt escript au cappitaine la Blache « en sa faveur et payé auxdicts soldatz, ung escu. »

Bon de Broé avait une profonde estime pour son neveu Charles de Serres. Dans toutes les circonstances difficiles de sa charge de greffier des États, il fut pour lui un conseiller et un protecteur. Lors de cette mission à la Cour, il l'appuya fortement auprès du Conseil privé du Roi et lui prêta même la somme de cent écus pour l'aider à mener à bien l'accomplissement de sa mission.

Par lettres-patentes du 12 août 1586, Charles de Serres fut nommé juge royal du Vivarais ez sièges d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg, en remplacement d'Antoine Bollioud, décédé. Henri III lui accorda ses hautes fonctions

Digitized by Google

« en considération (y est-il dit), de l'entière confiance que nous avons de la personne de notre amé féal Charles de Serres; de ses services suffisants, de sa loyauté et prudhommie. » Il lui accorda aussi tous les droits, honneurs, autorité, prérogatives et prééminences attachés à cette charge.

Charles de Serres paya 322 écus pour droits de finance dudit office. Il éprouva beaucoup de difficultés et de contrariétés dans l'exercice de ses fonctions de juge du Vivarais au bailliage d'Annonay, dont plusieurs furent même portées au Parlement de Toulouse (5).

Par acte du 14 septembre 1598, passé à *Tournon-sur-Rosne* (sic), dans sa maison, noble François Broé, conseiller du roi en la Cour et Parlement de Paris, seigneur de Marches, etc., fils et héritier de feu noble Bon de Broé, premier président de la première chambre des enquêtes audit Parlement, céda à Charles de Serres la jouissance d'une rente sur la paroisse de Saint-Jeurre, que ledit Bon de Broé avait acquise des Célestins de Colombier-le-Cardinal, pour la durée de six années, à raison de 33 écus 20 sols par an (6).

En 1611, François de Broé et sa femme Marguerite Dacqueville, vendirent à Charles de Serres la chevaucé ou domaine de Chardoz près Saint-Alban-d'Ay. Ce domaine s'étendait sur les communes de Roiffieu, Ay et Quintenas.

Au mois de juin 1612, par des lettres patentes données à Fontainebleau, Louis XIII anoblit Charles de Serres et sa postérité. Nous possédons l'original de ces lettres de

(5) Poncer. *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. IV, p. 223.
(6) *Ibid.*

Digitized by Google

noblesse, au bas desquelles sont peintes les armoiries qui lui furent octroyées et que nous avons reproduites en tête de cette notice.

Charles de Serres mourut vers 1624.

Il avait épousé, en 1586, Isabelle de Fay-Gerlande, fille de noble Christophe de Fay et de Guyonne de Saulsac. Il en eut sept enfants, dont :

PIERRE, qui succéda à toutes les charges de son père. Il épousa Dorothée de Vogué, d'Aubenas;

JUST, évêque du Puy.

Par son testament, du 10 avril 1624, reçu Me Coupa, notaire, Charles de Serres légua à Isabelle de Fay, sa femme, une somme de 400 livres tournois tant qu'elle pourrait s'accorder avec son fils Pierre; plus, pendant son veuvage, l'usufruit et la jouissance de son jardin, pigeonnier et chenevière par lui acquis des hoirs du seigneur du Peloux. Il chargea aussi son fils Pierre de payer à son acquit une somme de 400 livres par lui due à messire Just de Fay, maréchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il voulut en outre que ledit Pierre, qu'il institua son héritier, pût disposer de l'office par lui possédé présentement, à la charge de payer à Isabeau de Serres, sa sœur, 8,000 livres qu'il lui donnait pour tous ses droits.

Isabelle de Fay, veuve de Charles de Serres, par son testament du 26 août 1645, légua au chapitre de l'église collégiale Notre-Dame-d'Annonay la somme de 150 livres, sous la pension de 9 livres 7 sols 6 deniers, à la charge par ledit chapitre de célébrer annuellement et à perpétuité, le

Digitized by Google

jour de son enterrement, une grand'messe avec diacre et sous-diacre à l'autel fondé par feu Mgr l'évêque du Puy (Just de Serres), son fils, et de fournir le luminaire nécessaire.

H. VASCHALDE.

Digitized by Google

LETTRES

D'HIPPOLYTE FLANDRIN

Rome, le 18 mars 1834.

MON CHER LACURIA,

DEPUIS bien longtemps je désire vous écrire ; depuis l'arrivée de Paul je me le propose tous les jours, et ne sais vraiment pas comment j'ai pu tarder autant ! Vous vous figurez combien j'ai été heureux de revoir mon frère, avec quel empressement nous avons dû nous faire questions sur questions ! Oh, nous avons parlé de vous avec bien du plaisir. Il m'a raconté ce que nous vous devions tous deux. L'année dernière vous lui avez sauvé la vie (1). Oh, mon Dieu, en entendant cela

(1) J'ignore à quel événement Flandrin fait allusion. Lacuria était si modeste que dans nos intermirables entretiens sur les Flandrin et leur amitié, il ne m'a jamais parlé des circonstances auxquelles se rapporte ce passage. (*Note du Rédacteur.*)

Digitized by Google

je pleurais à chaudes larmes. Oh, comme j'aurais voulu vous avoir là pour vous embrasser et vous remercier ; mais vous savez tout ce que nous vous rendons d'amitié, n'est-ce pas ? et les protestations sont bien inutiles. — Cependant je vous dirai que le temps et l'éloignement n'affaiblissent point cette amitié, mais qu'au contraire elle me devient toujours plus précieuse. Souvent, avec Paul, nous parlons du séjour de Paris, de nos promenades, de nos conversations ; et si vous savez combien devient vif le désir que j'ai de vous revoir, vous me répondriez à ce sujet ; vous me diriez si enfin vous ne prendrez point une résolution, ou si vraiment des obstacles s'y opposent tout à fait... J'espère que non, et votre indécision est, je crois, le plus grand, le plus réel.

Je vous remercie mille fois du choix des livres que Paul, m'a apportés. En ce moment je lis l'*Essai sur l'indifférence* (2), et je regarde toujours de plus en plus ce livre comme un trésor. Mais pour le bien connaître, le bien comprendre, je sens qu'il me faudra le lire plus d'une fois ! — J'ai lu aussi, avec bonheur, l'ouvrage de M. Gerbet (3), et un plus tard je commencerai celui de M. Combalot (4).

Je vais vous parler un peu de ce que je fais, afin de vous donner l'exemple, car je désire bien savoir aussi quelles sont vos occupations. Je viens de finir ma figure d'envoi (vous savez, le *Jeune Homme assis sur un tombeau*). Main-

(2) Par M. de Lamennais. (*Id.*)

(3) Il s'agit certainement de l'*Essai sur le Dogme générateur*, ouvrage d'ailleurs fort beau, et dont Lacuria était fort enthousiaste. (*Id.*)

(4) J'ignore de quel ouvrage il est question. Plus tard, au contraire, M. Combalot devint peu sympathique à Lacuria et à son groupe. On sait avec quelle violence M. Combalot s'est séparé de Lamennais. (*Id.*)

Digitized by Google

tenant que je la dis finie j'y vois bien des choses à reprendre, mais ce sont de ces choses que je ne peux corriger, et que je reconnais seulement comme des fautes à éviter dans le prochain ouvrage.

Dans quelques jours commence ici l'exposition de ces malheureux envois. Elle dure un mois et nous avons tout le temps d'être maudits, moqués, bafoués, persifflés... par les Allemands, les Italiens, les Anglais, les Russes, jusqu'à ce qu'enfin on aille à Paris recevoir le coup de grâce. Je ne sais trop ce que deviendra ma pauvre figure à travers tout ça, et j'en serai en peine jusqu'à ce que je sache ce que M. Ingres en pense. Mais que de temps encore ! Jusque-là j'ai le temps de faire autre chose et vais m'appliquer à le mieux faire. Je ne connais pas encore tous les ouvrages qui formeront notre exposition, parce que, à ma grande joie, chacun est libre de se cacher ou de se faire voir; et presque tout le monde a pris le premier parti. Mais cependant j'en ai vu assez pour me faire croire que l'École change de direction et que cet envoi vaudra mieux que les autres. Quand ils seront arrivés à Paris, exposés, et que vous les aurez vus, je vous prie de m'écrire bien vite l'effet que ça vous aura produit ; et, quant à ce qui me regarde, je vous prie de ne pas ménager les francs conseils. Mais j'espère avant cela recevoir de vos nouvelles et de celles des choses sublimes que vous avez sous les yeux. Vous me direz ce que vous en pensez, ce qu'on en dit généralement; enfin tout ce que vous pourrez, car vous savez si ça nous intéresse.

Je lis avec avidité tous les feuilletons de journaux, mais il y en a de si absurdes ! Cependant hier j'en ai lu un de la *Gazette de France* qui m'a fait grand plaisir. La

Digitized by Google

peinture y était comprise d'une manière bien plus belle, plus grande, plus large que dans aucun autre que j'aie jamais lu.

Il court ici le bruit que M. Ingres est nommé directeur de l'Académie. Je serais bienheureux de le revoir. Ce serait pour moi un grand bien de recevoir encore de ses conseils. Mais je regretterais toujours l'influence qu'il avait à Paris. Elle me semblait devoir changer entièrement la direction des arts en France, et je ne sais pas si, pour remplir cette mission, il sera aussi bien placé à Rome, mais je ne le crois pas. On m'a dit que l'atelier était maintenant très nombreux et plein d'enthousiasme. Il faudra aussi abandonner tout cela. Oh ! ça m'étonne beaucoup. Cependant si M. Ingres se décide il faut qu'il ait de bonnes raisons, mais je ne les connais pas.

Rome, le 4 mai 1834.

MON CHER LACURIA,

Je me disposais à répondre à votre dernière lettre sur le salon, lorsque les malheurs de notre pauvre ville sont venus nous jeter dans l'inquiétude la plus horrible (5). Figurez-vous que plus de douze jours avant de recevoir une lettre, nous savions combien ça avait été affreux! Vous,

(5) Il s'agit de l'insurrection lyonnaise connue sous le nom de *Journées d'avril* (*Id.*).

Digitized by Google

qui aussi étiez loin de vos parents, vous devez comprendre combien a dû être cruel un si long tourment! Enfin nous avons reçu une lettre d'Auguste et elle nous a tranquillisés sur le sort de nos parents et des vôtres. Mais mon Dieu, jusques à quand verrons-nous de semblables scènes! Par quelles voies Dieu nous tirera-t-il de là!

Votre lettre m'a beaucoup intéressé et je la relis avec attention, pour répondre à des choses qui m'ont vivement frappé! Dans les éloges que vous faites de ce sublime ouvrage (6), je retrouve toutes les heureuses impressions que j'ai éprouvées en le voyant la dernière fois. Mais (gardons cela pour nous) sans savoir jusqu'à quel point sont justes les reproches que vous lui faites sous les rapports du ton et de l'effet. Certaines choses m'avaient étonné. Je trouvais qu'elles ne coïncidaient pas avec les leçons sublimes de l'atelier. Cependant j'espérais m'en apercevoir tout seul, j'avais voulu me faire illusion, et j'espérais qu'en reprenant ces choses, il les changerait; mais l'impression que vous me dites que ça a produite sur l'atelier m'a vivement chagriné. Rien ne pouvait m'être plus sensible. Avec mon pauvre Paul, nous sommes restés consternés! Cependant, après y avoir bien pensé, je demeure convaincu que les principes de M. Ingres sont réellement ceux avec lesquels il nous a élevés. S'il en est sorti, je crois qu'il faut l'attribuer à l'état violent où il est. Toujours critiqué depuis 25 ans, il a voulu répondre à ses ennemis, et aura quelquefois manqué de ce calme qui donne à une œuvre un

(6) Il est ici question du *Saint-Symphorien*, le célèbre tableau de M. Ingres. (*Id.*)

Digitized by Google

caractère de vérité et de conviction profonde (7). Oui, certainement, ce sont ses véritables pensées. Car voyez sa joie lorsqu'il les exprime! Il répand son âme, pour ainsi dire; chaque parole *exprime* et touche (8). Oui, je crois que si en quelques points il n'a pas été conséquent avec lui-même, c'est parce que, poussé à un état violent par les amères critiques de ses ennemis, il aura voulu y répondre, et aura peut-être dans cette disposition (si malheureuse pour faire de l'art) froissé son sentiment et son principe. — Mais je crois tout à fait suivre la même voie que M. Ingres, lorsque je proteste de mon amour pour cet admirable principe, que la nature est mère de toute beauté, de toute originalité et que nous devons la suivre comme des enfants soumis et pleins de confiance; c'est là tout notre symbole, je crois, et c'est d'après lui que je voudrais marcher.

J'ai en ce moment un grand désir de travail, mais malheureusement je ne peux pas le satisfaire. Depuis plus de

---

(7) Il est étrange que le *Saint-Symphorien*, un des plus beaux ouvrages de M. Ingres, non seulement ait été au début l'objet des plus amères critiques, mais encore que les élèves de M. Ingres eux-mêmes l'aient jugé fort sévèrement. Avaient-ils été déroutés par cette fougue inattendue après les ouvrages empreints de la sérénité grecque, tels que l'*Apothéose d'Homère?* — Ils lui reprochaient surtout l'exagération, à la Michel-Ange, de la musculature des bourreaux; et on l'expliquait en disant que, froissé des critiques qui lui reprochaient de n'oser s'attaquer à l'anatomie, il était tombé dans l'excès contraire, etc., etc. — Plût aux dieux que les élèves de M. Ingres eussent toujours peint eux-mêmes avec le pinceau de flamme du *Saint-Symphorien!* (*Id.*)

(8) Cette chaleur communicative que M. Ingres mettait dans ses paroles était incroyable, au dire de tous ses élèves. Il parlait encore moins de la bouche que du geste, et «dessinait» ses idées plus encore qu'il ne les racontait. (*Id*)

Digitized by Google

deux mois je suis tout à fait oisif, et pour une bien malheureuse cause. C'est pour une faiblesse dans la vue. Jugez de mon chagrin, il m'est recommandé, presque comme seul remède, de ne lire ni écrire, et encore moins dessiner; et Dieu sait jusqu'à quand cela durera. Ça me désole de perdre mon temps. Voilà un an et demi que je suis ici, et qu'ai-je fait? Vraiment je ne sais le dire. Priez, mon cher Lacuria, pour que ce mal cesse, car, voyez-vous, ça me rend bien malheureux.

Je voudrais bien vous écrire encore, mais mes pauvres yeux me le défendent, c'est pourquoi je vous dis adieu et vous embrasse de tout mon cœur.

Rome, le 22 juillet 1834.

Mon cher Lacuria,

Que je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à mes pauvres yeux! Depuis longtemps déjà j'avais pensé à la médecine homéopathique et plus d'une fois j'avais cherché à m'informer s'il y avait à Rome quelque médecin qui l'exerçât, mais toujours ça été inutile, et ce n'est pas étonnant. Je vis ici dans un cercle si étroit; je ne connais personne en dehors de l'Académie. Cependant, puisqu'on vous a assuré qu'il y en avait, je chercherai encore, et j'ai si peu de confiance dans la médecine ordinaire que je n'hésiterai pas à essayer de celle-ci. Mais, pour mes yeux, le besoin

Digitized by Google

n'est plus aussi pressant, je m'empresse de vous le dire, ils vont mieux, beaucoup mieux; et le résultat a été amené par un désolant repos de quatre mois (!), une certaine eau et des lunettes bleues. Maintenant j'ai pu me remettre au travail, et, continuant de garder quelques ménagements, ça va de mieux en mieux. L'inquiétude irritante et chagrine qui me tourmentait a disparu et je devrais seulement penser à remercier Dieu de m'en avoir ôté le sujet; mais non, il faut toujours se plaindre de quelque chose.

Maintenant, je ne puis m'empêcher de regarder en arrière et de regretter cette demi-année perdue. Oh ! quand je vois le peu que j'ai fait depuis que je suis ici, la venue de M. Ingres me fait peur. Je viens de lire à l'instant sa nomination dans le journal, et j'ai peine à analyser l'impression que j'en recois, mais je crois que la peine l'emporte sur le plaisir. Je regretterai toute ma vie les chefs-d'œuvre que je vois échapper à la France. Cette grande peinture, cette peinture monumentale, qui allait si bien à son génie, il ne trouvera plus ni le temps ni l'occasion de la faire. Au moins si, pour compensation, il trouvait ce repos qu'il cherche ; mais pour cela, venir se mettre à la tête d'une administration, c'est un mauvais moyen. Il est vrai qu'il va retrouver Rome et toutes ces belles choses qui l'ont nourri et fortifié; peut-être que ce sera assez pour lui rendre courage. Oh ! je le désire bien. Si je pouvais contribuer à lui éviter quelques peines, à lui rendre son séjour ici plus tranquille, avec quel plaisir je le ferais ! Enfin, espérons.

Pourquoi n'êtes-vous pas de ceux qui viendront avec lui ? Oh ! je serais heureux, mais pour le moment n'y pensons pas. Je sens comme vous combien les choses que

Digitized by Google

M. Périn vous fait faire peuvent être utiles à vos progrès (9). L'espérance que vous en avez me fait grand plaisir, et je la trouve bien fondée.

Je vous remercie bien des deux petits portraits que vous m'avez envoyés dans l'avant-dernière lettre. Ils sont très ressemblants et de la belle ressemblance !

Je finis maintenant une figure de grandeur naturelle. Ce n'est pas un sujet. Je ne saurais quel nom lui donner. Cependant, j'avais une idée avant de commencer : J'entrevoyais quelque chose de beau, mais... J'ai fait un jeune homme, assis de face, au pied d'un arbre, et dans son expression, sa pose et le paysage qui sert de fond, je voulais exprimer un calme, une paix parfaite. Mais je ne suis point arrivé où je voulais, et la lassitude me force à le laisser. Je désire commencer autre chose, mais je vais avant faire un petit voyage à Assise, voir les œuvres sublimes des Giotto, Giottino, Orgagna, Simon Memmi, etc., maîtres admirables, que l'on ne peut voir sans être frappé d'une sorte de stupeur, tant leur caractère est grand et fort ! Je vous prie de dire à Auguste, s'il ne le sait pas encore, que les envois sont arrivés, et que je le prie d'aller voir si, ma figure étant vernie, les taches qui sont au bord du ciel paraissent beaucoup, afin qu'il les fasse couper un peu. Adieu.

---

(9) Lacuria travaillait alors à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, peinte par M. Périn, l'intime ami d'Orsel, dont il s'était fait le fervent adorateur. Je ne sais si Périn n'a pas des choses plus fortes que son maître et ami.

Digitized by Google

Nous avons régulièrement et depuis longtemps une chaleur de 29 à 30°. Elle revient chaque jour sans aucune variation. Aussi on fond et maigrit à vue d'œil.

Post-scriptum à une lettre de Paul Flandrin, datée de Rome, le 11 janvier 1835.

MON CHER LACURIA,

Je n'ai pas quatre minutes! Je vous remercie de votre dernière bonne lettre. Votre opinion sur ma figure m'a fait grand plaisir. Les observations m'ont semblé fort justes et les conseils excellents. Oh! mon Dieu, comme nous nous accorderions! Pourquoi sommes-nous toujours séparés! Enfin, patience, un temps viendra où peut-être nous pourrons travailler voisins, et alors comme je serai heureux de vous dire tout ce que j'aime, tout ce que je sens. M. Ingres a semblé content, bien content, à la première vue du tableau que je fais (10), mais malgré cela je n'ai point de courage pour le finir. Je voudrais commencer autre chose. Cependant!... Vous verrez cela et savez bien ce que j'attends de vous!

Adieu, mon bon, mon vrai ami. Je vous écrirai dans quelque temps. Embrassez pour nous vos parents et vos frères. Pour moi, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

(10) *Le Dante au Purgatoire* qui est au Musée de Lyon.

Digitized by Google

Post-scriptum à une lettre de Paul Flandrin, datée Rome, le 15 juin 1835.

Amico carissimo, Con molto piacere ho letto la vostra lettera in lingua italiana, e avrei risposto nella stessa lingua, ma benchè dovessi arrossirne, quest'e ancora per me un travaglio que non ho potuto fare questa volta, a cagione del poco tempo che mi lasciano le studie dagli maestri antichi. E una cosa straordinaria quanto sono lenti i miei progressi. Ma essendo sempre all'academia di Francia, dove si parla sempre francese, non posso pigliare l'ardire di parlare cogli italiani, e questo è pero il migliore mode d'imparare non solamente la prononciazione, che non è cosa facile, ma ancora il genio della lingua. — Spero che mi mettrete sempre alcune parole italiane, alle quale faro risposto comme potro. Addio, caro amico. Paulo et io l'abbraciamo del tutto cuore. Il vostro vero amico. Ip. F.

(*A suivre*).

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES TROIS-ORDRES ET DES ÉTATS PROVINCIAUX DU DAUPHINÉ, TENUES A ROMANS, EN 1788, réimprimés à l'occasion du centenaire de la Révolution française, avec une introduction par André Lebon. — Lyon, Mougin-Rusand, imprimeur, 1888, in-4°. En vente chez tous les libraires. Prix : 10 francs.

Les fêtes récentes du Centenaire des Assemblées de Vizille et de Romans, donnent un intérêt particulier à la publication de ce volume. Rien ne saurait mieux, d'ailleurs, nous révéler le véritable esprit de cette dernière réunion que la lecture de ses procès-verbaux, dans lesquels sont enregistrés, jour par jour, les travaux des trois Ordres du Dauphiné.

Le choix de Romans pour la tenue de cette Assemblée ne saurait nous surprendre, quand on sait que jusqu'en l'année 1393, cette ville avait été le siège habituel des États du Dauphiné. De la sorte, le gouvernement royal se prêtait donc, d'autant mieux, au rétablissement des anciennes institutions, que réclamait si vivement cette province.

L'Assemblée provinciale, supprimée depuis l'année 1628, renaissait ainsi sous une forme rajeunie, et tous ses membres, sans distinction de classe, se montrèrent prêts à tous les sacrifices pour assurer le bonheur du pays.

Digitized by Google

Il serait trop long de rappeler ici tous les travaux auxquels se livra, pendant ses trois sessions, l'Assemblée de Romans. Aucun sujet digne de l'attention de ses membres ne fut dédaigné par eux. Qu'il s'agisse de l'intérêt de l'agriculture ou de celui du commerce, des travaux publics ou de l'assistance des classes pauvres, nous retrouvons toujours le même zèle et le même dévouement. L'enthousiasme déborde de tous les cœurs; l'intérêt personnel disparait et, chose que nous n'avons plus revue depuis, l'union la plus étroite ne cesse de régner entre tous ces hommes, qu'aucune préoccupation de caste ne dirige plus.

Mais si nous ne pouvons esquisser ici que d'une manière générale, la nature des questions étudiées au sein de cette réunion, il en est une pourtant que nous ne pouvons laisser inaperçue, tant elle intéresse l'histoire de notre ville. Un jour l'Assemblée de Romans vit arriver une députation de la Guillotière, venant réclamer son appui, dans un procès contre la ville de Lyon, dont était saisi alors le Conseil du Roi, et qui ne saurait manquer d'exciter l'étonnement de nos contemporains.

Exclus du conseil de la cité, les habitants de ce faubourg étaient soumis pourtant au paiement de toutes les taxes imposées aux habitants de Lyon. Et c'était pour se soustraire à des charges, apparemment fort onéreuses, qu'ils demandaient avec insistance que la Guillotière fût reconnue partie intégrante de la province du Dauphiné.

Le travail du rapporteur, chargé de l'examen de cette affaire, renferme de curieuses révélations sur ce litige, qui dura pendant plusieurs siècles. Nous y voyons ainsi qu'après avoir réussi, pendant longtemps, à échapper, comme bourg dauphinois, aux contributions supportées par les habitants de Lyon, la Guillotière avait fini par succomber, en 1725, devant le Conseil du Roi, par suite d'un de ces revirements de jurisprudence qui, paraît-il, étaient aussi fréquents que de nos jours, et depuis cette époque, ses malheureux habitants vivaient « sous l'oppres-« sion du fermier des Aides et de celui des Octrois. »

Évidemment, les États du Dauphiné ne pouvaient repousser une demande qui s'adressait à leur patriotisme local; ils l'accueillirent donc avec faveur, en invitant « Messieurs les Procureurs-Généraux-Syndics « à intervenir au procès devant le Conseil du Roi, pour faire déclarer « que la Guillotière faisait partie du Dauphiné et devait jouir de tous « les droits de cette province. »

La Révolution devait mettre un terme à ce litige séculaire, comme

Digitized by Google

à bien d'autres, dont notre génération a perdu aussi le souvenir. Néanmoins, il est curieux de retrouver dans ces procès-verbaux des documents sur ce chapitre de notre histoire locale.

Signalons encore à l'attention du lecteur les instructions données par l'Assemblée de Romans aux députés qui vont être élus aux États généraux. En effet, c'est surtout dans ces cahiers, si pleins de sagesse et de modération, que nous retrouvons tous les sentiments généreux qui animaient nos ancêtres de 1789 : le désintéressement, la tolérance, l'esprit de justice et le respect de la liberté d'autrui. A ce titre, nous pouvons tous fêter le même Centenaire, mais en détournant notre pensée de l'époque prochaine, où l'illustre Secrétaire des Assemblées de Vizille et de Romans, Mounier, n'échappera à la mort qu'en se réfugiant à l'étranger.

A. V.

JACQUES MAISSIAT. — JULES CÉSAR EN GAULE. — Paris, Hetzel et Firmin-Didot, 3 vol. in-8°.

Malgré la généralité de son titre, cet ouvrage renferme surtout l'histoire de la première et de la septième campagne de César dans la Gaule transalpine, et c'est à ce titre qu'il offre un intérêt particulier pour l'histoire de la contrée, formant aujourd'hui le département de l'Ain, sous la domination romaine.

Cet intérêt se comprend facilement pour la première campagne, dirigée contre les Helvètes. A cet égard, nous ne relèverons pas les différences de l'itinéraire que M. Maissiat fait suivre aux Helvètes, avec celui que nous a tracé M. Valentin-Smith, dans son intéressant travail sur les *Fouilles dans la vallée du Formans*, publié dans notre Revue. Si

Digitized by Google

M. Maissiat fait passer ce peuple par Sylan, Nantua et Ceyzériat, il leur fait traverser la Saône sur le même point que notre savant collaborateur.

Mais, comment une étude sur la septième campagne de César, et le siège d'Alésia, peut-elle former un chapitre de l'histoire des anciennes provinces de la Bresse et du Bugey? En voici l'explication, qui résume en quelques mots tout le système de l'auteur. D'après M. Maissiat, César est entré en Gaule par la Perte du Rhône, où il trouvait un pont naturel pour faire passer son armée (tom. Ier, p. 335). Or, quand, après son échec sous les murs de Gergovie, il battit en retraite devant l'armée victorieuse de Vercingétorix, son but fut de regagner la Province en traversant de nouveau la Perte du Rhône. Et c'est ainsi que les opérations de sa retraite l'amenèrent dans le voisinage d'Izernore, où l'auteur place Alésia (Voy. notamment tom. II, p. 254).

Sans doute, dans l'état actuel de la science, cette thèse n'est guère soutenable aujourd'hui. Néanmoins, l'ouvrage de M. Maissiat est un livre remarquable par la science qu'on y trouve. Si, par excès de patriotisme local, l'auteur se trompe en voyant Alésia dans Izernore, ses observations et ses découvertes sont précieuses pour l'étude des antiquités de cette ancienne cité et des localités qui l'avoisinent. En faisant bon marché de ses étymologies trop hasardées, et en écartant les conséquences forcées que l'auteur tire de faits, dont il exagère la portée, il demeure acquis, par les ruines encore subsistantes de ses monuments, de même que par les inscriptions, les médailles et les antiquités de toutes sortes retrouvées à Izernore, que cette ville parvint à un rare degré de splendeur, sous la domination des Romains. Mais on ne saurait aller au delà, sans donner aux événements historiques une couleur romanesque, que repoussent aussi bien les données fournies par l'archéologie et l'étude de la topographie locale, que les textes de l'histoire écrite elle-même.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 1er mai 1888.* — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. A. Bleton, ancien président de la Société littéraire, autorisé à faire une lecture, communique une étude sur l'*Œuvre de Pierre Dupont.* L'orateur fait observer d'abord que ce dernier était un Lyonnais, fortement imprégné du caractère local ; il est mystique par éducation et on trouve dans ses chansons un curieux mélange de tendances contemplatives et de brusques retours à la réalité. La nature a pour lui un attrait invincible et personne n'a peint, avec autant de vérité, la campagne lyonnaise. Dans ses chansons politiques, Dupont appartient, avant tout, à la génération de 1848 ; il en partage l'enthousiasme et le désintéressement, et jusque dans ses chants les plus hardis, on trouve un cœur plus rempli d'amour que de haine. C'est le plus lyonnais de nos poètes et même sous d'autres cieux sa pensée revient toujours à nos horizons lyonnais. Il a aussi l'amour du travail et des gens de métier ; dans ses portraits du travailleur, sa philosophie est douce et résignée. Sa muse se distingue par beaucoup d'honnêteté et de décence ; malgré quelques taches, la langue qu'il parle est d'un bon aloi et la postérité conservera un bon rang à un grand nombre de ses poésies.

M. Valson fait un rapport sur un mémoire présenté par M. Dulaurier : *Pondérabilité de l'éther universel.* Ce travail est la suite d'un mémoire, dont le rapporteur a déjà rendu compte dans la séance du 7 février dernier. Il ne peut que s'en référer aux conclusions de son précédent

Digitized by Google

rapport; car malgré tous ses efforts, il a été contraint de reconnaître que l'unité des forces de la nature, proposée par ce savant, n'est qu'une pure hypothèse et que la pondérabilité de l'éther universel n'est point encore démontrée.

Séance du 8 mai 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. Rougier présente au nom de M. E. Guimet, absent, un exemplaire des *Hymnes*, oratorio en deux parties, paroles de Lamartine, musique de M. Guimet, exécuté sur le théâtre des Concerts populaires de Nantes, le 23 mars 1888. — M. Vachez rappelle ensuite que M. Armand-Caillat vient d'exécuter, sur les dessins de M. Charles Lameire, peintre, un ciborium, offert par lui à S. S. Léon XIII et dont l'habile exécution fait honnneur à l'orfèvrerie lyonnaise. — M. de Cazenove donne communication d'un compte rendu de l'exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, en 1888. Après avoir rappelé le tableau de M. N. Sicard: *Après le duel*, œuvre hors ligne, l'orateur signale les toiles les plus remarquables de cette exposition. Et d'abord, l'*Orphée*, de M. Benjamin Constant, figure empreinte d'une grande majesté et qui est apparue aux connaisseurs comme une vision de la désespérance antique. Puis, après le tableau de Perrachon, les *Funérailles de Chilpéric*, de Luminais, et le tableau de fruits, de Turner, si remarquable de ton et de couleur. Parmi les portraits, assez nombreux, le plus remarquable était un portrait d'enfant, de Mlle Elisa Kock. Dans le genre fleurs, il cite surtout les *Lilas*, de M. Castex-Desgranges. Après avoir cité encore les *Fillettes*, de M. Durst, l'*Ange gardien*, de M. Ferrier, M. de Cazenove s'attache à la description d'un *Effet de soleil sur la neige*, de M. Coignard, qui se distingue par une justesse étonnante des effets de lumière et d'ombre, et il conclut en disant que la dernière exposition n'est ni meilleure ni moindre que les précédentes.

M. Berlioux fait une communication sur les diverses contrées de l'Afrique équatoriale, dont une carte est placée sous les yeux des membres de l'Académie. Il signale, d'abord à l'est, près de Zanzibar, une station allemande, qui a provoqué, peu de temps après, l'occupation d'un territoire voisin par les Anglais ; puis, à l'ouest, au centre de l'Afrique, l'empire du Congo, fondé par les Belges, et celui des Négriers, où l'on se livre à une véritable chasse à l'homme et à un grand commerce des esclaves. Au nord, vers le Nil et près du lac Albert, il montre l'état indépendant fondé, en 1883, par le docteur Emin, à la suite des désastres

Digitized by Google

de Kartoum, avec le concours de 2,000 soldats et d'une troupe de soldats nègres. La capitale de ce nouvel état, établie d'abord à Lado, est aujourd'hui à Vadelaï.

Avant d'abandonner la description de cette partie de l'Afrique, M. Berlioux fait observer qu'Erathosthène, savant d'Alexandrie, avait retrouvé, deux siècles avant notre ère, au pied des Pyramides, des coquillages qui lui avaient fait croire que la Méditerranée s'étendait autrefois jusqu'à ce point. — Se reportant à l'ouest, l'orateur montre le cours de l'Oubangi, dont la vallée a été cédée à la France, jusqu'au 4e degré, puis vers le 24e degré, Adorouma, dont la population est brachycéphale, à la différence des peuples voisins. Dans la vallée de l'Ouellé, qui se jette dans le Congo, et que l'on croyait autrefois un affluent du lac Tcha, on distingue trois populations essentiellement différentes : les Azendehs ou Niamnians, aux yeux obliques, les Monbouttous, constructeurs de mapalias, habitations semblables à des carènes renversées et les Akkas ou pygmées, chasseurs intelligents. Sur tous ces points, les Anglais ont envoyé de nombreuses expéditions ; les Belges ont étudié aussi le cours de l'Oubangi, où ils ont retrouvé des peuples aux longs cheveux et portant la tresse scythique. Après avoir signalé, vers le 12e degré, la montagne où le Chari prend sa source et, près de l'Equateur, la chaîne des monts Elgon, montagnes volcaniques percées de curieuses galeries, M. Berlioux termine sa communication en faisant observer que le grand fait actuel, c'est la marche des négriers vers le nord ; ne pouvant gagner la mer à cause des nouveaux établissements anglais et allemands, ils sont portés à se diriger vers la vallée du Nil, pour expédier leurs esclaves en Arabie.

Au sujet de la découverte de coquillages, faite par Erathosthène, au pied des Pyramides, M. Locard fait observer que l'on a découvert des fossiles semblables en Tunisie. C'est pourquoi il demande à M. Berlioux si l'on peut établir un rapprochement géologique entre la station de la Tunisie et les dépôts de l'Egypte. — M. Berlioux répond que le terrain des deux pays est certainement similaire, mais qu'il en est différemment du plateau de Constantine, beaucoup plus élevé et qui appartient à une autre formation géologique.

Séance du 15 mai 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. le comte de Charpin-Feugerolles, dépose son discours de réception, intitulé : *Les Florentins à Lyon.* — M. Humbert Mollière fait hommage:

Digitized by Google

1° du numéro du 3 mai 1888, du *Lyon-Médical*, renfermant un mémoire intitulé : *Fièvre typhoïde grave avec broncho-pneumonie double, traitée avec succès par les bains froids et la glace*, et 2° une brochure ayant pour titre : *Cinq années de traitement de la fièvre typhoïde dans un service hospitalier* (eau froide et antipyrine). — M. Locard fait aussi hommage d'une *Monographie des espèces de coquillages appartenant au genre Pecten*, qui forme le complément de l'étude sur les coquilles de pèlerins, dont l'auteur a donné communication dans la séance du 10 avril dernier.

M. Berlioux continue sa communication sur l'Afrique équatoriale et le commerce des esclaves. — Avant d'aborder cette étude, l'orateur signale à l'attention de l'Académie, un fait ayant une haute portée au point de vue social et économique. Les dépôts houillers n'existent que dans la partie septentrionale du globe ; c'est donc là seulement que peut se développer l'industrie. La partie méridionale, où le travail humain est insignifiant, ne vit au contraire que par ses produits agricoles. Or, c'est dans l'échange régulier des produits respectifs du nord et du midi que réside peut-être la solution de la crise économique, dont l'Europe souffre aujourd'hui. — Après ces considérations générales, M. Berlioux rappelle qu'en 1877, une conférence fut tenue à Bruxelles, pour aviser au moyen de combattre le commerce des esclaves, dans l'Afrique centrale. C'est ainsi que, sous les auspices du roi des Belges, plusieurs forts furent créés dans le pays situé entre Zanzibar et le lac Tanganika. Mais après un essai infructueux, ce pays a dû être abandonné. Plus heureux, les missionnaires du Saint-Esprit ont réussi, au contraire, à s'établir à Bagamoyo, à Landana et à Mandara. Près du lac de Tanganika, l'archevêque d'Alger a fondé aussi des missions, autour desquelles se concentrent les populations, qui se soulèvent partout contre les négriers. A côté des missionnaires français, les missionnaires anglais ont fondé de même des stations à l'embouchure du Zambèze.

Les deux capitales des négriers, sont à Nyangoue et à Kasongo. C'est dans cette dernière ville que se trouve le plus riche marchand d'esclaves, Tippo-Tip, qui a 3,000 soldats sous ses ordres. Mais, comme tous ses pareils, il dissimule, de son mieux, ses agissements. Stanley, administrateur du Congo, pour le roi des Belges, a essayé de se renseigner sur la situation du pays, et le commerce des négriers ; mais, au lieu de s'adresser aux indigènes, il entra en rapport avec les Arabes, intéressés à lui cacher la vérité, car il ont massacré presque

Digitized by Google

toute la population et enlevé 10,000 esclaves. Rien d'étonnant dès lors, qu'il se soit mis en relation avec Tippo-Tip, lui-même, auquel il a confié le gouvernement du fort des Falls, comme lieutenant du roi des Belges. D'autre part, les dernières nouvelles, remontant au mois de juillet dernier, nous apprennent que Stanley est sans communication avec le major Berthelot, et qu'il est perdu entre l'Arouhouimi et Vadelaï.

En résumé, dans cette lutte, tentée contre les négriers, le roi des Belges a dû abandonner toute la partie orientale de l'Afrique; il a perdu aussi la moitié du Congo, et il est douteux qu'il puisse garder le reste, et qu'on puisse arrêter le trafic des négriers. Quant aux missionnaires, dont l'action ne s'étend que sur un territoire très borné, ils ne peuvent que protéger les habitants groupés autour de leurs établissements.

Sur une question posée par M. Rougier, M. Berlioux ajoute qu'un service régulier de navires à vapeur existe sur le Congo, depuis Léopoldville jusqu'à son embouchure et que, dans son premier voyage, entrepris pour retrouver Livingstone, Stanley avait pénétré jusqu'au centre de l'Afrique, en venant de Zanzibar.

Séance du 22 mai 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Vachez communique ses recherches sur la *Donation du domaine de la Part-Dieu à l'Hôtel-Dieu de Lyon, par Madame de Servient.* Cette donation est un fait historique remontant à une époque assez peu reculée; mais, sur ce point comme sur bien d'autres, la légende a depuis longtemps remplacé l'histoire. On sait que Mme de Servient avait été l'une des causes indirectes et involontaires de la terrible catastrophe du 11 octobre 1711, dans laquelle 238 personnes furent écrasées sur le pont de la Guillotière. Quatorze ans plus tard, le 7 juillet 1825, cette dame fit donation de son domaine de la Part-Dieu à l'Hôpital de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône, mais avec des conditions qui permettent de la considérer plutôt comme une vente à charge de rente viagère. En effet, indépendamment du paiement d'un capital de 53,000 livres, Mme de Servient stipula une pension viagère annuelle de 6,000 livres, en exigeant que les immeubles, compris dans la donation, ne pussent être aliénés. A sa mort, arrivée le 23 février 1733, l'Administration des Hospices avait déboursé déjà 103,000 livres, pour un immeuble estimé 120,000 livres. Heureusement, la situation devint plus avantageuse, quand le pont Morand fut construit, en 1774, et depuis cette époque,

Digitized by Google

la valeur des terrains de la Part-Dieu a progressé sans cesse. Mais il a fallu que d'heureuses circonstances soient venues favoriser l'accroissement des ressources que cette donation a procurées à nos Hospices. Car la libéralité elle-même était fort modeste, à l'origine.

M. Berlioux fait passer sous les yeux de l'Académie, le dessin d'une statue de Bacchus, retrouvée récemment dans l'Asie mineure. C'est un dieu Chétas, remarquable par ses cornes, dont l'origine mérite une explication, que M. Berlioux donnera dans une prochaine séance.

M. Caillemer signale parmi les livres adressés à l'Académie les *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par M. le comte de Rambuteau.— M. Humbert Mollière fait observer, au sujet de cette publication, que, lors de son passage à Lyon pour se rendre en Espagne, en 1704, le comte de Tessé prit Goiffon pour médecin, et que ce dernier l'accompagna pendant tout le cours de la campagne.

Séance du 29 mai 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — Lecture d'une lettre de M. Devaux, sculpteur, annonçant qu'il se porte candidat au prix Dupasquier et qu'il enverra prochainement à l'Académie une statue, ayant obtenu une médaille de troisième classe au dernier Salon de Paris. — Hommages faits à l'Académie : 1° par M. Valentin-Smith : *Souvenirs d'un ancien magistrat*, et *Fouilles dans la vallée du Formans en 1862*; 2° par M. Berlioux : *Les Chétas sont des Scythai*; 3° par M. Thibaud, professeur au Lycée de Lyon : *Marguerite d'Autriche* et *Jehan Lemaire de Belges*, ou de la *Littérature et des Arts aux Pays-Bas sous Marguerite d'Autriche*; 4° par M. Hignard : *Notice sur M. Heinrich.*

M. de Cazenove fait un rapport sur les titres des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Heinrich.

M. Bonnel fait une communication sur le principe fondamental de la géométrie non euclidéenne. Il faut, d'après ce principe, qu'on puisse toujours trouver sur l'un des côtés d'un angle aigu, quel qu'il soit, un point tel que la perpendiculaire élevée sur ce côté, par ce point, ne rencontre pas l'autre côté de l'angle. Ce principe est intimément lié à la question de la somme des angles dans un triangle, car si cette somme était la même pour tous, le principe serait évidemment faux. D'un autre côté, dans aucun triangle la somme des angles ne peut surpasser deux droits, et si la somme des angles était égale à deux droits dans un seul triangle, elle le serait aussi dans tous. Une seule hypothèse reste,

Digitized by Google

dès lors, compatible avec le principe non euclidéen, que la somme des angles d'un triangle n'est pas la même dans tous, et que dans tous elle est pourtant plus petite que deux droits. — M. Bonnel fait alors cette hypothèse et il construit sur un côté d'un angle aigu une série de triangles isocèles, dont la base comptée à partir du sommet de l'angle va toujours en doublant et dans lesquels il démontre que la somme des angles va en diminuant autant qu'on le veut. D'où cette conséquence, qu'après un nombre limité d'opérations, on pourra former un triangle isocèle, dans lequel les deux angles, à la base, seront l'un et l'autre égaux à l'angle aigu, considéré au début et dans lequel la somme des angles sera moindre que le double de ce même angle, ce qui est impossible. Donc, on ne peut faire, sans absurdité, l'hypothèse qui sert de base au principe fondamental de la géométrie nouvelle. M. Bonnel montre ensuite quelle est la faute de logique commise par Lobatschewsky, l'inventeur de cette géométrie, dans la justification qu'il a donnée de son principe, vingt-troisième proposition des « Études géométriques sur la théorie des parallèles », publiées en 1829 et traduites par J. Houël en 1868. Il explique aussi comment cette erreur a pu passer inaperçue, pendant quelque temps, et comment, s'il y a une géométrie nouvelle à trouver, ce n'est pas dans la contradiction, mais dans la généralisation de celle d'Euclide qu'il faut la chercher.

M. Valson déclare qu'il partage d'autant mieux les conclusions de l'orateur, qu'il est d'avis qu'une étude approfondie de la théorie des parallèles conduit trop aisément à la métaphysique, qui tend à compliquer ce qui est très simple et à mettre en doute la certitude des vérités géométriques.

M. Gallon annonce que la veille, c'est-à-dire le 28 mai, le grand tunnel pratiqué sous Caluire, entre la gare de Collonges et celle de Saint-Clair, a été percé de part en part. Ce tunnel, dont l'exécution a duré dix-huit mois, a été créé pour faciliter les communications directes entre Paris et Marseille, et dégager la gare de Perrache d'un mouvement de trains trop encombrants. Sa longueur est de 2,403 mètres et les mesures avaient été prises avec une si grande précision, que la rencontre des deux galeries a été effectuée sans aucune déviation.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Nous avons complété notre série de députés au Parlement, entamée par la mort de M. Rochet. Le Gouvernement a pensé qu'il y avait urgence à ne point différer ; c'était aussi l'opinion des candidats et d'un certain nombre d'électeurs, mais d'un électeur seulement sur six, à en juger par le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel.

Il a fallu s'y reprendre à deux fois. Ce qui n'empêche l'honorable M. Chepié, l'élu du 22 juillet, comme un simple bachelier reçu avec la note « passable », de bénéficier du titre acquis. Il n'est pas moins député qu'un autre et, par suite d'une fiction légale, n'en représente pas moins la majorité.

Tout est convention en ce monde.

⁎ La saison a bien voulu se montrer clémente à l'occasion de la Fête nationale. Tant mieux pour les citadins qui, mettant à profit la rencontre de deux jours de repos, ont émigré aux champs ; tant mieux pour les habitants des environs qui viennent, alléchés par les réjouissances traditionnelles, compenser les départs et encombrer nos rues.

Ils ont été chichement traités cette année. On avait rogné sur tous les chapitres du programme. Est-ce un vent d'épargne qui souffle ? Est-ce que nos édiles ont voulu réserver le gala pour la visite présidentielle ?

Car cette visite est à peu près officiellement annoncée, bien que nous n'ayons pas le plus petit centenaire lyonnais à mettre en vedette sur l'affiche.

Digitized by Google

⁎ La Révolution, quelque opinion qu'on professe à son endroit, est un fait considérable. — L'épithète « considérable », je le sais, est de ces mots qu'on trouve aujourd'hui un peu faibles. Toutefois, je le maintiens, parce que je n'en reconnais pas de meilleur.

Lorsqu'un fait considérable est accompli, lorsqu'une invention importante s'est fait jour, c'est à qui réclamera d'en être l'auteur et revendiquera la priorité. Les Parisiens, ne voulant pas se résigner à attendre le 4 août, date qui marque véritablement la fin de l'ancien régime et l'avènement des temps nouveaux, avaient déjà pris position avec le 14 juillet. Les Dauphinois, gens avisés, interviennent maintenant, avec une année d'avance. Il se trouvera quelqu'un pour remonter à Richelieu.

Et c'est ce dernier qui aura raison : car la Révolution est la résultante d'un travail de plusieurs siècles, et si quelques-uns l'ont accomplie, tous l'avaient préparée.

⁎ Je n'en peux dire autant du bouleversement que l'Administration se propose d'apporter dans les noms de nos voies publiques. Pour les Anglais, le nom d'une rue est inamovible, comme le nom d'une ville ou d'un individu. En France, nous aimons à nous donner le plaisir de substituer une plaque à l'autre, comme ces malins d'autrefois, qui décrochaient les enseignes, la nuit, et pendaient un pain de sucre à la porte d'un charcutier.

Une des circonstances où un changement est motivé, c'est lorsqu'on réunit sous la même dénomination deux rues se faisant suite et différemment nommées : exemple, les rues Saint-Pierre et Centrale.

La rue Saint-Pierre est plusieurs fois séculaire; elle longe le palais de ce nom et rappelle un souvenir historique; le nom de rue Centrale, au contraire, est récent; il est mal choisi, puisque la rue est sur le flanc de la presqu'île, il sent la petite ville. Il semble qu'il n'y a pas à hésiter : ce sera rue Saint-Pierre tout le long. Oh! que nenni!

Il y a des gens qui ne manquent jamais une occasion de faire une bêtise.

Pendant que nous sommes dans les rues, disons un mot des nouveaux kiosques de la Compagnie des tramways.

Tout d'abord, la Compagnie ne s'était préoccupée que d'une chose : installer ses contrôleurs. Des aises du public, elle s'en souciait comme un poisson d'une pomme.

Digitized by Google

La Municipalité trouvant le procédé singulier, enjoint à la Compagnie d'enlever ses baraques et l'invite à faire comme à Paris, à louer des boutiques. Si bien que le public continue à patauger dans la boue ou à se brûler au soleil, tandis que les malheureux contrôleurs empruntent un abri aux allées des maisons. Et pendant ce temps, les actionnaires empochaient d'honnêtes dividendes!

Aujourd'hui, un accord paraît intervenir. Mais le nombre des pavillons est encore très restreint, la place réservée au public n'est pas grande et les occupants des rez-de-chaussées masqués par ces nouvelles constructions, se plaignent.

⁂ Le 14 juillet nous a valu son contingent annuel de palmes académiques. C'est avec cela qu'on apaise la province, les gros lots étant réservés à la capitale.

Jamais on n'a manifesté une plus grande soif d'égalité, jamais on n'a autant multiplié les distinctions et sans motif bien appréciable. Je connais un officier d'académie qui ne sait pas l'orthographe et écrit tout au plus lisiblement.

Ceux qui ne réussissent pas à se procurer du ruban en France, s'adressent à l'étranger. On en importe tous les ans quelques aunes de diverses couleurs et nul n'a encore songé à réclamer la prohibition pour ces produits exotiques.

⁂ Le sculpteur Etex, qui comptait un Coustou parmi ses ancêtres et dont le Musée de Lyon possède une des œuvres, *Caïn et sa famille*, est mort à l'âge de quatre-vingts ans accomplis.

Mort aussi à Paris, Adrien Desprez, un de nos compatriotes, écrivain érudit et laborieux.

Enfin, l'auteur de la nouvelle église de Fourvière, l'architecte Bossan, a fini à la Ciotat sa longue carrière. Homme d'un immense talent, il avait le défaut de conduire ses travaux sans les visiter et de faire des monuments comme certains fonctionnaires font des lois — du fond d'un cabinet et à cent lieues de distance.

S'il avait habité sur la rive gauche de la Saône, et s'il était allé tous les matins, pendant dix ans, suivre l'exécution de ses plans, peut-être n'aurions-nous pas cet édifice à lignes désagréables que seront condamnés à voir tous ceux de nos petits neveux qui n'habiteront pas la Ciotat.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1888

8 Juillet. — M. Bartholomot, président de Chambre à la Cour d'appel de Grenoble, est nommé président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Montalan, décédé.

— M. Flourens, député et ancien ministre des affaires étrangères, fait une conférence au Théâtre-Bellecour, sur le Centenaire des Assemblées de Vizille et de Romans.

— Premier tour de scrutin pour l'élection d'un député, en remplacement de M. Rochet, décédé. Sur 69,273 votants, M. Chepié obtient 37,133 voix, M. Vaillant, 17,011 voix, M. Montheillet, 10,747 voix; divers, 2,317 voix. — Ballottage.

9 Juillet. — M. Berger, conseiller à la Cour d'appel, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

12 Juillet. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerne une 2e médaille, au nom de la Commission des Antiquités nationales, à MM. Allmer et Dissard, pour leur mémoire : *Antiquités découvertes, avant et après 1885, à Lyon, dans le quartier dit de Trion.*

22 Juillet. — Scrutin de ballottage pour l'élection d'un député. M. Chepié, seul candidat, est élu par 33,038 voix sur 37,755 votants et 182,867 électeurs inscrits.

23 Juillet. — M. Carnot, président de la République, s'arrête, pendant un court instant, à la gare de Perrache, à son retour des fêtes du Centenaire de Vizille et de Romans, pour recevoir les principaux représentants de la magistrature, de l'Administration et de la municipalité de la ville de Lyon.

— Mort de M. Pierre Bossan, architecte de Notre-Dame de Fourvière, décédé à la Ciotat (Bouches-du-Rhône), à l'âge de 74 ans. Ses obsèques ont lieu le 28 juillet, à Lyon, dans la crypte de la nouvelle église de Fourvière, au milieu d'un grand concours d'amis du défunt. M. Bossan était un créateur et un grand artiste et nous espérons que

Digitized by Google

l'un de ses élèves consacrera à sa vie et à ses œuvres une étude qui sera d'un grand intérêt.

— Mort de M. Fougasse, membre de la Chambre de commerce, ancien président du Conseil d'administration des Hospices civils, et ancien juge au Tribunal de commerce, décédé à l'âge de 70 ans.

— Transfèrement des enfants de la colonie pénitentiaire de Brignais (Rhône), dans les maisons de correction de l'État.

— Première journée des concours de fin d'année pour les élèves du Conservatoire. La clôture de ce concours a lieu le 28 juillet.

26 Juillet. — Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution de Notre-Dame des Minimes.

28 Juillet. — Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution des Chartreux. M. l'abbé Thibaudier, professeur de philosophie, prononce le discours d'usage sur l'*Utilité des études philosophiques pour la formation de l'esprit.*

— M. Jacomet, procureur de la République à Bourg, est nommé substitut du Procureur général à Lyon, en remplacement de M. Le Gall, nommé avocat général à la Cour d'appel de Grenoble.

— Distribution des prix à l'École de la Martinière, sous la présidence de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique.

29 Juillet. — Distribution des prix aux Enfants pauvres de la ville de Lyon, par la Société de Patronage, dans la Cour de l'École de la Martinière.

30 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du petit Lycée de Saint-Rambert, dans la salle de la Bibliothèque de la ville, sous la présidence de M. Fontaine, professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres.

31 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du grand Lycée, sous la présidence de M. Burdeau, député du Rhône.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES DE SERRES

d'Annonay (*)

JACQUES DE SERRES

ÉVÊQUE DU PUY

JACQUES de Serres, troisième fils de Jean de Serres et de Barbe Broé, naquit à Annonay vers 1550 et fit ses études au collège de Tournon.

Le cardinal Charles de Bourbon, légat d'Avignon, archevêque et abbé de Montebourg, diocèse de Coutance, en Normandie, ayant résigné ladite abbaye en faveur de Bon de Broé, conseiller au Parlement de Paris, ce dernier la donna plus tard à Jacques de Serres, son neveu, qui en avait la jouissance en 1587, année où il alla y passer la belle saison.

(*) Voir le numéro de juillet 1888.

Digitized by Google

Il écrivait souvent à son frère Charles de Serres et avait l'habitude de terminer ses lettres par ces mots : « Votre meilleur frère et bon ami, *Jacques, abbé de Montebourg.* »

Le 22 juillet 1594, par la faveur de Villars, amiral de France, qui avait réduit la ville de Rouen, le Hâvre, Pont-Audemer et autres places en l'obéissance du Roi, Henri IV fit don à Jacques de Serres du prieuré de Beaulieu, près de Rouen, vacant par le décès de messire Louis de Broé (7).

Vers la fin de l'année 1596, Anne de Lévis, duc de Ventadour et marquis d'Annonay, lui procura l'évêché du Puy, devenu vacant par la mort d'Antoine de Seneterre. Jacques de Serres fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 19 avril 1597, accompagné de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, son parent, qui, le lendemain, dimanche de Quasimodo, pendant que le nouveau prélat officiait pontificalement, prêcha un magnifique sermon à la cathédrale.

Son diocèse lui fut redevable de plusieurs pieuses et utiles institutions. Le 6 juillet 1598, il consacra dans son église l'autel des Saints-Innocents, où fut trouvé le corps d'un de ces bienheureux enfants, qu'une inscription attestait y avoir été placé en 465 ; et, en 1600, il consacra l'église de Saint-Marcel, qu'il avait fait restaurer. Le 14 juillet 1604, il jeta les fondements de l'église du Collège que dirigeaient les Jésuites ; et, comme il avait choisi sa sépulture dans cette église, il se chargea de faire élever le chœur à ses frais, et y dit la messe en grande pompe, la nuit de Noël 1618.

La même année 1604, il posa la première pierre du couvent de Sainte-Catherine de Sienne. Le 25 mars 1610, il

(7) Poncer. *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. IV, p. 226.

Digitized by Google

reçut les Ursulines, qui adoptèrent, l'année suivante, la règle des religieuses de Notre-Dame, et que l'on désigna plus tard sous le nom de Filles de Sainte-Marie.

Le 25 du mois suivant, il fit poser, par Jean Laurent, son official, la première pierre de l'église des Capucins, qu'il avait introduits, au Puy, le jour de la Pentecôte 1607; mais il se réserva de bénir lui-même l'édifice, quand il serait terminé, ce qu'il fit le premier dimanche d'octobre 1613 (8).

En 1619, un vol considérable et des plus audacieux, commis à l'évêché du Puy, mit en émoi les habitants de cette ville. On profita d'un voyage de l'évêque pour pénétrer dans sa maison épiscopale qui joignait la cathédrale. Il paraît que les voleurs s'y introduisirent au moyen de fausses clefs et à l'aide d'une corde à crochet. On trouva aussi dans une chambre une lanterne secrète. Ce vol, qui eut lieu du mardi 15 janvier 1619 au mercredi 16, vers neuf heures du soir, attrista profondément Jacques de Serres, qui était vieux et infirme.

Parvenu à une extrême vieillesse, il obtint pour coadjuteur son neveu, Just de Serres, auquel il abandonna son abbaye de Montebourg, et qui fut sacré évêque de Titopoly, du consentement d'Urbain VIII.

Jacques de Serres mourut le 29 janvier 1621, et fut enseveli dans l'église du Collège, suivant ses désirs.

De magnifiques funérailles lui furent faites le 1er février. Nous possédons le compte des dépenses qui furent faites à cette occasion; il s'élève à la somme de 5,631 liv. 6 sols, 5 den.; chiffre très élevé, énorme pour l'époque.

---

(8) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 78.

Digitized by Google

Nous avons remarqué les articles suivants :

Pour le lavement et embaumement...	10 liv.	
Pour chapelle ardente.....	10 »	
En façon d'écussons.....	153 »	
En torches, cierges et cire.....	452 »	17 s.
Au maître de musique.....	20 »	
Pour le drap des pauvres.....	1.144 liv.	15 s.

BON DE SERRES

Conseiller du Roi

Bon de Serres, troisième fils de Jean, fit ses études à Paris, en 1582, où il fut recommandé par son oncle Bon de Broé. Il habitait près le Louvre, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 1er juin 1606, il acquit de Marguerite Lescuyer, veuve et usufruitière de noble Jacques de Plevort, l'état et l'office de Conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des comptes, qu'avait exercés ce dernier. Cette acquisition eut lieu moyennant la somme de 64,050 livres tournois. Il obtint ses provisions le 7 juillet 1606, signées par le Roi et scellées sur double queue du grand scel de cire jaune, sur le repli desquelles était l'acte de réception de Bon de Serres, audit office en date du 6 août 1606.

Par contrat du 7 mai 1606, Bon de Serres avait épousé Marie Lacour, veuve de noble Nicolas le Bossu, dont il n'eut pas d'enfants (9).

Par son testament olographe du 18 juillet 1626, Bon de Serres institua, pour son légataire universel, son neveu Just

(9) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais.*

Digitized by Google

de Serres, évêque du Puy. Il légua à Pierre de Serres, son autre neveu, conseiller du Roi et juge du Haut-Vivarais, une pension annuelle et perpétuelle de 625 livres au capital de 10,000 livres à lui dues par Charles de Neuville, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général de la ville de Lyon, suivant acte reçu, Mes Philibert Coutenot et Noël de Senellier, le 28 avril 1626. Il légua encore aux prieur et religieux de l'abbaye de Montebourg 50 livres de rente, à lui dues par Guillaume Cadot, seigneur de Henoves, à la charge de célébrer tous les ans, et à perpétuité, deux anniversaires, l'un pour le repos de son âme et celle de son épouse, et l'autre pour celle de Bon de Broé et de Jacques de Serres, de son vivant abbé de ladite abbaye.

Il fit aussi un legs de 1,600 livres en faveur des paroisses de la Roche-Guyon et de Vetreuil, près la ville de Mantes. Cette somme était destinée à l'apprentissage des pauvres enfants, pour marier de pauvres filles honnêtes dans le pays, et pour aumônes aux pauvres orphelines et veuves, à la charge par elles de prier Dieu pour son âme. Me Jacques Parque, notaire, garde-notes au Châtelet, à Paris, fut nommé exécuteur dudit testament (10).

PIERRE DE SERRES

Conseiller du Roi

Pierre de Serres, fils aîné de Charles de Serres et frère de Just, évêque du Puy, succéda à toutes les charges de son père. Par contrat reçu, Me Coupa, notaire, le 15 oc-

(10) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais,*

Digitized by Google

tobre 1636, il acheta de Charles de Lévy, duc de Ventacour, gouverneur du Limousin et de Henry de Lévy, ecclésiastique, marquis d'Annonay, les domaines et justice de la Secheras, La Roche, Vaure et Lemps, ainsi que la erre et justice de Chardon, jusqu'aux limites de la juridiction de Saint-Alban-d'Ay, le tout moyennant 28,000 livres.

Pierre de Serres avait aussi acheté, le 9 mai 1633, de Jean de Boffin, seigneur de la Sauve, Argenson, baron d'Arlende, la baronnie, terre, juridiction et seigneurie d'Arlende, consistant en château, manoir, justice haute, moyenne et basse, cens, rentes et autres droits seigneuriaux, moyennant la somme de 40,000 livres.

Pierre de Serres fut chargé, le 2 août 1645, par la communauté de la ville d'Annonay, d'obtenir de Sa Majesté un arrêt ou des provisions portant défense de troubler à l'avenir le bailli du Vivarais et son lieutenant, dans l'exercice de leur juridiction, ce qui était très dommageable pour la ville d'Annonay. A cet effet, il lui fut alloué une somme de 6,000 livres à titre de gratification (11).

En 1625, il eut un procès avec les consuls d'Annonay, au sujet des biens qu'il possédait dans cette ville et que les consuls voulurent imposer à la taille comme roturiers. Pierre de Serres prétendait que ses biens avaient toujours été reconnus et tenus pour nobles et comme tels, n'ayant pas été insérés au cadastre d'Annonay, fait en 1588.

Il attribuait les réclamations des consuls à l'animosité de M. Jarnieu, alors bailli et gouverneur de la ville, qui avait

(11) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais.*

Digitized by Google

eu à Toulouse un grand procès avec Charles de Serres, son père, relativement à la préséance.

Ce procès ne fut terminé qu'en 1680, par une transaction entre les consuls et Marie de Baronnat, veuve de Just de Serres, fils de Pierre. Il faut dire aussi que de 1626 à 1669, l'instance n'avait pas été poursuivie, les biens de Pierre de Serres n'ayant pas été, pendant plus de quarante ans, compris dans les impositions de la ville.

Mais, en 1677, les consuls, sur les instances du syndic des habitants d'Annonay faisant profession de la religion réformée, firent assigner Marie de Baronnat, en sa qualité de veuve et héritière de Just de Serres, par-devant la cour des aides et finances de Montpellier. Le 19 juillet 1680, par acte reçu Me Guérin, notaire, intervint une transaction qui mit fin à ce procès (12).

Pierre de Serres fut héritier de Baptiste de Fay, vicaire général de l'évêque du Puy. Il avait épousé, ainsi que nous l'avons dit, Dorothée de Vogué, dont il eut cinq enfants :

MELCHIOR, prieur de Chambon;
JUST, seigneur de Thorenc et Andance;
JUST-FRANÇOIS, prieur d'Eclassan;
JUST, troisième du nom, sieur de Saint-Cyr;
JUST-LOUIS-FÉLIX, chanoine de Saint-Ruf.

JUST DE SERRES

ÉVÊQUE DU PUY.

Just de Serres, neveu de Jacques, auquel il succéda sur le siège épiscopal du Puy, était fils de Charles de Serres,

(12) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais.*

Digitized by Google

conseiller du roi, juge de Vivarais et Valentinois, et d'Isabelle de Fay-Gerlande.

En 1616, son oncle, qui était âgé et infirme, en fit son coadjuteur à l'évêché du Puy et à l'abbaye de Montebourg. Par sa bulle du 11 avril, le pape Paul confirma ce choix et donna à Just de Serres le titre d'évêque de Titopoly.

Il faisait ses études à la Sorbonne, où il était sur le point de prendre son grade de docteur en droit, lorsqu'arriva la mort de son oncle Jacques. Ce fut par de grandes protections qu'il obtint l'évêché du Puy, car il n'avait pas l'âge requis (30 ans).

M. d'Alincourt et surtout le commandeur de Silleri, ambassadeur de Rome, lui furent très utiles en cette circonstance.

Il eut pour concurrent Henri de Lévy, duc de Ventadour, qui fit beaucoup de démarches.

Il fit circuler auprès des officiers de divers corps de la ville du Puy et du pays de Velay une supplique dans laquelle il faisait valoir que, « par son autorité et la grandeur de sa maison, le pays serait en paix et protégé envers tous, et que ledit évêché étant plus grand en qualité qu'en revenus, il convenait d'y placer une personne relevant de maison distinguée. »

Just de Serres, ayant reçu sa nomination à l'évêché du Puy, se rendit à Fontainebleau, où il célébra le service divin le jour de Pâques de l'année 1621, devant le roi, et le lendemain à la messe, il prêta à sa Majesté le serment dû à raison de sa nomination d'évêque.

En 1624, il rédigea le *Propre des Saints* de son diocèse, suivant les règles de la liturgie romaine, et en 1626 il consacra le maître-autel de Saint-Robert de la Chaise-Dieu. C'est de son épiscopat que date l'établissement, ou du

Digitized by Google

moins l'extension, de plusieurs communautés religieuses. Les Chartreux vinrent s'établir, en 1627, sur les bords de la Loire, au lieu nommé les *Trois-Pierres*. L'évêque et les citoyens du Puy leur abandonnèrent la maladrerie de Brives ou de Saint-Lazare; mais la famille de Polignac leur ayant offert plus tard le château de Villeneuve, moins éloigné de la cathédrale et situé au confluent de la Borne et de la Loire, ils s'y fixèrent le 23 novembre 1695. Le couvent des Capucins de Monistrol fut fondé en 1628 et, deux ans après, le 24 décembre 1630, les religieuses de la Visitation, étant arrivées au Puy, allèrent se placer, avec l'agrément de Just de Serres, près des religieuses de Sainte-Marie, à quelques pas de l'abbaye de Saint-Pierre-Latour.

Ce fut encore sous les auspices du même prélat que fut fondé, en 1638, le monastère des religieuses Cisterciennes de Montfaucon.

Il dut son origine à deux religieuses de ce même ordre, sœur Lucrèce de Fay, de la maison de Saint-Just de Romans, et sœur Geneviève de Bronac, de la maison de Sainte-Marie, de Clavas.

Just de Serres fut le premier qui importa la culture de la vigne dans le terroir du Puy; il fit venir, à cet effet, des vignerons d'Annonay, et fit apporter de jeunes plants qui s'y sont extrêmement multipliés (13).

L'évêque du Puy voulut donner à sa ville natale un témoignage de son bon souvenir. Ayant fait construire une chapelle dans l'église collégiale de Notre-Dame d'Annonay, sous le vocable de Saint-Charles, il légua au chapitre, le

(13) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 84.

Digitized by Google

25 septembre 1635, les fonds nécessaires pour que trois messes basses y fussent célébrées chaque semaine à son intention : le lundi, pour le soulagement des âmes du purgatoire ; le jeudi, en l'honneur du Saint-Sacrement, et le samedi, en celui de la sainte Vierge. Il est qualifié dans l'acte de fondation d'évêque du Puy, de comte du Velay, abbé et baron de Montebourg, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé. Sa pieuse mère lui ayant survécu, augmenta cette fondation en 1645 (14).

Just de Serres mourut le 21 août 1641, après avoir institué, pour son héritier, Pierre de Serres, son frère. Il fut enseveli devant le maître-autel de l'église des Jésuites, dans le mausolée qu'il avait érigé à la mémoire de son oncle et prédécesseur, dont il voulut partager la dernière demeure.

JUST DE SERRES

Conseiller du Roi

Just de Serres, deuxième du nom, fils aîné de Pierre, épousa, en 1629, Marie de Baronnat, fille d'Imbert de Baronnat, sieur de la Mure. Il fut conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage d'Annonay.

En 1654, il acheta, de Just-Henri Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, moyennant la somme de 97,000 livres, la terre et baronnie de Thorenc et Andance.

Le 26 décembre 1654, Just de Serres vendit à Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure et de Grisac, la

(14) *Inventaire du chapitre d'Annonay.*

Digitized by Google

terre et baronnie d'Arlende, moyennant la somme de 75,800 livres. Dans le contrat, il fut stipulé qu'en cas d'éviction, le comte du Roure aurait la propriété de la terre et baronnie de Thorenc et Andance, à titre de garantie.

Just de Serres, malgré la défense d'aliénation de la baronnie d'Arlende, contenue au testament de Pierre de Serres, vendit cette terre, qui était située à l'extrémité du Vivarais et dans un pays montagneux et très froid, afin de pouvoir payer le prix de son acquisition de la terre et baronnie de Thorenc et Andance, qui se trouvait rapprochée d'Annonay et du Rhône.

A partir de cette époque, les finances de cette famille ayant souffert quelques échecs, nous voyons ses membres décliner progressivement et perdre l'éclat dont ils avaient brillé jusqu'alors par leur richesse et par les hautes fonctions qu'ils avaient remplies.

Just de Serres mourut en 1672, laissant six enfants, dont :

JUST-LOUIS, écuyer, lieutenant général au bailliage d'Annonay.

PIERRE-GABRIEL, sieur de Vernosc.

Le 14 décembre 1672, par acte reçu Me Baude, notaire, Marie de Baronnat, en sa qualité de veuve et tutrice de ses enfants mineurs, vendit l'office de lieutenant général au bailliage d'Annonay, dont Just de Serres, son mari, était titulaire, à André Desfrançois, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Boulieu, moyennant la somme de 30,000 livres.

Just de Serres avait déjà vendu sa charge en 1660 au prix de 5,000 livres, à Josué Sayve de Molinot, sieur de

Digitized by Google

Grusse, docteur en droit et avocat au Parlement de Toulouse; mais cette vente ne reçut pas son exécution, à cause de la modicité du prix et d'après les démarches que firent les parents de Just de Serres.

JUST-LOUIS-FÉLIX DE SERRES

Chanoine de Saint-Ruf

Just-Louis-Félix de Serres, fils de Pierre de Serres, fut prêtre, bachelier en théologie et chanoine régulier de Saint-Ruf et infirmier du monastère de Saint-Félix à Valence. Son parent André de Serres, abbé général de l'abbaye régulière de Saint-Ruf, le fit ensuite nommer prieur de la Bauce.

Le 26 décembre 1693, par acte reçu Me Béolet, notaire, Gabriel-Henri d'Harenc, chevalier seigneur de la Condamine, résidant en sa maison forte de la Condamine, paroisse de Saint-Julien-Molin-Molette, et Just-Louis de Serres, lieutenant général au bailliage d'Annonay, en leur qualité de patrons de la chapelle de Saint-Michel-le-Jeune, située à Annonay, près de la porte du Champ, donnèrent pouvoir à Messire Just-Louis-Félix de Serres, chanoine régulier de de Saint-Ruf, de célébrer le service divin de la dite chapelle dont il était pourvu, au lieu qu'il trouverait propice, attendu que la chapelle de Saint-Michel avait été entièrement détruite et ruinée par les religionnaires. L'exercice de cette rectorerie fut transféré dans l'église de l'hôpital d'Annonay, où fut érigée une chapelle sous le vocable de Saint-Michel (15).

---

(15) Poncer. *Mémoires historiques sur le Vivarais.*

Digitized by Google

JUST-LOUIS DE SERRES

Ecuyer, Lieutenant général au bailliage

Just-Louis de Serres, fils de Just, deuxième du nom et de Marie de Baronnat, naquit le 2 mai 1662. Le 9 mai 1688, il racheta l'office de lieutenant général au bailliage d'Annonay, d'André Desfrançois, à qui sa mère, veuve de Just de Serres, l'avait vendu au prix de 30,000 livres, le 14 décembre 1672.

Il paraît que cette acquisition lui fut très préjudiciable et le mit dans un état de gêne que vint augmenter une nombreuse famille.

Il devait des arrérages de rentes au prieur des Carmes du Puy, et des droits de dîme, sur une vigne à Saint-Désirat, aux Pères jésuites du collège de Tournon, comme prieurs du prieuré d'Andance.

Dans une lettre que lui écrivit, le 26 juillet 1698, le P. Perrin, recteur dudit collège, on remarque les passages suivants : « Vous savez mieux que moi que la dîme étant « du droit divin, on ne fait qu'engager sa conscience et « s'obliger à une restitution difficile, de refuser ou de « différer de la payer, et qu'une injustice de cette nature « attire toujours de grands malheurs dans les familles. »

Dans une autre lettre du 6 mars 1699, il s'exprime ainsi : « Vous savez que tôt ou tard Dieu venge cette « injustice et la punit même en ce monde par la perte des « autres biens les mieux acquis et par la décadence des « familles. »

Les réflexions du P. Perrin se réalisèrent comme une prophétie. Just-Louis de Serres eut beaucoup de dettes, au point qu'il ne pouvait payer les droits de capitation. Après

Digitized by Google

son décès, ses biens furent saisis à la requête de Jeanne de Fay, marquise de Peyraud, veuve de Denis-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, président à mortier au Parlement de Grenoble. Just-Louis de Serres mourut le 2 novembre 1711.

Il avait épousé, en 1684, Catherine Clapisson, dont il eut douze enfants, entre autres :

JUST-ANTOINE, juge du Vivarais ;

ANDRÉ, abbé général de l'Abbaye de Saint-Ruf;

MARIE, qui épousa François de Montel, magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Valence.

JUST-ANTOINE DE SERRES

Just-Antoine de Serres, fils aîné du précédent, se qualifiait de chevalier et seigneur de Chardon. Il fut juge du Vivarais et lieutenant général au bailliage d'Annonay.

Il épousa Marie-Anne Dervieux, qui était veuve en premières noces de Mathieu Albert. Il eut de ce mariage cinq enfants :

LOUIS-FÉLIX, chanoine de l'église de Notre-Dame-d'Annonay et official primatial de l'archevêque de Vienne.

JEAN-ANTOINE, capitaine de cavalerie.

CLAUDE-JOSEPH, chanoine.

MARIE-ANNE.

JOSEPH-GABRIEL, bailli du Vivarais.

Comme son père, Just-Antoine de Serres fut très gêné dans ses affaires; il ne put les soutenir qu'au moyen d'aliénations successives. C'est ainsi qu'en 1719, le 29 octobre, par acte reçu Mes Lombard et Desrois, notaires, il vendit la

Digitized by Google

baronnie de Thorenc et Andance à messire Hugues du Mazel, seigneur de Peyraud, moyennant la somme de 120,000 livres et 540 livres pour épingles, et plus tard, la lieutenance générale du bailliage à Jean-Marie Desfrançais.

Son fils, Jean-Antoine, se voyant privé d'une charge qui était restée dans sa famille pendant cinq générations consécutives, prit le parti d'embrasser l'état militaire, où il obtint bientôt de l'avancement. Il fut d'abord page du duc d'Orléans, puis capitaine de cavalerie. En 1759, il était aide de camp du maréchal d'Armentières, lequel, après la prise de Munster, l'envoya à l'Électeur de Cologne, qui se trouvait aux eaux de Spa, pour lui annoncer la reddition de cette place. Le prince voulut lui témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de cette nouvelle, en le gratifiant d'une tabatière en or et d'un diamant estimé trois mille livres. De retour de Spa, il accompagna à Versailles M. de Rochechouart, qui s'y rendait pour présenter au roi les drapeaux pris à l'ennemi et les prisonniers faits à Munster. Cependant, il ne tarda pas à quitter le service, et revint à Annonay avec le titre de chevalier de Saint-Louis et une pension sur l'État.

En 1761, il épousa Justine Crottier de Chambonas, fille du seigneur de Peyraud et nièce de Mme de Saint-Alban, qui rétablit sa fortune en lui donnant la sienne. Pendant la Révolution, il fut officier municipal et fit de généreux efforts pour maintenir, autant qu'il dépendait de lui, le calme à Annonay.

Étant mort sans laisser de postérité, ses biens d'Annonay et de Chardon passèrent aux Romanet de Lestrange, ses parents (16).

---

(16) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 131.

Digitized by Google

Son frère, Claude-Joseph, fut chanoine régulier de Saint-Ruf et infirmier de l'abbaye de Saint-Ruf, à Valence, par la résignation que lui en fit son oncle, Just-Louis-Félix de Serres, nommé prieur de la Bauce. André de Serres, abbé général de Saint-Ruf, étant décédé, il sollicita du cardinal Fleury sa nomination à ce poste, mais il paraît qu'il ne put obtenir cette faveur.

Ainsi s'éteignit la famille de Serres, d'Annonay, une des plus illustres du Vivarais.

Henry VASCHALDE.

Digitized by Google

LETTRES

D'HIPPOLYTE FLANDRIN(*)

(SUITE)

(*Post-scriptum à une lettre de Paul Flandrin, datée de Rome, le 7 août 1835.*)

MON CHER LACURIA,

JE ne sais si vous pouvez vous figurer toute l'amitié que j'ai pour vous! Et combien je vous désire et combien je regrette nos promenades et nos conversations du Luxembourg! Quel bonheur que cette communauté d'idées et de sentiments!... Oh, je demande à Dieu la grâce de conserver un ami comme vous, mais aussi le bonheur d'en jouir... car à la distance où nous sommes!... Cependant je ne vous oublie guère : il me semble encore sentir votre main et voir votre visage. Je sens que nous nous comprenons toujours! J'espère que nous

(*) Voir les numéros des mois de mai, juin et juillet.

Digitized by Google

nous trouverons comme nous nous sommes quittés. Quelques idées un peu modifiées peut-être; le caractère aussi un peu changé, parce que cinq ans vieillissent; mais toujours le même fond, toujours le même cœur, j'en suis sûr. Pour moi je vois bien que j'ai un peu changé de caractère. J'ai pris une certaine habitude de tristesse qui vient peut-être de la solitude dans laquelle j'ai passé ma première année, et puis de quelques autres petites choses que vous sauriez si vous aviez été ici. Mais le maudit espace qui nous sépare m'empêche de vous tout dire. Une lettre est si difficile à faire! Lorsque nous nous rejoindrons je n'aurai rien de caché pour vous. Je vous redis cent fois les mêmes choses, mais c'est que je les pense si souvent! Vous travaillez, n'est-ce pas? Oh, je suis sûr que ces travaux-là vous seront bien utiles, et je suis content que vous le sentiez de même, que vous les fassiez avec plaisir.

Pour nous, comme vous l'a dit Paul, nous sommes de retour à Rome (1). Il me semble que ce que nous avons vu dans ce voyage devrait porter quelques fruits. Nous verrons ça dans le prochain tableau. Dieu veuille qu'il y paraisse quelque chose.

On m'a dit que les envois (1 *bis*) étaient arrivés à Paris. Je compte toujours recevoir une lettre de vous quand vous aurez pu les voir. J'ai confiance en vous comme bon jugement et comme sincérité. Puis je n'ai que vous à Paris qui puissiez m'en donner des nouvelles. Ainsi, n'est-ce pas,

---

(1) Hippolyte et Paul étaient allés faire un voyage en Toscane, et Paul avait longuement écrit de Florence, où les deux frères avaient passé un mois (*note de l'éditeur*).

(1 *bis*) Les envois des élèves de l'école de Rome.

Digitized by Google

faites-moi ce plaisir! Adieu, mon bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur. Votre ami pour toujours.

Auguste nous écrit tous les six mois et nous parle de quoi? des lutteurs et de leurs biceps (2). — Encore trop pressé cette fois pour me servir de mon italien.

M. Ingres commence à travailler, et plus on le connaît plus on l'aime.

(*La lettre suivante n'est pas datée, mais on peut, d'après son contenu, la placer ici sans hésitation.*)

MON CHER LACURIA,

Il y a si longtemps que je désire vous dire au moins un mot, une parole amicale, que, bien que je n'aie pour écrire que ma main gauche ou les deux doigts du milieu de la droite, je l'entreprends. La raison de mon impotence, la voici: Finis mon tableau et ma figure, les reins et la poitrine brisés, les yeux abîmés par la fatigue, je me proposais d'aller me remettre en faisant une tournée au bord de la mer pour revenir par les montagnes, lorsque, choisissant des pinceaux chez un marchand et faisant effort avec l'ongle pour en sortir d'un paquet... le bois s'est fendu, et il m'en est entré un morceau par-dessous l'ongle jusqu'au bout de la première phalange. Il m'a fallu courir longtemps par

---

(2) Dans *Joseph Pagnon*, p. 36, il est parlé de la vigueur musculaire d'Auguste Flandrin et de l'importance que ses élèves, après lui, attachaient aux exercices du corps. La plupart des artistes lyonnais, d'ailleurs, assistaient aux luttes, dirigées alors par Exbrayat, et y prenaient le plus vif intérêt (*id.*).

Digitized by Google

la ville pour trouver un chirurgien qui pût l'arracher. Enfin le résultat est que j'ai bien souffert et qu'au lieu de me promener je suis condamné à la chambre et à la diète. Cependant ne vous inquiétez pas; ça va beaucoup mieux.

Janmot (3) a reçu de vous une lettre dans laquelle vous vous donniez les noms les plus affreux, pour m'avoir, dites-vous, écrit mille absurdités au sujet de mon tableau (4). Je ne suis pas de votre avis. J'y ai trouvé du fort bon et le garde. A cause du désordre de mon atelier, qui m'empêche pour le moment de retrouver votre lettre, je ne pourrai y répondre mot à mot, mais je le ferai de mémoire. D'abord, comme j'aime votre sentiment, j'ai senti grand plaisir à lire les louanges que vous donnez à certains morceaux qui sont aussi selon moi les meilleurs. — Ensuite, regardant l'ensemble, vous dites que vous ne reconnaissez pas là l'enfer, ni le sentiment de peur qui partout domine le Dante. Pour ces deux choses j'ai trouvé que vous vous trompiez. C'est ici le purgatoire, et le sentiment qui anime le Dante n'est point la peur, mais la pitié, sentiment que j'ai cherché à rendre (5). Son action est d'offrir des consolations à ces âmes malheureuses. Quant au reproche de manque de force dans l'expression, j'en reconnais toute la vérité.

La poésie de Dante dit bien autre chose ! Souvent elle m'a fait peur, une peur sublime. Mais pour rendre cela il faut autre chose que le talent d'un homme qui, par intervalles, rapides comme des éclairs, aperçoit le beau (ou du moins se figure qu'il l'aperçoit), puis éteint tous cela dans

(3) M. Janmot, le peintre lyonnais, auteur de la magnifique fresque dela chapelle de l'Antiquaille (*Id.*).

(4) Il s'agit du tableau de *Dante et Virgile*, qui est au Musée de Lyon.

(5) Ce sentiment est en effet une des choses frappantes du tableau.

Digitized by Google

l'analyse de la forme, du ton, enfin de tout ce qui est utile comme moyen. C'est cette peine du moyen qui est la cause d'un résultat si faible comme expression (6). Je le sens, je le reconnais, et cependant (je ne sais si je me trompe), mais ce ne sera pas pour moi une raison d'éviter les sujets difficiles, car jamais on ne se débarrasse plus facilement des petitesses dans le moyen que lorsqu'on est dominé par une pensée. Je crois, par exemple, que ça doit nous faire faire beaucoup plus de progrès que des études sans but. Selon moi, plus on se demande, plus on obtient. Demandez beaucoup, vous aurez un peu ; demandez peu, vous n'aurez rien. Je ne sais pas si vous me comprendrez, mais ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai voulu dire quelque chose que vous auriez compris, si je vous l'avais dit de vive voix. Je trouve si difficile d'écrire de ces choses-là !

J'ai fini mon autre tableau, mon *Saint-Clair* (7), et M. Ingres est venu le voir, il y a huit jours, dans mon atelier. Oh, si vous saviez comme il a été encourageant ! mais oui, il faut que je vous dise tout, à vous, à la condition pourtant que ce sera pour vous seul ! Il est entré, s'est placé en face du tableau. Assis depuis un moment, il ne disait rien ; j'étais embarrassé, Paul aussi. Enfin il se lève, me regarde les yeux pleins de larmes, et en m'embrassant avec l'effusion, le sentiment que vous lui connaissez, il me dit : « Non, mon ami, la peinture n'est pas perdue. Je n'aurai donc pas été inutile. » A ces mots, dont

(6) On reconnaît ici toute l'exquise modestie de Flandrin. Quelle différence d'avec la manière dont Couture et les autres parlent d'eux-mêmes dans leurs lettres ! (*Id.*).

(7) *Saint Clair guérissant des aveugles.* (*Id.*).

Digitized by Google

je suis si indigne d'être l'objet, l'occasion, je suis devenu petit et n'ai pu répondre que par des larmes. Comme nous l'embrassions tous les deux, Paul et moi ! Il était heureux, l'excellent homme ! Ah, je n'oublierai jamais le souvenir de ce moment-là.

Il n'y a qu'à un ami comme vous, mon Lacuria, que je pouvais dire cela. Vous le sentez comme moi, vis-à-vis de tout autre ça ne pourrait que me faire du tort.

Je me rappelle qu'il y a quelque temps vous me demandiez si j'aimais tellement bien ce pays. Oh, voyez-vous, c'est inexprimable !... J'aime bien la France, elle qui a mes parents, mes amis ; sans doute, je l'aime bien mieux, oh, c'est certain ; mais quand je pense à quitter ici, ça me pince le cœur. — Quand, de ma fenêtre seulement, je vois cette belle plaine, puis cette belle chaîne de la Sabine, ces belles montagnes avec leurs vieux noms, leurs noms antiques ; plus près de moi notre beau jardin, et enfin le délicieux palais dont j'habite une aile ; quand je vois tout cela d'une seule de mes fenêtres et que, me retournant de l'autre côté, je vois et domine toute la ville, avec la ligne de la mer pour horizon, oh ! voyez-vous, quand je pense qu'il faudra laisser, quitter tout cela, ça me fait mal. J'aurai bien de la peine, mais cependant il faudra se vaincre. Je sens bien que ce n'est point ici que je dois vivre.

A l'instant même où je vous écris, je reçois la lettre que vous avez remise à M. Nicole, architecte (8). J'y vois que vous êtes toujours bourrelé par le remords de m'avoir dit

(8) Nicole, architecte distingué, un des sectateurs de ce qu'on a appelé le style néo-grec. Il eut à Paris un atelier qui eut son heure de vogue, et d'où sont sortis beaucoup de projets bizarres par leur simpli-

Digitized by Google

ce que vous pensiez sur mon tableau. Cependant, je compte toujours sur la même sincérité ; j'en suis reconnaissant et l'attends de votre bonne amitié. Dans cette lettre, je vois encore que vous avez été malade. Pauvre garçon ! ça m'a fait bien de la peine.

Votre chapelle marche maintenant. Outre ce que vous m'en dites, cet architecte a été à même de m'en parler aussi, car il paraît qu'il connaît beaucoup MM. Périn et Orsel. Vous apprenez, en faisant cela, d'excellentes choses, mais on regrette toujours sa liberté. Je comprends bien vos plaintes à ce sujet, mais il faut penser que ça ne durera pas toujours et qu'enfin peut-être un de nos beaux projets pourra réussir. Moi, je l'espère. Nous aurons un jour quelques travaux, sinon ensemble, au moins voisins (9). Nous pourrons nous voir tous les jours !.. Nous parlons souvent de cela avec Frenet (10), Janmot et Lavergne (11), et s'il arrive dans ces châteaux en Espagne quelque chose de bien fameux, vous en avez toujours votre part. Jamais on

---

cité cherchée. Une des prétentions de Nicole était de faire de l'architecture symbolique. Mort récemment, après avoir été longtemps tenu éloigné de sa profession par une attaque de paralysie, je crois (*Id.*).

(9) Hélas, pour Lacuria cela ne se réalisa jamais (*Id.*).

(10) Frenet, peintre lyonnais, élève de M. Ingres, auteur d'un tableau non sans talent dans la chapelle de l'église de l'Antiquaille, mais il versa bientôt dans de fâcheuses excentricités artistiques. Ce fut dommage, car il était né avec le sentiment des grandes choses. Depuis longues années il a abandonné la peinture. Après 1870, il fut conseiller général, élu par le parti radical. Mais il ne fit que passer, ayant éprouvé dans la politique avancée des déceptions bien pires que dans l'art.

(11) Lavergne, peintre lyonnais, devenu peintre verrier de grand talent. Mort en janvier 1888.

Digitized by Google

ne vous oublie. Je leur ai fait vos commissions et ils y répondent de la manière la plus amicale.

Je n'ai encore rien dit à M. et Mme Ingres, qui sont partis avec Paul pour Subiaco. Ah, Paul reçoit là des leçons un peu soignées, et ça se sent à ses progrès. J'espère qu'aidé de cela il fera du paysage qui voudra dire quelque chose. Il a mis deux petits tableaux, faits il y a déjà quelque temps, à une exposition romaine, et sans contredit, c'est ce qu'il y a de mieux. En général, ils ont fait beaucoup de plaisir aux artistes. Pour nous, nous sommes aussi en pleine exposition, mais le public romain n'est guère satisfait. Je ne vous en dis rien. Vous verrez.

Je regrette que les camarades de l'atelier n'aient pas mieux réussi au salon. Cependant, les journaux ont dit du bien de Lehmann. Mais les journaux ! Fiez-vous-y !

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Rome, le 15 février 1836.

Mon cher Lacuria,

Comme rien n'est plus vrai, je peux bien vous redire encore que depuis longtemps je désire vous écrire. Mais depuis six mois tant de mésaventures sont venues fondre sur nous que vraiment je suis un peu excusable. Ecoutez-en le lamentable récit. Au mois d'août dernier, nous devions, Paul et moi, faire le voyage de Naples, y rencontrer

Digitized by Google

Auguste ! visiter ensemble ce beau pays, faire l'ascension du Vésuve, voir Pompéi, y travailler d'après les belles peintures antiques ! Enfin nous nous promettions de ce voyage et de notre réunion à notre frère un grand bonheur. Mais le 22 août, je pris la fièvre au Vatican. Le choléra se déclara à Ancône et ensuite à Naples. Les communications furent tout à fait interrompues, le sont encore, et de longtemps peut-être nous ne pourrons espérer ce qui nous promettait tant de plaisir.

Mais hélas, ce n'est pas tout. La maudite fièvre n'a plus voulu me quitter. Après avoir essayé de beaucoup de remèdes qui n'ont fait que m'éreinter, j'attends le printemps comme le dernier et le seul qui puisse me remettre. Le pauvre Paul l'a eue aussi pendant les mois de novembre et de décembre. Nous nous sommes donc tenu compagnie. Cependant voilà un mois et demi qu'il ne l'a plus, et j'espère que c'est fini pour lui. Il paraît que le lieu que nous habitons est des plus malsains, car cette année les fièvres ont été très nombreuses dans Rome, mais il n'y avait cependant aucune proportion avec ce qu'a éprouvé l'Académie, car sur une vingtaine de personnes que nous sommes dans le palais, quinze l'ont eue d'une manière plus ou moins grave, et par malheur pour moi, c'est chez moi qu'elle est le plus tenace. Ça m'a bien ruiné, bien affaibli, mais c'est surtout le temps perdu que je regrette. J'avais choisi pour ma copie un groupe magnifique de l'école de l'Athènes, et malheureusement j'en pourrai à peine faire un pauvre carton ; ça me désole bien.

J'ai reçu votre bonne lettre (je ne l'ai pas là parce qu'on m'a changé de chambre pour m'exposer un peu plus au soleil). Je vous remercie de vos conseils et de la franchise de vos avis. Je les reçois comme ceux de mon meilleur ami.

Digitized by Google

Oh, que je serai heureux si dans un an, à Paris, nous pouvons reprendre nos promenades du soir. Là, nous parlerons de ce que nous aimons le mieux, et nous nous entendrons bien autrement que par lettres ! Dieu veuille nous accorder ce bonheur, car pour mon compte je reconnais devoir beaucoup à votre bonne amitié.

Mais vous, que faites-vous ? Êtes-vous toujours dans les ornements de M. Périn ? (12) La dernière fois vous paraissiez peu satisfait de votre genre de vie, et vraiment je le comprends. Que de fois, avec Paul, nous avons parlé de cela et avons désiré pour vous la liberté ! Vous me ferez le plus grand plaisir en nous écrivant et nous disant où vous en êtes. Puis aussi des nouvelles de vos frères et de vos bons parents.

M. Ingres vient d'être très malade, et pendant plusieurs jours nous avons été bien inquiets. D'hier seulement il commença à aller mieux et le médecin le déclara hors de danger. Il commençait à travailler et paraissait plein d'ardeur quand ce maudit catarrhe est venu l'arrêter.

Je ne sais si vous avez appris que Lavergne ayant été attaqué ici d'une maladie que l'on craignait voir dégénérer en anévrisme, Jamos (13) est parti avec lui pour l'accompagner jusqu'à Lyon. Frenet, qui est resté ici, en a eu des nouvelles. Ils ont eu une heureuse traversée, et peu de

---

(12) On sait que les peintures de MM. Orsel et Périn, à Notre-Dame-de-Lorette, sont entourées d'ornements en feuillages, plus ou moins habilement composés, mais auxquels les maîtres attachaient une importance bien exagérée. Ils faisaient morfondre leurs élèves dans d'éternels remaniements de ces accessoires, qu'il fallait peindre comme une tête d'après Raphaël (*Id.*).

(13) Sans doute un lapsus pour Janmot (*voir note 3*).

Digitized by Google

jours après son arrivée, Lavergne avait déjà éprouvé une grande amélioration. J'espère donc que sa maladie n'aura la malheureuse issue que l'on nous prédisait ici (14).

Paul travaille un peu, il a deux tableaux finis et plusieurs autres commencés, qu'il enverra l'année prochaine. J'espère que ça vous fera quelque plaisir. Frenet a fait dernièrement un tableau dont le sujet est très mystique et que je ne vous expliquerais peut-être pas bien, mais le verrez à l'exposition. Ça a vraiment un grand cachet d'originalité. M. Ingres a eu bien du plaisir à le voir (15).

Adieu, j'espère que vous ne me ferez pas trop attendre une de vos bonnes lettres. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Oh, mon Dieu, moi qui oubliais de vous dire que mes tableaux de *Dante* et *Euripide* ont été achetés par notre ville. Je sais cependant bien que personne ne prendra plus franchement part au plaisir que ça m'a causé,

C'est à une fluxion de poitrine que M. Ingres vient d'échapper.

(*A suivre.*)

---

(14) Lavergne fit magnifiquement mentir les médecins italiens. Il vécut encore quarante-trois ans après avoir été condamné par eux (*Id.*).

(15) Je crois qu'il s'agit d'un tableau représentant la porte du paradis terrestre fermée, avec un ange au-devant, tenant une épée, et à gauche et à droite Adam et Ève assis; Adam jouait aux osselets et Ève soufflait des bulles de savon. Quoique la couleur fût fausse et la peinture assez excentrique, cela avait grand caractère (*Id.*).

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA CARICATURE

—

EXTRAIT DU DISCOURS

Prononcé à la Distribution des Prix de l'École des Beaux-Arts de Lyon, le 2 août 1888

Je voudrais vous montrer l'envers de l'*Art*, de ce tissu divin, incessant travail des générations humaines. Aussi bien y trouverons-nous une trame, quelquefois bizarre, que de grands artistes n'ont pas dédaignée, la contre-épreuve du Beau et son affirmation précisément par son contraire. Il s'agit de la *Caricature !*

La caricature est de l'art déformé, retourné, à rebours, mais c'est toujours de l'art, quelquefois du plus exquis. C'est, en outre, un art bien français, en ce qu'il reflète nos qualités géniales, la mesure, le goût et l'esprit, cet éclair du bon sens.

Digitized by Google

Le faux, le vide, l'ampoulé, l'absurde ne tiennent pas devant ses fusées de rire et de saine gaieté ; ils sont vite troués à jour.

Il y a là, à mon sens, un enseignement qu'il faut savoir dégager et mettre à profit, malgré les irrégularités de la méthode.

Dans le cadre restreint où je désire nous maintenir, je me garderai de toute tendance didactique ou dogmatique, de faire notamment l'histoire de la caricature, de l'antiquité jusqu'à nos jours ; de gros volumes n'y suffiraient pas.

J'éviterai encore la caricature politique. Acre, injuste trop souvent, elle ne survit pas, malgré son esprit, à l'émotion qui la fit naître. Et puis, vous le savez, la politique n'a jamais porté bonheur à l'Art.

Après un coup d'œil sur le Moyen Age et la Renaissance, je me restreindrai à quelques noms qui ont survécu à leur siècle ; à ceux surtout qui ont marqué d'une griffe acérée l'œuvre de leur burin, de leur crayon ou de leur ciseau, et encore serai-je forcé de dire, comme Ruy Gomez, dénombrant ses ancêtres :

« ..... *J'en passe et des meilleurs.* »

Quoique je n'aie en vue, dans cette causerie, que les deux derniers siècles et le nôtre, je ne pourrais oublier de mentionner le Moyen Age, qui fut l'apogée et la consécration religieuse de la caricature.

L'Eglise en avait fait un enseignement et un moyen de domination des âmes. Voulant frapper d'une forte empreinte l'imagination des peuples, elle avait personnifié et incarné les vices, les péchés, les crimes, en de hideuses statues greffées de difformités repoussantes. Elle leur donnait une fonction servile, tantôt comme gargouilles chargées de

Digitized by Google

dégorger l'eau des toits, ou comme guetteurs accrochés au sommet des tours, tantôt avec des poses douloureuses et humiliantes, comme supports et escabeaux des statues qui paraient le porche des Eglises.

L'ascétisme mystique se complaisait à ces tableaux; il y voyait une menace prématurée et un salutaire effroi des peines éternelles, l'argument le plus sûr contre les révoltes de la matière. A cet égard, on peut dire que pendant des siècles, au nord de l'Europe surtout, la chrétienté a connu dans toute ses rigueurs le martyrologe de la chair!

La frayeur des sortilèges, du règne de Satan, les croyances manichéennes, mal étouffées par la croisade des Albigeois, venaient accroître la terreur et désespérer les âmes. L'art s'en ressentit, la sculpture surtout; toutes les statues, les saints comme les anges, portent l'empreinte de la tristesse et de la douleur. Le sourire en est proscrit.

Lentement la réaction s'opéra; l'esprit laïque secoua cet ascétisme outré; il se vengea de ses terreurs en retournant contre lui les armes forgées par le clergé. Dans les contes, dans les fabliaux, comme aux frises des châteaux et même des Eglises, il osa mettre en scène les travers et les vices des Clercs; on en vint à rire du Diable et des bons tours que lui jouaient les gens madrés. On sentit peu à peu renaître la beauté des formes, le charme de vivre, la poussée d'une sève nouvelle; la Renaissance allait éclore.

L'évolution fut complète et sous l'inspiration de l'Antique, la caricature fit comme l'art, elle reprit une allure plus humaine, plus libre et surtout plus gaie.

Quiconque a dessiné, connaît cette admirable tête de jeune Faune où, par une intuition de génie, *Michel Ange* a figé dans un masque bestial et divin, ce naturalisme sacré, culte du dieu Pan, qui fut un moment la religion de la

Digitized by Google

Grèce et de Rome? Est-ce une caricature ? un réveil antique après un sommeil de seize siècles ? — Caricature divine, après tout, qui seule pouvait sortir du même ciseau qui fit Moïse !

A deux pas de lui, les loges du Vatican s'emplissaient de grotesques et d'admirables grimaces, jetées à profusion et comme à plaisir par *Raphaël* et *Jean-d'Udine*.

Sous l'inspiration de *Ducerceau*, *Germain Pilon* donne pour support aux consoles du Pont-Neuf de puissants mascarons — « *monstres odieux* » — pour Boileau, qui logeait auprès et qui ne put s'empêcher de les louer.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'artiste le plus complet à mon avis, dans ce genre, à *Callot* le Lorrain, le fin, l'inimitable caricaturiste du XVIIIe siècle. J'abandonne, si l'on veut, la *Tentation de Saint-Antoine*, œuvre gigantesque et outrée, empreinte cependant du génie de Rabelais. Je ne veux m'attacher qu'à ses grandes œuvres : les fêtes, les supplices, le *Siège de la Rochelle*, les vues de Paris et de Nancy où grouillent des milliers de personnages saisis, par une vision instantanée, dans leur vie, leur allure et le mouvement enragé de leurs joies ou de leurs colères. La loupe seule peut constater jusqu'à quels détails miscrocopiques et vrais ce burin a poussé l'expression de la forme.

Quel plus saisissant tableau des mœurs et de la vie de son temps, si trouble et quelquefois si horrible! les misères de la guerre, les mendiants, les gueux et dans la folie d'un carnaval perpétuel, ses mascarades florentines et romaines !

Pendant deux siècles la comédie italienne s'en est inspirée. De nos jours Frédéric Lemaître, un comédien de la même race, lui emprunte le manteau troué et l'allure matamore de César de Bazan.

Digitized by Google

Hoffmann enfin, l'humouristique écrivain, n'a pastrouvé de meilleur titre à ses contes fantastiques qu'en les appelant : *Fantaisies à la manière de Callot*.

Franchissons à regret deux siècles jusqu'à l'invention de la lithographie, évolution féconde dans les procédés du dessin. Un grand artiste, parmi tant d'autres s'y révèle. Dans une œuvre restée unique, *Raffet*, tout jeune, débutait par cette planche célèbre *la Revue nocturne*, qu'éveille un tambour fantôme coiffé du vieux schako au panache déplumé des vélites de la Garde.

Cette revue macabre, autrement grandiose que celle d'Holbein, fait défiler, dans la pénombre du rêve, la grande armée des morts ou plutôt les morts de la Grande Armée. Ces crânes vides, ces vieux uniformes dépenaillés revivent avec l'acharnement de la bataille, et dans ce tourbillon furieux, impassible comme un revenant, le tambour balance son éternel plumet, battant toujours la charge à cette cohue de fantômes.

Caricature sublime que Raffet n'a plus refaite ! Il a préféré ramener à la vie réelle ses vieux troupiers et nous amuser de leurs jurons et de leurs histoires de caserne, suivant en cela la trace et l'exemple de son maître Charlet, l'auteur de cette admirable et sinistre *Retraite de Russie* que notre musée est fier de posséder.

Aussi puissant, aussi divers, mais autre que Callot, *Gavarni*, pendant près d'un demi-siècle, a été l'étonnement et la joie de ses contemporains. Philosophe à la façon de Socrate, pour les erreurs et les mœurs de son temps, picaresque et imprévu dans ses folies de bal masqué, Labruyère et La Rochefoucauld dans ses légendes, nul comme lui, n'a peint la femme, l'*Ève éternelle* avec ses séductions ses

Digitized by Google

« *fourberies* » et son charme; et joie et tourment de *l'éternel Adam!* et avec quelle grâce sensuelle et quelle fine ironie!

Je ne veux retenir de cet incomparable talent que le côté par où il égale le génie de Callot. Comme lui, s'il possède le sentiment et le goût des élégances cavalières de son temps, il a l'instinct et l'impression des guenilles pittoresques, des haillons radieux, la furie joyeuse des mascarades avec la pose théâtrale et avinée de ses Chicards.

Et cependant à travers ce pandémonium confus de masques et de braillards, c'est toujours un dessin précis, le sentiment correct de la forme, une couleur et une sûreté de procédé dont ce grand artiste a emporté le secret.

Son contemporain, son rival, de vogue seulement, *Daumier*, fut le pessimiste de la caricature moderne, le laid l'attirait et quel laid! Jamais dans ses œuvres, de beau galbe ou de tournure élégante de femme. Ses bourgeois, ses flibustiers, ses dieux de l'Olympe, ses portières, sont maigres, ridés, flétris, vidés. Ils sont bien l'enveloppe des ridicules, des vanités, des peurs, de l'âme basse que flagelle sa verve — Méphistophélès et Aristophane avec le crayon inspiré quelquefois de Michel-Ange.

Cham était aussi de cette école. Tout lui fut bon. C'est l'éphéméride des travers et des ridicules du jour, trop souvent avec les mêmes fantoches, mais si drôles, si bêtes, si humains!

A citer tous les noms, cette revue n'en finirait pas, je retarderais trop, chers Elèves, l'heure de vos récompenses, mais pourrais-je oublier *Grévin*, ce fils direct de Gavarni ?

Par un atavisme inexplicable, dans ses dessins exubérants de vie moderne, se retrouve et renaît, après deux mille ans, la tradition des Etrusques et des vases grecs! La simplicité, la grâce, la sobriété du trait suffisent à ses scènes; plus de

Digitized by Google

forme, de modelé, de couleur; mais un contour élégant, pittoresque, négligé quelquefois, commenté par une légende drôlatique.

Dans le même journal, où s'étalent à la première page ses « *fantaisies* » et ses « *balivernes*, » comme il les appelle, d'autres artistes s'y révèlent. Et sous le pseudonyme de *Mars*, un peintre charmant des élégances mondaines et des ridicules parisiens.

Il faut s'arrêter à regret dans cette nomenclature. Le détour a été un peu long pour en venir à mes fins — mes fins dernières, heureusement !

De tout ceci il reste à dégager une leçon. Ce n'est pas, croyez-le bien, le conseil de donner pour but à vos études la charge et la caricature; elle n'est que trop portée, hélas! à en faire de mauvaises! mais il importe de dire et d'apprendre comment se sont formés tous ces artistes — comment? il n'y a pas deux méthodes; en étudiant, en fouillant, en scrutant la nature jusque dans ses verrues et ses laideurs.

Leur sens d'observation, affiné par la pratique, saisit, croque sur place dans les rues, aux champs, à l'Eglise, au théâtre, dans les salons comme aux mansardes, partout enfin, les formes, les contours, les scènes qui les ont frappés.

C'est de ce travail constant, acharné, qu'ils tirent la substance et la moelle de leur talent, le marquant ensuite de leur empreinte personnelle.

Il y a mille chemins de ce point de départ. La carrière est libre et sans limites, et quelle que soit la voie, le succès vient à son heure, d'autant plus grand qu'il aura été arraché avec plus d'efforts.

Digitized by Google

Pour preuve et comme contraste je n'en veux que l'exemple d'un contemporain, d'un artiste sorti de notre École des Beaux-Arts. Il a passé sa vie à chercher, à dessiner dans les foules, dans les groupes, à travers les vulgarités et la banalité des modèles, la forme, la ligne, le contour, utiles à ses études, sûr d'y trouver et à foison quelquefois, des motifs imprévus de style et les sujets les plus inattendus de composition. La collection de ses croquis est innombrable; elle faisait, à ses débuts, l'étonnement de ses maîtres et plus tard des artistes en renom, qui y ont largement puisé. Quant à lui, absorbé dans la recherche de l'art pur, il a créé des œuvres du caractère le plus élevé sans prendre même le souci de les signer. Réfugié dans l'obscurité et la simplicité de sa vie, d'une modestie farouche, il m'en voudrait de le nommer (1). Malgré d'amers déboires, il a su toujours garder le culte du grand art et des corruptions idéales, inconnu du vulgaire et dédaigneux de la fortune.

Voilà des constrastes, des exemples, des préceptes vivants!

A vous jeunes élèves à les méditer et à les mettre en œuvre. Puissiez-vous y trouver un jour le succès, le renom et pour couronnement au plus digne, la gloire!

Casimir ECHERNIER.

---

(1) M. Gaspard Poncet, d'Oullins.

Digitized by Google

UNE COLLECTION

D'AUTOGRAPHES

IL y a quelques mois, l'Académie recevait en hommage une magnifique publication ayant pour titre : *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet*, décrites par Étienne Charavay (1). Ce superbe volume in-quarto imprimé par Motteroz, et qui n'a pas moins de 880 pages, renferme une quantité considérable de simples reproductions de signatures et en plus 49 gravures en taille-douce représentant les pièces les plus belles et les plus rares de la collection. Avant de se séparer pour toujours de ce trésor inappréciable qui, aux enchères publiques, a atteint le prix très respectable de 113,524 fr.,

(1) Paris, librairie Charavay frères, 4, rue de Furstemberg.

Digitized by Google

le célèbre amateur a voulu en perpétuer de la sorte le souvenir et laisser à ses imitateurs la description d'une collection unique en son genre, comme aux érudits le texte de documents pour la plupart inédits.

Un écrivain bien connu dans le monde des lettres, M. Ét. Charavay, s'est chargé d'annoter ces textes précieux, et en a fait précéder le Catalogue raisonné d'un véritable traité *ex professo* de la Science des Autographes.

Cette branche si intéressante de l'archéologie (l'auteur dit humblement de l'art de la curiosité), qu'on croit généralement être de date récente, fut inaugurée au XVIIe siècle par Philippe de Béthune, frère de Sully et son autre frère Hippolyte. A l'aide de leurs Archives de famille et de celles des maisons de Nevers et de Montmorency, ils formèrent une collection de lettres originales de personnages illustres, classées par règnes. Elle n'a pas été perdue et comprend encore cent cinquante volumes, un des plus beaux ornements de notre Bibliothèque Nationale. L'étude des *Autographes* comprend à la fois la recherche des signatures et autres simples écrits, et celle de documents plus étendus émanant directement de leurs auteurs, comme lettres, minutes, manuscrits d'ouvrages, etc.

Il existe entre ces deux catégories de pièces toute la distance que nous nous plaisons à reconnaître entre la fantaisie et l'érudition, entre le bibliomane à l'esprit plus ou moins étroit et le bibliophile fin et délicat qui, comme Victor Cousin, ne peut lire ses auteurs préférés que dans des éditions originales admirablement conservées.

L'étude des documents originaux de ce genre a été surtout préconisée par Augustin Thierry qui, l'un des premiers, déclara que les chartes, lettres et autres pièces écrites, devaient peser du même poids dans la balance des maté-

Digitized by Google

riaux de l'histoire, que les in-folios poudreux et les incunables. En effet, ces documents sont de première source, puisqu'ils émanent des personnages qui nous intéressent : la pensée est descendue de leur cerveau jusque sur ces feuillets jaunis; ils les ont touchés, pliés de leurs mains, parfois arrosés de leurs larmes. Mortimer Ternaux, feuilletant le registre d'écrou de l'Abbaye, croyait sentir encore l'odeur de sang et de vin dont ces pages furent souillées. On ne consulte jamais sans émotion ces débris vivants d'un autre âge, et bien qu'ils n'aient pas tous la même importance historique, à d'autres points de vue, ils n'en ont pas moins d'attraits pour nous.

De quel intérêt sera pour l'historien cette lettre du grand Frédéric au cardinal de Fleury, précisément au moment où il vient d'abandonner traîtreusement notre alliance, alors qu'il s'efforce d'atténuer par la ruse l'odieux d'un tel attentat! En s'adressant à des papiers de ce genre, M. le duc de Broglie nous a donné une histoire toute nouvelle de ce souverain qui, comme le disait hier un éminent critique, M. Albert Sorel, sut être tout à la fois machiavélique dans les négociations et formidable sur le champ de bataille!

Et cette autre de notre illustre Haller, le premier physiologiste du siècle dernier, refusant au roi philosophe d'avantageuses propositions et osant lui dire : qu'il n'a pour la « cour ni la politesse ni les manières nécessaires et que « l'anatomie seule est son métier. »

Mais nous n'en serons pas moins touchés et charmés à la vue du petit devoir manuscrit du jeune dauphin de France, qui fut plus tard Louis XVII, aussi bien que de ces souvenirs dorés que laissent accrochés aux branches de leur chemin, nos chers poètes depuis la Pléïade jusqu'à Musset.

Digitized by Google

Voilà donc toute une vie aussi bien dans le passé que dans le présent, et l'heureux possesseur de tant de merveilles a bien fait d'en fixer la mémoire, avant que d'en laisser disperser la matière à tous les vents.

La science des autographes est bien d'origine française, nous l'avons prouvé. C'est en France aussi qu'elle a atteint son plus haut degré de développement. Personne n'ignore les noms de Charavay, Feuillet de Conches, Benjamin Fillon, Sensier, Chambry et tant d'autres vivants ou morts, pour ne parler que des nôtres. Si, vers la fin du dernier siècle, les amateurs anglais ont ouvert les enchères, c'est chez nous que les plus belles collections se sont constituées et le plus rapidement. Dès 1788 ont commencé à paraître des travaux relatifs aux autographes; puis les catalogues illustrés ou non, les ventes, les surenchères et, en fin de compte, la supériorité définitive à notre actif.

Dans sa rapide esquisse, M. Charavay nous parle tour à tour de l'importance des documents, de leur destruction, des fraudes et des falsifications dans cette branche nouvelle du commerce de la curiosité. Entre les escrocs de la partie, il y a des degrés, depuis le petit filou méprisable, comme disait Diderot, jusqu'au grand voleur qui n'est pas sans mérite, mais qui n'en arrive pas moins à son tour en police correctionnelle et sur la paille humide des prisons. Vrain-Lucas fut de ce nombre. S'il trompait les badauds avec des ordres du jour de Vercingétorix et des lettres de Marie-Magdeleine, il n'en imposa pas moins à M. Chasles, de l'Institut, en lui remettant des correspondances inédites de Newton et de Pascal; et ces lettres sont conservées à la Bibliothèque Nationale comme un modèle de ce genre de mystifications malhonnêtes.

Digitized by Google

Le même personnage a apposé bon nombre de signatures fausses sur de vieux bouquins. Tant pis pour les ignorants! Mais précisément beaucoup d'anciens ouvrages ont conservé sur leurs gardes et leurs marges plus d'une indication précieuse que nous sommes heureux de retrouver. Plus que bien des documents imprimés, elles nous permettent d'apprécier les idées de l'époque; un mot parfois suffit à nous éclairer à l'égard de certains personnages. Sur la garde d'un exemplaire de Franco, je lis, écrits en caractères gothiques du milieu du XVIe siècle, ces deux vers que signerait plus d'un maître de nos modernes décadents :

Maudict soict Il quy fist amours
Que ne les fist durer tousjours, etc.

Faut-il attendre encore cinquante ans pour admettre que telles mauvaises pensées couraient déjà dans l'air, bien avant Vanini et la bizarre architecture de son singulier panthéisme.

Par contre, je trouve sur le titre de la Chirurgie d'un grand maître oublié, de Tagault, professeur sous François Ier, inscrits ces deux mots d'un pieux médecin du temps :

Dum spiro
Spero.

Et bien d'autres encore!

Parfois, ce sont des documents d'un certain prix, et j'espère entretenir un jour l'Académie de notes intéressantes et signées, trouvées sur les gardes de deux ouvrages ayant appartenu à Panthot, cet illustre doyen du collège des médecins de Lyon au XVIIe siècle, qui attend encore son biographe.

Digitized by Google

Mais je ne veux pas me laisser distraire de ce simple compte rendu tracé d'avance. Je ne puis qu'esquisser le contenu de cet énorme volume, que je vous engage tous à feuilleter. « Les divers cerveaux du monde, comme disait, il y a trois cents ans, l'italien Thomas Garzoni, y sont représentés avec leurs caractères et leurs passions tant louables que vicieuses, déduits par discours doctes et agréables. » (1).

Nous rencontrons d'abord les rois et les empereurs : les nôtres depuis Charles VIII, les autres à dater de Charles-Quint.

La série des Hohenzollern, rois de Prusse, tout entière avec deux lettres de grande valeur, l'une déjà citée de Frédéric II au cardinal de Fleury, l'autre de Frédéric-Guillaume III au roi Louis-Philippe.

Les historiens, les orateurs, les généraux, les diplomates de Richelieu à Bismarck.

Tous nos poètes, jusqu'à Victor de Laprade, là encore représenté par une pièce admirable de philosophie et de sentiment.

Puis les savants, les médecins, à commencer par Paracelse jusqu'à Bichat, qui vécut si peu et dont les autographes sont introuvables, à part les précieux manuscrits que possède la Faculté de Paris qui, tous ont été publiés et soigneusement colligés.

Enfin, toute la suite des grands hommes dont nous honorons la mémoire : physiciens, mathématiciens, novateurs en tous genres. Les femmes ont aussi leur place et la série de celles qui ont excellé par l'esprit, le cœur et la beauté,

---

(1) Le Théâtre des divers cerveaux du monde, etc. Trad. de l'italien. Paris, Jean Houze, MDLXXXVI.

Digitized by Google

forme une partie incomparable de la collection qui, certainement, a dû faire monter les enchères aux chiffres les plus élevés.

Seuls les musiciens et les artistes ont été réservés. Leur heureux possesseur n'a pu se résigner à s'en défaire. Sans doute, ces pièces orneront un jour l'un des grands musées de l'Europe, car la majorité des curieux se porte de préférence auprès de telles reliques. J'en donnerai pour preuve les pèlerinages qui se font chaque jour à l'humble demeure qu'occupait Mozart dans la petite ville de Salzbourg. Depuis les lettres autographes jusqu'au clavecin du maître, tout est sacré pour les Allemands et nous, Français, qui l'avons accueilli tout jeune et avons applaudi à ses premiers succès, nous aussi nous ne pouvons quitter l'humble cité autrichienne sans y avoir porté nos pas.

Telles sont les quelques pensées venues à notre esprit en parcourant ce beau volume, et nous croyons pouvoir dire sans exagération que de telles œuvres, sortant du domaine de la simple curiosité, constituent de véritables recueils de documents du plus précieux intérêt pour la science historique.

Humbert MOLLIÈRE.

Digitized by Google

Fondation du Monastère

DES

PÈRES CÉLESTINS DE LYON

En 1421

Le P. Grasset, religieux de l'Ordre des Célestins, qui vivait au XVIIe siècle, a laissé un volumineux manuscrit consacré à la vie du cardinal Pierre Bertrand d'Annonay, et de son neveu, le cardinal Pierre de Colombier, qui tous deux ont été mêlés aux plus importantes négociations politiques du XIVe siècle. Ce précieux document, qui paraît provenir des archives des Célestins de Colombier-le-Cardinal, près d'Annonay, a appartenu successivement aux docteurs Duret et Desgrand et est aujourd'hui dans la bibliothèque des héritiers de ce dernier. Un de nos collaborateurs, M. Mazon, en a fait l'objet d'une étude spéciale qui est réservée aux lecteurs de la Revue du Lyonnais. *Le manuscrit du P. Grasset contient aussi des notices sur tous les établissements de l'Ordre des Célestins en France. Nous pouvons aujourd'hui donner le texte de celle qui concerne les Célestins de Lyon (Fol. 340 du manuscrit).*

(Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

Puisque le monde indifféremment prend les âmes à la pipée comme l'oiseleur les plus gentils oiseaux et qu'il les enveloppe dans les filets d'une mort éternelle où la peine n'a point de fin, les âmes bien faites ne doivent aspirer qu'à cet empire d'où découlent les biens et les richesses qui nous rendent bienheureux éternels.

Du débris général des biens des Templiers, religieux hospitaliers du Saint-Sépulcre, en la ville de Hiérusalem, pour y recevoir les pèlerins, arrivé en 1312, deux cents ans complets après leur institution, par le décret du concile de Vienne en Dauphiné, auquel le pape Clément V présida, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, accompagné de 300 évêques, le comte de Savoie se retint leur maison de Lyon pour y faire bastir un palais pour son service. Mais ses successeurs, faisant conscience de cette usurpation (comme de bien d'église), et d'autant plus qu'en icelle y avoit une chapelle dédiée à la glorieuse vierge Marie, la laissèrent inhabitée.

En 1390, le V. P. Yves Grossi, ayant esté nommé prieur de Colombier pour la seconde fois et par divers voyages faicts à Lyon, selon l'occurence de ses affaires ayant contracté amitié et fait connaissance d'un grand nombre d'âmes dévotes, apprit que la tradition estoit certaine que nostre bon Père Instituteur et Législateur saint Pierre Célestin, pendant son séjour dans Lyon, pour l'approbation de son ordre, au concile du pape Grégoire X en 1275, avoit logé dans la maison des religieux Templiers, célébré la sainte messe en leur chapelle dédiée à la glorieuse Vierge, en présence de Sa Sainteté, à la vue de laquelle inopinément mettant sa cuculle sur un rayon de soleil, estoit restée suspendue comme sur un poultre pendant le temps

Digitized by Google

qu'il se revêtoit de ses habits sacerdotaux, et faict quantité d'autres miracles en icelle, notamment avoir heu révélation qu'au mesme lieu, au temps advenir, y auroit un monastère de son ordre.

Ce bon Père, zélant le salut des âmes, l'édification du public par la multiplication des monastères religieux, se laissa facilement porter à chercher le moyen que cette divine révélation feusse accomplie, avec l'assistance des bienfaicts et aumosnes de ces âmes dévotes qui luy en enfloient le courage.

Pour faciliter ceste devote entreprise et porter le comte de Savoie, Louis XIII, d'y contribuer le principal moyen, en 1396, du consentement du R. P. Pierre Poqueti, provincial, Amédée VIIe, duc de Savoie, prince dévot, et grandement aymant les religieux, avec sa permission, ce bon Père et avec luy tous ses religieux présentèrent requeste au S. Père Benoît XIII séant en Avignon et Boniface IX à Rome, demandant de permettre aux P. Célestins de Colombier, de vendre ou eschanger tous les biens et revenus de leur fondation, pour bastir un monastère de leur ordre dans la ville de Lyon et en la maison du comte de Savoie Amédée, appelée le Temple, alléguant à ce sujet les grandes guerres des Anglois dans la France et les continuelles attaques du seigneur d'Annonay allié au parti de la couronne d'Angleterre, qui tous ruinoient toutes leurs possessions et empeschoient les religieux de faire le divin service et les dévots exercices de leur vocation. Ceste demande leur feut accordée par bulle en 1396, même année avec bref adressant au R. Abbé général de l'ordre de Saint-Ruf hors les portes de Valence, l'exécution duquel feut suspendue d'autant que par icelle fondation est dit que cette fondation ne pourra estre transférée en tout ou en partie, et au cas

Digitized by Google

que les P. Célestins y consentent, le Sr Cardinal, fondateur, donne tous lesdits biens de la dite fondation au chapitre de Saint-Maurice de Vienne, et nomme ledit chapitre et le Sr Archevesque ses héritiers.

Le V. P. Ives Grossi, prieur de Colombier, estant mort en 1401, le V. P. Jean Siméon, son successeur, poursuivit le bon succès de cest establissement avec grand zèle, et en 1405, accompagnant le R. P. Bixuntius de Vallibus, provincial, eurent la rencontre dans Lyon du prince Amédée, huitième duc de Savoie, auquel ils renouvelèrent la demande de sa maison appelée le Temple, laquelle luy feut accordée, et le 25 de février de l'année 1407 dans sa ville de Bourget donnée par un contract de fondation à l'ordre des P. Célestins, en la personne du V. P. André de Bourville, procureur général de l'ordre, en ces termes : Désirons faire bastir et fonder un monastère de l'ordre des R. P. Célestins, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Seigneur, dans nostre maison de Lyon, appelée anciennement le Temple, située entre la Sonne et le Rosne, vous donnons à perpétuité nostre dite maison, avec toutes ses appartenances, estendues, église et cloistres anciennement bastis audit lieu, ses fonds et dépendances, pour y bastir un monastère de vostre dit ordre.

Cette donation fut si religieusement faicte au gré de tous les princes et seigneurs de sa cour que tous promirent d'y contribuer de leurs moyens, comme ils firent si amplement, qu'une partie des fondements de ce dévot monastère furent immédiatement jettés, et quatre religieux tirés de celuy de Nostre-Dame de Colombier mis dans cette maison, faisant le divin service nuit et jour dans ceste petite chapelle dédiée à la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, vivans en odeur de saincteté.

Digitized by Google

Pendant le cours de quatorze années, les R. P. provinciaux, Jean Bonhome et Jean Bassandi travaillèrent puissamment en cette saincte entreprise, assistés des susdits religieux là résidant (1) et des grandes aumosnes et charités des âmes dévotes qu'ils dirigeoient.

En 1421, au mois de mars, le prince Louis, fils aîné dudit duc Amédée, se rencontrant dans Lyon, à la prière du R. P. Bisuntius de Vallibus, provincial, et qui premier avoit donné commencement à cette œuvre, ratifia ladite donation et de plus donna de fondation 400 florins de rente annuelle, en considération que son père n'avoit donné que la place (quoyque grandement riche et puissant à l'égard de la petitesse de ses Etats), sa prudence et magnanimité de courage relevant à l'égal de l'estime des rois et monarques de son temps, auquel, en 1416, l'empereur Sigismond donna le titre de Duc dans le concile de Constance.

En la même année et le 16 de juillet, le sieur de Tournon, Ode, troisième fils de Guillaume IV, seigneur de Beauchastel et Serrières, substitua les P. Célestins de Lyon par son testament en tous ses biens pour un quart et les P. Célestins de Colombier, les P. Chartreux et les P. Bénédictins de l'abbaye de Cluny pour les trois autres quarts, sa fille, dame Magdeleine, épouse du sieur Antoine de Lévi, sieur de Vautmar (2), mourant sans enfants. (*Vide* au sac 42 les lettres R, 5, 6, 7 et 8.)

---

(1) En marge : Vivants sous l'obéissance du P. Prieur de Colombier et d'un R. Père vicaire local commandant pour luy, le P. Claude Taillefer, procureur du monastère de Colombier, administrant aussi celle de l'hospice de Lyon pour le temporel.

(2) Sans doute, Ventadour.

Digitized by Google

Dame Marie de Bourgongne, épouse d'Amédée, fille de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgongne, estant morte en 1433, ce prince laissa l'administration de ses États à son fils Louis pour se retirer dans son château de Ripailles proche le lac de Genève, pour y vivre solitairement, accompagné de six seigneurs, chevaliers de Saint-Maurice, tous veufs comme luy ou ayant mené une vie assez retirée et non commune aux princes de sa naissance. La plupart des auteurs du temps la descrivent comme angélique, mesme l'annaliste Brovius, dans son tome XVIIe, imprimant le nom de l'autheur. Il assista, en 1439, au concile de Bâle auquel fut esleu pape et nommé Félix V^e^. Mais d'autant que ce concile feut tenu contre la volonté de Eugène IV, légitime pontife, après la mort de cetuicy, Nicolas V^e^ feut esleu, et en 1449, Félix, par le conseil de l'empereur Frédéric IV et de sieur Jean Bassandi, Célestin, envoyé par le roi de France, Charles VIIe (selon Chopin, livre I, intitulé Monasticon c. 3 numéro 28), quitta la papauté audit Nicolas et se retira dans son désert à Ripailles où il est mort en 1450, âgé de 69 ans. Son cœur fut apporté par les P. Célestins dans leur église à Lyon et posé au-devant du sanctuaire sous une large pierre, en laquelle sont gravées les armes de Savoie qui portent en gueules une croix d'argent couronnée à la ducale. La sainctété de vie de ces premiers religieux est descripte dans le dépost de Lyon.

P. Grasset.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CAUSERIE

D'UN BIBLIOPHILE

V

Les ventes de l'hiver. — Célébrités du quai de l'Hôpital, Boullieux et Cathabard. — Un *Rabelais* de 14,000 francs.

Les ventes lyonnaises ont été en général peu intéressantes cet hiver. Les deux plus considérables étaient composées de fonds de magasins des libraires Cathabard et Boullieux, récemment décédés. Pourtant, à la vente Cathabard, se trouvaient quelques livres anciens, de belles éditions Jouaust, Didot, Lemerre, en grand papier, puis, plusieurs ouvrages importants sur les beaux-arts.

Quant à la vente Boullieux, il nous serait difficile de définir cet amas de livres qui encombrait la boutique de la place Morand. Les rares amateurs qui se hasardaient dans

Digitized by Google

ces parages dangereux, et pour cause, ne nous contrediront pas. Si l'on en excepte un stock énorme d'éditions Garnier, Delahays, Didier, Charpentier, en livres démodés, les livres anciens et rares, étaient ou incomplets ou en fort mauvais état.

Cathabard et Boullieux, furent deux curieuses figures lyonnaises; deux ennemis irréconciliables, qui pendant de longues années ont habité le quai de l'Hôpital. Nous ne croyons pas sortir de notre cadre en esquissant leur silhouette dans cette chronique de la bibliophilie.

Tous les flâneurs connaissaient ce vaste magasin occupé par le père Boullieux, quai de l'Hôpital. Là, étaient empilés des *Victor Hugo*, des *Chateaubriand*, des *Malte-Brun*, des *Musset*, etc., ornés de pancartes gigantesques, portant ces mots :

OCCASION UNIQUE! RABAIS UN PEU PLUS PRONONCÉS QUE CHEZ LES CHERS CONFRÈRES.

Avec quelques vieux livres dépenaillés, voilà ce qui composait la librairie. Cependant, à entendre parler le propriétaire de ce bazar, il y avait là, des raretés sans prix!.. (1).

Boullieux, d'une haute taille, les cheveux en broussailles, la figure rébarbative se tenait sur le seuil de sa porte, inspectant le quai d'un air menaçant.

---

(1) A la vente, une *Bible* (n° 159) cotée 350 fr. sur le catalogue de la librairie a été adjugée 46 fr. Un cachet sur topaze, coté 400 fr., adjugé 60 fr. Un ouvrage du père Banduri, *Numismata imperatorum Romanorum*, (n° 100), en 2 vol. in-f°, a été acquis par un de nos amis pour la somme de 2 fr. 75; trois ans auparavant, Boullieux lui avait demandé de ces deux volumes 30 fr., sans marchander bien entendu.

Digitized by Google

Malgré cela, si entrant chez lui, vous aviez l'imprudence de marchander, ou de trouver quelques défauts à l'ouvrage demandé, vous étiez immédiatement prié de prendre la porte. Et c'était ce qui pouvait vous arriver de plus heureux, que de vous retrouver sain et sauf sur le trottoir.

Il nous a été impossible de découvrir les causes premières de la haine que Boullieux avait vouée à Cathabard. Cela pouvait bien remonter aux événements de 1848, pendant lesquels ce dernier joua un rôle actif. Comme Boullieux était en guerre avec la bonne moitié du genre humain, on n'est pas surpris de cette animosité contre un homme doux, modeste, réservé, nullement envieux ni agressif. C'était chose difficile que d'être en bonnes relations de voisinage avec l'auteur de la *Magistrature en chemise*. Si bien, qu'un jour, cette querelle prit des proportions épiques. Boullieux avait fait une incursion proche de la demeure de son ennemi. Après une violente altercation, il le saisit dans ses bras vigoureux, et Cathabard, grêle et de petite taille, aurait été infailliblement étranglé sans l'intervention des voisins.

Cathabard n'opposa pas la force à la force; mais il se vengea par une fine et mordante satire, où le caractère excentrique de son antagoniste lui donnait beau jeu.

A la suite de discussions avec l'Administration des Hospices, dont il était locataire, Boullieux abandonna le quai de l'Hôpital pour la place Morand, vers 1881. A partir de ce moment, ses catalogues mensuels deviennent des plus amusants, par les notes qui accompagnent l'annonce de certains ouvrages. C'est là qu'il déverse sa bile un peu sur tout le monde. Nous ne pouvons résister au désir de donner ici quelques fragments de cette littérature incohérente, nous abstenant toutefois de reproduire celles de ces notes, qui

Digitized by Google

contiennent de grossières injures adressées à des personnalités respectables de Lyon.

5322. — Montalivet (le comte de). Le roi Louis-Philippe et sa liste civile. Paris, 1850, in-12, br., couv. imp. 1 fr. 50.

Relation de l'abaissement de la France sous le règne de ce tyran qui ne percevait que 12 à 1500 millions d'impôts, ne payait pas les députés et ne les faisait pas circuler à prix réduits; qui laissait contrefaire son gouvernement par les deux tiers de l'Europe qui se constitutionalisaient ! Quand on pense à cet abaissement on ne croit pas que la sélection est une chose achevée.

(*Catalogue juin 1882.*)

8207. — Singularités de la nature, (les) par un académicien de Londres, de Boulogne (*sic*) de Pétersbourg, de Berlin, etc. (Voltaire). Basle, 1768, édit. orig. in-8°, dérelié, manque le faux titre. 4 fr.

C'est dans ce livre que se trouve la relation de la femme qui accoucha d'un lapin.

(*Catalogue juin 1883.*)

8228. — Extrait de plusieurs erreurs et maximes pernicieuses contenues dans un volume du P. Thomas Tambourin, jésuite, divisé en deux tomes, dont l'un est intitulé : Explicatio decalogi, et l'autre : Methodus expeditæ confessionis, imprimé à Lyon la présente année 1659, S. L. 1659, in-4°, 48 pp; rare et curieux. 10 fr.

Le Jésuite prétendait qu'on pouvait voler en cachette et jurer qu'on n'avait rien pris.

(*Catalogue juin 1883.*)

6939. — Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative du 28 mai 1849, à novembre 1851, 16 vol. in-4°, rel. dem. bas. 80 fr.

Ces volumes n'ont jamais été mis dans le Commerce; distribués seulement dans les ministères et aux représentants, ils peuvent être très utiles aux députés et aux candidats à la députation, qui comprendront alors qu'on ne les envoie pas à la Chambre pour se promener à prix réduits, mais pour législérer après études.

(*Catalogue février 1883*).

Digitized by Google

7042. — Merlin (procureur général à la Cour de cassation). Répertoire universel et raisonné de jurisprudence. 4e édit. Paris, 1812-1815, additions 1815-1825, table générale, 1828, 18 vol. rel. veau. 60 fr.

L'interprétation donnée à la loi par cette magistrature que M. de Manteuffel n'estime pas beaucoup, a fait vieillir ce recueil, mais nous estimons que si le suffrage universel choisit enfin ses juges et ne les prend pas parmi les fruits secs et les chenapans, cet ouvrage reprendra son prix, il est même étonnant qu'on estime que le suffrage universel n'est bon que pour nommer des députés à 25 fr. par jour se voiturant à prix réduits, et qu'il ne connait pas les gradués en droit.

(*Catalogue février 1883.*)

7072. — Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale, ou Essai sur l'instruction publique, publié par Lebrun (de Grenoble). Paris, 1800, in-8o, bas. 10 fr.

L'auteur a devancé les Mormons, il réclame la bigamie, comme institution civile et en détaille les avantages : plus de maîtresse, plus de concubine, plus de double ménage, plus de chasse au cotillon.

(*Catalogue février 1883.*)

7615. — Moine (le) marchand ou traité sur le commerce des religieux. Amsterdam, 1761, 2 vol. rel. en 1, bas. verte, fig. 4 fr.

Depuis que le commerce des indulgences et des places au Paradis trouve peu d'acheteurs, les saints abbés ont remplacé les moines ; ces saints personnages se livrent principalement au commerce de bric-à-brac et ne payent pas de patente. A. M. D. G.

(*Catalogue avril 1883.*)

Boullieux est aussi l'auteur d'un pamphlet (2) complètement oublié aujourd'hui, et qui même, en son temps, n'a jamais eu beaucoup de vogue.

---

(2) *La Magistrature en chemise, fragments inédits des souvenirs d'un bouquiniste*, par Louis Boullieux. Paris et Lyon, 1871, br., in-8o, de 120 pp.

A la vente, 400 exemplaires de la susdite brochure furent adjugés à 17 fr. 50.

Digitized by Google

Tout autre est la physionomie de M. Cathabard, (3) qui à force de persévérance était arrivé à se créer une place fort honorable dans le commerce de la librairie ancienne.

Né en 1810, de parents peu fortunés, il ne reçut qu'une instruction fort sommaire, qu'il devait compléter plus tard, pendant les instants de loisir que lui laissait un dur labeur. Cathabard, à qui ses parents avaient fait apprendre l'état de cordonnier, n'était qu'un simple ouvrier, quand par son travail et son intelligence il obtint la place de contre-maître d'une importante maison de chaussures.

Mais le goût des livres qui l'avait toujours obsédé, lui fit abandonner cette carrière, et en 1846, il s'établit en librairie.

Les débuts furent pénibles, et les petites économies promptement englouties. Mais à cette époque, les livres anciens abondaient à Lyon ; c'est ce qui facilita la réussite de M. Cathabard. Pendant près de quarante ans, le petit magasin du quai de l'Hôpital, richement pourvu de beaux livres, fut visité par tous les bibliophiles de Lyon.

M. Cathabard, laborieux et actif, voyageait beaucoup et faisait de fréquentes stations à Paris, pour assister aux ventes. Nous avons sous les yeux les catalogues Chaponay (1863), Desq (1866), Yemeniz (1867), avec les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs; un grand nombre des plus beaux livres était acheté par M. Cathabard. Il ne craignait pas de payer de bons prix ; agissant en amateur, plutôt qu'en marchand. Aussi, il ne fallait pas s'attendre à faire chez lui des trouvailles, comme sur la planche à Perdreau !

---

(3) Le portrait de M. Cathabard qui se trouve en tête de cet article a été gravé par M. Vaschald, d'après un buste en terre cuite exécuté par M. Cathabard fils.

Digitized by Google

Nous avons connu M. Cathabard vers 1875, il était alors complètement perclus par les rhumatismes, ne quittant pas son fauteuil. Les beaux livres anciens avaient disparu les uns après les autres, car il ne pouvait plus guère les remplacer, ne sortant jamais. A Lyon, ils sont devenus introuvables, le marché est centralisé à Paris. Mais il faut le dire aussi les amateurs de beaux livres ne se recrutent plus. Les jeunes gens préfèrent les livres modernes, sur *japon* ou *whatman*, avec *triple* suite de figures... On est envahi par une avalanche de publications à gravures, qui ne pourront moins faire que de tomber un jour à vil prix, vu la quantité exagérée de la production.

M. Cathabard est mort en 1885, après avoir souffert de longs mois ; un asthme était venu se joindre à ses rhumatismes, ne lui laissant ni trêve ni repos.

Le vieux libraire, qui était poète à ses heures, fit paraître en 1884, un an avant sa mort, un petit volume de ses poésies (4). La maison Jouaust avec laquelle il était en relations suivies, se chargea de l'imprimer.

Ce sont des sonnets, datés de 1840 à 1884. Les événements politiques de 1848, du coup d'État, de 1870-71, ont particulièrement excité la verve du poète. Mais nous ne le suivrons point dans ses imprécations ou ses lamentations sur ce sujet. Mettant absolument de côté le point de vue littéraire, nous préférons de beaucoup les pages consacrées aux joies intimes de la famille et de la bibliophilie. Et,

---

(4) *Recueil de sonnets familiers, suivis de quelques autres pièces*, par un vieux Lyonnais. Paris, imp. Jouaust et Sigaux, 1884, in-12, pap. Holl.

Digitized by Google

pour terminer nous citerons un sonnet, inspiré par la pensée dominante de l'auteur :

BIBLIOPHILIE

A moi tous tes replis, ô gothique incunable,
Doyen parmi les vieux, prince des monuments,
Véridique témoin de grands événements,
Que Duru, pour mille ans encor, rendra viable.

Salut, noble bouquin !... C'est en vain qu'il t'accable,
Le termite cruel, cet émule du temps ;
Tu me restes intact au dehors, au dedans ;
Et par toi, corps, l'esprit renaît sur ton vocable.

Idole chère ! objet d'un fanatique amour !
Tu n'es pas seulement pour les Crésus du jour
Un ornement stérile, un bel hôte d'armoire.

Dépôt de la pensée humaine qui n'est plus,
Tu m'es d'un plus grand prix : arsenal de mémoire,
Je savoure dans toi les siècles révolus !

*
* *

Voici par ordre de dates, la nomenclature exacte des ventes qui ont eu lieu à Lyon :

17 octobre, 7 novembre 1887 : — LIBRAIRIE DE FEU M. B. CATHABARD; Louis BRUN, expert. Quelques prix au hasard :

552. — *Colloques d'Erasme*, trad. par V. Develay. Paris, Jouaust, 1875, 3 vol. in-8°. Portrait et eaux-fortes de Chauvet; grand papier Whatman, 76 fr. (Le même ouvrage, même papier, n° 779, 33 fr.)

Digitized by Google

591. — *Le Costume historique*, publié par Racinet. Paris, Didot, 20 livraisons contenant 500 planches. Edition en grand papier (*publiée à 500* fr.), 136 fr.

627. — *Monographie du Palais du commerce élevé à Lyon*, par Dardel. Lyon, Louis Perrin, 1868, in-f°, dem.-mar. r., n. r., 38 fr.

677. — *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon*, par Desjardins. Louis Perrin, 1867, in-f°, même état que ci-dessus, 45 fr.

852. — *Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Fleury. Paris, 1722-58, 37 vol. in-4°, veau brun. Bon ex., bien complet, adjugé à 11 fr. !!!

1216. — *Les Bibliothèques françaises*, par La Croix du Maine et du Verdier. Edit. Rigollet de Juvigny. Paris, 1772, 6 vol. in-4°, veau mar., fil., 46 fr.

1482. — *La Cité mystique de Dieu, miracle de sa toute puissance, abîme de la grâce, histoire divine et la vie de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, notre reine et maîtresse, par Marie de Jésus d'Agréda*. Brusselle, 1715, 3 vol. in-4°, v. br., *portrait*, 19 fr.

1800. — *Les Contes*, de Perrault, préface du bibliophile Jacob. Paris, Jouaust, 1876, 2 vol. in-8°, br., *exemplaire en grand papier de Hollande, 12 eaux-fortes de Lalauze*, 28 fr.

17-20 janvier 1888. — BEAUX LIVRES MODERNES PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. P*** B***; G. Crozet, expert.

Collection fort insignifiante, sur laquelle nous ne nous arrêterons pas. Il en est de même pour la vente des *26-28 mars :* CHOIX DE LIVRES MODERNES.

23 janvier, 8 février 1888. — LIBRAIRIE DE FEU M. BOULLIEUX; Louis BRUN, expert.

Nous avons indiqué plus haut la composition de cette vente. Pour être juste, nous devons dire que les lots de livres modernes ne se sont point trop mal vendus.

Digitized by Google

27 février, 6 mars 1888. — BELLE COLLECTION D'ESTAMPES, EAUX-FORTES, PORTRAITS ANCIENS, DESSINS ANCIENS ET MODERNES, LIVRES SUR LES BEAUX-ARTS, ETC., ETC., PROVENANT DE LA SUCCESSION DE FEU M. BENOÎT FONTAINE; Louis BRUN, expert. — Première partie.

La vente de la deuxième partie s'est faite du *28 mai au 5 juin.*

Cette vente seule a offert un intérêt local réel. Elle comprenait une réunion remarquable d'eaux-fortes et dessins de de Boissieu; de nombreux dessins de Leymarie, Gabillot, Grobon; une grande quantité de vues de Lyon, gravées et lithographiées; des dessins et des gravures représentant l'Ile-Barbe, Pierre-Scize, Saint-Jean, le vieux pont de Pierre; des gravures anciennes et des portraits; de belles gravures du XVIIIe siècle.

Les prix ont été très soutenus, mais il y avait peu d'objets de grande valeur; sauf deux portraits de femmes, gravés par Saint-Aubin, adjugés 400 francs, et quelques eaux-fortes de de Boissieu, dont nous donnons les prix ci-dessous, la moyenne des lots, composés d'environ 10 gravures ou lithographies, a été de 6 à 12 francs.

PREMIÈRE PARTIE

520. — *Vue de l'Ile-Barbe à une lieue de Lyon.* Pièce rare, gravée à l'eau-forte par Grobon. Superbe épreuve, 31 fr.

530. — *Vue de Champ-Verd, près de Lyon.* Eau-forte de de Boissieu, belle épreuve de 1764, avant l'adresse d'Artaria, 14 fr.

595. *Le Joueur de hautbois*, par de Boissieu. Belle eau-forte de 1782, épreuve superbe, 36 fr.

705. — *Grand paysage avec troupeau de chèvres.* Eau-forte par de Boissieu, belle épreuve ancienne, 45 fr.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

61. — *Vieux château, avec cascade au premier plan.* Grand dessin à l'encre de Chine par de Boissieu (signé D. B.) sous verre, cadre doré, 65 fr.

107. — *La Grande Forêt.* Très belle eau-forte par de Boissieu. Superbe épreuve de cette pièce rare, 85 fr.

196. — *Les Aqueducs de Bonnand.* Dessin à la sépia par Grobon. Sous verre, cadre doré, 37 fr.

320. — *Paysage* d'après Wynantz. Eau-forte par de Boissieu, épreuve en premier état, rare. Sous verre, cadre doré, 105 fr.

370. — *Le Rocher de Pierre-Scize.* Grand dessin à l'encre de Chine, signé d'un monogramme (attribué à de Boissieu), sous verre, cadre doré, 70 fr.

781. — *Vue de la ville de Lyon, prise du quai Saint-Antoine.* Eau-forte par Bellay, d'après de Boissieu; épreuve sur Chine avant lettre, 65 fr.

*
* *

La deuxième partie de la bibliothèque privée de M. Léon Téchener, libraire, a passé en vente publique à l'hôtel Drouot, du 10 au 14 mai 1887. Dans cette riche collection, figurait un superbe exemplaire du *Rabelais* imprimé à Lyon par Etienne Dolet. Nous empruntons à M. Paul Eudel (5), la description de cet ouvrage, ainsi que son prix d'adjudication :

La || *plaisante et* || *ioyeuse histoyre du grand géant Gargantua.* || *Prochainement reveue, et de beaucoup* || *augmentée par l'autheur mesme.* A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542, in-16 de 272 pp. 1 f. pour la souscription

(5) *L'Hôtel Drouot et la Curiosité* en 1886-1887, par Paul Eudel. Paris, Charpentier, 1888, in-12.

Digitized by Google

et 1 f. blanc, figures en bois.. — *Pantagruel,* || *roy des di* || *psodes restitué* || *à son naturel : avec ses faictz et prouesses espouventables :* || *composes par feu M. Alcofribas ab* || *stracteur de* || *quinte* || *essen* || *ce.* || *Plus* || *les merveilleuses navigations* || *du disciple de Pantagruel* || *dict Panurge.* A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542, in-16, de 350 pp. et 1 f. pour la souscription. *Tiers* || *livre des faictz, et dictz* || *héroïques du noble Pantagruel,* || *composez par M. Franc. Ra* || *belais, docteur en méde* || *cine et calloier des* || *Isles Hières.* Nouvellement imprimé à Paris, 1547, in-16, de 293 pp. Ens. 3 parties en 1 vol. in-16, vélin à recouvr.

Précieux exemplaire à toutes marges et dans sa première reliure, des trois premiers livres en éditions rarissimes du célèbre roman de Rabelais. L'édition du *tiers livre* ci-dessus n'est pas citée. Hauteur, 122 mill. prix : 14,100 fr.

Nous aurions voulu mentionner plusieurs volumes imprimés à Lyon, aux XVe et XVIe siècles, faisant partie de la bibliothèque La Roche Lacarelle dispersée depuis peu. Nous n'avons pu encore nous procurer les prix de vente; nous y reviendrons plus tard : la rareté, la beauté, et les prix exorbitants de ces volumes sont choses à être relatées ici.

Léon GALLE.

Digitized by Google

APOTHÉOSE

Unigenitus Dei filius, suæ divinitatis volens nos esse participes, naturam nostram assumpsit, ut homines deos faceret, factus homo.

S. Thomas d'Aquin.

O Jésus, vous avez de l'humaine nature
Tout pris, et faiblesse, et douleur.
Pourquoi? — Pour assurer à votre créature
Le ciel, la gloire, le bonheur.

Vous vous êtes fait homme, ô mystère ineffable!
Vous avez déserté vos cieux.
Pourquoi? — Pour transformer notre chair misérable,
Et pour faire de nous des dieux.

Oui, des dieux. Chaque jour, de votre chair divine
Vous venez ici nous nourrir.
Celui qui la reçoit dans une humble poitrine,
Celui-là ne peut plus mourir.

Digitized by Google

Abreuvé du sang pur qui coula de vos veines,
Qui coule encor sur nos autels,
Il ira près de vous, affranchi de ses peines,
Trôner parmi les immortels.

Dans la joie éternelle et le bonheur suprême,
En vous, son père et son appui,
Il vivra désormais, ô mon Dieu, dieu lui-même,
Et vous, Jésus, vivrez en lui.

H. H.

Digitized by Google

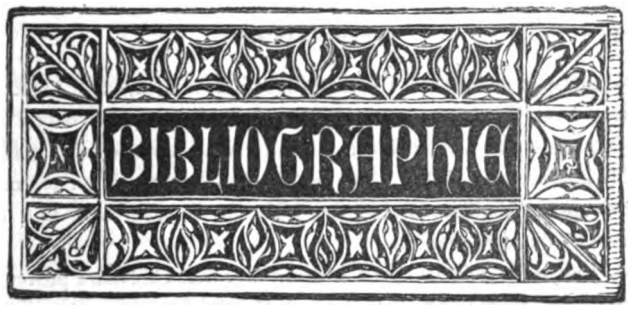

LE ROANNAIS ILLUSTRÉ. — 3e série, février 1887 — juin 1888.

Nous n'avons plus à appeler l'attention de nos lecteurs sur cette publication dont le succès fut si remarqué dès son origine.

Le pays de Roannais est pour l'archéologue et l'historien une mine féconde, où les souvenirs et les monuments de la domination romaine, de l'âge féodal et de la Renaissance se pressent à chaque pas. « Vous êtes loin d'avoir épuisé les trésors de votre sol, » écrivait M. Bulliot aux rédacteurs du *Roannais Illustré*, en recevant la deuxième série de ce recueil; la troisième série dont la publication est achevée a donné raison au savant Président de la Société Eduenne.

Cette 3e série, par l'importance de plus en plus grande donnée au texte, la valeur des études et des documents publiés, le choix et l'abondance des illustrations, est digne, en tous points, de celles qui l'ont précédée.

Elle va de février 1887 à juin 1888. Pour ne pas toujours louer les rédacteurs du *Roannais Illustré*, je leur adresserai ici, à l'occasion de ces dates, un reproche : pourquoi tant d'intervalle entre leurs numéros? Ils ont assez de matériaux, et assez de collaborateurs, pour augmenter la périodicité de leur recueil; ils peuvent le faire sans crainte de lasser leurs lecteurs.

Cette critique faite en passant (j'espère bien que personne ne la trouvera trop amère), parcourons cette nouvelle Série.

Digitized by Google

M. Chassain de la Plasse y revient sur le fameux triptyque d'Ambierle. D'accord avec M. Jeannez, il en fixe entre 1460 et 1466 la date d'exécution, et persiste à lui assigner pour auteur, à l'encontre de l'opinion de M. Louis Gonse, Rogier Van der Veyden. Son article est accompagné de quatre photogravures des portraits du triptyque, qui sont des merveilles de reproduction.

M. Joseph Déchelette signale et décrit un curieux bréviaire provenant du prieuré de Saint-Victor-sur-Rhins, en Beaujolais, conservé encore aujourd'hui, après de longues vicissitudes, dans le trésor de cette paroisse. C'est un des rares spécimens parvenus jusqu'à nous de l'art de la miniature au *scriptorium* de la grande abbaye clunisienne ; une décision récente de la commission des Monuments historiques vient heureusement, en le classant, d'en assurer la conservation. M. Déchelette croit pouvoir l'attribuer aux premières années du XIVe siècle.

Sous le titre trop modeste d'*Esquisse historique de Châteaumorand*, M. l'abbé Reure a écrit, tant avec les anciens documents qu'avec ceux puisés par lui-même dans le riche chartrier de Châteaumorand, une remarquable monographie de cette seigneurie, et de l'illustre maison dont les diverses branches, Châtelus, Châteaumorand et Lévis, l'ont successivement possédé pendant six siècles.

M. Reure évoque et fait revivre tour à tour devant nous les hauts personnages de cette famille, si glorieusement représentée, aux rudes temps du moyen âge, par l'héroïque Jean de Châteaumorand, le contemporain et l'émule des Du Guesclin et des Boucicaut, au XVIe siècle par la fière Diane, l'inspiratrice de l'*Astrée*, successivement épouse d'Anne et d'Honoré d'Urfé.

Châteaumorand, sorti, il y a quelques années, de la famille de Lévis, appartient aujourd'hui à M. Maridet, qui s'apprête à rendre au vieux château son aspect primitif.

A noter parmi les autres articles : la notice biographique consacrée par M. le Dr de Viry, à M. Alain Maret, dont la plupart des travaux ont paru ici-même, dans la *Revue du Lyonnais* ; une note de M. Brossard, sénateur de la Loire, sur un épisode des Guerres de religion en Roannais ; la Revue des Roannais au Salon de 1887, par M. Emile Petit, et le commencement d'une monographie de la Bénisson-Dieu, due à la plume fine et érudite de M. Edouard Jeannez.

Nous annoncions, il y a un an environ, le grand ouvrage le *Forez pittoresque*, dont M. Thiollier allait entreprendre la publication.

Digitized by Google

Cette œuvre colossale, véritable monument élevé par l'auteur à sa province, est, paraît-il, sur le point de voir le jour. Pendant que les planches héliographiques, au nombre d'une centaine environ, se tirent à Paris, le texte s'imprime à Lyon, chez M. Waltener.

Ce texte, d'un millier de pages, enrichi d'un millier peut-être de dessins, est dû aux meilleures plumes de la *Diana;* après une magistrale introduction de M. de Meaux, nous visiterons avec M. Testenoire-Lafayette Saint-Étienne et ses environs, avec M. Jeannez le Roannais, avec M. Vachez, Néronde et ses environs.

Chacun des collaborateurs de M. Thiollier traitant ainsi le sujet sur lequel ses études jusqu'ici ont le plus spécialement porté, on comprend quelle haute valeur scientifique aura certainement cette vaste encyclopédie Forézienne.

L'ouvrage, espère-t-on, sera terminé vers la fin de l'année ; il est tiré sur Japon et sur papier à la forme, à 600 exemplaires seulement, presque tous souscrits aujourd'hui.

Avis aux retardataires.

LA TOILETTE CHEZ LES ROMAINES, AU TEMPS DES EMPEREURS, par L. C. Crochet. — 1 vol. gr. in-4°, de 71 pages. — Lyon, Sézanne frères, impr., 1888.

Lorsque Bœttiger, décrivant dans *Sabine* les soins que les Romaines de l'Empire apportaient à leur parure, donnait à son livre ce sous-titre : *La matinée d'une dame Romaine à sa toilette,* je doute qu'il ait été d'une complète exactitude. Car, si l'on sait un peu ce qu'était cette toilette, le genre et la quantité de soins qu'elle comportait, le personnel qu'elle nécessitait, la place qu'elle tenait alors dans la vie des femmes, il ne paraît pas possible d'admettre que la matinée pût suffire à un travail aussi compliqué.

Les longues descriptions des poètes, Ovide, Martial, Plaute, Catulle, Horace et les autres, les allusions continuelles qu'ils font dans leurs ouvrages à la toilette des femmes de leur temps, indiquent assez à quel point de raffinement le goût de la parure était arrivé.

Digitized by Google

Et le luxe des vêtements et des bijoux n'était rien auprès de celui qu'on apportait aux soins du corps même. Les Romains, sur ce point, comme sur tant d'autres, n'ont pas encore été dépassés ; coussins plastiques pour dissimuler les défauts de la taille, pommades épilatoires pour la poitrine, pour les bras, pour les jambes, pâtes pour blanchir le teint, mouches pour en relever l'éclat, noir pour les paupières et les sourcils, opiats pour la bouche, fausses dents, fausses perruques, eaux et poudres pour teindre et parfumer la chevelure, ils avaient tout inventé avant nous.

Pour accomplir ces multiples travaux (car c'en étaient véritablement, auxquels des esclaves spéciaux étaient attachés), un arsenal complet était nécessaire. Aussi, est-ce en grande quantité qu'on en a toujours, dans les fouilles, retrouvé les innombrables instruments. Les uns étaient en métal, en or, en argent ou en bronze, les autres en bois, le plus grand nombre en ivoire ou en os ; et, chose curieuse, parmi ces derniers, ce sont les instruments en os qui nous sont parvenus le mieux conservés, sans doute parce que leur matière, à raison de sa porosité même, résiste mieux que l'ivoire aux variations de la température.

Tous nos Musées en possèdent de nombreux spécimens, limes, spatules, boîtes à onguents, épingles à cheveux, souvent si cruelles aux mains de leurs irritables propriétaires pour les camérières maladroites ou indociles. Un de nos compatriotes, M. Crochet, a eu l'idée d'en former une collection spéciale, d'autant plus intéressante pour nous que tous les morceaux, à de rares exceptions près, en ont été recueillis par lui à Lyon ou dans les environs.

Nos lecteurs se rappellent les fouilles faites à Trion, en 1885, par la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest-Lyonnais, pour l'établissement de la section de Saint-Just à Vaugneray, et les nombreuses découvertes de tombeaux, de pierres à inscriptions et de poteries qu'elles amenèrent. La curiosité de nos archéologues fut alors vivement surexcitée et largement aussi récompensée ; les poteries seules leur révélèrent les noms de plus de trois cents potiers lyonnais jusqu'alors inconnus.

La collection d'objets en os de l'époque romaine de M. Crochet s'enrichit alors de si nombreuses trouvailles qu'elle est peut-être bien aujourd'hui la plus importante des collections de ce genre. En en

Digitized by Google

publiant le catalogue, M. Crochet vient donc de rendre à l'archéologie, et à l'archéologie lyonnaise en particulier, un service qui mérite d'être signalé.

Au surplus, n'est-ce point une sèche et ardue nomenclature qu'il nous donne, mais un inventaire détaillé et raisonné, accompagné de douze superbes planches en photolithogravure reproduisant plus de 250 morceaux de sa curieuse collection. L'étude sur la toilette chez les Romains dont il l'a fait précéder, est un véritable traité de la matière, écrit avec esprit, plein de recherches et d'érudition.

Il n'y a pas de collection romaine sans cabinet secret ; M. Crochet a donc le sien ; il fallait, pour être complet, qu'il y consacrât quelques pages ; il l'a fait, en terminant, avec tout le tact et la prudence que réclame, comme il le dit lui-même, une langue qui ne sait pas, dans les mots, braver l'honnêteté.

NOS PEINTRES CHEZ EUX, par M. Jules TAIRIG, avec une préface, par Jérôme COQUARD, de l'Académie du Gourguillon. 1 vol. in-18, Lyon, Storck, éditeur, 1888.

M. Jules Tairig vient de recueillir dans ce volume une série d'articles publiés par lui, dans feues les *Annales Lyonnaises*, sur nos peintres Lyonnais.

Tous ces articles, fatalement, se ressemblent un peu : quelques notes biographiques sur l'artiste, quelques anecdotes de jeunesse, la description de son atelier et de quelques-unes de ses œuvres, en forment la trame nécessaire et banale. Car il faut bien le reconnaître, et au besoin le livre de M. Tairig en serait la preuve, nos peintres, *chez eux*, sont un peu terre à terre, et leurs œuvres trop rarement ont ces superbes envolées qui permettent au critique de pénétrer, en les étudiant, dans les hautes régions des discussions esthétiques.

M. Tairig aurait pu, s'il eut élargi son cadre, en rompre la monotonie, en se facilitant l'accès de ces questions. Mais, au fait, *hors de chez eux*, n'y aurait-il pas là la matière d'un second volume ? Et j'ai

Digitized by Google

tort, sans doute, de blâmer M. Tairig, qui peut-être est déjà en train de l'écrire.

Un autre défaut de ces articles, aussi inévitable que le premier, c'est la bienveillance extrême de leurs appréciations. Comme le dit l'aimable éditeur de M. Tairig, sous son gracieux pseudonyme Gourguillonnais, « aller s'installer dans la maison d'un ami pour en dire tout ce qu'on en pense, c'est faire preuve d'ingratitude noire, ou abnégation d'une liberté précieuse. »

Je n'ai pas le courage de reprocher à l'auteur son manque d'ingratitude.

J'attends son second volume.

CLUB ALPIN FRANÇAIS. — Section de Lyon, 6me bulletin, 1888. Mougin-Rusand, imprimeur.

La Section Lyonnaise du Club alpin français vient d'affirmer une fois de plus sa vitalité par la publication d'un nouveau Bulletin qui contient, avec son règlement, la liste de ses réunions pendant les années 1886-87, les comptes rendus du Trésorier pour ces deux exercices, et la liste de ses membres, s'élevant au chiffre très éloquent de 550, les récits de quelques-unes des dernières excursions faites par ses membres.

A noter, d'une façon spéciale, la narration empreinte d'une philosophie si humoristique, faite par M. Edouard Bonnet, de son ascension du Finsteraarhorn ; puis, après avoir recommencé avec M. P. Rodet, la deuxième ascension française de l'Aiguille méridionale d'Arves, nous passerons, sous la conduite de M. Etienne Berger, de la Valteline à l'Engadine, par le Piz Bernina ; avec M. l'abbé Bauron, nous parcourons les plaines brûlantes de la Samarie, où les souvenirs de l'antiquité et du christianisme naissant se pressent à chaque pas ; avec M. Sanlaville, les pittoresques vallées italiennes célèbres par les luttes religieuses des Vaudois. Deux notes intéressantes sont consacrées par M. P. Chappet

Digitized by Google

et par M. Ad. Benoist, aux Echelles de Bournette en Savoie, et à un passage peu fréquenté de la Grave à la Bérarde, en Oisans, par la brêche Giraud-Lézin.

M. F. Gabet clôt la marche par l'itinéraire d'un voyage de trois semaines exécuté par lui l'an dernier dans les Alpes françaises et la vallée d'Aoste ; peu de descriptions, mais beaucoup de renseignements sur la durée des courses, les guides, le prix et le confortable des hôtels. Il serait à désirer que le Club, dans chacun de ses Bulletins, publiât un certain nombre de ces itinéraires, courts, succincts, ne visant qu'à l'exactitude des renseignements, donnés en grand nombre. Combien de gens ne voyagent pas parce qu'ils ne savent où aller ? Mais avec de pareils guides, vous traçant la route, et vous établissant presque à l'avance le budget de votre voyage, comment pourrait-on rester chez soi ?

G. S.

LES RIVES ILLYRIENNES, *Istrie*, *Dalmatie*, *Monténégro*, par l'abbé P. Bauron, licencié ès lettres, lauréat de l'Université. — Paris, 1888, Retaux-Bray, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 82, 1 vol. gr. in-8, illustré d'une carte et de 34 gravures inédites. — En vente chez les principaux libraires. 7 francs.

La maison Retaux-Bray qui a publié l'année dernière, avec un si grand succès, l'histoire de Garcia Moreno, président de la République catholique de l'Equateur, met en vente un ouvrage, appelé à rencontrer auprès du public le même accueil et la même faveur. C'est une étude historique, géographique, archéologique, religieuse et pittoresque des rives illyriennes, faite d'après des documents recueillis sur place. L'auteur de ce livre, qui a été longtemps professeur de rhétorique et de philosophie, est à la fois un lettré délicat et un voyageur expérimenté.

Digitized by Google

Il a successivement visité tous les bords de la Méditerranée, l'Algérie, l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Asie-Mineure, la Turquie, la Grèce, l'Italie. A force de voir et d'observer, il a pris l'habitude de s'assimiler mieux, de pénétrer davantage, de juger plus rapidement les hommes et les choses, de saisir plus nettement les similitudes et les différences qui existent entre un pays et un autre. Cette faculté, jointe à un sentiment très vif chez lui des beautés de la nature, lui permet de donner autre chose que les notes banales et incomplètes d'un touriste en vacances.

M. l'abbé P. Bauron ne se contente pas de dépeindre la configuration extérieure, les sites gracieux ou sauvages, les monuments remarquables du pays qui s'étend à l'est de l'Adriatique, de décrire, par exemple, les grottes d'Adelsberg, les chutes de la Kerka, plus belles que celles du Rhin, l'amphithéâtre romain de Pola, le palais de Dioclétien à Spalato, les Bouches merveilleuses de Cattaro et les rochers superbes du Monténégro ; il nous introduit au milieu des peuples si nombreux, si différents de langue, de race, de culte, qui se sont tour à tour fixés sur ce sol et qui conservent encore, avec les tendances et les mœurs slaves, les costumes de l'Orient.

Il déroule sous nos yeux l'histoire de leurs migrations, de leurs luttes, des évènements importants dont ils ont été les héros ou les victimes depuis l'antiquité jusqu'à ce jour. Il rectifie ou complète au passage les faits saillants de cette histoire et les appuie même de documents inédits, notamment en ce qui concerne Ragusa-Vecchia, la vieille Épidaure, et la grotte d'Esculape. Il nous initie à la civilisation naissante du Monténégro, sous le gouvernement autocratique et éclairé de Nikita Ier, définit et révèle les caractères et les aspirations de ces peuples si diversement et si bizarrement mêlés, hongrois, morlaques, dalmates, monténégrins, albanais, etc., nous fait assister à leurs fêtes, à leurs cérémonies joyeuses ou tristes, au récit des légendes nationales, au chant des *pesmas* où les bardes populaires célèbrent, le soir, au son de la guzla, les exploits de Lazare de Serbie ou de Marco Kraljévic. Il s'attache, en un mot, à étudier sous tous ses aspects, à faire admirer et aimer cette contrée curieuse et intéressante, où, suivant les expressions mêmes de l'auteur : « beautés de la nature, œuvres de l'art, faits de l'histoire, « vestiges du passé, activité du présent, nouveauté des mœurs, variété « des costumes, tout pique sans cesse la curiosité, tout provoque la « réflexion. »

Écrit d'un style vigoureux, clair, brillant, coloré, qui en rend la lec-

Digitized by Google

ture aussi agréable que facile, illustré de nombreuses gravures, dessinées d'après les photographies de M. l'abbé Bauron lui-même, cet ouvrage est donc complet à tous les points de vue. Il est magnifiquement édité et fait honneur aux presses de M. Mougin-Rusand.

La place d'un tel livre est entre toutes les mains et dans toutes les bibliothèques.

A. S., avocat.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 12 juin 1888.* — Présidence de M. le docteur Teissier. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Premier volume de la correspondance de Christian Huygens* (1638-1656), publié par la Société hollandaise des Sciences : — 2° *Première et deuxième parties du cours sur les fonctions elliptiques*, professé à la faculté catholique des Sciences de Lyon, pendant l'année 1886, par M. le comte de Sparre.

M. André fait une communication sur le service horaire à Lyon. L'orateur expose que la précision de l'heure est d'une grande importance, pour l'observation de certains phénomènes, tels que les tremblements de terre. Pour donner l'heure exacte, d'une manière continue, à toute une ville, il faut d'abord procéder à l'installation d'un poste central, d'où l'heure soit transmise aux diverses horloges publiques. A Lyon, ce poste central est installé à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, à huit kilomètres de notre ville. Et c'est de là, que chaque jour, à 5 heures précises de l'après-midi, le signal de l'heure est envoyé, par un courant électrique, aux 160 cadrans existant dans la ville de Lyon. Cette indication de l'heure est fournie par une horloge ou pendule à secondes, établie avec la plus grande précision. La rupture du courant due à diverses causes, est facile à réparer, et on arrivera même bientôt à la prévenir

Digitized by Google

complètement. — En terminant sa communication, M. André renouvelle l'invitation qu'il a déjà faite à l'Académie, dont il attend la visite à l'Observatoire de Saint-Genis. Cette visite présenterait, en ce moment, un intérêt particulier, à cause des observations curieuses, qui sont faites, des satellites de Jupiter. On a remarqué, en effet, que la lumière réfléchie par ces satellites était bien plus brillante que celle de la planète elle-même, ce qui a révélé que Jupiter était enveloppé d'une atmosphère fort épaisse, tandis que ses satellites sont, comme la lune, dépourvus de toute atmosphère.

Séance publique du 19 juin 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. Humbert Mollière donne lecture de son discours de réception, intitulé : *De l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes.* L'orateur montre d'abord que si chez les peuples guerriers de l'antiquité, la mort ou l'esclavage étaient le seul sort réservé aux vaincus, il en était autrement chez les peuples de race hellénique, qui dès les temps héroïques, semblent s'être préoccupés des soins à donner aux malades et aux blessés. Fort négligé, à l'origine, chez les Romains, le service sanitaire s'organise seulement sous le règne des empereurs. Cette organisation ne disparaît qu'un moment, après la chute de l'empire. Les souverains barbares convertis au christianisme, honorent les médecins romains. L'enseignement des écoles célèbres du Moyen Age, et l'influence de la science arabe conservent les grandes traditions de la médecine et de la chirurgie ; c'est ainsi que l'on retrouve des praticiens laïques et ecclésiastiques dans les armées des croisades. Au XIVe siècle, ce service subit un déclin ; il se relève à la fin du siècle suivant, quand l'imprimerie livre au public les premiers manuels de chirurgie : il progresse encore, au XVIe siècle, époque qui compte des chirurgiens habiles, à la tête desquels figure le célèbre Ambroise Paré. C'est alors seulement qu'apparaissent les ambulances volantes et les premiers hôpitaux militaires. Mais il faut arriver au cardinal de Richelieu, pour voir organiser définitivement le service de santé des armées en campagne. Et cette œuvre n'a été complétée qu'à notre époque par la création de la Société internationale de secours aux blessés de la Croix-Rouge, qui a rendu d'incomparables services, pendant la dernière guerre.

M. Armand Calliat prononce son discours de réception sur l'*Orfèvrerie.* En l'admettant au sein de l'Académie, dit l'orateur, la Compa-

Digitized by Google

gnie semble avoir tranché la question de savoir si l'orfèvrerie est un art ou un métier. Cette question ne pouvait, il est vrai, être soulevée autrefois; car jusqu'à la fin du XVIe siècle, les ateliers de l'orfèvrerie française étaient de véritables écoles de Beaux-Arts.

Après un long sommeil, cet art s'est réveillé de nos jours. L'archéologie a refait l'éducation de l'orfèvre, mais l'orfèvre de notre temps ne doit pas se borner à une simple copie des œuvres de ses devanciers; il faut à l'art, et surtout à l'orfèvrerie religieuse, à la fois la liberté et le goût. L'orfèvrerie lyonnaise a tenu, à toutes les époques, une grande place. A Lyon revient notamment l'honneur d'avoir créé la dinanderie; ses enfants ont enrichi de leurs bas-reliefs les trésors des ducs de Bourgogne et les sanctuaires des pays flamands. Mais on n'a écrit encore que quelques chapitres de l'orfèvrerie lyonnaise. En terminant, l'orateur fait l'éloge de son prédécesseur, Joseph Fabisch, cet artiste infatigable, qui aimait l'art chrétien dans toutes ses manifestations. Il rend enfin un juste hommage aux deux amis qui ont créé sa propre renommée : l'illustre architecte, Pierre Bossan, qui a tracé les dessins de ses premières œuvres, et Jean Tisseur, dont les encouragements l'ont poussé à les livrer aux critiques des foules, dans les expositions universelles.

M. Mollière, père, termine la séance par la lecture de la pièce de vers qu'il a prononcée à l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, à Montbrison.

Séance du 26 juin 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — L'Académie fixe au dimanche suivant, 1er juillet, sa visite à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval. — M. Léon Roux fait un rapport sommaire sur la fête de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, à Montbrison, le 17 juin, dans laquelle l'Académie était représentée par M. Léon Roux, président de la classe des lettres, Mollière, ancien président, et ses deux secrétaires généraux : MM. Bonnel et Vachez.

Il donne ensuite lecture du discours qu'il a prononcé à cette cérémonie. Né à Montbrison, Victor de Laprade était devenu lyonnais, par sa vie, passée presque tout entière dans notre ville. L'Académie de Lyon, qui avait encouragé ses débuts, avant de l'admettre dans son sein, devait bien avoir sa place dans cette fête mémorable. En prenant la parole, au nom de cette compagnie, dans cette brillante assemblée, l'orateur recherche d'abord l'idée qui préside à cette fête et quel enseignement elle renferme. Laprade est, avant tout, le « chantre inspiré

Digitized by Google

du devoir. » Le devoir ! C'est par ce mot que se résume toute son œuvre. Comme tous nos grands poètes, Laprade appartient à l'école spiritualiste. La croyance en Dieu, le culte de la famille, l'amour de la patrie forment la triple source inépuisable de ses inspirations. Puis, après avoir cité plusieurs passages des œuvres du grand poète, l'orateur termine en constatant que la cérémonie qui réunit ses amis et ses admirateurs au pied de sa statue, a une signification élevée et vraiment patriotique. Car c'est une protestation contre les mauvaises doctrines, en même temps que la glorification du devoir, ce maître de la vie humaine, dans la personne de celui qui l'a si bien représenté.

Société linnéenne de Lyon. — *Séance du 13 août 1888.* — M. le docteur Jacquet donne lecture d'une note sur le genre Ceutarrhynichus. — M. le docteur Blanc communique un travail sur les Cirrhipèdes.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⚹ Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, prétend un proverbe. Or les proverbes, c'est le suffrage universel appliqué à la sagesse humaine, et ce suffrage, pas plus que l'autre, n'est infaillible dans ses jugements.

Pendant trois mois, les jours d'été se sont succédé, se ressemblant, hélas ! de la facon la plus lamentable : tous pluvieux, humides, attristants. Il ne faudrait pas beaucoup de saisons comme celle-là, pour que l'art de la natation, déjà en déclin, se perdît complètement à Lyon.

Et, à ce propos, nous avons des Sociétés de gymnastes, de touristes, de canotiers, de tireurs, et nul n'a encore songé à fonder une académie de natation. S'il s'en crée une, je prends d'avance l'engagement de me faire inscrire comme membre honoraire.

⚹ C'est sans doute à cette pitoyable saison qu'il faut attribuer la recrudescence qui s'est manifestée dans la clientèle des maisons de jeu clandestines. On ne va pas aux eaux, la campagne a peu d'attraits, les théâtres sont clos et les concerts de Bellecour chôment forcément ; il faut bien faire quelque chose. On entame une partie à la brasserie ou au cercle après dîner, et on la continue jusqu'au jour — à moins qu'elle soit interrompue par le Commissaire de police.

Je suis désintéressé dans la question, plus encore que dans celle de la natation ; mais, chaque fois que je lis le récit d'une descente de police dans un tripot, je me demande si l'existence de maisons de tolérance pour le jeu, surveillées par l'autorité, n'offrirait pas un danger moindre que ces vide-bourses clandestins.

⚹ Comme tous les ans, la Bibliothèque a dû abriter les distributions de prix de nos trois Lycées et de l'école des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Tant que Lyon ne possédera pas une salle pour les grandes réunions, nos livres en pâtiront et devront, quinze jours durant, subir la poussière que leur octroient libéralement les charpentiers, les tapissiers et les quelques miliers d'auditeurs qui se succèdent. Comme ils s'en porteraient mieux, ces vénérables volumes, si l'on employait chaque année le même temps et les mêmes efforts à leur époussetage et leur mise en état !

A la place des orateurs, savez-vous que je me sentirais gêné à la pensée que les livres ont peut-être des oreilles et combien il est difficile de trouver un thème inédit et des idées qui ne soient imprimées depuis longtemps, dans aucun de ces muets témoins.

Les personnages politiques sont condamnés aux redites ; ils ne peuvent que répéter ce qui se dit depuis un siècle et plus, sur la sollicitude du gouvernement pour propager l'instruction. C'est encore aux Beaux-Arts que les orateurs font montre de plus d'originalité. M. Kaempfen, directeur des Musées nationaux, a trouvé le moyen d'être neuf — pour la neuvième fois, et M. Echernier, président du Conseil d'administration, a développé cette idée que la caricature, l'envers de l'art, est l'affirmation du beau par le contraire.

⚹ Plus favorisés que nous, les méridionaux peuvent donner leurs fêtes en plein air. Mais ils poussent un peu loin la confiance en leur climat, quand ils exposent leurs hôtes à coucher dehors, comme cela est arrivé à Orange à tant de Lyonnais.

J'avais failli subir cette mésaventure, il y a deux ans, lors de la représentation de *l'Empereur d'Arles*. Quand je contai mon odyssée, plus d'un m'accusa de forcer la note et d'avoir pris l'accent de là-bas. Ceux qui ont erré par les rues d'Orange, en quête d'un lit, me rendront au moins témoignage.

Fort heureusement que la troupe de Luigini se compose d'instrumentistes et non de chanteurs ; sinon, ces vaillants artistes eussent risqué de voir compromis par l'enrouement ou le coryza une partie de leurs moyens.

⚹ Pendant que les Orangeois cherchent à restituer les représentations scéniques de l'antiquité, un industriel a voulu nous rendre un divertissement qui fit la joie de nos grand'tantes, il y aura tantôt cinquante ans.

Les Montagnes russes, installées à Perrache, ont attiré la foule,

Digitized by Google

comme tout ce qui présente une sensation de péril affronté, avec la certitude qu'on n'y court aucun danger réel. Pour longtemps encore, l'homme sera plus curieux que brave.

Quoiqu'il en soit, ce divertissement a une petite saveur d'autrefois, qui réveille le souvenir des anciens Broteaux et donne envie de relire les *Vieilleries* du docte et véridique Puitspelu.

⚹ Aurons-nous une École de santé militaire? Je voudrais pouvoir répondre oui. Aurons-nous une Bourse de travail ? Je voudrais pouvoir répondre non. Mais celle-ci serait bâtie avant celle-là, qu'il n'y aurait pas à s'étonner outre mesure.

Les « bienfaits » que l'industrie parisienne a retirés de sa Bourse du travail, sont de nature à donner une activité nouvelle aux revendications de l'Extrême-Gauche de notre Conseil municipal. Nous n'avons eu qu'une assez piètre grève des ouvriers verriers, avec un agent à demi-assommé. L'existence d'une Bourse aurait certainement permis quelque chose de mieux.

⚹ Parmi les apôtres des doctrines socialistes et de l'Etat providence, il se trouve beaucoup d'âmes généreuses dont l'unique travers consiste à vouloir appliquer à la direction du mécanisme social la donnée du « plus lourd que l'air », de certains aéronautes fantaisistes. A la vérité, ce travers devient inquiétant, le jour que nous leur confions nos destinées. Mais à qui la faute ?

M. Louis Combet, tout récemment décédé, était de ceux-là. Nature honnête et désintéressée, il a pu faire plus d'une fois sourire par l'étrangeté et la naïveté de ses propositions ; mais au moins n'a-t-il induit les autres en erreur qu'après s'être sincèrement trompé lui-même.

Aussi n'ai-je jamais compris son obstination à se faire appeler docteur, quoique muni du simple diplôme d'officier de santé. Il eût été bien plus démocratique, il me semble, de faire fi de la paperasserie universitaire inventée par les bourgeois. — Nul n'est parfait.

⚹ La mort fauche partout. Il n'est rang ni parti qui nous mette à l'abri de ses coups.

M. l'abbé Lajont, vicaire général du diocèse, vient de succomber à une douloureuse maladie : c'était un administrateur de grande valeur et de beaucoup de distinction, bien que resté profondément plébéien, au bon sens du mot.

M. J.

Digitized by Google

Chronique d'Août 1888

1er août. — Élection du bâtonnier et des membres du Conseil de discipline de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel pour l'année judiciaire 1888-1889. — Sont nommés : bâtonnier, M. Desprez ; membres du Conseil : MM. Brac de la Perrière, Mathevon, Guerrier, Genton, Bonnet, Vachon (Henri), Dulac, Vachez, Dubreuil, de Villeneuve, Perrin (Gabriel), Munet, Jacquier et Morin.

5 août. — Distribution des prix du Conservatoire, dans la salle de la Bourse, sous la présidence de M. le docteur Rebatel, conseiller général, vice-président du Conseil d'administration du Conservatoire.

12 août. — Première séance du 12e grand Concours annuel de la Société de tir de l'armée territoriale.

— M. le docteur Martel est élu membre du Conseil général du Rhône, pour le canton de Belleville, en remplacement de M. Berthillier, démissionnaire.

15 août. — Première journée des Régates de l'*Etoile*, Société nautique et de gymnastique de Neuville-sur-Saône.

— Concours du Comice agricole du Haut-Beaujolais, à Chenelette, sous la présidence de M. de Chenelette.

20 août. — Ouverture de la première session ordinaire du Conseil général du Rhône. Constitution du bureau. Sont nommés : président, M. Clapot ; vice-présidents, MM. Nolot et Sornay ; secrétaires, MM. Grinand et Genet.

Digitized by Google

— Ouverture du Congrès national de Géographie, tenu à Bourg (Ain), sous la présidence de M. de Mahy, ancien ministre et député de la Réunion.

24 août. — M. Moreau, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Berger, admis à la retraite sur sa demande et nommé conseiller honoraire.

27 août. — Mort de M. l'abbé Lajont, vicaire général du diocèse de Lyon, à l'âge de 54 ans. Ses obsèques ont lieu, dans l'église Primatiale, le 31 Août.

29 août. — Mort de M. Louis Combet, médecin, adjoint au Maire de Lyon, et auteur d'un drame intitulé: *Jehan le Serf*, décédé à l'âge de 62 ans.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON

PRÉFACE

Nous tenons à faire connaître au lecteur les motifs de cette publication. Si ce n'est pas un moyen de désarmer tout à fait sa critique, au moins le disposerons-nous à se montrer moins sévère pour une œuvre, dont le sujet ne peut être que témérairement abordé par une plume profane. Nous ne pensions pas écrire jamais l'histoire du couvent des Grands Carmes de Lyon ; mais en consultant les archives de ce monastère pour y découvrir des traditions relatives à l'histoire judiciaire de notre cité, nous avons été surpris de trouver sur cette maison religieuse, dont nos historiens lyonnais parlent à peine, de nombreux documents d'un incontestable intérêt. Fallait-il laisser perdre le fruit de nos patientes recherches ? Nous nous sommes décidé à coordonner les notes recueillies dans le cours d'une rapide lecture et nous les offrons aujourd'hui au public.

La méthode suivie pour sa rédaction varie avec l'importance des faits signalés. Mais désirant qu'il soit avant tout exact et

Digitized by Google

utile, nous n'avons voulu ni sacrifier l'idée au système d'exposition ni faire rentrer, dans le cadre d'un récit, des détails brefs ou multiples que rien ne rapproche et ne lie.

Il ne présentera donc pas toujours l'attrait que l'esprit recherche en parcourant les pages d'un livre ; mais quand il fera défaut, sur ce point, à la curiosité du lecteur, il trouvera grâce encore devant sa critique, s'il n'a pas cessé d'instruire.

Quelles que soient ses destinées, nous n'en devons pas moins un témoignage public de reconnaissance à tous ceux dont les encouragements et les communications ont secondé nos efforts.

Nous devons d'abord nos remerciements à MM. les archivistes du département et de la ville, qui nous ont livré obligeamment les documents confiés à leur garde. Les archives de l'Ordre des Grands Carmes, conservées à Rome au couvent de Sainte-Marie-Transpontine, nous ont fourni de même de précieux renseignements, grâce au concours empressé du Révérendissime Père Ange Savini, aujourd'hui vicaire-général des Grands Carmes, auquel nous exprimons ici toute notre reconnaissance.

Quant aux appréciations qui accompagnent notre récit, le lecteur y verra à côté d'une critique toujours modérée et qui s'adresse plus aux temps qu'aux hommes, les éloges que l'impartialité de l'histoire doit aujourd'hui consacrer. Signaler quelques traits de mœurs monastiques, et relater les instructions et les réprimandes que les visiteurs des Grands Carmes ont parfois adressées à ces religieux ou à quelques-uns d'entre eux, était nécessaire pour ne rien négliger de ce qui peut contribuer à les faire mieux connaître. Nous sommes, d'ailleurs, arrivé ainsi à déterminer la limite des reproches bien futiles qui pourraient s'attacher à leur mémoire, car ne laissant rien à dire, nous pouvons, d'après les données que fournit notre étude, considérer comme définitif le jugement porté aujourd'hui sur le caractère politique et religieux qui distingua cette communauté au sein de l'Église de Lyon.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Origine et progrès de la Communauté jusqu'à sa destruction en 1789.

PARMI les dix-huit couvents d'hommes et les quinze couvents de femmes que la révolution de 1789 a tout à coup supprimés à Lyon, il en est que nous voyons aujourd'hui en pleine jouissance de leur vie d'autrefois ; quelques-uns ne sont plus et parmi ces derniers figurent les couvents des Célestins, des Augustins, des Pères de l'Oratoire et des Grands Carmes. Cette courte et incomplète nomenclature désigne à la plume des historiens lyonnais et dans un ordre réglé par leur importance les travaux à faire sur les anciennes communautés régulières de notre cité.

Mais si leur influence religieuse ou politique n'assure aux Grands Carmes des Terreaux qu'un rang secondaire dans les souvenirs du passé, au point de vue historique, leur nom, au moins, frappe à tous propos, les regards de l'annaliste. Ces religieux ont vu, en effet, leur monastère servir de palais à la cour des Grands jours de 1596, de lieu de réunion au plus ancien collège de médecine de France, d'asile hospitalier aux savants étrangers que la gloire littéraire de Lyon attirait dans les murs de cette ville. C'en est assez pour concevoir le désir de connaître la vie intérieure de ces Pères, pendant ces périodes de temps, où se débattaient autour d'eux des intérêts de toute nature et souvent de première importance, aussi bien que pendant les jours plus nombreux où le silence, qui leur permettait de se recueillir, devait les inviter à devenir à leur tour les ouvriers

Digitized by Google

et les propagateurs de la science. Plusieurs d'entre eux ont en effet joui d'une réputation que la justice de l'histoire ne peut laisser ignorer.

Les Cénobites du Mont-Carmel ont longtemps disputé aux religieux de Saint-Basile, la qualité de fondateurs de la vie monastique. La querelle fut même, à ce sujet, si vive, qu'il fallut recourir aux censures ecclésiastiques pour y mettre un terme. Un bref papal du 20 novembre 1698, défendit, sous peine d'excommunication, de rechercher désormais laquelle des deux règles a le droit de prétendre à la plus haute antiquité. Cette mesure mit ainsi un terme à d'ardentes discussions; et cependant, des difficultés, bien autrement sérieuses, venaient chaque jour assiéger les Carmes. Aussi, toute intervention qui imposait silence à leurs docteurs, leur donnait-elle toujours, à propos, d'utiles loisirs.

Depuis les premiers jours de leur établissement à Lyon, jusqu'à l'heure de la destruction du couvent, que de luttes en effet ils ont eu à soutenir! Au Moyen Age, le sol autour de la ville, appartenait presque tout entier aux congrégations religieuses (1). Difficiles étaient les commencements des

---

(1) Un mémoire présenté au consulat en 1742 et analysé dans le 7e vol. des *Archives du Rhône*, p. 267 sous le titre : *Ancienne Statistique de Lyon*, nous apprend qu'en 1740 sur les 2,800 bicherées qui formaient la contenance de la ville, 1457 appartenaient aux établissements religieux et 409 seulement aux bourgeois. Mais l'auteur se trompe en attribuant ce résultat à l'accroissement du nombre des couvents, depuis 1562; peu de monastères sont postérieurs à cette époque. Le sol assez restreint de l'ancienne ville a toujours appartenu, pour la plus grande partie, à la bourgeoisie; mais les reculements successifs de la ligne d'enceinte ont augmenté la surface de Lyon et réuni au premier territoire de la commune une nouvelle surface presque toute possédée par des

Digitized by Google

derniers venus; en voulant prendre place à côté de maisons déjà fondées, les nouvelles allaient modifier les conditions d'existence de celles-là; et comme la possession du nécessaire n'était pas assignée pour limites à leurs convoitises, c'était le désir de la fortune et des richesses s'installant dans chaque communauté religieuse, cherchant à se satisfaire au dehors à l'aide de l'habileté et quelquefois de la violence, recourant à la justice séculière ou ecclésiastique contre les plus forts, bravant les décisions de toutes deux quand elles condamnaient leurs vues, flattant surtout avec adresse les dispensateurs des grâces, des privilèges et sollicitant à l'envi comme une faveur quelques charges temporaires et honorifiques presque toujours lucratives. Je viens d'indiquer les sources fécondes de la fortune de toutes ces communautés; celle dont je vais retracer l'intéressante histoire, ne pouvait échapper à ce courant d'efforts et de tentations.

Le couvent des Grands Carmes a su en effet comme toutes les congrégations religieuses, acquérir d'immenses ressources, mais il est juste d'ajouter pour l'honneur de sa mémoire, qu'il en fit constamment un noble usage. A toutes les époques de nos calamités publiques, la population trouvait à la porte du cloître, une généreuse assistance; les étrangers que leurs travaux recommandaient aux corps savants de la ville, y étaient gratuitement logés, les prélats que des intérêts sacrés pouvaient appeler à séjourner à Lyon, y recevaient un accueil digne de leur rang; enfin, quand les conseillers de ville avaient besoin pour quelque service public de l'église ou des bâtiments du monastère, tout

---

établissements religieux qui, au Moyen Age, n'avaient trouvé à se fixer qu'en dehors des fossés, c'est-à-dire dans la banlieue, laquelle se trouva en 1740, comprise dans la ville elle-même.

Digitized by Google

était, avec un patriotique empressement, mis à leur disposition. C'est ainsi qu'en 1596, les Carmes laissèrent la cour des Grands jours, s'installer chez eux avec une large aisance, que les amendes prononcées à leur profit contre les condamnés, vinrent récompenser sans doute, mais sans enlever son mérite à la réception spontanément hospitalière par eux offerte à cette cour de justice.

Trois siècles, il faut bien le dire, s'étaient d'ailleurs écoulés depuis la fondation de leur maison et leur avaient donné le temps de sortir de la situation précaire qui pendant près de quarante années, avait fait douter du succès de leur établissement.

*
* *

L'ordre religieux, dit du Mont-Carmel, a pris naissance en Syrie, au pied de cette montagne, dans les flancs de laquelle le prophète Élie, considéré comme le fondateur de l'ordre des Carmes ou de la vie monastique, avait fixé sa retraite. Le patriarche latin de Jérusalem, Albert, rédigea pour eux, en 1209, une règle que plusieurs ont considérée comme la première loi de leur institution.

Le P. Hélyot, dans son *Histoire des ordres monastiques* affirme que les Carmes avaient donné à leurs plus anciennes constitutions ce titre : *Regula ex S. Basilii et Joannis quadragesimi quarti episcopi Jerosolymitani scriptis ab altero Patriarcha Jerosolymitano extracta*, etc. L'ordre des Carmes se serait donc, au point de vue de son origine, placé au même rang que tous les autres religieux, qui ont accepté leur règle de saint Basile, au ve siècle de l'ère chrétienne, mais en fai-

Digitized by Google

sant remonter sa fondation au prophète Élie. Nous devons, dès lors, rechercher sous quelles formes se révèle, à travers les siècles, l'existence de cet ordre religieux.

Au temps de ce prophète, des Juifs, séduits par les charmes de la vie contemplative, renoncèrent aux jouissances matérielles du monde et partagèrent dans les grottes du mont Carmel et sur les rives du Jourdain, la solitude d'Élie. Ce fut pour la religion des Carmes, le commencement du premier âge. La vie austère du prophète, ses prédications et ses écrits laissèrent parmi ces religieux, dont il avait été le père, certaines traditions qui furent acceptées comme la règle de leur conduite.

La seconde époque serait postérieure à l'avènement de Jésus-Christ. Les solitaires du mont Carmel, éclairés par les lumières de l'Évangile, entraînés par l'exemple des apôtres, qui aimaient mieux subir le martyre que d'abandonner leur religion, devinrent eux-mêmes d'intrépides missionnaires, tant que durèrent les persécutions de l'église. Ils s'unirent avec un zèle apostolique aux efforts des premiers disciples du Christ; mais en laissant l'ardeur de leur foi éclairer ou compromettre leur courage. En effet, pendant ces deux périodes, les mêmes traditions orales, fortifiées toutefois, après la venue du Sauveur, par les prescriptions de la loi nouvelle, ont bien rattaché entre eux tous les solitaires, ermites, anachorètes, philosophes, etc., mais par la simple association des nouvelles idées religieuses, plutôt que par les aspirations mieux réglées et plus fécondes de la vie commune. Ce n'est que 400 ans après Jésus-Christ qu'un évêque de Jérusalem rédigea la première règle monastique. Les Hilarion, les Pacôme, les Basile avaient recommandé cette réforme, qui engendra plus tard la variété des ordres religieux. Peu de temps après la mort du dernier, elle était

Digitized by Google

définitivement accomplie. La constitution prescrite par l'évêque Jean XLIV fut rédigée en grec; elle fut traduite en latin, vers 1120, par les soins d'Aimeric *Lemovicensis* (Limousin) patriarche d'Antioche. Ce prélat resserra encore davantage les liens qui unissaient déjà ces pieux cénobites, attachés aux traditions venues du mont Carmel, en en formant un ordre, qu'il plaça sous l'obéissance de son frère Berthold, lequel devint ainsi en 1142 le premier général latin des Carmes. Cette règle resta en vigueur pendant huit siècles environ.

La troisième serait l'œuvre d'Albert, patriarche de Jérusalem, écrite vers 1209; elle commence le troisième âge, dont l'événement le plus important est l'admission de l'ordre religieux du Mont-Carmel, dans l'église latine. Il n'y entra pas cependant avec la règle donnée par ce patriarche. En effet, le pape Innocent IV, d'après le Conseil des Cardinaux en 1248 en corrige plusieurs articles. Eugène IV, en 1431, l'adoucit; elle reçut enfin de nouveaux changements sous Pie II et sous Sixte IV.

*
* *

Le costume des Carmes consistait en une robe brune avec un grand manteau blanc, mais coupé par des bandes noires tantôt verticales et tantôt horizontales. La tradition raconte que Omar, roi d'Aragon, ayant envahi la Terre-Sainte à la tête des Sarrasins, tous les chrétiens qui s'y trouvaient furent soumis à sa domination; qu'il témoigna d'abord quelque tolérance pour leur religion, mais qu'ayant pris pour une insulte à la loi du Prophète l'usage des grands

Digitized by Google

manteaux blancs, qui était le vêtement distinctif des Califes, il fit périr plusieurs Carmes ainsi vêtus et prescrivit aux autres de porter un manteau barré de noir et de blanc. Tel était encore leur costume en 1285 ; vers cette époque, un bref d'Honorius IV leur permit de le modifier en portant sur leur robe brune un manteau blanc uni.

Leur obéissance aux injonctions des musulmans ne fit cependant pas cesser les persécutions ; pour s'y soustraire, les Carmes résolurent de passer en Europe. Ils s'appliquèrent alors à se gagner la bienveillance des monarques d'Occident. Le mouvement des Croisades favorisa leurs projets. Saint Louis surtout les encouragea à venir en France ; quelques-uns revinrent avec lui de la Palestine et il fonda en 1259 leur premier établissement à Paris (2) à la recommandation d'Innocent IV, qui pendant son séjour à Lyon avait été sollicité par des députés de l'ordre d'intéresser à eux les princes chrétiens (3).

---

(2) Le premier couvent des Carmes était hors des murs de la ville, à la place qu'occupèrent plus tard les Célestins, quand, en 1319, les Carmes vinrent s'établir au-devant de la place Maubert, qui donna son nom à leur maison.

(3) Un auteur Carme a fait un récit plus coloré de la faveur royale, dont les combla saint Louis. Après un séjour de cinq ans, en Palestine, la régente, Blanche de Castille, étant morte, Louis IX céda aux conseils de ses barons qui le pressaient de venir reprendre le gouvernement de son royaume. Depuis trois nuits, il faisait voile pour la France, quand une violente tempête vint jeter le navire contre un rocher qui n'était pas très éloigné du mont Carmel. Tous les passagers se préparaient déjà à mourir ; le monarque passait en prières les derniers moments qu'il pensait avoir à vivre. Une cloche du monastère se fait entendre ; elle appelait les religieux à l'office du matin. L'espérance renait dans le cœur de tous et saint Louis fait vœu, s'il échappe à la mort, d'aller y remercier la sainte Vierge de sa signalée protection. Aussitôt les flots

Digitized by Google

Le concile de Latran, en 1215, dans son XIIIe canon avait défendu de laisser établir de nouveaux ordres religieux dits mendiants, de peur que leur grand nombre, qui tendait tous les jours à augmenter, n'apportât de la confusion dans l'Eglise. Les mêmes prescriptions furent encore maintenues par le concile œcuménique de Lyon tenu en 1245. Cependant Innocent IV, de l'avis même du concile fit préparer une règle pour les Carmes (4); c'était faire pressentir leur prochaine admission au sein de l'église d'Occident. Elle fut surtout préparée par une bulle d'Alexandre IV, datée du 8e des ides de mars, l'an VIIe de son pontificat (1261), laquelle plaça sous la protection du Saint-Siège le général, les provinciaux, prieurs et frères de l'ordre des Ermites de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec les biens qu'ils possédaient et posséderaient justement, *justo titulo*, et spécialement leurs églises, maisons, oratoires et jardins; elle défendit d'exiger d'eux aucunes dîmes des jardins et vergers destinés à leur usage et qu'ils cultiveraient de leurs mains et à leurs dépens. Leur règle composée

---

se calment; le navire relevé par des vents prospères, vient déposer sur la côte tout l'équipage que la reconnaissance attache aux pas du souverain français. Saint Louis gravit la montagne et vint assister aux prières, qui avaient été annoncées au moment de sa détresse, et touché de la vie édifiante et austère des moines du couvent, il conçut le désir d'en ramener quelques-uns en France, pour y répandre l'amour de cette vie monastique. Le prieur lui confia six religieux. Deux d'entre eux auraient été les fondateurs du couvent de la place Maubert; deux autres auraient créé celui du Puy-en-Velay, pendant que les deux derniers suivirent le pape dans les conciles, pour obtenir l'approbation de leur règle, et fixèrent ensuite, à Rome, leur résidence. (P. Daniel, *Scapularis origo*.)

(4) Mathieu-Paris, *Histoire du concile de Lyon*.

Digitized by Google

sous Innocent IV, confirmée par Alexandre IV ne fut cependant pas approuvée immédiatement par l'Eglise, puisque le 2e concile général tenu à Lyon par Grégoire X, en 1273, n'excepta de l'interdiction prononcée par celui de 1245 que les Frères prêcheurs ou Dominicains et les Pénitents et fit seulement aux Carmes et aux Augustins la faveur d'ajourner pour eux une décision définitive ; *eremitas autem fratres S. Augustini et Carmelitas dimisit in suspenso* (5). Ce ne fut qu'en 1285 que leur règle fut enfin régulièrement approuvée par le Pape Honorius IV, qui leur donna ainsi la qualité légale d'ordre religieux admis en France au même titre que ceux qui les y avaient précédés. Tous les historiens rapportent que pendant qu'on discutait sur l'opportunité de leur admission, les deux cénobites, députés auprès du Pape à Lyon, y tinrent une conduite si exemplaire qu'elle leur valût de puissants protecteurs qui firent révoquer les prescriptions du 4e concile de Latran.

Les Carmes furent des lors astreints à la loi commune qui régissait tous les ordres religieux en Europe ; ils eurent trois vœux substantiels à faire : chasteté, obédience, pauvreté ; ils eurent aussi dès ce jour : prieur, règle et clôture.

Il faudrait bien des pages pour faire connaître les diverses prescriptions qui réglementaient la vie intérieure d'un couvent. Aborder cette partie de notre sujet obligerait à signaler toutes les modifications que presque chaque Pape apportait à la discipline. Il suffit de savoir que la règle des Grands Carmes n'était pas rigoureuse ; que si la prière était un devoir de tous les jours, l'abstinence était moins souvent commandée (6) ; que la vie commune et les

(5) Bullioud, *Index decimus.*

(6) Les Grands Carmes font gras trois jours par semaine. Le Pape

Digitized by Google

fréquentations avec le monde enlevaient à leur existence monacale ce que l'aspect du cloître donne de sombre tristesse et de mélancolie religieuse à l'homme dont la pensée ne doit plus jamais s'abaisser vers la terre. Quand nous passerons en revue les privilèges que divers souverains Pontifes ont, par des bulles spéciales, conférés aux Grands Carmes, nous réparerons d'ailleurs en grande partie l'omission commise. Nous devons toutefois citer quelques préceptes communs à tous les ordres monastiques et utiles à connaître pour l'intelligence même de plusieurs documents que nous aurons à analyser.

Les moines ne pouvaient rien avoir privativement, sauf le prieur et les officiers pour les nécessités de leur charge. Une sanction sévère confirmait cette règle; si un religieux venait à mourir sans révéler au supérieur l'argent qu'il avait en cachette, il ne devait point être enterré en lieu saint. Une seule exception était admise en faveur du religieux qui entreprenait un voyage; il devait alors se pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire pour ses besoins, afin qu'il n'eût pas à mendier, ce qui aurait tourné à la confusion de l'ordre.

Les Grands Carmes avaient des visiteurs; ils devaient de trois en trois ans tenir un chapitre provincial; ils devaient faire profession de foi avec solennité et dans des termes

---

Eugène IV essaya de ramener, en 1431, l'ordre des Carmes à l'observation des anciennes règles monastiques; mais les désordres qui avaient troublé l'Eglise au XIVe siècle s'étaient glissés jusque dans le monde religieux. Il était difficile de revenir aux règles des Pères des premiers siècles. La réforme d'Eugène IV n'était, au surplus, que la reproduction mitigée de la première règle.

Digitized by Google

canoniquement réglés ; ils ne pouvaient tester ni succéder à leurs parents, ni rien donner à leur communauté.

Dans les lieux interdits, ils pouvaient célébrer l'office à voix basse dans leur église, mais sans sonner les cloches et hors la présence des interdits et des excommuniés.

Mais les Carmes de Lyon ne furent pas immédiatement liés par la constitution organique de leur ordre promulguée sous Honorius IV. Il fallait leur donner le temps de jeter les fondements d'une communauté sérieuse et celle-ci ne commença à exister qu'en 1291. Ils ne pouvaient cependant s'établir sans une permission du Chapitre ; elle leur fut accordée par le doyen et le chapitre lui-même, le lendemain de la fête de saint Michel, soit le 30 septembre 1291 (7). Cette autorisation ne leur conféra toutefois que le droit d'acheter sol et maison afin d'y construire un monastère ; elle ne s'étendait pas encore aux choses spirituelles lesquelles ne pouvaient convenablement s'accomplir, publiquement du moins, dans la situation précaire où était alors cette communauté naissante. On ignore sur quel point fut situé ce premier asile où ils se décidèrent à attendre des jours

(7) Quelques historiens contestent cette date. V. *Lyon anc. et mod. Catal. des év. et archev. de Lyon*, V° Béraud de Goth. Il ne peut y avoir de doute sur son exactitude en présence des lettres de concession que nous citons ici. Les Carmes formaient à Lyon, et bien avant 1303, une communauté religieuse. La preuve en résulte encore d'une copie authentique des bulles d'Innocent IV, d'Alexandre IV, et de Nicolas IV, en faveur des Carmes, copie faite par devant l'Official de Lyon à la requête de Frère Guilleaume, prieur des Frères Carmes demeurant à Lyon, datée de janvier 1296 et signée par Jean Gréci, notaire. Cette copie est la première pièce mentionnée dans la *Recherche Gén. des titres*, etc.

Digitized by Google

meilleurs. Ils passèrent ainsi douze années à vivre d'une existence libre et mal réglée et, en 1303, ils sollicitèrent de l'archevêque de Lyon l'autorisation de quitter cette modeste retraite, d'acheter un autre emplacement, d'y célébrer les saints offices, d'y prêcher et d'y exercer enfin tous les actes de la vie religieuse. Le 13 des calendes de juillet 1303, l'archevêque Louis de Villars décréta au profit du prieur des Carmes et de ses frères dans l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel l'acte de concession qui approuvait leur requête ; le Prélat leur donna même un témoignage d'estime en encourageant les fidèles à les aider de leurs libéralités et en accordant des indulgences à ceux qui étant en état de grâce leur feraient une aumône pour la construction de leur couvent. L'Archevêque déclara expressément toutefois n'abdiquer aucun des droits et privilèges appartenant à son siège et à son Eglise.

De 1291 à 1303 grâce à la simplicité de leur abri, les Grands Carmes avaient vécu dans la paix. Dès qu'ils voulurent sortir de cette obscurité, ils se virent déclarer la guerre par toutes les congrégations voisines, aux intérêts desquelles les progrès de leur fortune allaient porter ombrage. Dans cette série de luttes, dont nous abordons le récit, il y eut de véritables combats soutenus avec une ardeur dont on se ferait difficilement une idée, si des documents authentiques ne nous en avaient conservé l'irrécusable témoignage.

C. Brouchoud.

(*A suivre.*)

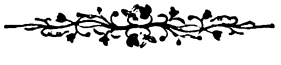

Digitized by Google

FRAGMENT

D'UNE

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

Canton de Villefranche-sur-Saône

Le 25 février 1790, les députés des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais (1), assemblés en comité, après avoir pris lecture de décret de l'Assemblée nationale, en date du 3 février, présent mois,

(1) Ces députés étaient au nombre de vingt-huit, savoir :

1° *Pour la Ville et Sénéchaussée de Lyon :*

Clergé : MM. de Castellas, doyen de l'Église, comte de Lyon, Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chamond; Mayet, curé de Rochetaillée; Charrier de la Roche, prévôt d'Ainay (plus tard, évêque de Versailles, premier aumônier de l'Empereur).

Noblesse : MM. le marquis de Montdor, le chevalier de Boisse, le marquis de Loras, Deschamps, avocat.

Digitized by Google

conforme à leurs précédentes délibérations, arrêtèrent : 1° la fixation des limites de leur département (Rhône-et-Loire) (2); 2° sa division en six districts (la Ville de Lyon, la Campagne de Lyon, Saint-Etienne, Villefranche, Montbrison et Roanne); sa subdivision en cent un cantons (3).

Ainsi furent formés : 1° le canton de Villefranche, composé de la seule ville de ce nom; 2° le canton de la Campagne de Villefranche, renfermant les communes d'Arbuissonas, Arnas, Béligny, Blacé-et-Salles, Chervinges, Cogny-et-Rivolet, Denicé, Gleizé, Lacenas, Limas,

---

TIERS-ÉTAT : MM. Girerd, médecin à Tarare, Trouillet, négociant; Bergasse, avocat; Durand, négociant; Millanais, avocat; Périsse du Luc, libraire; Couderc, banquier; Goudard, négociant.

2° *Pour le Bailliage de Forez :*

CLERGÉ : MM. Goullard, curé de Roanne; Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes.

NOBLESSE : MM. le comte de Grézolles (plus tard, sous-préfet de Villefranche); Nompère de Champagny, major de vaisseau (ministre de l'intérieur sous Napoléon Ier qui le créa duc de Cadore).

TIERS-ÉTAT : MM. le marquis de Rostaing, maréchal des camps et armées du roi, grand bailli de Forez; Jamier, propriétaire à Montbrison; Richard, propriétaire à Bourg-Argental; Delandine, avocat (plus tard, bibliothécaire de la ville de Lyon).

3° *Pour la Sénéchaussée de Beaujolais :*

CLERGÉ : M. Desvernay, curé de Villefranche.

NOBLESSE : M. le marquis de Monspey (c'est lui qui présidait lorsque les députés des trois provinces se réunissaient en comité).

TIERS-ÉTAT : MM. Chasset, avocat (sénateur et comte sous l'Empire); Humblot, négociant.

(2) C'est à Sieyès que la France doit l'idée première de sa division en départements, l'une des plus belles et des plus importantes institutions de la Révolution française.

(3) La Ville de Lyon, 30; la Campagne de Lyon, 15; Saint-Etienne, 14; Villefranche, 13; Montbrison, 13; Roanne, 16; total 101.

Digitized by Google

Montmelas, Ouilly, Pouilly-le-Châtel, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien-sous-Montmelas et Vaux; il eut successivement pour chef-lieu Villefranche, Gleizé et Arnas.

L'année suivante, l'Assemblée nationale ayant demandé une nouvelle délimitation des communes, Rivolet et Salles profitèrent de cette occasion pour demander leur érection : ils l'obtinrent en effet.

La Constituante avait voulu qu'il y eût un canton par quatre lieues carrées de pays; une loi du 8 pluviôse an IX (17 janvier 1801), rendue sur une proposition du Gouvernement, du 17 nivôse précédent (7 juin 1800), ordonna de porter leur étendue de 250,000 à 300,000 kilomètres carrés, avec une population de dix à quinze mille habitants, non compris les villes qui devraient avoir une organisation particulière.

En vertu de cette loi, les cantons de la Ville et de la Campagne de Villefranche furent réunis; le nouveau canton s'agrandit en outre des deux communes de Saint-Sorlin et de Saint-Cyr-le-Châtoux, démembrées de celui de Chamelet (4), mais il perdit Saint-Georges-de-Reneins qui fut attribué au canton de Belleville.

Un décret du 3 août 1808 réunit Montmelas à Saint-Sorlin, la nouvelle commune prit le nom de Saint-Sorlin-Montmelas; mais attendu l'existence d'un autre Saint-Sorlin dans le département du Rhône, le préfet demanda la rectification de ce nom, et un autre décret du 31 décembre de la même année décida qu'elle s'appellerait

(4) Par cette nouvelle organisation, Chamelet fut incorporé au canton du Bois-d'Oingt; la plus grande partie des communes qui composaient celui dont il était le chef-lieu, servit à former le canton de Saint-Nizier-d'Azergues, dont le chef-lieu est aujourd'hui Lamure.

Digitized by Google

Montmelas-Saint-Sorlin. Autre décret du 30 janvier 1809 réunit Chervinges à Gleizé; un autre du 16 juillet 1810 réunit Pouilly-le-Châtel à Denicé; enfin, une loi du 23 avril 1853 annexa Béligny et Ouilly à la ville de Villefranche.

Le canton de Villefranche est placé sur la rive droite de la Saône qui lui sert de limite à l'est; au nord, il est borné par le canton de Belleville; à l'ouest-nord, par celui de Lamure; à l'ouest et ouest-sud, par celui du Bois-d'Oingt; et au sud, par celui d'Anse.

Sa population est de 25,399 habitants, répartis dans quinze communes qui couvrent une superficie territoriale 13,646 hectares, ce qui donne une population relative de 186 habitants par kilomètre carré.

Son territoire est presque exclusivement cultivé en vignes dont les vins sont en réputation; les rivières, le Morgon, le Nizerand et le Marverand le traversent de l'occident à l'orient jusqu'à la Saône. Il est longé en outre, du nord au sud, par le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée qui a une station à Villefranche et la route nationale n° 6 de Paris à Chambéry; de l'est à l'ouest, par la route départementale n° 5 de Frans à Roanne.

Le canton de Villefranche forme une justice de paix et un archiprêtré renfermant dix-sept paroisses; il est divisé en trois perceptions dont les chef-lieux sont Denicé, Salles et Villefranche, et possède quatre bureaux de poste : Blacé, Denicé, Vaux-Rhône et Villefranche.

Conseillers généraux : Jean-Baptiste-Antoine Boiron, 1833 (5); Nicolas Laurent Humblot, 1837 (député, puis

(5) Une loi du 2 juin 1833 fixe un conseiller général et un conseiller d'arrondissement par canton, élus par les électeurs cantonaux; anté-

Digitized by Google

pair de France); Emile Saint-Rousset de Vauxonne, 1849 (président du Tribunal civil de Villefranche, en 1843, puis conseiller à la Cour de Lyon); Joannès-Marie Terme, 1856 (député de l'arrondissement de Villefranche, en 1863); Claude Mongoin, 1873.

Conseillers d'arrondissement : Pierre-Zacharie Chanrion, avoué, 1833; Durieu-Milliet, 1845; Truchot, 1853; Roche-Alix, 1856; René-Louis-Jules-Jean-Marie Saint-Rousset, baron de Vauxonne, 1859; Claude Jugy, 1873.

Voyez, *Almanachs de Lyon* (6); *Archives nationales;* A. Bernard, *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire;* Th. Ogier, *la France par cantons et par communes.*

AIGAIS (les), hameau de Saint-Cyr-le-Châtoux, 5 habitants.

ANDRÉS (les), ham. de Cogny : 47 hab.

ARBUISSONAS, Albuczona (pouillé du diocèse de Lyon au XIIIe siècle), Arbuczonas (pouillé du XIVe siècle), Arbuzona (pouillé du XVe siècle), Albussonnas (pouillé des XVIe et XVIIe siècles) (7), commune située à 10 kilomètres de Villefranche et 37 de Lyon; superficie 223 hectares; population 245 habitants; population relative, 110 habitants par kilomètre carré. Paroisse sous le vocable de Saint-Laurent. Perception de Salles. Bureau de poste de Vaux-Rhône.

---

rieurement, le conseil général du Rhône se composait de vingt membres nommés par le roi; chaque arrondissement comprenait onze conseillers d'arrondissement.

(6) La collection séculaire des *Almanachs de Lyon* commence en 1711 et finit en 1876.

(7) Ce nom paraît venir du mot *buisson* qui rappellerait l'ancien état du pays.

Digitized by Google

Le territoire de cette commune ne renferme que quelques accidents de terrain de peu d'élévation; le point culminant atteint le chiffre de 359 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le bourg compte 44 habitants.

Au xe siècle, Arbuissonas était un prieuré dépendant de l'abbaye d'Ainay à laquelle il fut réuni en 1379. Le 12 mars 1539, Frère Mathieu Rostaing, vestiaire du monastère royal d'Ainay et prieur d'Arbuissonas, passa une procuration pour en faire les foi et hommage. En 1575, l'abbé d'Ainay vendit le domaine utile (8), à Claude CAMUS, seigneur d'Arginy (9), et ne se réserva que la collation (10); la dîme fut conservée au curé. Sur le côté gauche de l'église actuelle, on voit encore les restes d'une tour en ruines, dernier débris de ce prieuré.

Arbuissonas reconnaissait anciennement la juridiction de Montmelas (11), le 14 février 1651, il fit partie de la vente

---

(8) Pour faire face à la guerre déclarée aux hérétiques, le pape Grégoire XIII, par une bulle donnée à Saint-Marc, l'an 1574, le 9 des calendes de septembre, et la troisième année de son pontificat, avait donné pouvoir à tous les supérieurs des abbayes et du clergé de France et de Navarre, de vendre et d'aliéner, pour un million de livres, des biens et immeubles pouvant se détacher de leurs principaux établissements. Henri III, par lettres patentes, datées d'Avignon, le dernier février 1575, autorisa la vente de ces immeubles (V. Louvet, *Histoire manuscrite du Beaujolais*).

(9) Ancienne seigneurie à Charentay, érigée en comté sous Louis XIII, aujourd'hui château, appartenant à M. le comte de Moreton.

(10) Nous avons suivi en cela les *Almanachs de Lyon* et le baron de La Roche la Carelle; Louvet dit, au contraire, que le seigneur d'Arginy devint collateur de la cure.

(11) Le château de Montmelas est aujourd'hui la propriété de M. le

Digitized by Google

faite par Guillaume AROD, écuyer, seigneur dudit Montmelas, à Pierre RAMBAUD, écuyer, seigneur de Champrenard (12), qui revendit lui-même, peu de temps après, la justice de la paroisse d'Arbuissonas à Guyot de THY (13), sieur de Milly (14*).

---

comte Philippe Armand de Tournon, fils de Philippe-Camille-Casimir-Marcellin, préfet de Rome, en 1810, de l'Hérault, en 1815, du Rhône, en 1822.

(12) Ancienne seigneurie, aujourd'hui château en ruine dans la commune de Blacé.

(13) La famille de Thy, *alias* du Thil, d'origine chevaleresque, est connue depuis Simon du Thil, damoiseau, seigneur de la Douze, en Beaujolais, vivant en 1394. Elle devait être déjà considérable à cette époque, car, nous voyons, en 1338, Marie du Thil épouser Edouard Ier, sire de Beaujeu, créé maréchal de France, en 1347. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs de terre et de mer, et a contracté des alliances avec les plus anciennes maisons de France. Elisabeth de Thy, dernière héritière de cette famille, épousa, le 19 janvier 1460, Raymond de Milly, son parent, qualifié chevalier, damoiseau et puissant homme, d'une vieille maison de l'Ile-de-France, connue dès 1101, à la charge, par celui-ci, de prendre les nom et armes de son épouse.

La généalogie de la famille du Thil a été dressée, en 1660, par Samuel Guichenon, historiographe de France, de Savoie et de Dombes, et existe, ainsi que la plupart des manuscrits du même auteur, à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Celle de la famille de Milly, devenue de Thy, en 1460, titrée comte avant la Révolution, représentée de nos jours à Mâcon et à Autun, a été donnée par La Chesnaye-Desbois et Badier, dans leur *Dictionnaire de la Noblesse* (tome XIII, de l'édition Schlesinger frères); toutefois, nous ferons remarquer que Guyot de Thy, dont il est ici question, n'y est pas rapporté.

ARMOIRIES : *d'argent, à trois lions de gueules, 2 et 1, le premier lion tenant dans sa patte droite, une fleur de lis d'or.*

(14*) Voir à la page 182, la note 14.

Digitized by Google

Vers 1665, elle passa à Mathieu CHAPPUIS (15), seigneur de Corgenon (16), conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, qui la laissa à son fils Philippe, écuyer, baron de Corgenon, chevalier d'honneur au bailliage de Bourg-en-Bresse, lequel, par son testament du 26 août 1739, institua pour héritière, sa sœur Marie-Claudine, épouse de Jacques-Antoine-Joseph-Marie, comte d'APCHON (17), syndic général de la noblesse de Bresse,

---

DEVISE : *Fidelis sed infelix.*

CIMIER : *Un Cygne.*

SUPPORTS : *Deux lions d'or tenant d'une patte l'écu, et de l'autre, un guidon bleu, chargé d'une fleur de lis d'or.*

Cette fleur de lis fut ajoutée à ces armes, avec le guidon des supports, par saint Louis, parce que l'étendard royal ayant été enlevé dans une bataille par les Sarrasins d'outre-mer, il fut repris par un de Thy, qui en considération de cet exploit, obtint cette récompense.

V. Allut, *Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon;* Courcelles (le chevalier de), *Dictionnaire universel de la Noblesse de France;* La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse de France;* Révérend du Mesnil, *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, Pays de Gex, Valromey*, etc.; Steyert, *Armorial du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais.*

(14) Ancien fief à Saint-Etienne-la-Varenne, où se rendit depuis jusqu'en 1789, la justice de la seigneurie d'Arbuissonas, aujourd'hui château appartenant à M. Durieu de Lacarelle.

(15) Il avait été échevin de Lyon, en 1651, charge anoblie par Charles VIII, en 1495.

D'Hozier, généralité de Bourgogne, enregistrement d'armoiries, fol. 432, nº 192, Bourg-en-Bresse, le 13 juin 1698 : Philippe Chappuis, chevalier, baron de Corgenon, porte : *de gueules, à un chevron d'argent accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'un lion de même.*

(16) Ancienne seigneurie, avec titre de baronnie, en Bresse, aujourd'hui hameau de la commune de Buellas (Ain).

(17) La maison d'Apchon est une des plus anciennes de la Haute-

Digitized by Google

dont le fils Antoine-Marie, devint maréchal des camps et armées du roi et gouverneur du duc de Bourbon, l'unique fils du prince de Condé.

En 1760, la seigneurie d'Arbuissonas appartenait à la famille de MADIÈRE (18) et passa vers 1775, à Poncian-Alexandre REGNAUD (19), dont l'héritière, du nom de RAOUSSET, la porta en dot à M. de CARNAZET, qui la possédait à l'ouverture des Etats généraux.

En 1790, Arbuissonas, qui comptait 125 habitants, fut compris dans le canton de la Campagne de Villefranche; sa municipalité se composa de :

MM. Berthier, maire ;
Carrand, notaire à Blacé, procureur de la commune;
Berthier fils, colonel de la garde nationale.

L'église et différents immeubles dépendant de la cure

Auvergne où est situé le château de ce nom. Amblard d'Apchon, comptour, vivait en 996 ; ce nom, comptour, signifiait, à ce que l'on croit, receveur des deniers royaux.

La généalogie de cette famille est rapportée dans La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*, tome Ier. Armoiries : *D'or, semé de fleurs de lis d'azur.*

(18) Claude Madière fut échevin de Lyon en 1664.

ARMOIRIES : *De gueules, à trois besants d'or, au chef d'azur, soutenu d'or et chargé de trois piles du même.*

(19) Alexandre Regnaud, père de Poncian, fut échevin de Lyon en 1728.

ARMOIRIES : *D'azur, au coq sur un mont de six pointes d'argent.*

A moins d'indication contraire, les armes des familles sont celles portées dans l'*Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais* de M. Steyert. Le baron de La Roche la Carelle donne pour armes aux Renaud de Milly : *Losangé d'or et de gueules.*

Digitized by Google

d'Arbuissonas furent vendus comme biens nationaux, par le district de Villefranche, les 26 août 1791 et 27 fructidor an III, moyennant la somme totale de 19,025 livres.

Arbuissonas fut réuni pour le culte à la paroisse de Blacé jusqu'en 1833, où les demoiselles Picard, devenues propriétaires de l'église, en firent don aux habitants, sous la seule condition que le culte serait toujours maintenu dans le village. Arbuissonas fut érigé en succursale la même année.

Des fouilles, opérées vers 1850, firent découvrir des restes de fondations, des débris de tuileries et de poteries dont l'origine est entièrement inconnue.

Maires depuis 1800 : Antoine Laveur, 1800; Louis de Carnazet, 1814; Pierre-Antoine Berthier, 1816; Antoine Laveur, 1827; Jean-Baptiste Picard, 1833 ; Jean Trévoux, 1840; Laurent Aujogne, dit Baron, 1850; Claude Picard, 1852; Jean-Baptiste Picard, 1866.

V. *Almanachs de Lyon ; Archives du Rhône ;* J. Baux, *Nobiliaire de l'Ain ;* A. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*; Debombourg, *Atlas historique du département du Rhône;* La Roche la Carelle (baron Ferdinand de), *Histoire du Beaujolais*; Louvet; Ogier, *La France, par cantons et par communes;* Steyert, *Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

ARFEUILLE, ham. de Saint-Cyr-le-Châtoux : 6 hab.

ARNAS, Arnacus (cartulaire de Savigny), commune située à 4 kilomètres de Villefranche et 31 de Lyon; superficie, 1,430 hectares; population, 883 habitants répartis dans dix-huit hameaux; population relative, 62 habitants par kilomètre carré. Paroisse sous le vocable de saint Saturnin. Perception et bureau de poste de Villefranche.

Son territoire ne renferme que quelques accidents de terrain de peu d'élévation, le point culminant situé près du

Digitized by Google

hameau de Herbain n'atteint que le chiffre de 194 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le bourg compte 121 habitants.

Dans l'édition des *Diplomata*, donnée par M. Pardessus, est un acte de l'an 587, relatif à la donation de l'église de Darnas (20) et de quelques terres situées *in alio loco de Selmena?* et *in alio loco Aulavense?* Comme il existe dans le département du Rhône, plusieurs localités du nom d'Arnas, nous ne savons s'il s'agit de celle dont nous nous occupons.

Vers l'an 1000, l'église d'Arnas était possédée par Frédeland, gentilhomme considérable dans le Lyonnais, vassal de Gérard II, comte de Lyon et de Forez.

Ce Frédeland, rapporte La Mure, qui avait cette église en sa famille, par l'abus de ce siècle-là ou par le droit des inféodations anciennes octroyées à la noblesse du temps de Charles-Martel, fut tué dans les guerres et révoltes qui agitèrent le règne de Rodolphe III, dit le Fainéant, roi de Bourgogne.

En 1030, Hugues et Bérard, ses fils, pensant à la fragilité de la vie humaine, donnèrent, à l'abbaye de Savigny, pour le repos de l'âme de leur père et celui de leurs parents, et moyennant quinze livres d'argent, l'église d'Arnas, sous le vocable de Saint-Saturnin située dans le grand *ager Ansensis* (21), avec ses dîmes et dépendances et tout ce que, Adzelène, apparemment abbesse de Saint-Pierre de Lyon et sœur de Frédeland, possédait à Arnas, par bénéfice et par alleu, consistant en prés, bois, vignes, eaux, rivières, terres cultes

(20) Le nom de cette commune est ainsi écrit dans les brefs de vente de biens nationaux de l'an III.

(21) Anse était le chef-lieu de cette division territoriale, qui comprenait la plus grande partie des cantons actuels d'Anse et de Villefranche.

Digitized by Google

et incultes, etc., et qui doivent lui revenir après sa mort (*Cartulaire de Savigny*, charte 644).

Adzelène souscrivit, la même année, à la donation que firent ses neveux, des biens qu'elle possédait à Arnas, et sur lesquels elle avait une pension viagère. Elle fit valider son consentement par Gérard II, comte de Lyon et de Forez, appelé en cet acte le très noble comte (*nobilissimi comitis*), et par Guy, surnommé le Vieux (*senior*), qualifié vicomte, dans la charte 648 (Ch. 645).

Après la mort d'Adzelène, arrivée vers 1033, des difficultés s'élevèrent entre l'abbaye de Savigny et Astrudem, nièce d'Adzelène, à laquelle elle succéda en la dignité d'abbesse, qui réclamait la même pension viagère comme nécessaire à l'entretien de son monastère. Hugues et Bérard, ne voulant pas manquer à leurs engagements, lui offrirent une somme d'argent qu'elle accepta (Ch. 646).

En la même année 1033, Raymonde, fille de Frédeland, qui avait épousé Guy de Belmont (de Bellomonte), chevalier, se désista également en présence de Burchard II, archevêque de Lyon, des droits qui pouvaient lui appartenir sur la dite église d'Arnas. (Ch. 647.)

Enfin, la donation étant définitive et consentie par tous les intéressés, grâce à l'intervention de l'archevêque de Lyon et de Vienne, de l'évêque Mallen, de Guy, vicomte, et de Humbert, prévôt de l'illustre chapitre de Lyon et frère d'Astrudem, l'abbaye de Savigny érigea en prieuré l'église d'Arnas, de l'obédience de laquelle dépendaient trois paroisses : Saint-Pierre de Dracé, Sainte-Marie d'Ouilly et Saint-Pierre de Boennaco? (22) (Ch. 648).

---

(22) Nous ignorons la situation de ce dernier lieu; en 1789, le prieur avait la collation d'Arnas, Ouilly et Dracé.

Digitized by Google

Vers 1100, noble homme Hugues, apparemment sire de Beaujeu, remit à l'abbaye de Savigny, pour le salut de son âme et celui d'Engelburge, son épouse, une terre située près du château de Montmelas, en un lieu appelé *Phetrerius?* en échange de toutes les mauvaises coutumes qu'elle prétendait sur Arnas et *Torigniacus?* (Ch. 848).

En mai 1236, Humbert de Beaujeu céda à Ulrich de Breilens, le mas des Rues, situé à Arnas et 45 livres fortes, monnaie de Lyon, en échange de tous les droits que celui-ci prétendait au village de Thoissey et ses dépendances.

En mai 1320, Guichard, sire de Beaujeu, remit à Guillaume de Beaujeu, son frère, préchantre de Lyon, le prieuré d'Arnas, en échange de tout ce que ce dernier possédait en la châtellenie de Cenves et au péage de Thizy (*Archives nationales*, *P. 1389*², *cote 240*) (23).

Arnas, fut donné en douaire, en août 1302, à Blanche de Châlon, veuve de Guichard-le-Grand, sire de Beaujeu; il reconnut plus tard la juridiction de Montmelas. Le 28 novembre 1601, Jean-Jacques Arod, écuyer, seigneur du dit Montmelas, vendit la justice haute, moyenne et basse, et tous autres droits et devoirs seigneuriaux, à lui appartenant dans la paroisse d'Arnas, à

Barthélemy CHOMAT, commis à la recette générale des dîmes du bureau de Lyon, lequel avait épousé, le 3 juin 1592,

---

(23) Nous avons reproduit sans contrôle, la traduction de cette pièce, donnée par MM. le marquis de Laborde, Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche dans leur *Inventaire des titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, tome Ier, page 268; néanmoins, le prieuré d'Arnas resta constamment jusqu'à la Révolution, sous la dépendance de l'abbaye de Savigny.

Digitized by Google

au château de Jarnioux (24), Blanche de Grandris, fille de Jean, seigneur de la Bardonnière, capitaine de la ville de Villefranche, et d'Hélie Tricaud. De ce mariage, naquirent: 1° Jean qui suit; 2° Hélie, religieuse au couvent de Notre-Dame de la Déserte, à Lyon, puis à Ezon, en Auvergne; 3° Marie, épouse de Claude Gayant, écuyer, seigneur de Chomarin et de Monterot; 4° Anne, alliée à Jaques Vicard, sieur de Plantigny (25); 5° Jacques, curé de l'église abbatiale de Notre-Dame de Belleville.

Jean CHOMAT, écuyer, seigneur d'Arnas, épousa Marie Poget, fille d'Antoine, sieur de Joutecrot, avocat du roi en l'élection de Beaujolais. Il mourut avant le 27 août 1631, jour où Blanche de Grandris, sa mère, accepta son hoirie sous bénéfice d'inventaire. Le 13 octobre 1633, elle vendit la seigneurie d'Arnas à

François de CROYSON, écuyer, seigneur de Grey, en Forez, sur lequel elle fut saisie et vendue aux enchères, le 11 juillet 1639, à

Claude COULEURS (26), ancien échevin de la ville de Lyon, qui la laissa à son fils Etienne, lieutenant général, civil et criminel au bailliage de Beaujolais, puis conseiller du roi, député par la ville de Villefranche aux Etats-Généraux d'Orléans, en faveur de qui elle fut érigée en vicomté;

---

(24) Le château de Jarnioux est depuis un siècle environ, la propriété de la famille de Clavière.

(25) Le château de Plantigny appartient actuellement à la famille de Cotton dont un membre fut préfet du Rhône, en 1814, pendant l'occupation de Lyon par les Autrichiens.

(26) Il avait été échevin de Lyon, en 1633; ses armes étaient: *d'azur, au chevron d'or, au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

ce fut lui qui fit construire le château d'Arnas. Elle fut possédée après lui par

Philippe de COULEURS DE TINAM, vicomte d'Arnas, chevalier des ordres du roi, président des trésoriers de France en la généralité de Lyon.

Vers 1675, la seigneurie d'Arnas fut acquise par François BÉNÉON (27), ancien échevin de la ville de Lyon, qui la laissa à Marguerite Langlois, sa veuve, à qui elle appartenait au commencement du siècle dernier.

Arnas passa ensuite à la famille de BALAN (28), puis à Joseph BALAND (29), secrétaire du roi en l'élection de Bresse, décédé dans ladite charge, le 11 mars 1757; son fils, Joackim, écuyer, seigneur d'Arnas, Montjouvent et Saint-Nizier-le-Bouchoux, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, assista à l'assemblée de la noblesse de Beaujolais, tenue à Villefranche le 14 mars 1789, pour l'élection d'un député aux États-Généraux (30).

---

(27) D'Hozier, généralité de Lyon, enregistrement d'armoiries, Villefranche, le 10 février 1702; Feu N. Bénéon, chevalier, seigneur-vicomte d'Arnas, porte *de sable, à un chevron d'or, chargé d'une rose de sinople.* — Du 20 décembre 1697 : Marguerite Langlois, veuve de François Bénéon, ancien échevin de Lyon, dame d'Arnas et du fief de Chamburcy en dépendant, porte : *d'azur à une bande d'or, accompagnée de deux têtes de lion, arrachées de même.*

(28) N... de Balan, seigneur d'Arnas, en 1733, portait *d'azur, à une main d'argent, mouvant d'une nuée de même, au flanc senestre, et tenant une balance d'or.*

(29) Cette famille était distincte de celle qui précède; Joakim Baland, fils de Joseph, choisit pour armes, *d'azur, à la bande d'or, chargée d'une lance de gueules, armée d'argent.*

(30) Une partie d'Arnas dépendait de la justice de Villefranche, elle était sujette au guet et devait participer à l'entretien des fortifications de cette ville.

Digitized by Google

Arnas avait en outre quatre fiefs : Brameloup, à M. le marquis de Monspey ; Chamburcy, à M. Joseph-Léonard Baland ; Herbain, à M. d'Espinay de Laye ; Longsard, à M. Vert, avocat.

Le prieur était M. Louis-François Lemau.

En 1790, Arnas, qui comptait 375 habitants, fut compris dans le canton de la Campagne de Villefranche, dont il devint le chef-lieu après Villefranche et Gleizé ; la municipalité fut composée de :

MM. Antoine Boisson, maire ;
Nicolas Verrier, procureur de la commune ;
Deroche de Longchamp, colonel de la Garde nationale.

Le district de Villefranche fit à Arnas les ventes de biens nationaux suivantes : le 14 avril 1791, un domaine dépendant du prieuré, acquis par M. Louis-François Lemau, ex-prieur, au prix de 51,400 livres ; le 5 juillet, un domaine, dit des Rues, dépendant du monastère de la Visitation des Dames de Sainte-Marie de Villefranche, 61,100 livres, acquis en partie par MM. Régnié, procureur-syndic du district de Trévoux, et Deroche de Longchamp, propriétaire à Gleizé (deux ans après, ce dernier ayant émigré, la portion achetée par lui fut l'objet d'une nouvelle vente) ; le même jour, un domaine, dit grand domaine de Joutecrot, dépendant du même monastère, acquis, moyennant 77,300 livres, par M. Bernard, de Fareins, en Dombes ; le même jour, un domaine, dit petit domaine de Joutecrot, dépendant du monastère sus nommé, vendu au prix de 10,300 livres ; le 1er septembre, un domaine, dépendant du monastère des religieuses Ursulines, de Villefranche, 80,200 livres, acquis en partie par MM. Marion de Béligny, Latour, d'Ouilly,

Digitized by Google

Boisson et Verrier, d'Arnas; le même jour, une terre et un pré dépendant du chapitre de Saint-Paul, de Lyon, acquis, au prix de 6,700 livres, par M. Kénicquel, négociant à Villefranche (plus tard maire de ladite ville).

Le district de Villefranche vendit encore, en l'an III, une verchère dépendant de la cure d'Arnas, et les biens composant l'ancienne seigneurie, confisqués sur Mme veuve Baland d'Arnas, émigrée.

Le 8 avril 1814, un combat sanglant eut lieu sur le territoire d'Arnas, entre les Français, commandés par le maréchal Augereau, duc de Castiglione, et les Autrichiens, ayant à leur tête, le prince de Hesse-Hombourg. Les Français s'y battirent avec tant de courage qu'ils y perdirent cinq cents hommes; leur retraite sur Lyon fut glorieuse et coûta cher à l'ennemi. Un colonel de cuirassiers qui avait fait toutes les campagnes de l'Empire, fut frappé d'une balle autrichienne, et tomba non loin du village. Quelques jours après, l'un des princes de la famille de Schwartzenberg succombait aussi sur le champ de bataille, frappé d'une balle française; son corps repose dans le cimetière d'Arnas; un mausolée simple et modeste, élevé par sa famille, le désigne à l'œil de l'étranger.

En 1830, lors de la révision du cadastre, la superficie d'Arnas était ainsi répartie : terres labourables, 727 hectares; prairies, 305 hectares; vignes, 194 hectares, bois, 114 hectares, etc.

Arnas s'accrut, en 1853, d'une partie de la commune d'Ouilly, annexée à Villefranche.

L'église date, dit-on, de François Ier; elle se compose d'une seule nef plafonnée et de trois chapelles latérales, sous les vocables de la Sainte-Vierge, de Sainte-Philomène et de Saint-Saturnin, patron de la paroisse. Dans ces deux der-

Digitized by Google

nières, les arceaux des voûtes reposent sur quatre statuettes, représentant les quatre évangélistes. Cette église appartient au style gothique flamboyant, à l'exception du chœur qui est de construction moderne; on y remarque le maître-autel qui est d'un beau marbre rouge.

Le château d'Arnas est actuellement la propriété de M. le marquis de Miramont, mais il ne l'habite pas; un autre, celui de Longsard, situé au nord de la commune, appartient à Mme la baronne de Glavenas.

MAIRES depuis 1800 : Michel Guillot, 1800; Jean-François Bernard, 1806; Philippe-Michel Guillot, 1816; Charles-Antoine Chanal, 1830; Philippe Bernard, 1835; Jean-Bernard, 1838, Guillot, 1842; Poyet, 1844; Benoît Boisson, 1849; Charles Pollalion, baron de Glavenas, 1864; Jean-Antoine Damiron, 1872.

V. *Almanachs de Lyon; Archives du Rhône;* Baux, *Nobiliaire de l'Ain;* Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay; Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire;* Laborde (le marquis de), Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, *Inventaire des titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon;* La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse de France;* La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez;* Laplatte, *Histoire de Villefranche;* La Roche-la-Carelle, *Histoire du Beaujolais;* Louvet, *Histoire manuscrite du Beaujolais;* Ogier, *la France par cantons et par communes;* Steyert, *Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais;* Varax (Paul de), *le Fief de Plantigny* (inséré dans la *Revue du Lyonnais*, année 1880).

François-Marie MATHIEU.

Digitized by Google

VIEUX BOUQUINISTES

Monsieur le Rédacteur,

Si cela était plaisant aux bons Lyonnais, je pourrais compléter les indications données par M. Léon Galle, dans son intéressante *Causerie d'un bibliophile*, sur deux bouquinistes bien connus. C'est que nos bouquinistes, eux aussi, sont choses lyonnaises en leur genre. Et combien leurs physionomies sont différentes de celles de leurs confrères de la « Capitale (par un grand *c*) ! » D'abord leurs prix sont doux comme leurs personnes, car ils sont généralement bienveillants ; leurs humbles boutiques me plaisent, et lorsqu'on s'est longuement lassé dans les rues de Lyon, rien de si commode que de s'y aller reposer, dans ces boutiques, en taillant une bavette. Cent fois plus agréable qu'un café. Là, pas de journaux, pas de pipage (dans tous les sens), pas de garçons, et il est rare, par-dessus le marché, que vous n'y rencontriez pas quelque visage de connaissance, quelque bon Lyonnais de la vieille roche. Et enfin vous feuilletez les livres, ce qui vaut souvent mieux que de feuilleter les hommes.

Digitized by Google

La haine de Boullieux pour Cathabard me remet en mémoire des deux autres célèbres bouquinistes du temps jadis, le gros Fontaine et le petit Suifet, chétif, grêle, dans sa petite redingote, avec une voix de Sixtine et ses cheveux gris, longs et enroulés, à la 1830. Fontaine lui, avait une voix de « centaure » et faisait des plaisanteries dans les ventes. Il disait à mi-voix : « demi-reliure », puis criait « veau ! » de toutes ses forces.

Suifet et Fontaine eurent des démêlés homériques; échangèrent des brochures, comme les héros des coups de massue. S'il m'en souvient bien, Fontaine était ardent légitimiste, et Suifet libéral, à moins pourtant que ce ne fût tout le contraire. Tant y a que cela achevait de les aigrir. Une brochure terrible de Fontaine commençait par cet exécrable calembour :

« Suifet... bout de chandelle !... »

Quant à l'origine de la brouille de Cathabard et de Boullieux, elle ne fut point politique, encore que le premier, républicain de la veille (on s'en aperçoit dans ses sonnets contre Louis-Philippe), ait occupé des fonctions publiques en 1848. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il fut du comité de l'Hôtel de Ville. Il avait été, en tous cas, spécialement chargé de la distribution des bons de pain aux ouvriers sans travail.

La brouille vint tout simplement de ce que Boullieux vendait au rabais (ce qui motivait l'inscription dont parle M. Galle (1) les livres frais éclos de chez les Garnier. De

(1) Mentionnons cette autre inscription aux vitres de sa boutique de la place Louis XVI, après une tentative de vol : « AVIS A MESSIEURS LES VOLEURS : La porte de l'allée est condamnée. »

Digitized by Google

même à Paris, il est quelques libraires qui, le jour même de l'apparition d'un volume de 3 fr. 50, le mettent en vente à 2 fr. 75. Cela fâcha Cathabard, qui s'en plaignit aux Garnier, qui s'en plaignirent à Boullieux, menaçant de ne plus lui vendre. *Inde...*

Or est-il que Bouilleux avait fait une satire contre Cathabard, et si vous aviez le malheur d'être son client, il vous saisissait par le revers de votre collet, et il fallait entendre la satire, débitée d'une voix effrayante, avec des gestes à la Fréderick Lemaître. S'il m'en souvient, *cul* y rimait avec *misèricorde* ou quelque chose d'approchant. Je ne suis pas bien sûr de la seconde rime, mais je suis sûr de la première.

Ce que dit M. Galle des férocités de Boullieux est juste. Armand Fraisse, ayant eu le malheur de feuilleter un jour des bouquins à sa porte, s'attira une scène et dut s'enfuir au plus vite; mais quand Boullieux vous avait pris en amitié, il était obligeant et pas trop cher. Avec cela, sur tout les idées les plus singulières. Un soir, montant à l'entresol de sa boutique du quai de l'Hôpital, il trouve un voleur caché, le saisit (il avait de la moigne), le remet aux « bleus » et l'affaire suit son cours.

Or sus Boullieux avait lu que le vol « avec escalade » entraîne la Cour d'assises. Ayant su que son voleur n'allait qu'en correctionnelle, il fut indigné, et écrivit de sa belle encre une belle lettre qu'un grand journal eut la bonhomie d'accueillir, et dans laquelle il soutenait *mordicus* que le voleur ayant « escaladé » l'escalier desservant l'entresol, il y avait clairement « escalade » (!) — Vainement lui lisait-on l'art. 397, qui définit la chose, il n'en voulait point démordre. Il disait, d'ailleurs non sans quelque appa-

Digitized by Google

rence de raison, que le voleur ne pouvait s'être introduit dans l'entresol que pour l'assassiner pendant la nuit.

Le système du voleur ou de son avocat consistait à prétendre qu'il était entré dans la boutique en l'absence de Boullieux pour dérober un livre, et que l'ayant entendu rentrer, il s'était réfugié à l'entresol. Ce système fut accueilli, ce qui me semble aussi fort en son genre que la théorie de Boullieux sur l'escalade, et le voleur en fut quitte pour une légère peine.

Cathabard, lui, connaissait la librairie à fond, était de rapports agréables. Il vendait loyalement et à bon marché. Mais il avait du vieux Lyonnais, et quand vous aviez fait une facture de cinq cents francs, il exigeait *recta* les deux sous de timbre ; et si vous n'aviez mis qu'un timbre de deux sous au lieu de trois pour le retour de la facture, vous l'attendriez encore. Je ne crains pas ces gens précis, qui ne trompent jamais, mais pour qui un sol est un sol. — A moi aussi, il m'est arrivé souvent de faire une économie de six blancs. Il est vrai que c'était pour dépenser cent francs inutilement deux pas plus loin. — « Étroit au son, large à la farine », disait ma mère. — Aux maux qui accablèrent Cathabard à la fin de sa vie s'était ajoutée une surdité fort pénible pour lui, et guère moins pour les autres.

Mais le plus curieux des bouquinistes, ce fut Pandel, que l'on voyait toujours à la porte de sa boutique lisant un de ses livres, coiffé d'un chapeau gras et cabossé dont se serait plaint le seau des équevilles, vêtu d'une redingote en accord de tierce avec le chapeau. Il était installé jadis dans l'allée d'une maison, place Bellecour, démolie pour le passage de la rue de l'Impératrice.

Il vint alors sur le quai de l'Hopital. Sa boutique n'était qu'un cuchon de livres de deux sous, montant jusqu'au

Digitized by Google

plancher et couverts d'un pouce de poussière noire et grasse, comme celle de Lyon. Avec cela il savait tout ce qu'il avait en magasin, mais quand on lui demandait un livre, il vous répondait invariablement : — Heu ! il est bien par là dans quelque pile... Revenez dans huit jours, je le chercherai. — Si vous reveniez à la date fixée et que vous fussiez quelque peu de ses amis, le volume vous était remis exactement. Sinon, et surtout s'il soupçonnait que l'acheteur ne le payerait pas comptant, il avait été introuvable.

Aussi, pour obtenir ce qu'il voulait, Chantelauze, qui, à un certain moment, collectionnait les éditions *princeps* de nos grands classiques, avait-il l'habitude de lui montrer une pièce d'or. Cette vue exerçait sur Pandel une influence fascinatrice et, s'il le possédait, le livre demandé était bientôt trouvé.

Il ne s'était pas lavé le visage depuis beaucoup de lustres. Le pauvre diable, malade d'une maladie de la vessie, fermait sa boutique deux fois par jour pour se sonder et disait mélancoliquement : « Comment voulez-vous que je puisse me guérir, lorsque l'Empereur et Sainte-Beuve ne l'ont pas pu ? »

Et dire que Pandel avait été brillant, une sorte de gommeux, alors qu'il était commis-voyageur dans sa jeunesse, plein de soins, et de la propreté la plus poussée. Il me dit un jour qu'il avait 8000 francs à la caisse de retraite pour la vieillesse. A ces quelques cents francs de rente, ajoutez-le produit de quelques petites ventes de livres aux écoliers. Il vivait avec cela. On m'a dit qu'à sa mort son fonds avait été vendu en bloc 1,500 francs.

Ainsi s'en vont nos vieux types lyonnais, où nous allons tous.

PUISTPELU.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Sécularisation de l'Abbaye de Savigny

(1784)

Fondée au VIIe siècle, ou au siècle suivant, au plus tard, l'abbaye de Savigny était déjà florissante sous le règne de Charlemagne. Après avoir été dévastée par les Hongres, en 939, elle parvint bientôt à un degré de puissance et de richesse, qui ne fit que s'accroître, pendant tous le cours du Moyen Age. Un grand nombre d'églises de nos campagnes lui doivent leur fondation, et demeurèrent sous son patronage jusqu'à la Révolution. Enrichie surtout par les nombreuses donations, déterminées par la terreur inspirée par l'approche de l'an mille, cette abbaye fonda aussi de nombreux prieurés dont les principaux étaient ceux d'Ancy, d'Arnas, de Courzieu, de Marcy-sur-

Digitized by Google

Anse, de Montrottier, de Mornant, de Noailly, de Randans, de Tarare, de Ternant, de Saint-Clément-sur-Valsonne, de Saint-Nizier-d'Azergues et de Salt-en-Donzy. Le prieuré de Talloires, sur les bords du lac d'Annecy, dépendait aussi de Savigny.

Mais la décadence de l'abbaye commença, au XVIe siècle, quand elle fut soumise à des abbés commendataires, non tenus à résidence. Elle fut consommée par l'application constante de la règle qui exigeait, pour l'admission des religieux, la preuve de quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. En effet, pendant les deux derniers siècles, les cadets des familles nobles préférèrent la gloire militaire à la vie du cloître, et la nouvelle noblesse d'échevinage ne pouvait justifier toujours de preuves nobiliaires suffisantes.

En 1760, Savigny ne compte plus ainsi que quinze religieux. Vingt ans plus tard, ce nombre est réduit à onze, quand l'abbé commendataire, François de Clugny, évêque de Riez, qui ne vint jamais dans son abbaye, autorisé par des lettres patentes du 18 juillet 1779, consentit avec les prieures de l'Argentière, d'Alix et de Leigneu, des traités qui attribuaient à ces trois monastères tous les biens de Savigny, après sa suppression (1)

---

(1) Voici l'ordre chronologique des documents que nous avons eus sous les yeux. — 10 mai 1780. Traité fait à Paris, entre François de Clugny, évêque de Riez et abbé commendataire de Savigny, et Marie-Madeleine de Gayardon de Fenoyl, prieure de l'Argentière. — 23 mai 1780. Assemblée du chapitre de Leigneu, pour délibérer sur l'union projetée. — 28 mai 1880. Procuration donnée par l'abbé commendataire de Savigny, pour traiter avec les prieures d'Alix et de Leigneu. — 1er juin 1780. Assemblée du chapitre d'Alix, pour délibérer

Digitized by Google

Ces traités faits, les moines demandèrent eux-mêmes au Pape, la sécularisation de l'abbaye, en se fondant sur ce que la régularité de la vie commune était devenue impossible, par suite du petit nombre des religieux, leur âge ou leur faible santé. La faveur demandée ne se fit guère attendre. Par une bulle du 9 des calendes de juillet 1780 (23 juin 1780), le pape Pie VI, considérant que « la sécularisa-« tion des monastères est une mesure utile, quand ils ne « peuvent plus être administrés, suivant les règles de l'ordre, « par suite du manque des religieux, leur âge ou leurs infir-« mités », releva les moines de tous leurs vœux, à l'exception de celui de chasteté, et leur permit de se retirer où bon leur semblerait, en leur assurant toutefois les revenus de leur office et les pensions que devait leur assurer l'archevêque de Lyon. Les religieux demeuraient seulement chargés de la disposition de l'église abbatiale et des autres édifices. Mais tous les biens de l'abbaye étaient attribués par tiers aux trois chapitres de chanoinesses nobles de l'Argentière, d'Alix et de Leigneu.

Cette bulle, d'une longueur excessive, et écrite dans un latin diffus, ne pouvait trouver place dans notre recueil. Mais nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de publier le texte du décret archiépiscopal et des lettres patentes qui vinrent, quelques années après, assurer l'exécution de la bulle pontificale, en précédant de bien peu de temps l'œuvre de la Révolution.

A. V.

---

sur le traité d'union. — Juin 1780. Traités entre les fondés de pouvoir de l'abbé commendataire et les prieures d'Alix et de Leigneu. — 23 juin 1780. Bulle pontificale prononçant la sécularisation de l'abbaye de Savigny. — 1er octobre 1784. Décret de sécularisation rendu par Mgr de Montazet, archevêque de Lyon. — octobre 1784. Lettres patentes du Roi autorisant la sécularisation de l'abbaye.

Digitized by Google

I

Décret de Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, prononçant la sécularisation de l'abbaye de Savigny.

(*1er octobre 1784.*)

Antoine Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commissaire du Saint Siège apostolique en cette partie, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Savoir faisons que, vu la Bulle de Notre Saint Père le Pape Pie VI, obtenue à la requête et pour la sécularisation des Grand Prieur et Religieux profès du monastère éteint et supprimé de Saint Martin de Savigny, ancien ordre de Saint-Benoît, de notre diocèse, savoir de messires Joseph de Barthelats, prêtre, grand prieur, Nicolas-Marie de Prisque de la Tour Servil, sou-diacre, prieur claustral, Jean Ponthus de Thy, soudiacre, aumônier, Henry de Maritain d'Availly, diacre, communier, Philibert-Joseph de Foudras, prêtre, doyen de Lanay, Charles de Bard, sou-diacre, chantre, et Antoine Louis François de Royer de Saint Micaud, simple clerc, infirmier, donnée à Rome, en date du neuf des kalendes de juillet mil sept cent quatre vingt, duement scellée, controllée, vérifiée et à nous adressée avec commission pour procéder par nous-mêmes ou par un Commissaire délégué, selon les règles canoniques à ladite sécularisation, fulminer ladite Bulle et en ordonner l'exécution sous les clauses et conditions et pour les causes y contenues ; en conséquence, séculariser les personnes desdits Grand Prieur et Religieux, les dispenser de leurs vœux de religion, à l'exception de celui de chasteté ; leur permettre de porter l'habit des ecclésiastiques séculiers et de demeurer où ils jugeront à propos sous l'obéissance et la juridiction des ordinaires, les déclarer capables, à l'instar desdits ecclésiastiques séculiers, d'obtenir et posséder canoniquement toutes sortes de bénéfices, les séculiers en titre, les réguliers en commende, de rester en possession de ceux qu'ils possèdent, sans avoir besoin de nouvelles provisions, de posséder des pensions sur toutes sortes de bénéfices, de jouir des dons et legs, qui pourront leur être faits par testament, donation ou autrement, d'en disposer par voies semblables, ainsi que de tous autres biens qui leur appartiendront en propriété après leur sécularisation, sous la clause expresse qu'ils ne pourront ni succéder, ni hériter, ni rien prendre et

Digitized by Google

prétendre à titre de légitime, héritage, succession *ab intestat* ou autrement, dans les biens et droirs qui, à cause de l'émission de leurs vœux ont pu ou pourront écheoir à leurs parens, alliés ou autres. La Requête à nous présentée par lesdits Grand Prieur et Religieux, à ce qu'il nous plut accepter ladite commission apostolique, procéder en conséquence à la fulmination de ladite Bulle de sécularisation de leurs personnes et en ordonner l'exécution. Notre appointement en marge de ladite Requête du quatorze octobre mil sept cent quatre-vingt, de soit-communiqué avec les pièces jointes à notre Promoteur du dix-sept du même mois. Notre ordonnance du vingt du même mois portant acceptation de ladite commission et qu'il seroit sursis à la fulmination de ladite Bulle de sécularisation, jusqu'à ce qu'il eut été statué définitivement sur la procédure commencée pour l'extinction et suppression des titres d'abbaye et monastère dudit Savigny, en exécution d'une autre Bulle de Notre Saint Père le Pape Pie VI du dix des kalendes de juillet de la même année. Le Décret par nous rendu le huit décembre mil sept cent quatre vingt un de l'extinction et suppression des titres d'Abbaye, Monastères, Places monacales, Mense abbatiale, Mense conventuelle et Offices claustraux dudit Savigny, de l'union de leurs droits, biens et revenus à partager par tiers, aux trois Chapitres nobles des Abbesses et Chanoinesses Comtesses de Sainte Marie de Leigneux, de Saint Denis d'Alix, et de Notre-Dame de Coise en l'Argentière de notre diocèse. Les Lettres patentes données sur notre Décret du mois de juillet mil sept cent quatre vingt deux. L'arrêt d'enregistrement de notre dit Décret et desdites Lettres patentes du six juillet de la présente année mil sept cent quatre vingt quatre. La Requête à nous présentée par lesdits Grand Prieur et Religieux de Savigny, tendante à ce que vu toutes les pièces ci-dessus visées et dattées et notamment ladite Bulle de sécularisation de leurs personnes, du neuf des kalendes de juillet mil sept cent quatre-vingt, il nous plût, pour les causes et moyens y contenus et en vertu de ladite commission apostolique par nous acceptée, procéder par nous-même ou par un Commissaire délégué, à la fulmination de ladite Bulle de sécularisation et en ordonner l'exécution selon sa forme et teneur; ladite Requête portant pouvoir spécial d'agir en leurs noms aux fins d'icelle à M. Lecourt, procureur aux cours de Lyon, signée Barthelats, grand prieur, tant pour lui que pour Jean Ponthus de Thy, aumônier dudit monastère, suivant sa procuration du quatre août dernier, reçue Belime et Etienne, notaires au Châtelet de Paris; signée

Digitized by Google

aussi de Prisque de la Tour-Servil, prieur claustral, tant en son nom qu'en celui d'Antoine-Louis-François de Roger de Saint-Nicoud, religieux infirmier du même monastère, suivant sa procuration du neuf dudit mois d'août, reçue Marchand et Siredey, notaires royaux en Challonois, duement controllée et légalisée ; signée encore de Bard, chantre ; Foudras, doyen de Lanay et d'Availly, Communier ; lesdites deux procurations jointes à ladite Requête. Notre appointement en marge de ladite Requête du six septembre dernier, de soit-communiqué avec les pièces jointes ci-dessus visées à notre Promoteur général. Les réquisition et conclusion de notre Promoteur du onze du même mois, tendantes à ce qu'avant de procéder à la fulmination de ladite Bulle de sécularisation, il fût procédé à sa requête par devant nous ou par devant tel commissaire qu'il nous plairoit déléguer à une information de commodité ou incommodité. Notre Ordonnance du douze du même mois, portant délégation à M. l'abbé Peronneau, notre official diocésain et l'un de nos vicaires généraux, pour faire ladite information de commodité ou incommodité et toutes instructions préalables à la fulmination de ladite Bulle de sécuralisation jusqu'au décret exclusivement. La Requête présentée audit Commissaire délégué, pour et au nom desdits Grand Prieur et Religieux de Savigny, signée Lecourt, procureur aux cours de Lyon, leur fondé de procuration et tendante à ce que les pièces jointes ci-dessus visées, il lui plût accepter ladite délégation de procéder en conséquence. L'ordonnance dudit Commissaire délégué du vingt du même mois, portant acceptation de ladite délégation, indication des lieu, jour et heure, choisis pour ladite information, ensemble commission pour assigner à la requête du promoteur, tant les témoins à entendre que lesdits Grand Prieur et Religieux pour les voir produire, jurer et reprocher. Les assignations données à la requête des promoteurs, aux fins de l'ordonnance dudit commissaire délégué, tant aux dits témoins qu'aux dits Grand Prieur et Religieux, par exploit de l'huissier Ducret, du vingt et un du même mois. Le procès-verbal dressé par ledit Commissaire délégué, de la prestation de serment desdits témoins, en date du vingt-trois du même mois, dans le prétoire de l'Officialité de Lyon, sur les réquisitions et en présence dudit Promoteur, après défaut donné et le profit d'icelui octroyé contre lesdits Grand Prieur et Religieux non comparants. L'information faite le même jour audit prétoire par ledit Commissaire de la commodité ou incommodité de la sécuralisation desdits Grand Prieur et Religieux, contenant les dépositions de six témoins mis

Digitized by Google

séparément, après lecture à eux faite de ladite Bulle de sécularisation et de toutes les pièces ci-dessus dattées; de laquelle information, il résulte qu'attendu l'extinction et suppression du monastère et conventualité de Savigny, l'âge avancé, les infirmités et le petit nombre desdits Grand Prieur et Religieux qui ne sont plus que sept, il y a lieu de les séculariser conformément à ladite Bulle. L'ordonnance dudit Commissaire du vingt-quatre du même mois, portant que ladite information avec toutes les pièces ci-dessus visées et datées soient montrées au promoteur. Les conclusions deffinitives de notre dit Promoteur du vingt-neuf du même mois.

Tout vu et considéré et le saint nom de Dieu invoqué, en vertu des pouvoirs à nous donnés par la dite Bulle de Notre Saint Père le Pape Pie VI, expédiée à Rome, le neuf des kalendes de juillet mil huit cent quatre vingt, à nous adressée et à la charge qu'il sera obtenu sur notre présent Décret toute autorisation et confirmation nécessaire de Sa Majesté, nous avons, en ce qui concerne l'autorité ecclésiastique, pour la fulmination et exécution de ladite Bulle, et pour les causes canoniques susdites, sécularisé et sécularisons chacun desdits Grand Prieur et Religieux profès dudit monastère éteint et supprimé de Saint Martin de Savigny, ancien ordre de Saint Benoit, de notre diocèse, savoir messires Joseph de Barthelats, prêtre, grand prieur, Nicolas Marie de Prisque de la Tour Servil, soudiacre, prieur claustral, Jean Ponthus de Thy, soudiacre, aumonier, Henri de Maritain d'Availly, diacre, communier, Philibert-Joseph de Foudras, prêtre, doyen de Lanay, Charles de Bard, soudiacre, chantre, et Antoine Louis François de Royer de Saint Micaud, simple clerc, infirmier. Et en conséquence, conformément à la dite Bulle, nous les avons dispensés et dispensons chacun d'eux en particulier de leurs vœux de religion, à l'exception de celui de chasteté, leur permettons de porter l'habit des ecclésiastiques séculiers et de demeurer où ils jugeront à propos sous l'obéissance et la juridiction des ordinaires, selon les saints canons, les déclarons capables, à l'instar des ecclésiastiques séculiers, d'obtenir à posséder canoniquement toutes sortes de bénéfices, les séculiers en titre, les réguliers en commende, de rester en possession de ceux qu'ils possèdent sans avoir besoin de nouvelles provisions, de posséder des pensions sur toutes sortes de bénéfices, de jouir des dons et des legs qui pourront leur être faits par testament, donnation ou autrement, d'en disposer par voies semblables, ainsi que de tous autres biens qui leur appartiendront en propriété après leur

Digitized by Google

sécularisation, duement autorisée et confirmée par Sa Majesté, sur la clause expresse néanmoins, qu'ils ne pourront ni succéder, ni hériter, ni rien prendre et prétendre à titre de légitime, héritage, succession *ab intestat* ou autrement dans les biens et droits, qui, à cause de l'émission de leurs vœux, auroient pu échoir à leurs parens, alliés ou autres.

Donné à Lyon, le premier octobre mil sept cent quatre vingt quatre, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre seing de notre secrétaire.

ANT., archev. de Lyon.

Par Monseigneur,
DERUE, secre.

II

LETTRES PATENTES AUTORISANT LA SÉCULARISATION DE L'ABBAYE DE SAVIGNY.

(*Octobre 1784.*)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Nos amés : Joseph de Barthelats, Nicolas Marie de Prisque de la Tour Servil, Jean Ponthus de Thy, Henri de Maritain d'Availly, Philibert Joseph de Foudras, Charles de Bard et Antoine Louis François de Royer de Saint Micaud, tous religieux profès, composant la conventualité du monastère et abbaye de Savigny, ancien ordre de Saint Benoit, diocèse de Lyon, nous ont très humblement fait représenter que dans la disposition où nous nous sommes trouvés, de permettre l'extinction et la suppression desd. abbaye et monastère, avec union des biens en faveur des Chapitres nobles de Leigneux, d'Alix et de Coise en l'Argentière, ils se seroient en conséquence de notre permission, pourvus en Cour de Rome, à l'effet d'obtenir la sécularisation de leurs personnes, ce qui leur auroit été octroyé par une Bulle du Pape, en date du neuf des calendes de juillet

Digitized by Google

mil sept cent quatre vingt, adressée au S. Archevêque de Lyon, en qualité de commissaire apostolique à cet effet, qu'ensuite de la suppression et extinction desd. abbaye et monastère, prononcée en exécution d'autre Bulle du Pape, du dix des calendes des mêmes mois de juillet et an, et revêtue de nos Lettres patentes confirmatives, il auroit été par le dit Archevêque, rendu un décret particulier, en date du premier octobre, présent mois par lequel, après les formalités requises et accoutumées, il auroit prononcé la sécularisation des exposants et conformément à lad. Bulle du neuf des calendes de juillet mil sept cent quatre vingt, les auroit dispensé chacun personnellement de leurs vœux de religion, à l'exception du vœu de chasteté, avec faculté de se retirer dans tels lieux qu'ils jugeront à propos, pour y vivre sous la juridiction des ordinaires et y jouir de tous les avantages de la sécularité, conformément aux lois et ordonnances du Royaume, à l'exception du droit de succéder *ab intestat*. Mais comme led. décret et lad. sécularisation ne peuvent avoir lieu sans notre autorité, ils nous ont très humblement supplié de leur accorder nos Lettres patentes à ce nécessaire, et en conséquence de les maintenir dans la possession et jouissance des bénéfices dont ils étoient pourvus avant la suppression du monastère de Savigny et de la plénitude des pensions viagères qui leur ont été attribuées sur icelui, par le décret de supression.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vu la Bulle de Notre Saint Père le Pape du neuf des calendes de juillet mil sept cent quatre-vingt, ensemble le décret de sécularisation rendu en conséquence par le S. Archevêque de Lyon, en date du premier du présent mois, lesquels sont ci attachés, sous le contre scel de notre Chancellerie, nous avons approuvé, confirmé et autorisé et par ces présentes signées de notre main, approuvons, confirmons et autorisons lesd. Bulles et Décret, voulons qu'ils soient exécutés selon leur forme et teneur, pourvu qu'en lad. Bulle, il n'y ait rien de contraire aux saints canons, ainsi qu'aux droits de notre Royaume et aux maximes et libertés de l'Eglise Gallicane. Ordonnons, en conséquence, que les exposans dénommés aud. décret continueront de jouir de tous les bénéfices, dont ils sont en possession, ainsi que des pensions viagères, qui ont été attribuées à chacun d'eux par le décret de suppression du monastère de Savigny, et aux conditions y portées.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers, les Gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, que ces présentes ils ayent à

Digitized by Google

faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user les exposans, ensemblé les parties intéressées, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, et nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles, au mois d'octobre, l'an de grace mil sept cent quatre vingt quatre, et de notre règne le onzième.

LOUIS.

Digitized by Google

CHANSON

Oh viens, Rosette, tout là-bas
Dans la grande plaine,
Toute pleine
D'églantines et de lilas,
Oh viens, Rosette, tout là-bas !

Ici tout est morne, et se noie
Dans un horizon sans chaleur ;
Là-bas c'est la vie et la joie,
C'est la fête de la couleur.
Tu trouveras ma maisonnette
Toute blanche au soleil levant,
Et sa porte se couronnant
De la glycine violette.

Oh viens, Rosette, tout là-bas,
Dans la grande plaine
Toute pleine
D'églantines et de lilas,
Oh viens, Rosette, tout là-bas !

Digitized by Google

Là tout fleurit, chante, s'agite,
Et le grand pré garde à foison
Le bouton d'or, la marguerite;
Nous en ferons une moisson
Pour orner tes boucles légères,
Et nous les tresserons tous deux,
Au fond du bois mystérieux,
Du bois de pins et de bruyères.

Oh viens, Rosette, tout là-bas
Dans la grande plaine
Toute pleine
D'églantines et de lilas,
Oh viens, Rosette, tout là-bas.

Là tu verras des champs de roses,
Et, comme au printemps, en hiver
L'oiseau chanter de douces choses,
Sur notre buisson toujours vert;
L'air est plein de bruissements vagues,
Des parfums du myrte et du foin,
Et la mer, toute bleue, au loin
Vous berce au rythme de ses vagues.

Oh viens, Rosette, tout là-bas
Dans la grande plaine,
Toute pleine
D'églantines et de lilas,
Oh viens, Rosette, tout là-bas!

Digitized by Google

Dans cette atmosphère embaumée,
Dans ce gai pays du soleil,
Tu seras toi, ma bien-aimée,
Ma fleur et mon rayon vermeil ;
Mon sourire, ma poésie,
Ma reine, mon charmant oiseau,
Mon printemps et mon renouveau,
Mon ciel bleu, mon bonheur, ma vie !...

Oh viens, Rosette, tout là-bas
Dans la grande plaine,
Toute pleine
D'églantines et de lilas,
Oh viens, Rosette, tout là-bas !

LA FLEUR DES RUINES

D'un beau rempart démantelé,
Par la foudre ou quelque tempête,
Certain jour un jeune poète
Contemplait l'aspect désolé.

Et voyant la pierre noircie
Qui, sèche, morne, sans reflet,
Malgré le soleil de juillet
Restait sans chaleur et sans vie,

Digitized by Google

Il disait : « Voilà bien le cœur
« Que l'épreuve meurtrit et brise
« En lui, comme ici, s'éternise
« Le deuil inerte et plein d'horreur ! »

Mais soudain, au milieu des pierres
Surpris, il vit se balancer
La campanule, et s'élancer
Les touffes roses des bruyères.

« Il n'est cœur ni blessé, ni mort, »
Reprit-il, « à qui Dieu n'envoie
« La semence de quelque joie
« Pour sourire et fleurir encor !... »

Alix de Bérangeon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 juillet 1888.* — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. le Président annonce à l'Académie que douze de ses membres, au nombre desquels se trouvaient les deux présidents et les deux secrétaires généraux, se sont rendus à Saint-Genis-Laval, le dimanche 1er juillet, pour visiter l'Observatoire dirigé par M. André. Un compte rendu de cette visite sera fait par M. Leger.

M. Valson fait un rapport oral sur un ouvrage offert à l'Académie par M. le comte de Sparre, professeur à la Faculté catholique des Sciences, et intitulé : *Cours sur les fonctions elliptiques.* La théorie des fonctions elliptiques tient aujourd'hui le premier rang parmi toutes les théories dont s'occupent aujourd'hui les géomètres.

Après avoir présenté un résumé historique de l'origine et des développements successifs de cette partie de l'analyse mathématique, M. Valson caractérise la part que l'auteur a prise aux travaux des savants contemporains. Le nouveau travail de M. le comte de Sparre a pour objet de ramener à une forme classique les travaux et les découvertes les plus récentes concernant la théorie des fonctions elliptiques. Il a été composé à l'occasion d'un cours professé, depuis plusieurs années par l'auteur, à un groupe de jeunes gens, déjà licenciés, qui préparent des travaux personnels en vue du doctorat.

M. Guimet communique une étude sur les colonies de l'Inde et

Digitized by Google

spécialement sur la ville de Madras, au XVIIIe siècle. Cette ville, simple fort à l'origine, était la capitale des établissements anglais sur la côte du Coromandel, quand la Bourdonnaye, gouverneur de l'Ile de France et de Bourbon, s'en empara, par un coup de main hardi, au mois de septembre 1746. Mais il avait promis de la rendre aux Anglais, moyennant une certaine somme, et il exécuta loyalement sa promesse, malgré les ordres contraires de Dupleix. Demeuré seul dans l'Inde, après la disgrâce de la Bourdonnaye, Dupleix subit de grands désastres et fut disgracié à son tour. Pendant ce temps, Clive rétablissait les affaires des Anglais. Pour sauvegarder les intérêts de la France, on eût dû se servir alors de Bussy, aventurier hardi et habile. Mais on donna pour successeur à Dupleix, Lally-Tollendal, qui ne connaissait pas l'Inde, et qui, au lieu de s'appuyer sur les rois indiens, froissa, à la fois, les prêtres et les rajahs. Lally-Tollendal échoua devant Madras et perdit Pondichéry. Revenu en France, un arrêt du Parlement l'envoya mourir sur l'échafaud; mais cette sentence, qui était un acte d'opposition à la royauté, fut cassée plus tard, par plusieurs arrêts du Conseil.

M. Mollière commence la lecture d'un mémoire de M. Albert de Boys, membre correspondant, intitulé : *le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit*. Dans ce travail, qui présente un grand intérêt d'actualité, l'auteur expose d'abord que si on a revendiqué pour l'Assemblée de Vizille l'honneur d'avoir commencé la Révolution, cette assertion n'est vraie qu'en ce sens que cette Assemblée fut précédée par la journée des Tuiles. Le but des opposants n'était pas, en effet, de proclamer les Droits de l'homme, mais de restaurer le passé, en faisant rétablir les anciens Etats du Dauphiné. Dans sa lutte contre la royauté, le Parlement de Grenoble défendait ses intérêts matériels, atteints par la suppression des offices et la création de deux grands bailliages, dans son ressort. Et telle était la situation, quand le 20 mai, les membres de cette haute cour de justice, trouvant les portes du Palais fermées, furent contraints de se réunir dans l'hôtel du premier Président pour rendre un arrêt de protestation.

Séance du 10 juillet 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — Hommage fait à l'Académie : *Notes de voyage sur les mines de Shamrock et Ibernia* (Westphalie), par M. Martin, ingénieur aux mines de Rochebelle (Gard).

Digitized by Google

M. Mollière continue la lecture du mémoire de M. Albert du Boys sur l'Assemblée de Vizille. Dans cette partie de son travail, l'auteur fait le récit des événements qui remplirent la journée des Tuiles. Cette émeute, malgré les actes de violence qui la signalèrent, ne fut point réprimée par la force, et ce fut dans un but d'apaisement que le pouvoir royal consentit à la réunion des trois Ordres du Dauphiné, au château de Vizille. L'esprit qui présida à cette Assemblée, n'est pas douteux. Ses membres tenaient, avant tout, à rétablir la vieille constitution du Dauphiné. Cela est évident, quand on relit le discours prononcé par le président, le comte de Morges, et l'adresse au roi, dans laquelle on demandait, sous la forme la plus respectueuse, que les trois Ordres du Dauphiné pussent se réunir avec la double représentation du Tiers-Etat. Cette demande fut accueillie, et c'est dans ces conditions que fut tenue, quelque temps après, l'Assemblée de Romans, dont les décisions furent, comme celles de Vizille, très sages et très modérées.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Aristide Dumont fournit quelques explications sur l'état actuel de la question des canaux dérivés du Rhône, pour arroser les vignes phylloxérées. Cette question, dit l'orateur, n'est pas assez connue, et demande à être étudiée encore. Les intérêts de la navigation et de l'agriculture sont solidaires. S'il faut éviter de porter atteinte à la navigation du Rhône, il ne faut pas non plus que ce fleuve n'arrose plus qu'une vallée appauvrie et infertile. Pour rendre à cette vallée son ancienne prospérité, il faudrait pouvoir arroser 65,000 hectares, et pour cela il suffirait d'emprunter au Rhône 35 mètres cubes par seconde, ce qui ne saurait nuire à la navigation, notre grand fleuve méditerranéen roulant de 400 à 500 mètres cubes pendant l'été. Le canal projeté, qui servirait aussi à l'industrie, n'exigerait qu'une dépense de 110,000,000 fr. Les calculs faits au Sénat, sont inexacts, et il est certain que les sacrifices demandés à l'État, ne seraient onéreux qu'à l'origine. Mais pour obtenir des résultats pleinement satisfaisants, le canal doit avoir beaucoup d'eau et beaucoup de hauteur. L'orateur cite, à l'appui, l'exemple du canal de Turin, dont la dérivation va être portée de 120 mètres cubes par seconde, à 140 mètres cubes. L'opposition, faite au projet, n'est pas raisonnée ; elle cessera, quand la question aura été étudiée sous toutes ses faces, car l'intérêt de la navigation peut se concilier pleinement avec celui de l'agriculture.

Séance du 17 juillet 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. —

Digitized by Google

Hommage fait à l'Académie : *Voyage autour de Crussol*, par le docteur Francus. — M. Guimet, continuant la lecture du récit de son voyage à Madras, raconte l'entretien qu'il a eu avec un brahme sivaïte, auquel il rendit visite. Ce brahme, qui manifestait une vive sympathie pour les Français, est panthéiste et croit à une âme universelle, qui est l'esprit de Dieu. Il croit aussi à la métempsycose. Sa morale est résumée dans une série de préceptes simples : Dites la vérité ; faites la charité, et quelques autres semblables. Ce brahme appartient à l'école Védanta, l'une des six principales écoles philosophiques existant aux Indes. Résumant en quelques mots le caractère de ces diverses écoles, l'orateur signale les points de ressemblance qui les rapprochent de la philosophie grecque. La ressemblance est telle qu'il est difficile de ne pas croire que les philosophes grecs ont emprunté une grande partie de leurs doctrines à la philosophie indoue. Pythagore est ainsi un pur védantique, tandis qu'Aristote semble appartenir à l'école Nyaya, ou logique de Gotama. On retrouve aussi dans le pyrrhonisme, de même que dans le stoïcisme et dans l'école de Démocrite, des traces incontestables de la philosophie de l'Inde. — Sur une observation présentée par M. le docteur Saint-Lager, l'orateur ajoute que cette influence ne saurait être contestée, car du moment que l'on retrouve les mêmes principes, dans les deux pays et qu'il est certain que les philosophes grecs n'ont pas enseigné dans l'Inde, il en résulte nécessairement que certains principes de la philosophie grecque ont dû être empruntés à celle des Indous.

M. Leger présente le compte rendu de la visite faite, par l'Académie, le 1er juillet, à l'observatoire de Saint-Genis-Laval. Il décrit l'installation générale de cette importante création scientifique et l'organisation de ses quatre principaux services : *astronomique*, *horaire*, *météorologique* et *magnétique*. Dans le service astronomique, il fait connaître les dispositions et le fonctionnement des magnifiques appareils, dont est doté l'établissement, grand et petit cercles méridiens, équatorial ordinaire et grand équatorial coudé. Grâce au zèle du directeur, M. André, le service horaire est devenu un service public, dont Lyon a été admis à profiter heureusement. La météorologie, la physique du globe, les variations magnétiques et les incidents scismiques font aussi l'objet des plus importantes études dans notre belle station de Saint-Genis. La plupart des phénomènes y sont enregistrés d'une manière continue par les appareils les plus ingénieux et les plus précis. En somme, ce bel ensemble constitue une station de premier ordre, qui fait honneur à la fois à notre

Digitized by Google

ville, au savant qui la dirige et aux pouvoirs publics qui l'ont créée et l'ont si heureusement dotée.

Séance du 24 juillet 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. Dubois, professeur de physiologie générale et comparée à la Faculté des Sciences de Lyon, autorisé à faire une lecture, communique une étude sur l'*Action de la lumière sur les pholades.* Malgré les recherches des savants contemporains, on ne sait que fort peu de choses sur la perception de la lumière par les invertébrés. Mais cette question pourra être étudiée avec plus de fruit, si l'on met à profit une singulière propriété découverte par l'orateur, pour la première fois à Roscoff, sur des pholades, qu'il avait transportées au laboratoire zoologique. En faisant, la nuit, de fréquentes visites à ces mollusques, placés en observation dans des bacs, pour étudier leur pouvoir photogénique, M. Dubois constata leur extrême sensibilité à la lumière. Dans l'obscurité, les pholades allongent leur siphon en un long tube presque toutoujours immobile; mais dès qu'une faible radiation lumineuse vient frapper cet organe, aussitôt il se rétracte brusquement et avec force. Cette contraction peut être enregistrée et permet de calculer, par l'effet produit, la nature et l'intensité de l'excitation lumineuse, ainsi que l'établissent nettement les tracés placés sous les yeux de l'Académie. Les expériences faites avec des lumières de longueurs d'onde différentes, démontrent, d'autre part, que les diverses lumières colorées n'agissent pas de la même manière sur les pholades, ce qui permet de calculer la valeur de l'excitation, en raison de la valeur d'onde employée comme excitant. En outre ces divers tracés ne sont pas obtenus nécessairement avec des pholades entières, mais simplement avec des siphons détachés de l'animal, ce qui prévient une quantité d'erreurs, pouvant provenir de manifestations nerveuses centrales. Ces expériences sans précédents et sans analogie avec celles qui ont été faites jusqu'à ce jour, seront relatées, avec les tracés, dans le mémoire complet, que prépare M. Dubois. — M. Locard signale à l'orateur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à étudier l'effet de la lumière sur d'autres mollusques, notamment sur ceux du genre *pecten*, dont l'un le *pecten pusio*, privé de mouvement, ne peut fuir la lumière. Il ajoute que néanmoins ces observations exigent de se garantir de la chaleur, à laquelle l'animal est très sensible. — M. Dubois répond que pour se préserver des effets de la chaleur, il a toujours eu soin de se servir d'une bulle d'alun. D'autre

Digitized by Google

part, s'il n'a point observé les mollusques du genre *pecten*, c'est parce que ces animaux ont des yeux, tandis que les pholades en sont privées, son but étant d'étudier spécialement la sensibilité de la peau, sous l'influence de la lumière.

M. Leger complète son rapport sur la visite de l'Académie à l'observatoire de Saint-Genis-Laval, par quelques nouvelles explications sur le service horaire. A raison de son importance pour les observations astronomiques, on a attaché un soin particulier à la précision de l'heure, qui est fournie par une pendule à seconde et transmise, chaque jour, à cinq heures du soir, à la pendule placée dans le vestibule de la Faculté des Lettres, au Palais des Arts, d'où elle est distribuée dans les divers cadrans de la ville.

Séance du 31 juillet 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — Hommages faits à l'Académie : par M. Guimet : *Revue de l'histoire des religions* (Tome XVII, n° 2, mars-avril 1888); *Annales du musée Guimet*, qui renferment un *Essai sur le Gnocitisme égyptien, ses développements et son origine égyptienne*, publié, d'après un manuscrit du *British Museum*, par M. l'abbé Amélineau; — par M. le comte de Charpin-Feugerolles : *le Forez illustré et artistique* (1er numéro). — M. Perrin rend compte de la visite qu'il a faite à l'asile fondé à Neuville, par M. Guimet, pour remettre à Mme Vettard, qui le dirige, le prix qui lui a été accordé par l'Académie. Depuis 20 ans, Mme Vettard est à la tête de cet asile, qui compte 70 petits enfants. — M. le Président rappelle à la Compagnie qu'en ce moment a lieu à Paris un Congrès pour l'étude de la tuberculose, auquel assistent deux membres de l'Académie: MM. Chauveau et Aloing, qui ont eu l'honneur d'être nommés, le premier, président, et le second, président d'honneur de cette réunion, où doit être examinée l'une des questions les plus importantes de la santé publique.

M. Humbert Mollière présente une étude sur un volume offert à l'Académie, et ayant pour titre : *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet*, décrites par M. Et. Charavay. Ce volume renferme la reproduction des pièces les plus remarquables d'une collection incomparable, qui vient d'être vendue aux enchères publiques. La science des autographes a pris son origine en France, au XVIIe siècle, et c'est en France qu'elle a atteint son plus haut degré de développement. Depuis, l'étude de ces documents a été fortement encouragée par plusieurs érudits, et surtout par l'illustre historien, Augustin

Digitized by Google

Thierry. Les auteurs des autographes analysés ou reproduits dans le volume étudié par l'orateur, sont non seulement des princes et des hommes d'Etat, mais aussi et surtout des savants. Les femmes lui ont fourni aussi un contingent important. M. Bovet ne s'est réservé que les autographes des musiciens et des artistes. Mais malgré cette lacune, ce volume renferme des documents très précieux pour la science historique.

M. Berlioux fait une communication orale sur la situation actuelle du Congo. Malgré les sacrifices énormes faits par les Belges, qui ont dépensé, pour cet objet, la somme considérable de 1,900,000 francs, la partie supérieure de cette contrée est perdue, et l'on n'a pas plus de nouvelles de Stanley que du commandant Bartelot. Dans la contrée sauvegardée par l'archevêque d'Alger, on compte deux villes, Upsala et Kareba, qui sont gardées par quelques soldats, aidés de la police locale. Pour lutter contre les Négriers, l'illustre prélat vient d'entreprendre, sous le patronage du pape Léon XIII, la reconstitution de l'ordre de Malte, sur de nouvelles bases et avec de nouveaux éléments. Mgr Lavigerie a déjà obtenu l'approbation du gouvernement français, pour l'institution de cette milice, à laquelle on ne demandera plus des quartiers de noblesse, mais le seul dévouement. En ce moment, et en attendant que le gouvernement anglais se soit prononcé, ce prélat vient d'avoir une entrevue avec le roi des Belges, à Ostende, où la question doit recevoir sa solution. A l'aide des ressources fournies soit par les divers Etats, soit par les simples particuliers, on entreprendra ensuite une véritable œuvre de conquête. Déjà la mission du Saint-Esprit occupe huit postes gardés par cinq ou six cents hommes ; il faudra ensuite occuper le fleuve du Congo et les lacs de Nyanza et Tanganika, au moyen d'une flotille de canonnières à vapeur. En somme, l'affaire est fortement engagée ; et si on ne peut actuellement en prévoir les résultats, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une institution chrétienne et française qui commence et qui, à ce titre, a droit à tous nos encouragements.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 6 juin 1888.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président félicite M. Beauverie de la médaille d'or que lui a décernée

Digitized by Google

l'Académie de Reims, pour la pièce de vers intitulée : l'*Inspiration*, qui doit servir de prélude à son recueil des *Poèmes bibliques et évangéliques*, actuellement sous presse. — M. Vettard fait un rapport sur quelques articles à ajouter, sur la demande de l'administration, au nouveau règlement de la Société. — Le même orateur termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Dernier Amour*, que l'auteur a lue pour l'inauguration du *Caveau Lyonnais*.

Séance du 20 juin 1888. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Gustave Lefebvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, sollicite le titre de membre correspondant. Une commission composée de MM. Vingtrinier, Poidebard et Grillet, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Vachez communique un travail intitulé : *la Donation de la Part-Dieu aux Hospices. La légende et l'histoire.* — M. Vingtrinier donne lecture de la première partie d'une étude biographique et littéraire sur Régis de Chantelauze, dans laquelle l'orateur examine successivement sa collaboration à la *Revue du Lyonnais*, et ses *portraits d'auteurs foréziens*, publiés dans ce recueil, sous le pseudonyme de Guy de la Grye. — M. Marius Grillet donne communication d'une étude sur les *Poètes lyonnais et foréziens*, cités dans l'*Anthologie des poètes français du XIXe siècle*, publiée par l'éditeur Alphonse Lemerre. — 1887-1888, 3 vol. — Il cite aussi ceux que l'on trouve dans l'*Anthologie* d'Eugène Crépet (Hachette, 1862, 4 vol.), et dans les *Souvenirs poétiques de l'Ecole romantique* (1825 à 1840), d'Edouard Fournier (Paris, Laplace, 1880 et 1886, 1 vol.).

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Comme pris d'un remords tardif, l'été a paru vouloir s'amender sur ses fins. Le soleil avait, pour une quinzaine, repris ses clairs midis; les feuillages, trempés à outrance, semblaient se parer d'une fraîcheur printanière; l'air s'était attiédi. Pour un peu, ma foi! on aurait gagé que les jours allaient rallonger.

Courte illusion, trop tôt déçue. C'est bien l'hiver qui nous guette, et nous y tombons sans avoir connu les splendeurs vivifiantes de l'été.

⁎ Suivant la tradition deux fois séculaire, la cérémonie du 8 septembre s'est accomplie, avec le concours d'une foule qui s'accroît chaque année, plutôt qu'elle diminue.

J'incline à croire que, parmi les assistants, il en est peu — s'il en est — qui se remémorent l'objet premier de cette solennité : l'accomplissement d'un vœu fait à la suite de la peste. Rien, d'ailleurs, n'est fait pour le rappeler.

La manifestation n'en reste pas moins touchante, et il est, d'autre part, curieux que cent mille personnes puissent se livrer, sur la voie publique, à une démonstration qui serait interdite à une procession de quinze cents personnes.

Digitized by Google

⁎ Les producteurs de grains ont tenu leur Congrès annuel et les producteurs de fleurs, leur Exposition.

Nous avons plus de blé qu'on ne croyait d'abord. Est-ce un bien? Est-ce un mal? J'entends pour les producteurs, car du consommateur, peu leur en chaut à messieurs les congresistes; ce n'est pas de lui que le Congrès s'occupe.

Si le déficit en froment est moindre, les taxes seront maintenues à la frontière; s'il s'était trouvé plus considérable, le gouvernement supprimait les droits. Quel malheur qu'on ne puisse avoir à la fois l'abondance et la cherté!

Eh bien! ce résultat, les horticulteurs l'obtiennent. Ils font beaucoup de fleurs, les vendent un bon prix et ne repoussent pas la concurrence étrangère.

Attendons, toutefois, et que les économistes ne se pressent pas trop de donner aux jardiniers fleuristes le prix de vertu.

⁎ Ce ne sont pas les prix de vertu que les concurrentes étaient allées chercher à Spa. Je sais que la beauté n'exclut pas la vertu — tant s'en faut! — et je suis assuré que celle-ci prêtera toujours un appoint très appréciable à celle-là. Mais enfin, dans les concours de beauté, il n'est pas question d'autre chose.

Je trouve même que le programme manque de précision. Quel code d'esthétique applique-t-on? et quelles garanties d'impartialité offrent les juges?

Les Françaises ont peu brillé jusqu'à présent, dans ces tournois, et celle de nos compatriotes lyonnaises qui a obtenu un prix à Spa, porte un nom de forme étrangère. Comment se fait-il qu'aucun journaliste ne l'ait encore interrogée, à seule fin de nous apprendre comment fonctionne le jury et quel coefficient fournit chacune des soixante-douze beautés inscrites au Coran? Car je présume que le visage n'est pas seul en cause et que «le reste» est bien compté pour quelque chose.

⁎ C'est, je crois, d'Amérique que nous sont venus ces concours où — toute révérence gardée — on me paraît faire œuvre de maquignon plus que d'artiste.

Digitized by Google

C'est d'Amérique aussi que nous viennent les multiples applications des récentes découvertes scientifiques. Aujourd'hui, des journaux parlent du son comme force motrice.

Le son étant le produit d'une vibration, il est évident qu'il en résulte un mouvement; mais une forme motrice utilisable, la chose demande à être prouvée par des faits.

⁂ Je sais que l'éclairage électrique a passé par bien des essais avant d'être au point où nous le voyons. Il y a loin des projections lumineuses faites, en 1856, pour éclairer la rue Impériale, aux lampes qui donnent une lumière à la fois fixe et divisée à l'infini, que la Compagnie du gaz a installée dans nos théâtres.

Il faut espérer que l'on ne s'en tiendra pas à si peu et que nos cafés et magasins seront bientôt dotés d'un éclairage qui fonctionne depuis longtemps dans des villes de troisième ordre.

⁂ Cependant je préfère encore cette diffusion lente aux mesures draconiennes qui font de la France entière un régiment, où tout le monde doit lever le pied gauche au même moment et au même coup de baguette.

Il est question d'imposer une heure nationale. En éprouvez-vous le besoin? Moi, je ne vois pas la nécessité que ma montre donne exactement la même minute que l'horloge de Quimper. Que les gares de chemins de fer français aient toutes la même heure, c'est fort bien ; mais quelle manie d'uniformiser l'heure des trente-six mille communes de France!

Je vous le dis en vérité : nous périrons par le cordeau et l'uniforme.

⁂ Septembre a été marqué par plusieurs incidents dramatiques.

En démolissant les remparts qui séparaient la Croix-Rousse de Lyon, on semble avoir compromis l'immunité dont jouissait le faubourg, en matière criminelle. Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait pas

Digitized by Google

d'exemple qu'un attentat contre les personnes ait été signalé à la Croix-Rousse.

Un assassinat, rue d'Ivry, a entamé le vieux renom du quartier, il y a quelques années ; un brutal attentat, commis par un médecin, vient d'ajouter un fait à la série malheureusement ouverte.

Qu'auraient dit ses défenseurs — car il en a — si le docteur, allant présenter un mémoire en ville, avait été accueilli à coups de couteau ou de pistolet par un client retardataire ?

⁂ Autre incident dramatique, celui qui s'est produit au cours de la tapageuse séance du Conseil municipal, le jeudi 27.

« Personne ne me fera croire que cela n'était pas arrangé d'avance, » murmurait, d'un ton gros de sous-entendus, un intransigeant féroce, témoin de l'écroulement des tribunes publiques.

Et dire que plus d'un fait historique ne repose pas sur des insinuations mieux fondées !

⁂ Vous entendez souvent affirmer que la politique use les hommes qui s'y frottent. Tous ne meurent point jeunes à ce dangereux métier : M. Thiers en a donné un exemple et M. Fond, de Chaponost, vient d'en fournir un autre.

Ce dernier, mort à quatre-vingt-dix-sept ans, avait été député du Rhône à l'Assemblée législative de 1848 et à la Constituante. Il ne devait pas sa longévité au même régime que M. Chevreul, qui, vous le savez, ne boit que de l'eau. Car on raconte que, lorsqu'il annonça à sa ménagère qu'il était nommé député, celle-ci lui demanda en quoi consistaient ses fonctions : « Pardine ! à gouverner la France, répondit l'élu qui avait célébré son triomphe avec des amis et sentait le sol natal osciller sous ses pieds. — Commence donc par te gouverner toi-même » répliqua l'austère matrone, avec une dignité qu'eût enviée un philosophe antique.

⁂ Le commandant Dubois était un personnage d'une autre allure. Il laisse à la mairie de Lyon, un vide que nul ne remplira : c'était un adjoint « à tout faire ».

Digitized by Google

Disposant de loisirs quotidiens, il suppléait tout le monde, expédiait toute affaire urgente, signait toute pièce. Il avait, d'ailleurs, sitôt fait de donner sa signature. Pas de geste préliminaire, pas de paraphe à effet. Il prenait la plume, l'approchait du papier, et c'était fait avant que vous vous fussiez même aperçu qu'il avait commencé.

Il n'avait qu'un travers, le digne homme : c'était d'avoir des opinions en matière d'art ; il n'eut qu'un chagrin : c'était de ne pas posséder les beaux-arts dans son service. L'homme hélas ! n'est pas parfait ; il n'est jamais, non plus, complètement heureux.

⁎ La Société littéraire et historique, a perdu un de ses membres : M. Richard de Soultrait, dont le père fut pendant de longues années, receveur général du Rhône.

M. de Soultrait est l'auteur d'intéressants travaux archéologiques.

⁎ Enfin, une mention est due au chanteur Berthellier qui, né à Panissières (Loire), n'en était pas moins lyonnais d'esprit et de cœur.

Ce fut un honnête homme, au grand sens du mot. Resté fidèle à ses principes religieux, dans le milieu dissolvant que le théâtre fait aux artistes, il prit vaillamment le fusil pendant le siège de Paris. Bon chrétien et bon français, il devait être excellent époux et père.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1888

1er Septembre. — M. Philippe Verzier est nommé avoué au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de Me Fauconnet, démissionnaire en sa faveur.

2 Septembre. — Concours du Comice agricole de Villeurbanne, sous la présidence de M. Millaud, sénateur.

3 Septembre. — Concours du Comice agricole de Mornant, sous la présidence de M. Fournereau, président de la Commission cantonale.

6 Septembre. — Mort de M. Dubois, ancien commandant d'artillerie et adjoint au maire de Lyon, décédé à Monistrol (Haute-Loire), à l'âge de 73 ans. Ses obsèques religieuses ont lieu, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le samedi 8 septembre. M. Dubois, était né à Briançon (Hautes-Alpes), le 20 octobre 1815.

9 Septembre. — Concours du Comice agricole de Lyon, à Limonest, sous la présidence de M. Chassaignon, maire des Chères.

10 Septembre. — Ouverture du service régulier des tramways à vapeur de Lyon à Saint-Fons.

Digitized by Google

11 Septembre. — Mort de M. Fond, ancien député du Rhône à l'Assemblée législative de 1849, décédé à Chaponost, à l'âge de 97 ans.

12 Septembre. — Le Conseil général du Rhône, sur la proposition de M. Terver, et à la majorité de onze voix contre neuf, supprime les subventions accordées précédemment à l'Académie et aux autres sociétés savantes de Lyon.

13 Septembre. — Ouverture de l'Exposition d'horticulture et de viticulture sur le cours du Midi. Cette exposition est close le 17 septembre.

— Première représentation donnée par Coquelin cadet et Mlle Marie Kolb, dans la salle Indienne du Théâtre-Bellecour. Sont jouées les pièces suivantes : *le Baiser*, *Hypnotisée* et *un Crâne sous une tempête.*

18 septembre. — Mort de M. Jacques-Hyacinthe-Georges Richard, comte de Soultrait, ancien trésorier payeur général du Doubs et membre non résident du Comité des travaux historiques, décédé à Toury-sur-Abron (Nièvre), où il était né le 22 juin 1822. M. de Soultrait, qui avait habité pendant de longues années notre ville, où il comptait de nombreux amis, était aussi membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon. Collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, et archéologue du plus grand mérite, il a publié dans notre recueil les travaux suivants (2e série), t. 14, 1857 : *Lai sur la mort de Jean Ier, comte de Forez ;* (t. 15, 1857) : *Entrée de la reine Anne de Bretagne à Lyon, en 1500;* (t. 18, 1859) : *Notice sur l'ancien prieuré de Chandieu en Forez ;* (t. 19, 1859) : *Considérations archéologiques sur les églises de Lyon ;* — 3e série, (t. 8, 1869) : *Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon.* — Mais ses principales publications sont consacrées à l'étude de l'archéologie du Nivernais et du Bourbonnais. Voici les titres des plus importantes : 1° *Armorial historique et archéologique du Nivernais,* édité à deux reprises, à Nevers ; en 1847 (1 vol.) et en 1879 (2 vol.) ; — 2° *Statistique monumentale de la Nièvre*, Nevers, 1848-1875, 3 vol. in-12 ; — 3° *Armorial archéologique du Bourbonnais,* Moulins, 1857, grand in-8° ; — 4° *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, Paris, imprim. impér., 1865, in-4° ; — 5° *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*, Nevers, 1873, in-4° ; — 6° *Armorial ecclésiastique du Nivernais,* Paris, 1874, in-8°. — 7° *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, Paris, imprim. nation., 1875, in-4° ;

Digitized by Google

— 8° *Epigraphie héraldique de la Nièvre*, Nevers, 1880, in-8° ; — 9° *le Château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, Saint-Etienne, 1886, in-4°.

19 Septembre. — Mort de M. Gustave Galliot, père, avoué honoraire près le Tribunal civil de Lyon, et ancien président de la Chambre des Avoués, décédé à Collonges (Rhône), dans sa 85e année.

21 Septembre. — Réception de la deuxième ligne du chemin de fer de Lyon-Croix-Rousse à Bourg.

24 Septembre. — Ouverture, au Palais du commerce, du neuvième Congrès des grains de Lyon. Sa durée est de deux jours.

30 Septembre. — Publication du premier numéro du *Travailleur du sud-est*, organe hebdomadaire des intérêts ouvriers.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON

L'EMPLACEMENT définitivement choisi, en 1303, par les Grands Carmes pour y élever leur monastère, était situé au faubourg Saint-Vincent, près, mais en dehors des fossés de la Lanterne, qui formaient alors la limite septentrionale de la ville. Il était borné, à l'est, par la rue Sainte-Catherine; au midi, par les fossés de la Lanterne; à l'ouest, par la rue des Grandes-Auges; et au nord, par la rue des Vieilles-Auges, qui, dans la direction de l'ouest à l'est, s'étendait alors jusqu'à la place du Marché-au-Fil (1). Telles furent les premières assises de ce couvent, dont le périmètre est facile à retracer

(1) Cette place figure, sur le plan de 1550, sous le nom de rue de la Fontaine-Saint-Marcel, appelée souvent aussi rue Sainte-Catherine. Elle est devenue, plus tard, la place Neuve-des-Carmes.

Digitized by Google

à travers les changements modernes qu'a subis la surface du sol. En effet, le rez-de-chaussée du bâtiment claustral, reconstruit plus tard, existe encore; deux côtés du cloître, aujourd'hui debout, permettent de retracer par la pensée et avec la plus rigoureuse exactitude, la physionomie de cette partie du monastère. Quant à l'église, démolie en 1792, elle a fait place à l'ouverture de la rue de la Paix, qui couvre, dans toute sa longueur, le pavé de l'ancien édifice religieux. Il y a quarante ans seulement que la maison neuve, qui fait l'angle nord-est de la rue de la Paix et de la rue Terme, a remplacé la sacristie, qui avait été transformée, depuis bien des années, en un débit de boisson, dont l'enseigne, conservée encore, surmonte actuellement la porte d'un cabaret voisin.

Ce n'est qu'à la fin du xve siècle, que les libéralités de Charles VIII et d'Anne de Bretagne permirent aux Grands Carmes d'étendre leurs possessions. Laurent Bureau, qui était prieur du couvent lors du premier passage de ce roi à Lyon, prêcha devant Sa Majesté le Carême de 1493; il inspira à toute la Cour une dévotion particulière pour l'église et le couvent des Carmes, ce qui leur valut de la part de Charles VIII, à son retour de Naples, une gratification de 350 écus d'or au soleil, que suivant les intentions royales, il consacra à l'agrandissement du monastère. Le 21 mars 1496, il achetait, en effet, en sa qualité de provincial de l'Ordre, un assez vaste tènement situé au faubourg Saint-Vincent, au lieu appelé les Auges (2), et sur lequel fut bâtie la maison (3), connue depuis sous le nom de logis

(2) Acte reçu Bérion, notaire.

(3) Sur le tympan de la porte furent gravées les armes de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

Digitized by Google

des évêques, *domus episcopalis*, d'où le savant philosophe et alchimiste, Henri-Corneille Agrippa, datait, le 21 septembre 1527, une lettre à un de ses nombreux amis, comme pour faire vivre, aussi longtemps que ses propres écrits, le souvenir de la généreuse hospitalité qu'il reçut au couvent.

La difficulté de trouver dans la ville même un sol libre, les avait forcés à jeter leurs vues de ce côté, mais les riches abbayes de l'Ile-Barbe, des dames de Saint-Pierre, le prieuré de la Platière, la commanderie de Sainte-Catherine, possédaient toute cette enceinte extérieure de la ville. Les abbés et religieux de l'Ile-Barbe, notamment, se prétendaient propriétaires de l'emplacement acheté par les Carmes, ou tout au moins, en qualité de seigneurs des dits lieux, ils voulaient les faire reconnaître comme relevant de leur directe et mouvance.

Le faubourg Saint-Vincent, étant près des Terreaux, ce voisinage fit donner par la suite, à ces religieux, le nom de Grands Carmes des Terreaux. Leur dénomination canonique était celle de Grands Carmes ou Carmes de l'ancienne observance, pour les distinguer de ceux qui embrassèrent la réforme proposée par saint Jean de La Croix et approuvée en 1580. Cette nouvelle règle astreignant ces religieux à une vie plus austère, on leur donna le nom significatif de Carmes déchaussés, *discalceati*. Les uns et les autres continuèrent à faire partie des Ordres religieux dits mendiants, dont les principaux étaient les Augustins, les Carmes, les Dominicains et les Franciscains.

L'archevêque de Lyon, Louis de Villars, avait accordé, de son autorité privée et sans consulter le Chapitre de son église, l'autorisation sollicitée par les Pères Carmes. Les chanoines se plaignirent de l'atteinte portée à leur dignité

Digitized by Google

et engagèrent les premiers la lutte contre cette communauté. Après plusieurs années consacrées à chercher une satisfaction qui fit droit aux réclamations du Chapitre sans blesser les susceptibilités de l'archevêque, un accord intervint le vendredi, jour de la fête de sainte Luce, 13 décembre 1308. Guillaume, sacristain, et deux chanoines du Chapitre, députés par ce dernier, et frère Jean de Anaysac, vicaire et visiteur provincial des couvents des Carmes de Lyon, de Clermont et du Puy, convinrent que le Chapitre donnerait son adhésion à l'acte de concession de 1303 aux conditions suivantes :

1° Que chaque prieur du couvent, dans la quinzaine qui suivrait la prise de possession de son prieuré, viendrait faire serment de fidélité à l'Église de Lyon devant lesdits seigneurs, chanoines et comtes;

2° Qu'à l'occasion du décès de chaque membre du Chapitre, il serait célébré dans l'église du couvent le même service que pour l'enterrement d'un religieux;

3° Que tous les chanoines de l'Église de Lyon seraient admis à participer aux biens spirituels concédés au dit monastère;

4° Que le dit couvent, lorsqu'il comprendrait au moins vingt frères, irait processionnellement à la fête de saint Étienne, le lendemain de Noël, à la grande église de Saint-Jean-Baptiste, patron de ladite église, et que le prieur y offrirait un cierge de demi-livre; que si le couvent comptait moins de vingt frères, ce devoir serait accompli par le prieur et un autre religieux.

Le Chapitre de l'Église de Lyon s'engageait, de son côté, à faire participer les Pères Carmes aux bonnes œuvres qui se feraient dans son Église, à leur donner aide et assistance

Digitized by Google

temporelle, à les tenir à perpétuité dans sa grâce et faveur, et à les comprendre dans les aumônes qu'il avait l'habitude de faire aux autres Ordres religieux de la cité de Lyon. Cet accord fut confirmé par le doyen et le Chapitre, et fit disparaître une première cause de trouble et d'inquiétude.

Mais ce conflit pacifiquement terminé par la transaction de 1308, fut le moins grave de tous ceux que provoqua l'établissement des Grands Carmes. Le Chapitre de Lyon ne réclamait que le respect de ses prérogatives honorifiques; il s'agit, au contraire, d'un intérêt plus matériel dans la lutte que les abbés de l'Ile-Barbe engagèrent contre les mêmes religieux.

Le mardi après l'octave de la fête des apôtres saints Pierre et Paul, soit vers les premiers jours de juillet 1303, Jean d'Autun, *legum professor*, juge de la Cour séculière de Lyon et le courrier du roi de France, Philippe de Piseys, se rendirent, à la requête des Révérends Pères, devant la porte du couvent et, en présence de Rolland de Saint-Michel, notaire public et apostolique, et de témoins requis, ils reçurent les plaintes articulées par les Carmes contre le prieur de la Platière et le commandeur de l'hôpital Sainte-Catherine, qui avaient usé de voies de fait contre eux et avaient essayé de les chasser de leur demeure.

Les plaignants sollicitèrent une sentence qui, pour l'avenir, leur assurât la possession paisible de leur couvent et de ses dépendances. A l'appui de leur requête, ils montrèrent aux officiers de justice les preuves de leur établissement dans les lieux contestés, c'est-à-dire leur autel tout garni pour la célébration de la messe, les chandeliers, les cierges, les lampes, la cloche et tous les ornements nécessaires, même la table, qui était toute prête pour le repas des religieux. Faisant droit à ces réquisitions, le juge et le

Digitized by Google

courrier défendirent au prieur de la Platière d'exercer désormais la moindre violence envers le prieur et le couvent des Carmes. Et quant au commandeur de l'hôpital de Sainte-Catherine, attendu qu'il avait souffert que la nuit précédente des bandes armées pénétrassent de son hôpital dans la maison des religieux et y vinssent nuitamment exercer toutes sortes de violences, ils l'ajournèrent à comparaître devant eux le jeudi suivant, pour être fait et ordonné ce que de droit, *quid justitia suaderet*.

Dans le rapport des abbés de l'Ile-Barbe, l'instance civile fut engagée et suivie d'après les errements de la procédure en usage. Frère Guy Aroud, procureur des religieux et abbé de ce monastère, présenta requête au juge de la Cour séculière pour obtenir la mise en possession des lieux litigieux, d'où les moines de l'Ile-Barbe avaient été chassés par Jehan d'Azole, prévôt du juge, accompagné de plusieurs huissiers. Il fondait sa demande sur ce que ses commettants avaient eu, de temps immémorial, dans leur seigneurie directe, la maison, le jardin et la cour adjacente occupés par les Carmes. Le juge royal ayant vu et ouï les allégations du procureur et les défenses de Jehan d'Anaysac, du prieur du couvent du Mont-Carmel, prononça par sentence définitive du vendredi, vigile de saint Mathieu, apôtre, 1303, que le monastère de l'Ile-Barbe ne devait pas être rétabli ni restitué dans la possession demandée, sauf à lui à se pourvoir sur la question de propriété, qui resta expressément réservée. Elle fut, plus tard, tranchée, grâce à la médiation d'amis communs qui firent accepter par les parties une solution amiable, sous la forme d'une sentence arbitrale rendue par Guy, seigneur de Saint-Trivier et Pierre d'Eschâlons, official de la Cour de Lyon.

Aux termes de cet accord, le sol qui fut abandonné aux

Digitized by Google

Carmes pour en jouir désormais paisiblement et en vrais propriétaires, se trouve ainsi désigné : « Ce tènement est « au devant et jouxte le portail de Sainte-Catherine, le « chemin droit qu'en va à Saint-Sébastien au milieu d'une « part; et jouxte le chemin par lequel on va du bourg de « Seyne vers les Grandes-Auges d'autre part et jouxte le « courtil dudit hospital de Sainte-Catherine. » Les injures échangées de part et d'autre furent niées, ce qui, pour toutes les parties, parut plus honorable que des excuses, et il fut décidé que les dépens du procès seraient payés par les Carmes, qui compenseraient cette somme avec celle qu'ils pouvaient devoir pour rachat du droit de directe seigneurie revendiqué par les abbés et religieux de l'Ile-Barbe.

L'archevêque de Lyon, Louis de Villars, approuva la transaction, qui fut confirmée par une bulle du Pape Clément V, donnée à Saint-Cyr, proche Lyon, le 13 des calendes de mars, le 17 février 1305. A cause de l'affection qu'il avait toujours témoignée aux Carmes avant sa promotion à la souveraineté pontificale, le Pape ratifia tout ce que ces religieux avaient fait pour s'établir dans la ville, il cassa les sentences d'excommunication que leurs adversaires avaient fait fulminer contre eux, et par grâce spéciale les exempta pour toujours et totalement eux et leur maison de toutes censes, redevances pour le passé et pour l'avenir dans le rapport des abbés, religieux de l'Ile-Barbe, abbesse de Saint-Pierre et commandeur de l'hôpital de Sainte-Catherine; de telle sorte que, désormais, ceux-ci ne pourraient rien exiger d'eux pour cette cause.

André de Margiac, abbé du monastère de l'Ile-Barbe, essaya d'inutiles protestations en dressant des lettres d'appel

Digitized by Google

par-devant l'official de Lyon contre les privilèges que la bulle de Clément V, publiée par toutes les églises de la ville conférait aux Grands Carmes. Le Pape récompensa l'hôpital de Sainte-Catherine de sa soumission à sa décision souveraine en prenant l'engagement de lui faire payer 50 livres tournois *noirs* des deniers de la Chambre apostolique. — Quelques-uns des actes de procédure ou d'instruction de ce procès nous sont parvenus, il en est un que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il donne une idée très exacte des habitudes juridiques des praticiens de ce temps.

L'ajournement donné aux défendeurs avait été notifié sur la place publique dans les premiers jours de juillet, il fut suivi d'enquêtes et de procès-verbaux ayant pour but d'établir le droit de propriété et de possession des Carmes sur le sol qui leur était disputé. Le samedi avant la fête de sainte Marie-Magdeleine, soit avant le 22 juillet 1303, Symon de Belleville, notaire apostolique et Symon de la Marche, *de Marchia*, notaire royal et de la Cour de Lyon, nommés et députés par Pierre d'Eschâlons, official de la dite Cour, à la requête de Jean d'Anaysiac, prieur du couvent des Carmes, se transportèrent à la maison de ces religieux « en face de l'hôpital de Sainte-Catherine, sous le « portail par lequel on allait droit à la fontaine dite de « Saint-Marcel, et là ils trouvèrent le prieur revêtu des « habits sacrés, prêt à célébrer la messe sur un autel dressé « dans un endroit de la dite habitation, et sur lequel on « apercevait sept cierges allumés, un calice, un missel, « une image de la Vierge, trois nappes bénites et d'autres « ornements d'église, et une cloche facile à sonner sur la « maison. » Le procès-verbal ajoute que les deux notaires virent ensuite arriver plusieurs frères Carmes, au nombre

Digitized by Google

de douze, dont il donne les noms et qui étaient conduits par leur prieur, que tous ces religieux s'arrêtèrent et restèrent là assez longtemps, paisiblement et sans opposition; que le prieur toujours revêtu des vêtements sacrés célébra alors la messe dans le dit local et sur l'autel précité, en présence des témoins amenés par les notaires, que tous ont pu voir et entendre l'office par des fentes pratiquées dans la clôture du lieu saint, les portes de l'oratoire ayant dû rester fermées à cause de l'interdit général qui couvrait la ville de Lyon à cette époque, mais après avoir fait du dehors ces constatations, et la messe une fois terminée, notaires et témoins entrèrent dans la chapelle, s'approchèrent de l'autel, y reconnurent tous les objets par eux décrits et cédèrent à la réquisition des religieux en dressant, pour fournir la preuve de tous ces faits, un *instrumentum publicum*, qui fut authentiqué par l'apposition du sceau de l'officialité et de la signature des notaires et d'un grand nombre de témoins.

Il ne faudrait pas croire qu'en exigeant toutes ces manifestations de la puissance judiciaire, les Grands Carmes aient cédé à de personnelles prédilections de juristes. Lyon était alors un foyer de lumières. Toutes les sciences y étaient professées, des écoles nombreuses versaient, à peu de frais, dans l'esprit d'une jeunesse ardente des trésors d'instruction. L'étude du droit lui-même y était en si grande faveur, qu'en 1290, quelques années après que l'Université de Paris eût fermé ses portes à l'enseignement du droit romain, l'archevêque de Lyon et le Chapitre de son église s'y disputaient l'honneur de nommer les licenciés en droit canon et en droit civil, qui sous le titre modeste de *doctores legere volentes*, répandaient ensuite chez les étudiants de l'époque le goût de la procédure formaliste

Digitized by Google

des Romains. Launoi (4) et de Savigny (5) rappellent tous deux ce fait historique en regrettant bien à tort que toutes les traditions écrites de l'Université lyonnaise aient disparu; Guillaume Paradin ne mérite pas le reproche d'avoir, dans ses *Mémoires de l'histoire de Lyon* (6), négligé d'aussi intéressants souvenirs (7).

*
* *

Tout en faisant face par leur courageuse résistance à ces premières épreuves, qui ne furent terminées qu'en 1307, les Grands Carmes s'appliquaient à rechercher tous les avantages qui, les mauvais jours une fois passés, leur permettraient de développer avec rapidité leur établissement.

---

(4) *De Scholis celebrior. à Carolo M. instauratis*, cap. VII.

(5) *Hist. du droit romain au Moyen Age*, chap. XXI, § 152.

(6) Livre 1er, chap. XIV.

(7) Le grade de licencié n'était pas au Moyen Age comme aujourd'hui le terme ordinaire des études du droit. Il n'était qu'un acheminement au doctorat. Les docteurs seuls avaient le droit d'enseigner dans les écoles, et l'expression dont se sert le rédacteur du titre cité par Paradin, *Doctores*, établit avec certitude qu'il y avait bien à Lyon une véritable école de droit et non un simple cours d'études particulier et sans caractère public, comme celui que des licenciés en droit étaient parfois autorisés à ouvrir sous la forme de conférences rétribuées par les contributions volontaires des auditeurs.

Quant à cette qualification *legentes*, elle rappelle une distinction ancienne. Parmi les docteurs, il y en avait qui professaient, on les appelait *legentes;* d'autres n'usaient pas de cette prérogative ; on les désignait sous le nom de *non legentes*.

Ce même titre est curieux à un autre point de vue. Il nous éclaire sur la forme de l'enseignement public à cette époque. *Doctores legentes* étant synonyme de *professeur exerçant*, on lisait donc dans l'Ecole de

Digitized by Google

C'est ainsi qu'ils sollicitèrent des Papes diverses concessions qui devaient les aider à trouver les ressources nécessaires pour la construction de leur église et de leur couvent. Clément V, par une bulle datée de Saint-Cyr, près Lyon

---

droit de Lyon. Il paraît que lorsque se fondèrent au Moyen Age les Universités, les professeurs prirent l'habitude de dicter leurs leçons ; ils lisaient leurs cahiers. Ce n'est que par la suite que les étudiants ne suivant plus les cours, mais y envoyant des copistes, il fut ordonné aux professeurs de parler d'abondance. L'ancienne coutume se serait perpétuée même jusqu'au XVIe siècle, car, Facciolati cite à propos des écoles d'Italie, qui étaient le modèle des nôtres, des défenses faites en 1569 et sous des peines très sévères, de continuer à dicter et même de communiquer aux auditeurs des cahiers ou de les leur laisser lire. C'est cependant l'usage d'écrire les leçons des professeurs qui nous a valu les nombreux recueils que la science du droit a longtemps consultés sous le nom de *Travaux des glossateurs*.

Cette réforme, dans le mode d'enseignement ne date guère que de la seconde moitié du XVIe siècle, car un arrêt du Parlement de Paris, ordonnait encore en 1521 aux régents de l'Université de Bourges de « faire deux lectures ordinaires devers le matin, l'une en droict civil et l'autre en droict canon, et, y est-il dit, les docteurs seront tenus de lire en apparat, en exposant par eulx les textes, gloses, et en droit civil la lecture de Barthole et en droict canon la lecture de Panorme pour le moins, sans préjudice des compositions que les dits demandeurs dient avoir avec les jeunes docteurs » (*Préf. de l'inv. des act. du Parlement*, p. XLVI, note). — Ajoutons enfin qu'au Moyen Age, les corporations savantes, comme les étudiants, n'étaient pas riches, et que les Universités n'ayant pas d'autres ressources que les revenus des écoles, les unes et les autres ne pouvaient faire des frais d'installation. On obvia alors à cet inconvénient, en faisant alliance avec des monastères, que l'on construisait en conséquence et où se tenaient soit les cours, soit les assemblées. Cet usage a été, n'en doutons pas, l'une des causes de l'autorité spirituelle, dont parurent investies les anciennes Universités, et du caractère religieux qui, durant des siècles, marqua leur enseignement. V. Péricaud. *Notes et documents*, octobre, 1290.

Digitized by Google

(1305), commença la liste de ces faveurs souveraines en donnant 140 jours d'indulgence aux personnes qui visiteraient l'église que les religieux avaient l'intention de faire bâtir. C'était une invitation peu déguisée à soulager leur pauvreté ; les libéralités publiques ne se pressèrent pas cependant de répondre à cet appel, car le *mare magnum* ou grand bullaire des Carmes de Lyon atteste de longs efforts pour intéresser en leur faveur la charité des fidèles. Le pape Jean XXII (1326), étendit à l'Ordre des Carmes le pouvoir donné à l'Ordre des Frères Prêcheurs et Mineurs, par le Pape Boniface VIII, dans sa constitution *super cathedram*, innovée par Clément V, dans le concile de Vienne, touchant les prédications, les confessions, l'injonction des pénitences, les ablutions, les sépultures, les émoluments, tant des funérailles que des legs pieux et généralement toutes les prérogatives contenues dans ladite constitution. Eugène VI (1433), confirma, en les étendant, les indulgences concédées par ses prédécesseurs aux fidèles qui assisteraient aux offices dans l'église des Carmes, et en 1484, Innocent VIII ajoutait encore de nouvelles faveurs pour *porter les âmes pieuses à « soulager la pauvreté de ces Religieux, à les ayder à bastir leur couvent, ou à le parfaire, à orner de parement leur église, etc.* » La dernière des bulles pontificales données pour améliorer les conditions matérielles de leur existence est de ce dernier pape (1488) et elle confère au Prieur des Carmes de Lyon la puissance de donner autorité d'absoudre dans l'église du couvent, c'est-à-dire le droit d'y approuver ou nommer tous confesseurs.

Dans un autre ordre d'idées, nous trouvons encore d'importantes prérogatives octroyées à ces religieux par les Souverains Pontifes. De toutes, la plus précieuse fut celle qui eut pour effet de les mettre, eux et leurs biens et droits

Digitized by Google

sous la protection du Saint-Siège et de les soustraire à toute sorte de juridiction, puissance et domaine des ordinaires. La bulle *Super ordo ut*, donnée en 1317 par Jean XXII, n'avait rien dit de l'autorité diocésaine; Clément VI, en 1347, répara cette omission en décidant que les Grands Carmes seraient exempts désormais de la juridiction de tous les diocésains, aussi bien que des ordinaires et tant en matière de délit qu'en matière de contrat. Le privilège de l'exemption les couvrit à partir de 1477 (Bulle de Sixte IV), même vis-à-vis des inquisiteurs! Consacré par la jurisprudence de la Cour des grands jours de 1596 (8), comment ne les a-t-il pas protégés quatre-vingts ans plus tard contre les poursuites violentes de l'official de Lyon? C'est que la Cour de Rome se rendit enfin aux remontrances réitérées des évêques. Les Papes, seuls pasteurs des monastères exempts, déléguaient toute leur puissance au supérieur de chaque Ordre religieux. Il en résultait que dans les mêmes diocèses, l'autorité épiscopale était partagée entre plusieurs. Rien ne pouvait être plus dangereux pour le respect de la hiérarchie ecclésiastique. Aussi les abus engendrés par l'exemption favorisèrent-ils au XVIIe siècle le retour, dans les mains des diocésains, du pouvoir disciplinaire si utile à l'unité comme à l'honneur de l'Eglise!

Une autre concession qu'ils ne pouvaient dédaigner, puisqu'elle devait éloigner d'eux tout le voisinage nuisible leur fut faite par une bulle de Clément V, donnée en 1307 au prieuré de Gransel, près de Malausane, diocèse de Vaison. Elle étendait à l'Ordre des Carmes la faveur accordée à

(8) V. Patru, 5e plaidoyer.

Digitized by Google

quelques autres Ordres mendiants de s'opposer à ce qu'aucun des dits Ordres pût faire bâtir église ou couvent à côté des leurs et dans un rayon de 140 cannes (9), à mesurer même par l'air, s'il ne se pouvait faire autrement. Mais ce privilège ne leur valut tout d'abord que de nouvelles querelles. Les Frères Augustins venaient d'acheter un espace de terrain situé sur les bords de la Saône et touchant à l'occident l'emplacement des Grands Carmes. Ces nouveaux religieux commençaient à construire leur couvent sans se préoccuper des droits de leurs voisins. Mais ceux-ci réclamèrent; seulement la lutte ne fut ni longue ni violente, parce que les Carmes portèrent leurs plaintes devant la cour du Pape. Jean XXII, nomma commissaire Raymond Soberan, son chapelain, auditeur des causes de la chambre apostolique, que les parties intéressées acceptèrent même comme arbitre chargé de régler le différend. Par sentence arbitrale et définitive, lue, portée et prononcée dans la cour du Pape à Avignon (1321), le susdit auditeur condamna les Augustins à démolir dans le délai de deux ans l'oratoire et la maison qu'ils venaient de faire construire, les autorisa à bâtir leur couvent à 90 cannes de la limite du sol possédé alors par les Carmes et imposa aux religieux des deux Ordres d'approuver, ratifier cette sentence sous peine d'excommunication et d'interdit prononcés et fulminés par avance contre ceux qui refuseraient de s'y soumettre. Les Augustins furent condamnés aux dépens et l'official de Lyon fut député et commis par le juge arbitre pour surveiller l'exécution de sa sentence. Le règlement des frais se fit cependant longtemps attendre, car en 1343 il nécessitait

(9) Mesure romaine, *canera architettonica*, qui équivaut à $2^{m},234$.

Digitized by Google

une convention qui fut passée à Avignon, entre le fondé de pouvoir des Augustins et Vincent Brunille, prieur des Carmes de Lyon, en présence et dans la maison de Guillaume de Norwich, auditeur des causes du Palais apostolique, le 22 novembre 1343, la deuxième année du pontificat de Clément VI. Aux termes de cet accord, les frais du procès furent fixés à 300 florins, payables en monnaie de Florence bon poids et dans le délai d'une année. Il fut stipulé que les ermites de Saint-Augustin ne pourraient pas faire bénir leur couvent avant le paiement intégral de la somme. Il était enfin convenu que les Augustins ne pourraient ouvrir aucune porte du côté des Carmes ni dans la rue qui conduisait au faubourg de Seyne ; leurs issues devaient être toutes prises à la vue et à l'aspect du fleuve. Les archives du couvent ne nous parlent plus de différends avec les Augustins, si ce n'est à l'occasion d'une porte que les religieux auraient ouverte dans la rue qui allait du couvent des Carmes à la Saône. C'était là une infraction au traité de 1343. Les Augustins prirent les devants en saisissant la justice du Roi. En réponse à une requête adressée à Louis XI, ils obtinrent en effet une commission datée de Tours (1er décembre 1470), adressée au sénéchal de Lyon d'informer sur le fait énoncé en la requête et de maintenir les Religieux Augustins en possession et jouissance de leur issue s'ils pouvaient établir qu'elle remontât à plus de 10 ans. Les lettres pour l'ajournement furent délivrées le 15 septembre 1470 par le juge du sénéchal de Mâcon, bailli de Lyon, et l'assignation donnée le même jour par un sergent. Les Grands Carmes jugèrent prudent de s'adresser à une autre juridiction ; le pape Sixte IV leur accorda sur leur plainte et requête une bulle datée du 9 des calendes de février 1475, par laquelle il déclare contraire à la foi des

Digitized by Google

traités le fait reproché aux Augustins, commet l'archevêque de Lyon, l'abbé d'Ainay et le sacristain de l'église de Saint-Just, pour s'informer, et leur ordonna, le cas échéant, de contraindre les Augustins même par censures ecclésiastiques, à faire droit aux réclamations de leurs voisins. Ce conflit ne fut terminé qu'en 1478, par un accord reçu, Claude Pichot, notaire. Les parties se promirent mutuellement bonne paix et amitié; il fut convenu que la porte, objet du litige, serait maintenue, mais à la condition qu'elle ne pourrait jamais être ni « eslargie ni haussée, ni decorée d'aucun tabernacle ni image à la façon de la porte du couvent. » Les Carmes reçurent 4 livres pour prix de leur concession. En 1510 cependant, il en fut autrement décidé, malgré les vives protestations des Grands Carmes. Louis XII ayant résolu de convoquer à Lyon le Conseil général du clergé et de l'Eglise gallicane, écrivit à l'archevêque de Lyon et envoya noble de Bazoges, lieutenant du maréchal de ses logis, pour qu'ensemble ils choisissent le lieu le plus commode pour la réunion de l'assemblée. L'archevêque et l'envoyé du roi jetèrent les yeux sur le réfectoire des Augustins et l'ayant trouvé le lieu le plus propre à recevoir le grand Conseil ils ordonnèrent aux conseillers de ville d'y faire dresser « echaffauds, sieges et autres choses necessaires » et attendu que la porte qui permettait de communiquer de la rue au réfectoire était trop basse pour que le Roy, les princes et seigneurs de son sang pussent entrer à cheval et aller descendre dans la cour à la Porte neuve du réfectoire, l'archevêque et noble de Bazoges, en présence des seigneurs évêques de Châlon, Mâcon et Glanduze, ordonnèrent aux Pères prieur et religieux Augustins, qu'incontinent ils fissent élargir et hausser la dite porte. Pour se mettre à l'abri de toute plainte de la part des Carmes, ils sollicitèrent

Digitized by Google

expédition des ordonnance et commandement précités et elle leur fut remise par le notaire royal, secrétaire de la ville, pour leur valoir et servir ce que de raison (10) (26 mars 1510).

*
* *

Les événements de 1562 ont jeté les Carmes comme tous les autres Ordres religieux hors de leur retraite. Expulsés par les huguenots le 30 avril 1562, ils ne furent rétablis en possession de leur monastère que le 3 juillet 1563, par l'autorité du maréchal de Vieilleville, à la sollicitation d'un marchand de Lyon, leur père temporel, Henri Truchard. Ces deux dates, consignées dans leurs registres, s'ajoutent à celles que nous possédons déjà et qui permettent de fixer avec certitude la durée des désordres dus à la présence dans notre ville des bandes armées du baron des Adrets. Le provincial de l'Ordre des Carmes pour la province de Narbonne, le prieur du couvent de Lyon, le sous-prieur et cinq autres religieux avaient seuls affronté les

(10) Un inventaire des archives des Grands Carmes, rédigé au XVIIe siècle, dit que les Augustins prétendaient avoir fait construire cette porte pour l'assemblée des *Etats du Royaume*, tenue en leur couvent, vers 1510. Les historiens de Lyon n'ont vu dans cette réunion qu'un concile de l'Eglise gallicane. Guy Allard, dans son Dict. du Dauphiné, vo *Etats du Dauphiné*, affirme, d'après François Marc (1re partie, quest. 455), que Louis XII avait écrit au Parlement de Grenoble, pour qu'il envoyât des députés. C'était donc bien une convocation des Etats généraux du royaume. L'Assemblée devait aviser au moyen de défendre contre les entreprises du Pape, les libertés gallicanes. (V. ce Dict., publié par Gariel, vo *Etats de Dauphiné*, col. 434.)

Digitized by Google

dangers du siège de la ville. Ils se trouvaient encore dans le bâtiment claustral lorsqu'une perquisition y fut faite le 7 mai, par Guillaume Gay, marchand de Lyon, fondé de pouvoir du baron des Adrets, colonel de l'Eglise réformée, et de Barthélemy de Gabyano, un des conseillers de la même Eglise, assisté de Pierre Papon, notaire et tabellion royal à Lyon. Des praticiens improvisés comme aux jours d'émeute parmi les bouchers, les charrons, les armuriers et autres artisans de la ville furent requis de prêter main-forte au représentant du chef de l'armée protestante et d'assurer la remise, ou tout au moins la représentation des richesses monastiques. Les reliquaires d'argent du couvent parurent exciter surtout la convoitise de ces officiers de justice, mais ils durent se passer, même de les voir, les religieux ayant déclaré qu'ils les avaient en prévision des troubles « baillé cy devant à Messieurs de Sainct Jehan de Lyon, leurs supérieurs. » Guillaume Gay fut établi par l'inventaire gardien des objets décrits et il promit « par serment et obligation de tous ses biens, meubles et immeubles présens et à venir quelconques d'en rendre bon compte à qui et quand il serait ordonné par les dits colonel et conseiller de l'Eglise réformée. » La foi jurée ne fut pas, paraît-il, religieusement suivie, puisque treize ans plus tard les Grands Carmes, n'ayant pu recouvrer tous les objets qu'ils avaient laissés au couvent, sollicitaient du Pape une bulle qui les autorisât à publier le monitoire que l'official de Lyon avait lancé contre les voleurs, recéleurs et détenteurs des biens, papiers, meubles, argenterie dérobés pendant les troubles de l'hérésie. La bulle fut donnée par Sixte V, en 1585, aux ides de septembre, l'an 1er de son pontificat et elle fut plusieurs fois fulminée par l'official de Lyon en octobre, décembre 1585 et en mars 1586. Ils n'eurent guère plus facilement raison

Digitized by Google

de leurs voisins qui, profitant de l'expulsion et de l'absence des religieux, avaient fait de la cour du couvent une place publique, en pratiquant dans les murs de leurs maisons plusieurs ouvertures. C'étaient des immeubles situés au sud-ouest de la cour, et à l'endroit où fut construite plus tard la chapelle des Pénitents de la Miséricorde. Toutes ces usurpations furent condamnées par diverses sentences de la cour provinciale de Lyon et définitivement par un arrêt du Parlement de Paris, devant lequel appel avait été interjeté. Les Carmes laissèrent subsister cependant à titre précaire et moyennant rétributions convenues entre les parties, quelques-unes de ces issues qui disparurent enfin avec les maisons elles-mêmes lors de la fondation de la Confrérie des Pénitents.

C. Brouchoud.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LETTRES

D'HIPPOLYTE FLANDRIN

Rome, le 28 mars 1838.

MON CHER LACURIA,

Nous sommes en peine de vous. Depuis si longtemps nous n'avons rien reçu, ni lettres, ni nouvelles directes ou indirectes. Plusieurs fois, j'ai demandé à Paris ou à Lyon, pour savoir où je devais vous écrire, mais on n'a jamais répondu à cette question. J'envoie donc ces quelques mots pour vous chercher où ils pourront.

Je ne sais si vous connaissez notre malheur. Nous avons perdu notre pauvre père; nous qui étions si heureux d'aller le revoir! Je sentais déjà son bras s'appuyer sur moi. Je voulais, à force de soins et de témoignages d'affection,

Digitized by Google

réparer le temps passé loin de lui! Ici, autour de nous, tout le monde a été bien bon. Mais, hélas, nous avons bien senti le vide des consolations qui ne sont pas prises dans la religion. Où étiez-vous, pauvre ami, les vôtres auraient été meilleures. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps votre bon père et votre bonne mère, car c'est un trop grand malheur, une douleur trop affreuse. Il nous reste notre digne, notre excellente mère et nous brûlons du désir de la revoir, mais je ne le peux pas encore. C'est dans ces tristes circonstances, chagrin et malade, qu'il me faut poursuivre sans relâche un tableau important pour mon avenir. Après dix-huit mois de fièvre, j'avais besoin de reprendre des forces, il aurait fallu aller à la campagne, mais il fallait aussi travailler pour arriver au terme fixé. Je travaillais donc comme un malheureux lorsque cette affreuse nouvelle est arrivée et vous sentez que ça n'a augmenté ni mes forces, ni mon courage. Aussi Dieu sait ce qu'il sera.

Et vous, que faites-vous? où êtes-vous? Nous ne savons rien. Avez-vous repris votre galère, ou avez-vous enfin trouvé quelque chose qui soit un peu plus de votre goût? Je le souhaite bien et je vous assure que si ça dépendait de moi, vous n'attendriez pas longtemps. Vous le croyez aussi, n'est-ce pas? J'ai un reproche à vous faire, c'est que vous ayez si bien tenu la parole que vous donniez à Paul, dans votre dernière lettre. Vous vous promettiez de ne plus me dire ce que vous pensiez de mes envois, vexé de la manière dont j'avais répondu à vos critiques. Ces réponses étaient courtes et générales, je le sais, mais je discutais presque toujours sur une chose qui était bien loin, et passée depuis longtemps. D'ailleurs, je ne croyais pas que vous attribueriez cela à quelque mauvais sentiment, et c'est mal de l'avoir pris ainsi. J'avais cela sur le cœur et je vous l'ai

Digitized by Google

dit, mais j'espère que ça ne durera pas, et en vous embrassant, je ne veux plus m'en souvenir. Il y a quelques jours que j'ai reçu une lettre de James (1). Il ne me parle pas de vous, ce qui me fait encore croire que vous êtes à Lyon et m'encourage à y adresser ces quelques mots. La presse où je suis excuse mon laconisme. Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur et Paul en fait autant. Présentez, je vous prie, nos respects à votre papa et à votre maman, à votre oncle, et nos amitiés à vos frères. Adieu encore, *au revoir*.

Votre ami sincère et affectionné.

Hippolyte FLANDRIN.

Nous attendons Auguste pour les premiers jours d'avril. Pauvre garçon! que nous serons heureux de le revoir! Dieu veuille que rien ne l'empêche de venir cette fois. Si vous êtes à Lyon, faites-nous le plaisir d'aller embrasser notre bonne mère de notre part.

Paris, ce 28 décembre 1839.

MON BON, MON CHER LACURIA,

Merci, merci à vous, qui nous gardez une si bonne et si vraie amitié, tandis que nous semblons vous oublier; apparence trompeuse sans doute, mais qui chez tant d'autres

(1) Pour Janmot?

Digitized by Google

amènerait froideur, indifférence et peut-être pis. Croyez donc que je vous aime comme je crois que vous m'aimez, et causons un peu ; — un peu, car les travaux, les exigences d'un monde qui n'est pas tout à fait de mon choix et la mauvaise santé me sont des embarras qui dévorent tout mon temps.

J'ai appris avec peine que votre voyage dans le midi n'avait pas répondu à vos espérances. Vous n'avez pas été libre et maître de vous; le temps s'est passé, il a fallu revenir à des occupations qui ne sont pas non plus de votre choix et là, vous savez nous donner un bel exemple de courage et de résignation.

Moi, qui suis libre et fais ce que j'aime, je ne sais pas en remercier Dieu et me trouver heureux. Je suis triste ; ma santé, il est vrai, doit y être pour beaucoup, mais je suis sûr que vous, dans la même passe, seriez infiniment plus sage.

Depuis notre retour de Lyon, nous nous sommes décidément casés. Nous avons, rue de l'Abbaye, 14, un bel atelier et un joli petit appartement ; c'est même plus que nous ne voulions, mais faute de trouver juste ce qu'il nous fallait, nous avons pris mieux, et nous sommes mis sur le dos un loyer de 1,200 francs ! Puis il a fallu meubler tout ça, et aller jusqu'à la batterie de cuisine, car en faisant notre cuisine chez nous, nous trouvons meilleur et plus économique qu'au restaurant. L'atelier est très beau. Nous travaillons maintenant, moi à mes cartons, à mes esquisses, à mes études pour la chapelle (2), et je me suis décidé pour

(2) La chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de *Saint-Séverin*. Hippolyte y a peint deux beaux morceaux.

Digitized by Google

peindre à la cire. Quant à Paul, il travaille à deux tableaux pour le salon et n'a pas de temps à perdre. — J'espère que vous nous écrirez au sujet de l'exposition de Lyon et lui direz ce que vous pensez de ses tableaux. J'espère que vous ne me gronderez pas trop pour y avoir mis cette espèce d'esquisse, de je ne sais quoi. J'en avais laissé la décision à Auguste, il l'a mise et maintenant il m'écrit que ça fait mal. Ma foi, j'en suis fâché; mais c'est trop tard. — Un monsieur m'avait commandé une esquisse sur ce motif, puis ensuite l'a trouvé trop triste, et le voilà (3).

Faites-nous le plaisir d'aller voir Auguste quelquefois, ça lui fera du bien de toutes façons, j'en suis sûr, car il vous aime et a beaucoup de confiance en vous. Je voudrais bien le voir marié, mais c'est là une chose grave et que l'on ne peut faire par la seule raison qu'il serait raisonnable de la faire. Ne faut-il pas un peu rencontrer, et, sans parler d'amour, éprouver quelque sympathie ? Malheureusement, je crois que nous avons tous attendu un peu tard ; car pour être heureux ne faut-il pas vieillir ensemble et s'en aller en se donnant la main ?

Lorsque vous nous écrirez dites-nous comment se portent vos bons parents, vos bons frères. Dites-nous aussi si vos leçons ne vous laissent pas le loisir de travailler à quelque portrait ou petit tableau. — M. Ferrez (4), qui nous a apporté votre lettre, nous était déjà connu ; nous avions eu l'honneur de le voir l'année dernière. Cette année nous lui avons demandé son adresse pour aller le voir, mais nous

(3) J'ignore à quoi Hippolyte fait allusion. On pourrait retrouver la mention de ce tableau dans le livret de l'exposition de la *Société des Amis des arts* pour 1839-1840.

(4) M le docteur Ferrez, d'Oullins, qui n'est point oublié.

Digitized by Google

l'avons perdue et venons seulement de la retrouver. Nous en profiterons.

Adieu, mon ami. Présentez nos respects à vos parents, et Dieu veuille vous accorder tout le bonheur que je vous souhaite. Rappelez-moi au souvenir de M. Paul (5) et faites-lui nos amitiés ainsi qu'à Clément (6).

Votre ami dévoué,

Hippolyte FLANDRIN.

Paris, ce 25 février 1842.

MON CHER LACURIA,

Nous avons reçu avec joie votre chère lettre et celle de Mme Lacuria. Je ne viens pas aujourd'hui y répondre, mais seulement vous en accuser réception et vous en remercier, car j'ai été bien malade, mes bons amis, et n'ai pas encore la force d'écrire un peu longuement. Depuis plus d'un mois une fièvre rhumatismale m'a jeté par terre avec tant de violence et réduit à une telle faiblesse que ma convalescence marche bien lentement. Cependant je dois au bon Dieu bien des grâces et des remercîments, non seulement pour

(5) L'abbé Paul Lacuria, qui existe encore à Paris.

(6) Clément Lacuria, peintre et frère cadet de Louis, mort il y a quelques années.

Digitized by Google

le temps qu'il m'accorde, mais encore pour avoir donné à ma chère femme la force de supporter tant de fatigue et d'inquiétude. En effet, jusqu'ici elle ne va pas mal !

Chers amis, il faut que je vous quitte, mais en vous embrassant du fond de mon cœur et en vous souhaitant pour la nouvelle année tout ce que vous désirez le plus.

Dites aussi à votre bonne mère que nous lui adressons avec nos sentiments les plus respectueux les vœux les plus sincères.

Adieu encore. Je me fie à vos bonnes prières.

Votre ami bien bien dévoué,

Hippolyte FLANDRIN.

Paris, ce 13 janvier 1843.

MON CHER LACURIA,

Ceci n'est pas une lettre, et ça ne veut rien dire et prouver qu'une chose, c'est que nous pensons à vous et vous aimons comme autrefois.

Je voudrais de tout mon cœur vous savoir heureux, mais malgré moi et sans en être bien sûr, je vous vois toujours triste et découragé, et il me semble que vous vivez au jour le jour et sans but, si je ne me trompe pas. Je vous en

Digitized by Google

supplie, réveillez-vous et faites-vous heureux en employant activement ce que Dieu vous a donné. Ceci jeté en passant, je vous prierai de m'écrire un peu de vous et sur vous ! La dernière fois que nous nous sommes vus, hélas, nous n'avons rien pu nous dire. Ce malheur si récent nous absorbait (7). Sa date s'éloigne déjà, mais l'impression en est toute fraîche, et presque chaque nuit encore nous le voyons mourir ! Je vous en prie, mon ami, lorsque vous irez là-haut (8), veuillez vous arrêter un peu près de notre Auguste et de notre bon père. Vous prierez pour eux et vous direz nos noms, à nous, qui ne pouvons les aller visiter, mais qui prions tous les jours pour eux.

Comment se porte votre frère, vos chères sœurs ? Nous, nous recevons assez souvent des nouvelles de notre mère. Allez la voir quelquefois, vous lui ferez du bien ; elle vous aime comme un fils.

Adieu, Paul et moi nous vous embrassons de tout cœur ainsi que Clément.

Votre ami dévoué,

Hippolyte FLANDRIN.

---

(7) Il s'agit de la mort d'Auguste Flandrin, qui le frappa dans la force de l'âge le 30 ou 31 août 1842.

(8) Au cimetière de Loyasse.

Digitized by Google

(Sans date) (9).

MON CHER LACURIA,

Nous venons seulement d'apprendre le malheur qui vous a frappé depuis près d'un mois. Vous avez perdu votre bonne mère ! et les meilleures, les seules consolations sont celles que Dieu donne à ceux qui comme vous lui sont fidèles. Qu'il daigne donc vous montrer cette tendre mère, heureuse près de son mari, et de là, regardant ses bons et dignes enfants. Que cette vue, cette foi, adoucisse l'amère douleur de la séparation et fasse de votre courage un nouveau mérite pour plus tard vous réunir à eux.

Votre bonne lettre, apportée par M. Ferrez, nous avait appris sa première maladie, mais, comme vous, nous avions repris espérance. Écrivez-moi, je vous prie, ce que vous faites ; quels sont vos plans. Rien de ce qui vous touche ne peut nous être indifférent.

Mon cher ami, pardonnez mon laconisme. Mais je viens de faire un tableau qui est déjà au musée, et auquel il faut que je travaille encore. J'en ai reçu la permission, mais elle ne doit pas être longue et je cours en profiter.

Adieu, Paul et moi nous vous embrassons de tout notre cœur. Embrassez pour nous vos chers frères.

Votre ami affectionné,

Hippolyte FLANDRIN.

---

(9) Cette lettre a dû être écrite en 1844.

Digitized by Google

Il y a quelque temps que j'ai reçu une lettre de Janmot. Il allait mieux. Je m'en suis réjoui de tout cœur, mais ça a-t-il continué ? En savez-vous quelque chose ?

Pour vous envoyer ces mots, j'ai cherché longtemps votre adresse. Enfin en voici une.

Lorsque vous me parliez à Lyon du voyage de votre frère, j'avais de belles espérances de travaux. Je les ai encore, elles seront même augmentées, mais rien ne se décide, et après un si long temps je ne peux pas parler d'une manière plus positive que la dernière fois. Mais aussitôt qu'il y aura quelque chose de fait je vous en avertirai afin qu'on me dise s'il serait toujours dans les mêmes dispositions. Si on me donne ce dont on parle depuis longtemps, j'en aurais fièrement besoin. Ce serait un secours, une aide que j'apprécierais bien.

Paris, ce 18 novembre 1845.

Mon cher Ami,

Je vous remercie de la bonté avec laquelle vous nous avez aussitôt donné des nouvelles de votre voyage et de votre arrivée. Je suis bien aise que vous n'ayez pas souffert en route de l'indisposition qui vous tenait encore un peu

Digitized by Google

au départ, car, comme vous le remarquez fort bien, du train dont on va maintenant il faudrait changer de diligence aussi souvent qu'on se verrait forcé de s'arrêter.

Je voulais vous répondre aussitôt votre lettre reçue, mais le petit tyran que nous aimons (10) absorbe tout le temps que je reste à la maison, soit en se faisant regarder et admirer quand il est sage, soit en se faisant porter et bercer dans nos bras pendant des heures lorsqu'il fait le méchant... Du reste, jusqu'à présent, tout va bien. Il a bonne mine et commence à grossir même pour des yeux qui le voient continuellement. Quant à la mère, le père et l'oncle, ils sont tous trois enrhumés et toussent de concert. Mais j'espère que ce ne sera rien.

Les travaux dans les églises commencent par devenir par trop rafraîchissants, et je crois bien que je ne pourrai guère aller plus loin que la fin de ce mois. Depuis votre départ nous avons eu quelques jours admirables dont j'ai profité pour avancer un peu le *Portement de croix* (11) et revoir les étages supérieurs; ce qui me permet de faire enlever toute la partie supérieure de l'échafaudage jusqu'au premier étage. Alors je pourrai commencer à juger mon ensemble, et, ce qui ne sera pas un petit bénéfice, ça me rendra un peu de lumière.

J'ai eu la visite de M. Ingres, il y a quelques jours, qui m'a témoigné beaucoup de contentement et m'a donné quelques bons conseils. Je vous remercie beaucoup des quelques observations que vous me faites à la fin de votre lettre, et comme j'y reconnais beaucoup de bon, je vous

(10) Le premier enfant d'Hippolyte.
(11) A Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

promets que ça ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd!... M. Ingres se rappelle de vous avec plaisir et regrette de n'avoir pu vous voir. Je lui ai parlé de votre article (12) mais ne lui ai pas encore remis parce que je n'ai pas trouvé une occasion comme je la veux.

Il est aussi allé voir Paul à Saint-Séverin. Il a été très content et l'a beaucoup encouragé. L'effet doux et mat de cette peinture lui a plu, mais cependant il flotte encore entre l'huile et la cire, car il allait de ma chapelle de Saint-Jean à celle de Paul, balançant les différents avantages de l'un ou de l'autre procédé. Mais je crois que l'huile cependant a encore plus d'attrait pour lui.

Il me semble, mon cher ami, que je vous ai bien peu vu et vraiment je le regrette. Mais il faut avouer que j'ai eu des préoccupations un peu sérieuses. Ma femme me charge de vous dire qu'elle est bien sensible à ce que vous dites pour elle à ce sujet, mais quoiqu'elle vous ait peu vu elle vous connaît bien, vous estime comme vous le méritez et répond affectueusement aux bons sentiments que vous nous portez. Moi, vous savez bien si je vous aime !... Je vous quitte plus tôt que je ne voudrais, mais toujours pressé, j'ai peur que si je ne finis aujourd'hui, ma lettre traîne encore huit jours. Je cède la place à Paul et vous embrasse de tout mon cœur.

Votre ami sincère et dévoué,

Hippolyte FLANDRIN.

---

(12) Il s'agit d'un premier article sur l'Art publié par Lacuria dans l'*Institut catholique*, revue mensuelle qui paraissait à Lyon sous la direction d'Auguste Rivet. Il parut trois articles.

Digitized by Google

UNE CHANSON

POLITIQUE INÉDITE

En Patois Lyonnais

C'EST à un obligeant érudit lyonnais qu'est due la communication de la chanson politique suivante, laquelle est de Revérony, comme l'indique une annotation de Cochard sur la copie trouvée dans les papiers de celui-ci. Je dois d'autant plus de reconnaissance à M. Gustave Véricel pour cette communication, que non seulement la chanson est sa propriété, mais encore qu'elle fait partie d'un recueil de chansons sur la Révolution que M. Véricel publiera plus tard. En attendant, il m'a autorisé à éditer celle-ci, particulièrement intéressante pour nous, à cause du langage populaire. Que M. Véricel reçoive ici tous mes remercîments. Inutile de dire que la chanson est

Digitized by Google

inédite, à ma connaissance du moins. Nous en donnons la traduction, accompagnée de quelques remarques (1).

En tête Cochard a écrit : *Chanson faite en 1789*. Cette date est évidemment erronée. La chanson n'a pas été écrite au moment de la Révolution, lorsque la royauté était déjà expirante, mais dans les années troublées qui ont précédé cette date.

L'auteur s'y plaint du « trêta avouai l'Anglai ». Or, il s'agit du traité de Versailles, signé le 3 décembre 1783. « Lo grou monchu de Paris », qui est le favori du roi, est certainement Calonne, nommé contrôleur général le 3 novembre 1783. Il ne peut être ici question de la seconde nomination de Necker en 1788, car Revérony savait, comme tout le monde, que Necker, loin d'être le « mami » du roi, ne rentrait qu'imposé, et d'ailleurs Revérony n'aurait pas donné le titre de « monchu de Paris » au célèbre « monsieur de Genève ».

La chanson doit donc être de 1786, au moment où le désordre et la détresse étaient au comble, où les systèmes politiques et financiers affluaient de toutes parts, et où Calonne avait pris le parti de convoquer l'assemblée des Notables, en annonçant qu'il lui demanderait l'égale répartition des impôts, l'anéantissement des privilèges d'État, l'abolition des corvées et de la gabelle. C'est probablement « la gran ouvre », à laquelle fait allusion le dernier couplet.

L'auteur fait parler un paysan lyonnais, qui expose ses doléances.

---

(1) Je garde l'orthographe du manuscrit, toute irrégulière qu'elle est. Sa traduction suffira pour faire comprendre les changements à faire pour la régulariser.

Digitized by Google

Air du cantique de l'Enfant prodigue : *Je suis à la fin résolu.*

Ah ! bon Dieu ! que nutron rai
A gran ouvre (2), *ceta fai !*
Faudret qu'il â bien grand'eymo (3),
Un parfon-n-et (4) *fiar espri*
Per accordau (5) *lo sistémo*
De cela tropa d'ecri.

« Ah ! bon Dieu ! que notre roi — a grand ouvrage, cette fois ! — Il faudrait qu'il eût une bien grande intelligence, — un esprit fier et profond pour accorder les systèmes — de cette foule d'écrits. »

To lo monde vou lo bien,
Mè lo fère est lo malin ;
Car un chacun crin la tochi (6),
Et voudret que son vaisin
Solet (7) *payi la briochi,*
Et que sai ne payi (8) *rin.*

---

(2) *Ouvre* est le même que le patois *oura, d'opera.*

(3) *Eymo,* mot encore constamment usité sous la forme *ème. D'aestima,* ou mieux subst. verb. *d'aestimare.*

(4) *Parfon-n'et. N* est la liaison euphonique, la prononciation de *d* final de *parfond* ne se faisant plus sentir depuis longtemps.

(5) *Accordau. Au* est une graphie fausse pour indiquer un *ó* très long : *accordó.* A la fin du XVIIIe siècle *ó* commençait à remplacer *a* final des verbes de la première conjugaison.

(6) *Tochi* répond à un fictif *touche,* subst. verb. de *toucher.*

(7) *Solet,* diminutif roman de *solus,* encore employé dans le patois ; fém. *soletta.* Les vieux poètes disent souvent *seulette* pour *seule :* « Gentille Annette, — Tu vas *seulette,* etc. »

(8) *Payi,* prononc. pa-yi.

Digitized by Google

« Tout le monde veut le bien, — mais le difficile est de le faire ; — car chacun chacun craint les coups — et voudrait que son voisin — payât tout seul la brioche, — et que lui-même ne payât rien. »

Si l'on pou bien reparti
Lo liars que nos faut bailli,
Je feran notre fenaille (9)*;*
Je besseran in chantant,
Et mingeran la polaille (10)
Cinquante dou fai (11) *par an.*

« Si l'on peut (pouvait) bien répartir — l'argent qu'il nous faut donner, — nous ferions nos fenaisons ; — nous bêcherions en chantant — et nous mangerions la poule — cinquante-deux fois par an. »

Si zu (12) *povian raconta* (13)
A nutron Rai bien-aima (13)*!*
Mé ze ne sau pau ecrire.

---

(9) Je ne connais pas le mot *fenaille*, quoi qu'il soit régulièrement formé sur *fen* « foin », et ne suis pas sûr qu'il ne faille pas lire *senailles* « semailles » (*seminalia*), qui se prêterait mieux au sens, les semailles exigeant des avances, mais non pas les fenaisons.

(10) *Polaille* (*pullalea*). Vieux mot français, encore employé par La Fontaine. Ici, par allusion au célèbre mot d'Henri IV.

(11) *Fai* (*vices*) est altéré. Le patois est *veys*.

(12) *Zu* pour *ju*. Revérony faisait souvent zézayer les Lyonnais. Je doute que cette habitude ait été bien répandue.

(13) *Raconta*, *aima*. Ici l'auteur ne fait plus *are* égal à *ó*, comme dans *racontau* (v. note 5). Cela semble indiquer qu'il y avait encore hésitation sur ce phénomène phonétique, ou bien l'auteur s'est oublié.

Digitized by Google

Fa mâ n'avai gin (14) *d'esprit !*
Lâ, que porion-ju (15) *li dire?*
— Lo gros mingeon lo petit !

« Si nous pouvions raconter — à notre Roi bien-aimé! — Mais je ne sais pas écrire. — Il fait mauvais n'avoir point d'esprit! — Là, que pourrions-nous lui dire [sinon] : — Les gros mangent les petits. »

Il u sa, y a grand tin,
Mé lausse! y n'avance rin ;
Il a biau ringi la cotta (16),
La fixa égalamin,
Son ouvre est mis en ribotta (17)
Par lo saule grapignan (18).

« Il le sait, il y a longtemps, — mais, las! cela n'avance à rien ; — il a beau arranger la cote, — la fixer avec égalité, — son ouvrage est détruit — par les sales maltôtiers. »

Coman poran-ju payi
Los liars que nos faut bailli?

---

(14) *Gin*, vieux fr. *gens* (*genus*), particule négative, employée constamment en patois, et même encore quelquefois à Lyon.

(15) *Ju*. Ici l'auteur a oublié de faire zézayer son orateur.

(16) *Cotta*, c'est la cote de l'impôt.

(17) *Mettre en ribotte* est une expression encore employée pour abîmer, mettre en désordre. C'est *ribotte*, débauche, pris au figuré.

(18) *Grapignan*. Ce sont les partisans, maltôtiers, fermiers, qui grivelaient sur l'impôt. Le *grapignan* est un *grippe-sous*, un homme qui « gratte ». Fait probablement sur le prov. *grapa*, râcler, gratter, d'un rad. *grap*, d'orig. german.

Digitized by Google

Los ovris sont sins ressorça;
Nutron blâ reste in revorsa (19),
Nutron vin dans lo cavon.

« Comment pourrons-nous payer — l'argent qu'il nous faut donner? — les ouvriers sont sans ressource; — nos blés restent dans nos greniers, — notre vin dans les caves. »

Lo traita avouai (20) *l'Anglai*
No-z-éreinte cetta fai.
No-z-an farci de cotona,
De drap que ne volons gin (21);
De nutr'etoffa si bun
Lo dias que (22) *n'acheton rin.*

« Le traité avec l'Angleterre — nous épuise, cette fois. — Ils nous ont farci de cotonades, — de draps qui ne valent rien; — de notre si bonne étoffe, — ces diables-là n'achètent point du tout. »

---

(19) La *revorsa* (*re-vorsa*, de *vorto*) est une fosse que l'on creuse sur le bord d'un champ ou d'un jardin et dans laquelle on enfouit les cailloux. C'est aussi une fosse où l'on dépose de jeunes plants (couchés obliquement de manière que le feuillage reste à l'air) pour empêcher les racines de sécher, en attendant la plantation. Cette opération s'appelle *mettre en revorsa*. L'expression de « blés en revorsa » dans la chanson semblerait indiquer que le paysan lyonnais connaissait l'usage des silos. Mais il n'en est rien. L'expression doit être prise au figuré, pour blés qui attendent inutilement la vente.

(20) *Avouai* (*apud hoc*). Dans l'*Entrée de Bacchus* (1627), *avoy*.

(21) *Gin*, v. note 14.

(22) *Dias que*, lisez *diasque*, piémontais *diaschne*, euphémisme pour *diable*. Le mot doit avoir une origine d'outre-monts.

Digitized by Google

Lo grou monchu de Paris,
Qui du Rai est lo mami (23),
Que l'on dit tan que no-z-aume,
Faudra qui fasse intention (24),
Que faut rebailli de l'aume
U comarci de Lyon.

« Le gros monsieur de Paris, qui est le favori du roi ; — et dont on dit qu'il nous aime tant, — il faudra qu'il fasse attention — combien il est nécessaire de redonner de l'âme — au commerce de Lyon. »

Quand celo puvre navet (25)
N'an gin (26) *de liars au gosset,*
Y ne payan pas follietta (27).
Y n'an gin (26) *de quai migi.*
Nu perdan nutre recetta ;
Lo grou perdan leur loyi.

« Lorsque ces pauvres ouvriers en soie — n'ont point d'argent dans leur gousset, ils ne paient pas chopine. — Ils

---

(23) *Mami*, terme d'amitié pour un tout petit enfant. Au figuré quelqu'un de chéri. D'*ami*, avec répétition enfantine de *m* médiale à l'initiale. *Lo mami* est sans doute Calonne, comme on l'a vu plus haut.

(24) *Intention* pour *attention*. Mot estropié avec intention et attention. — Les corruptions de ce genre sont du reste continuelles dans le parler populaire.

(25) *Navet*, sobriquet des canuts au XVIIIe siècle. Le mot s'est perdu. De *navette*. Cela faisait en même temps calembour et allusion à la pâleur habituelle du canut.

(26) *Gin*, v. note 14.

(27) *Follietta*, mesure de vin, contenant la moitié d'un pot. Ne pas confondre avec la *feuilleta*, aujourd'hui *feuillette*, de 105 litres environ.

Digitized by Google

n'ont rien à manger. — Nous perdons notre recette ; — les riches perdent leurs loyers. »

Faudret par lo solagi,
Du-z- intra bessa lo pri.
Nutron vin ne vaut l'anéa (28)
Que six vingt sous (29) *bin sovant :*
I-z-u font bailli d'intréa (30)
Incor mè de doze franc (31) *!*

« Il faudrait, pour les soulager, — baisser le prix des entrées. — Notre vin ne vaut l'ânée — bien souvent que 6 francs : — ils lui font payer pour l'entrée — encore plus de 12 francs ! »

De nutron Diu la bonta
Vodra bin no-z-assista,
Y fara, per la gran ouvre (32),

---

(28) *Anéa. Anée de vin,* mesure contenant environ 105 litres. D'*asinata* ; anée « charge d'un âne ». La forme patoise était *ana*, aujourd'hui *ónó*. Cette forme a été francisée en *anéa* par l'auteur, probablement pour obtenir une rime féminine.

(29) *Six vingt sous*, 6 francs. Le vin était donc à 6 francs l'hectolitre. Il est vrai que, d'après les économistes, depuis le commencement du siècle jusqu'à son milieu, la valeur de l'argent aurait diminué d'un tiers. Je crois que c'est trop peu et que l'on peu dire hardiment que le franc de 1784 valait plus de 2 francs d'aujourd'hui. Mais l'hectolitre de vin à 12, et même à 15 francs, est encore un prix extrêmement bas.

(30) *Intréa*, même observation que pour *anéa* (v. note 28).

(31) *Douze francs* d'entrée ! Le double du prix d'achat ! Ce droit est absolument effrayant.

(32) *Ouvre* (v. note 2). On a vu plus haut qu'il s'agit probablement de la convocation de l'assemblée des Notables.

Digitized by Google

Que se parpare aujord'hui,
Que n'y ara gin mè (33) *de pouvre.*
Je vo-z-u (34) *souaite à tartui* (35).

« La bonté de notre Dieu — voudra bien nous assister. — Il fera, par le grand ouvrage, — qui se prépare aujourd'hui, — qu'il n'y aura plus de pauvres. — Je vous le souhaite à tous. »

Hélas, cent ans se sont écoulés, et le souhait du pauvre canut n'est pas encore réalisé ! il y a toujours des pauvres. — Et il y en aura longtemps, je le crains, car même en admettant que tout fût si bien que nul ne demeurât sans gagne-pain, il faudrait encore qu'il n'y eût plus de vices. Et cela ne paraît pas près de ne plus être.

N. DU PUITSPELU.

---

(33) *Gin mè. Gin* « pas (v. note 14) » et *mè* « plus », de *magis*. Littéralement : « Qu'il n'y aura pas plus de pauvres ». *Pas* joue un rôle purement explétif.

(34) *Je vo-z-u. U* représente l'adverbe *y*. Littéralement « je vous *y* souhaite », comme on dit en français populaire. Même observation pour le vers qui commence le cinquième couplet.

(35) *Tartui* (*trans tutti*), tous. C'est le *tretous* des paysans de Molière.

Digitized by Google

DEUX SAVANTS

LE

Capitaine FORTIN de la HOGUETTE

ET

M. TAMISEY DE LARROQUE (1)

IL était, une fois, un savant qui savait tout.

Il était, en outre, aimable, riche, bienveillant, généreux, adoré. Il était du Midi et s'appelait Peiresc.

Il avait visité tous les coins de l'univers, connaissait les us et coutumes de tous les pays du monde, était lié avec les érudits de tous les royaumes et entretenait avec eux une correspondance de tous les jours.

Quiconque s'occupait de jurisprudence, d'histoire, de poésie, de zoologie, d'antiquités, de numismatique, paléo-

(1) La Rochelle, 1888, in-8°, à cent exemplaires.

Digitized by Google

graphie, anthropologie, pathologie, épigraphie, chimie, lui demandait conseil et s'en trouvait bien. Il faisait de l'astronomie avec Gassendi, de la politique avec les chefs de l'Etat, et Bayle l'appelait procureur général de la littérature.

Un autre savant, non moins universel, non moins varié, mais de notre âge, M. Tamizey de Larroque, s'est mis à publier, annoter, commenter, élucider les lettres de Peiresc, et, à ce travail de géant, il a gagné une réputation d'érudit à rendre des points à quatre bénédictins. Puis il a publié, annoté, commenté, élucidé les lettres des amis de Peiresc, sous la couleur que les amis de nos amis sont nos amis.

Aujourd'hui, toujours inassouvi, toujours plus ardent, il donne les *Lettres inédites de Philippe Fortin de la Hoguette*, un joli volume, bourré de science, mais tiré à cent exemplaires, de quoi rendre heureux quelques bibliophiles et faire mourir les autres de jalousie et de chagrin.

Que saviez-vous de ce Fortin de la Hoguette ? Rien, sans doute. Il n'était connu de personne ; c'était un oublié et pourtant c'était un savant, un grand cœur, qui avait eu son moment de célébrité; il avait publié un livre qui avait fait grand bruit : *Testament ou conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, et tout le monde avait apprécié cette œuvre de grande portée et de haute moralité.

Tant en France qu'en Belgique, ce volume, de plus de cinq cents pages, avait eu seize éditions, de 1648 a 1695, seulement. C'était joli.

L'auteur, en outre, était un vaillant capitaine qui servit loyalement son pays, brava les puissants quand ils n'avaient pas la justice pour eux et guerroya dans tous les pays. Avec cela, il était humain, bon, sincère et inflexible dans

Digitized by Google

son devoir. Ses qualités avaient porté leur fruit ; c'était justice. Il était ami de Bacon, qui lui confiait ses manuscrits ; de Gassendi, de Matthieu Molé, des frères Dupuy, de Peiresc, de l'historien de Thou et enfin de Hardouin de Péréfixe dont il épousa la fille. Un jour, il se trouva libre vis-à-vis son pays et il ne s'occupa plus qu'à bien élever ses cinq enfants.

Ses lettres sont de l'histoire. Elles peignent les faits, les événements et les mœurs du temps. Quand elles sont obscures, non pour ceux qui les recevaient mais pour nous qui les lisons, de savantes annotations les éclaircissent et les font connaître. Nous qui avons vu naître la littérature du jour, nous comprenons nos livres et nos journaux ; mais quand nos arrière-petits-neveux trouveront sous leurs yeux *la Gomme*, *le Pschutt*, *les Rastaquouères* et le *brave général*, quels commentaires ne faudra-t-il pas pour faire comprendre ces obscurités? Nous souhaitons à nos pauvres neveux un annotateur comme celui que nous avons sous la main.

Quant à nous, Lyonnais, ce qui nous plaît dans ces récits d'un autre âge, c'est de retrouver toujours Lyon à chaque pas et dans chaque événement.

Qu'on fouille l'histoire du Moyen-Age ou de la Renaissance, au nord, au midi, à l'est comme à l'ouest, il n'est pas de catastrophe, pas de fait qui ne touche, par quelque point, à notre ville et qui ne ramène son nom sous la plume de l'écrivain.

Le livre que nous présente M. Tamizey de Larroque ne fait pas exception à la règle.

Qui, en pensant à la vieille famille de nos Villeroy, si puissants chez nous de Henri IV à Louis XVI, n'a désiré savoir où se trouvait la belle résidence qui leur avait donné

Digitized by Google

son nom ? Qui n'a ouvert un dictionnaire et n'a été trompé par les indications qu'il cherchait ?

« Le château de Villeroy, dit M. de Larroque, était situé, non point comme on pourrait le croire, dans la commune actuelle de ce nom, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux; mais près du bourg de Mennecy, aujourd'hui chef-lieu d'une commune de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Corbeil, à huit kilomètres de cette ville et à quarante kilomètres de Versailles. »

Qui ne s'est arrêté, par la pensée, au lugubre drame joué sur notre place des Terreaux, quand l'implacable Richelieu fit tomber la tête d'un étourdi, traître à la France et frappa malheureusement, du même coup, un imprudent fanatique de l'amitié ? Voici un passage qui les concerne :

« *Lettre de La Hoguette à Pierre Dupuy.*

7 novembre 1642.

« J'ay receu ce dernier ordinaire un pacquet dont la suscription et le cachet estoient vostres sans qu'il y eust de vos lettres. J'estois alors avec M. du Bourdet qui me monstroit une relation très ample de ce qui s'estoit passé à Lion et les articles du traitté faict à Madrid par M. de Fontrailles, du 12 de mars, ce qui m'a rempli d'estonnement de voir qu'une personne bien censée comme M. de Bouillon ait eu part à un dessein si mal digéré... »

Digitized by Google

Il était indulgent, ce chevalier de La Hoguette, ou, du moins, poli et courtois, avec un ami personnellement affecté par ce lugubre événement.

Le dessein qui devait nous livrer à l'Espagne, était non-seulement mal combiné, *mal digéré;* mais il était anti-français, lâche et déshonorant.

Voici le commentaire qui accompagne ce passage :

« Il est question du supplice de Cinq-Mars et de Thou, qui avait eu lieu le 12 septembre. Déjà le 18 octobre, La Hoguette avait adressé ses compliments de condoléances à Dupuy, au sujet des malheurs de la présidente de Pontac. Rappelons que cette sœur dévouée se rendit à Lyon pour essayer de sauver l'imprudent ami de Cinq-Mars, et que F.-A. de Thou écrivit, de sa prison, le 12 septembre, à son cousin Pierre Dupuy :

« Monsieur de Pontac est icy, que je plains extresme-« ment. » Ce même Pierre Dupuy à qui La Hoguette s'adresse, parle ainsi, dans son *Mémoire*, des démarches de Mme De Pontac : « M. l'évesque de Toulon (Jacques-Daniel de Marly) qui estoit lors à Paris, alla en poste à Lion où il trouva Madame la présidente de Pontac, sœur dudict sieur de Thou, qui a travaillé en ceste affaire avec toute l'adresse qui se peut imaginer, vit plusieurs fois les commissaires, parla à eux avec tant de respect, d'éloquence et de douleur qu'elle les esmeut tous à compassion. » *Mémoire pour justifier M. F.-A. de Thou,* à la suite de la traduction de l'*Histoire de J.-A. de Thou*, tome XV, in-4°, 1734, page 24.

« Voir aussi le travail magistral de M. Avenel : *Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu, Louis XIII*,

Digitized by Google

Cinq-Mars, Auguste de Thou. Rôle du cardinal dans la conspiration de Cinq-Mars. Documents du traité de Madrid, conclu au nom de Monsieur, du duc de Bouillon et de Cinq-Mars. Paris, 1808, grand in-8°, page 77.

Que de cruels drames intimes! Que de désespoirs de famille, que de larmes dont ne se préoccupe pas l'historien, tout aux grands traits de ses tableaux!

Mais après avoir lu l'histoire monumentale, sérieuse et solennelle, quel intérêt ne trouve-t-on pas dans les *Mémoires* personnels, les correspondances particulières, les récits qui n'étaient pas destinés à voir le jour et dans lesquels on épanchait librement son cœur? Quelle curiosité vous anime quand on vous prend par la main et qu'on vous introduit dans l'alcôve ou le boudoir; qu'on vous dit les faits délaissés, oubliés, menus, chétifs, qui expliquent ou corroborent ce qu'on a publié dans les gros livres : anecdotes frisant le commérage, nouvelles tombant dans l'*ana*, propos indiscrets de caillettes, caquets d'antichambre, et qu'on vous montre des portraits chargés comme des caricatures, tableaux d'un réalisme brutal, dessins parfois cruels comme en traçaient La Bruyère et Saint-Simon, dans leurs instants d'écœurement.

Le goût du jour est à ces publications. Quant à nous, après avoir lu Guizot ou Michelet, il ne nous déplaît point de tomber sur des pages comme celle-ci.

Nous sommes devant La Rochelle.

Le siège en est décrit non par un savant de cabinet, mais par un soldat qui y était.

Nous savons que, dans la ville, on meurt de faim.

Digitized by Google

A PIERRE DUPUY

« MONSIEUR,

« Les vieilles femmes de mon village disent qu'on crie tant : *Noël!* que Noël vient; aussy espéré-je, après vous avoir tant de fois mandé l'extrémité où sont réduits ceux de La Rochelle que je vous manderez la reddition de ceste place. Nous en sommes à la veille, le maire ayant faict sortir hier au soir un trompette avec lettres adressantes à M. le Cardinal sur ce subject. Il y avoit ordre depuis trois jours de ne recevoir personne en tous les fortz s'ils ne venoient pour capituler et ordre aussy de faire pendre tous les soldatz ennemis qui voudroient passer les lignes. Ceste rigueur jointe à la nécessité des assiégés les a fait penser à leur conscience. M. le Cardinal estoit allé se rafreschir en une maison qui est au Chastelier-Barlot, près de Fonteney; ce trompette luy a esté mené par un des lieutenantz de nostre régiment, qui le receut à nostre garde. S'il eust passé par nostre quartier, comme il le devoit faire, j'aurois esté plus particulièrement instruit de ceste affaire et vous en rendrois meilleur conte. Vous suffise qu'on en est en ces termes et que j'espère que les premières lettres que vous recevrés de moy seront escriptes de La Rochelle.

« Toutes les aventures de ce siége sont réservées à nostre régiment.

Digitized by Google

« Une de nos brigades qui estoit de garde dimenche au soir prist un espion qui portoit des lettres à Montauban de la part de Salebert, ministre. Ces lettres estoient dans un tuiau d'argent; le porteur les avala quand il se vit surpris. Il ne les a point encor rendues quoyque on luy ait faict avaler plus d'une pinte d'huille; peut-être que ce tuiau s'est digéré dans cet estomac affamé. On sçaura force nouvelle par la lecture de ces lettres; mais il n'en peut y avoir de meilleures que celles d'une prompte reddition. Elle nous est de telle importance que j'estime que nous ne voulons point la mort du pescheur pourveu qu'il se convertisse.

« Adieu. Salut à toute l'Académie de la part de vostre... etc.

La Hoguette.

« *A Neuil, au camp devant La Rochelle.*

« Ce 23 aoust 1628. »

Et cependant, malgré leurs souffrances, les Rochellois ne se rendaient pas. Voici un aperçu de ce qu'ils enduraient :

A PIERRE DUPUY

« Monsieur,

« Tenés moy pour le plus grand imposteur qu'il ait jamais esté si je vous assure, à l'avenir, aucune chose que je n'aye vue moy mesme. Je vous pensois mander une véritté par mes dernières touschant le trompette qui estoit

Digitized by Google

sorti de La Rochelle pour aller trouver M. le Cardinal, mais son voyage n'estoit que pour l'eschange de Faiquaires avec Grossetière, à laquelle on a consenti pourvu que Grossetière n'entre point à La Rochelle; affin qu'il ne leur rende pas conte de sa députation en Angleterre.

« Je suis bien marry de vous avoir donné ceste courte joye. Il est fort aisé d'estre trompé aux choses que l'on souhaitte fort, quand il y a quelque apparence qu'elles doivent estre.

« Nous avons meshuy rompu tout commerce avec les assiégés. Nous renvoyons leurs tambours sans les ouïr; nous faisons pendre ceux qui veulent passer la ligne et tuer la quanaille qui sort de la ville pour aller chercher du verjus. Puisque les remèdes bénins ne nous ont servi de rien jusqu'icy, il faut esprouver les violents. »

Voyez-vous ces pauvres assiégés mourant de faim, s'exposant aux balles des mousquets pour picorer n'importe quoi dans la campagne et tués comme *quanaille* par les soins de MM. Porthos et d'Artagnan ?

Nous avons dit que La Hoguette était affable, doux et humain. Jugez des autres!

« Nous scavons de science certaine que pas un soldat ne menge du pain et que, des habitants, de cinquante il n'y en a pas un qui en aye. Il n'est pas possible qu'une si extresme nécessitté n'excite quelque sédition ou que ceux qui la souffrent ne regardent aux moiens qu'il y a de les exempter.

« Moy qui suis un peu gourmand et qui juge de l'estomac d'autruy par le mien, je vous advoue que je serois fort

Digitized by Google

aisé à prendre par famine. C'est ce qui me faict espérer qu'encor ceste race mauditte ne fera aucun semblant de se rendre, que néantmoins elle est sur le point de le faire et plus tot aujourd'huy que demain; car je ne sçaurais prescrire d'autres termes à une si languissante fain.

« Si vous voyés comme moy en quel point ils sont réduitz, j'estime que vous seriés de mon opinion et qu'ainsy vous excuseriés la créance trop prompte que j'ay eue de la reddition de ceste place.

« Adieu. Je suis vostre, etc.

« La Hoguette.

« *Au camp devant La Rochelle.*

« Ce 27 aoust 1628. »

Quel historien a jamais aussi bien fait comprendre les horreurs de ce siège malheureux?

Faisons la part des mœurs, du temps et des aventures. Pensons à l'énervement, à la surexcitation des assiégeants qui, dans la boue et sous les raffales de la pluie, ne pouvaient triompher de la tenace résistance des assiégés.

Mais comme on sent le capitaine, dans cet écrivain, l'homme qui a vu, qui a lutté, qui a souffert! Et comme on est tenté de lui pardonner, ou du moins d'excuser sa haine implacable contre les religionnaires invaincus pendant un an!

Quand la ville se rendit le 28 octobre; quand Louis XIII fit son entrée, le 1er novembre, au milieu de cette population hâve et décimée, La Hoguette n'était pas dans les rangs de l'armée française. Il se mourait, à Saintes, des fatigues

Digitized by Google

endurées et de la fièvre qui le minait. Sa robuste constitution le tira de là, contre toute prévision, et ce fut dans une vieillesse relativement avancée qu'il mourut.

Ses lettres offrent des documents précieux qu'aucun écrivain ne pourra dédaigner, surtout grâce aux commentaires qui les accompagnent.

Aimé VINGTRINIER.

Digitized by Google

LOIN DE TOI

J'avais rêvé, tout près de toi, mignonne,
Passer ma vie à tresser la couronne
Dont j'aurais ceint ton front charmant.
Pour la former, je ne voulais pourtant
Ni dépouiller un terrestre parterre,
Ni m'emparer du rayon de lumière
Dont l'astre d'or sillonne lentement
Le firmament.

C'est dans mon cœur que j'aurais fait éclore
La seule fleur que j'ai trouvée encore
Digne de toi, la fleur d'amour.
J'aurais voulu que tu restes toujours
Mon seul trésor, mon unique espérance,
Et dans les jours que trouble la souffrance,
Ton seul sourire éloignant mon souci
M'aurait guéri.

Digitized by Google

Et si jamais j'avais cherché la gloire
Ce n'aurait point été pour que l'histoire
Pût applaudir à mon labeur.
De mes lauriers toi seule aurais l'honneur.
Je t'en ferais un brillant diadème
Plus fier que toi d'entendre à chaque instant
Chacun se dire avec étonnement :
« Oh ! comme il l'aime ! »

Et je sentais combien il serait doux
De voir dormir, bercé sur tes genoux,
Un bel enfant qui te ressemble !
Puis nous aurions vieilli tous deux ensemble
Sans un regret et la main dans la main.
L'âge du cœur ne tarit pas la sève.
— Hélas ! hélas ! ne serait-ce qu'un rêve
Sans lendemain !

Tu vas partir sur un autre rivage.
Mon souvenir te suivra sur la plage
Où tu vas chercher le printemps.
Reviendras-tu, beau soleil que j'attends ?
Car le printemps pour moi c'est ta présence ;
Partiras-tu sans m'adresser d'adieux ?
Sans me laisser deviner dans tes yeux
Une espérance ?

Quoi qu'il en soit, j'ai foi dans l'avenir.
Je le promets, rien ne peut affaiblir
Ni mon amour, ni ma constance.
Si tu ne peux consoler ma souffrance,

Digitized by Google

Si tu ne peux me faire doux aveux,
Va! j'attendrai, quelque ennui qui m'oppresse.
Oui, j'attendrai qu'à la fin ta tendresse
Comble mes vœux.

De nos deux cœurs la secrète harmonie
N'est point par Dieu sans desseins établie.
J'ai confiance en sa bonté,
Il n'aura pas pour nous la cruauté
De nous laisser séparés l'un de l'autre,
Après avoir inspiré mon désir,
Après avoir mis ta main dans la nôtre
Pour nous unir.

D. DU NALORIUS.

Digitized by Google

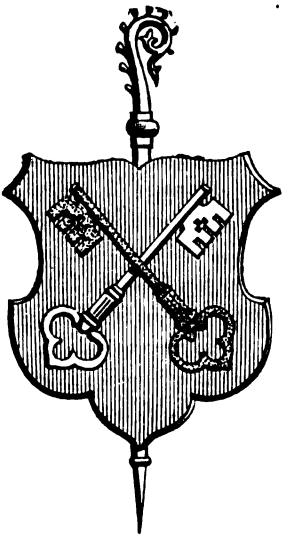

LE GRAND CARTULAIRE

DE

L'Abbaye d'Ainay

PUBLIÉ PAR

M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES et M. GUIGUE

Il ne saurait être trop tard pour parler des deux beaux volumes dus à la munificence éclairée de M. le comte de Charpin et au savant labeur de M. M.-C. Guigue. Le mérite et l'intérêt de tels ouvrages ne diminuent pas avec le temps, ils ne sont pas le jouet d'une vogue passagère, et enfin, malgré tout ce qui a été dit et par des écrivains autorisés, on peut en parler encore sans épuiser le sujet.

Digitized by Google

Le *Grand Cartulaire d'Ainay* était bien connu des érudits; depuis trente ans il était mis à contribution, sa publication était vivement désirée, et cependant, il restait toujours à l'état de manuscrit. Il y a quelques années, un homme éminent par le savoir et par sa situation avait proposé à l'une de nos Sociétés savantes de le mettre au jour; mais on avait reculé devant cette entreprise. Ce qu'une puissante association n'avait pas osé, un seul l'a réalisé. Il est vrai, que M. le comte de Charpin nous a depuis longtemps habitués à ces généreuses audaces; son inépuisable libéralité, son zèle infatigable pour les études historiques, qu'il cultive lui-même avec tant de succès, ne cessent, depuis plusieurs années, de fournir aux hommes d'étude de riches documents dont la transcription, exigeant des dépenses considérables, décourage trop souvent les meilleures volontés.

Dans cette dernière entreprise, M. le comte de Charpin a eu recours à son collaborateur habituel, M. M.-C. Guigue et son fils, M. Georges Guigue qui lui ont apporté l'aide efficace de leur talent paléographique, de leur érudition et de leur activité infatigable. Le volumineux recueil de 1341, a été non pas seulement transcrit avec une irréprochable exactitude, mais revisé soit sur les originaux, dont plusieurs ont été retrouvés, soit à l'aide d'autres copies parfois plus correctes. On est ainsi en possession d'un texte plus sûr que ne l'est le manuscrit original.

Profitant de la libéralité de l'éditeur, M. Guigue a augmenté ce premier fonds d'un second Cartulaire, rédigé en 1286, et d'un Appendice qui, avec les 290 chartes du Grand Cartulaire, portent à 419 le total des pièces livrées au public érudit dans ces deux beaux volumes.

On possède donc maintenant, grâce à la munificence de M. le comte de Charpin, et en y ajoutant le petit Cartulaire publié il y a trente-cinq ans, par Aug. Bernard, les pièces fondamentales de l'abbaye d'Ainay, du xe au xve siècle. C'est un ensemble d'autant plus important, qu'il concerne un établissement dont l'histoire touche étroitement à celle de Lyon et de notre province.

Le nom d'Ainay est essentiellement lié à nos annales les plus anciennes; une tradition dont la fausseté n'a été démontrée que de nos jours, le faisait contemporain de la fondation du Lugdunum romain et l'identifiait avec un monument célèbre, l'autel d'Auguste. Ainay se trouve aussi mêlé aux origines du christianisme dans les Gaules, mais également d'une manière équivoque et incertaine. Car c'est un des

Digitized by Google

caractères particuliers de ce petit territoire d'être comme enveloppé d'une sorte d'auréole mystérieuse, nouvel attrait pour les érudits dont l'esprit investigateur se complaît dans la solution de ces questions nuageuses. Ainay offre une ample moisson de problèmes, obscurcis encore par les amplifications des historiens, qui se sont évertués à les surcharger de leurs conjectures et de leurs inductions. Tout est mystère, jusqu'au nom lui-même, sur lequel les celtomanes ont épuisé toute leur science, tandis qu'à vrai dire, cette appellation semble bien plutôt germanique que celtique, et ne doit pas être antérieure aux Burgondes.

Mais sans s'arrêter aux incertitudes étymologiques, sans relever les conjectures inexactes ou hasardées, qui constituent toute l'histoire des six premiers siècles d'Athanacum, on trouve dans l'étude de ce monastère assez de faits capables de justifier l'intérêt, et assez d'éléments instructifs pour l'historien comme pour l'archéologue.

L'abbaye d'Ainay fut fondée au commencement du VIIe siècle par Brunehaut, qui cherchait à expier ses crimes par des libéralités à l'égard du culte. Moins d'un siècle et demi après, le monastère fut entièrement détruit par les Sarrasins; ils ruinèrent ce monument des remords de la fameuse reine si complètement que, malgré la solidité de la construction, il n'en est resté que quelques blocs énormes et quelques débris, qui, exhumés dans ces derniers temps, témoignaient par leur ornementation, de leur origine mérovingienne. Devenu désert, Ainay fut très lent à se repeupler. Ce fut au milieu du Xe siècle seulement, que l'abbaye put être dotée d'une église, dont les proportions exiguës attestent combien furent modestes ces premiers efforts de reconstitution, mais qui a le mérite d'être le plus ancien monument du Moyen-Age, authentiquement daté dans notre région et même au delà. Ce mérite, pas plus que l'intérêt historique, n'a suffi néanmoins pour le garantir du vandalisme et des outrages que, depuis une quarantaine d'années, une ignorance trop zélée inflige à nos monuments et même à notre histoire religieuse.

Cependant, le monastère devint l'objet des pieuses libéralités des grands et put bientôt rivaliser d'éclat avec les établissements religieux les plus prospères de notre diocèse. La première et humble chapelle de Saint-Martin devint insuffisante, et l'abbaye se trouva assez opulente pour faire construire, à la fin du XIe siècle, le bel édifice que l'on admire encore, quoique défiguré par les restaurations modernes. Ainay

Digitized by Google

était gouverné par un abbé, ami zélé des arts, que son mérite appela au siège archiépiscopal de Lyon. Le prélat conserva un vif intérêt envers son abbaye, et il obtint du pape Pascal II, alors de passage à Lyon, qu'il voulût bien dédier de ses mains la nouvelle église qui venait d'être achevée (1107). Les moines, heureux de cette faveur singulière, reconnaissants des services que leur avaient rendus leur ancien abbé, conservèrent la mémoire de cette dédicace par une inscription aujourd'hui disparue, et le souvenir des bienfaits du prélat par une mosaïque qui le représente offrant l'église dont il avait été, pour ainsi dire, le créateur. Cette image existe encore, dernier et imparfait, mais aussi très curieux spécimen d'un art qui, jadis, avait brillé à Lyon d'un si grand éclat.

La nouvelle église ne suffit pas encore aux besoins croissants du culte et trente-quatre ans plus tard, il fallut construire la chapelle Saint-Pierre, démolie en 1860, et cinquante ans après, la chapelle abbatiale, érigée vers 1190 et dont il reste d'intéressants débris.

Ces trois édifices, bâtis successivement au XIIe siècle, attestent les progrès incessants de l'abbaye, les bulles pontificales, qui commencent la série des chartes, publiées par M. le comte de Charpin et M. M.-C. Guigue, le prouvent encore mieux. C'est, en effet, précisément à cette période prospère que correspond le *Grand Cartulaire*, édité par M. le comte de Charpin; il s'ouvre dès les premières pages sur l'énumération des riches domaines de l'abbaye, dont les possessions s'étendaient sur plus de 160 paroisses, dans 14 diocèses de France, de Suisse et même d'Italie. Cette brillante communauté n'était pas seulement illustre par le nombre d'églises placées sous son patronage, riche par l'étendue de ses propriétés, elle était, en outre, puissante par les seigneuries qu'elle possédait; à l'autorité religieuse, à l'opulence mondaine, elle joignait l'éclat de la noblesse et la force du pouvoir politique. L'abbaye avait de nombreux vassaux, et de fiers chevaliers venaient humblement lui rendre l'hommage féodal. Cette situation n'avait rien qui choquât les idées du temps. Elle eut d'ailleurs une action bienfaisante en assouplissant la rudesse militaire des gentilshommes et en opposant un frein puissant à leur turbulence. Mais, à certains points de vue, la supériorité du clergé sur la noblesse produisit des effets désavantageux. Les hommes de guerre ne subissaient pas sans mécontentement cette sujétion anormale, non pas tant parce qu'ils se trouvaient soumis à des clercs, qu'à cause de l'inaction qui leur était imposée. Dans le Lyonnais, où toute

Digitized by Google

la noblesse relevait de l'Église ou des moines, cet état de choses contribua à l'affaiblissement du pouvoir temporel du clergé. Les empiètements de territoire effectués par les comtes de Forez et les sires de Beaujeu furent favorisés et bien accueillis par les gentilshommes; ils passaient avec plaisir sous l'autorité de grands seigneurs de leur classe, qui les menaient courir les hasards et la gloire des champs de bataille, tandis que leurs camarades, restés sous la domination ecclésiastique, végétaient et laissaient leurs armes se rouiller. Aussi, quand éclata le mouvement communal, l'Église n'eut plus assez de soldats à opposer à l'insurrection d'une ville, dont la population bien armée présentait en outre une écrasante supériorité numérique sur la poignée d'hommes d'armes que l'archevêque pouvait faire entrer en ligne.

Mais ce résultat défavorable ne peut être opposé à l'heureuse influence que l'esprit pacifique de l'Église exerça sur les mœurs. Le véritable vice de la prospérité matérielle des monastères n'était pas là, mais dans leurs richesses. Les admirables règlements créés avec tant de sagesse par les fondateurs des Ordres religieux, et qui avaient résisté à toutes les causes de ruines, à la stérilité des déserts, à la rigueur des privations, à la dureté des climats ici glacés, là brûlants, à l'insalubrité de l'atmosphère, aux violences des puissants, au fer et à la flamme des hordes féroces des Ongres et des Sarrasins, ces règlements se trouvèrent sans force contre la puissance de la richesse, bien autrement redoutable et irrésistible que la fureur des conquérants et l'inclémence de la nature.

Devenus riches, les monastères marchèrent inévitablement à la décadence; la malédiction évangélique les atteignit sans que le vœu de pauvreté individuelle pût les garantir; la propriété commune, qui semblait devoir sauvegarder les individus, n'était plus qu'une fiction impuissante : le corps étant gangrené, les membres devaient l'être aussi. La décomposition fit son œuvre et les actes du Cartulaire nous la montrent dans toute son effroyable laideur. On croirait vraiment à un violent pamphlet, si le tableau des désordres dans lesquels nos moines étaient tombés, n'était un document émané de l'autorité ecclésiastique et consigné dans les archives mêmes du monastère. Il nous montre non seulement les règles de la vie religieuse, que les moines trouvent trop sévères (C. 22), mais les lois de la morale vulgaire étrangement méconnues dans le monastère. Les revenus de l'abbaye sont au pillage

Digitized by Google

et détournés de leur destination pieuse, les dignitaires n'ont plus souci de l'exercice de leurs charges, l'aumônier s'applique à lui-même l'argent qu'il doit distribuer aux pauvres, l'infirmier ne fournit plus ni remèdes ni soins aux malades, le devoir de l'hospitalité envers les voyageurs nécessiteux s'est transformé en banquets offerts à des amis; les simples moines suivent l'exemple de leurs chefs, ils se sont attribués des pensions, ils ont des chevaux et des domestiques; de la vie religieuse ils n'ont pas même conservé l'habit; ils dépouillent la robe monacale, sortent de leur cloître, courent la ville en habits séculiers, hantent les tavernes et les cabarets. Ceux qui ont été placés à la campagne dans des prieurés pour y entretenir le culte, abandonnent leurs églises et viennent manger joyeusement dans la grande ville l'argent des fondations pieuses dont ils sont chargés. Et encore, si les désordres se bornaient à cette vie licencieuse, mais de chute en chute, de dépravation en dépravation, nos moines sont venus jusqu'à commettre des crimes. On en a vu sortir la nuit de l'abbaye, furtivement comme des brigands de leur caverne, assaillir traîtreusement un homme qui s'était attiré leur haine, et deux d'entre eux ont eu la cruauté de lui crever les yeux! (C. 21, 27 et 80).

Voilà où en étaient venus les moines d'Ainay au milieu du XIIIe siècle, au moment où leur monastère, arrivé à l'apogée de la prospérité et de la richesse, était comblé des faveurs des Souverains Pontifes. Cependant, l'autorité ecclésiastique, informée de ces excès, avait pris des mesures énergiques; le Pape commit un cardinal chargé de réprimer le mal. Ce ne fut pas sans peine que ce prélat, malgré l'appui que lui prêta l'archevêque de Lyon, parvint à accomplir sa mission. Il réussit malgré la résistance qui lui fut opposée; les plus coupables furent chassés, les autres renvoyés dans leur prieuré, ou étroitement renfermés dans le cloître. Ainay revint à l'exercice strict de la règle, mais non pas à ses premières années de ferveur. Les écarts monstrueux ne se renouvelèrent pas, mais, toujours par la même cause, l'action dissolvante des richesses, le monastère glissa insensiblement sur la pente de la décadence où il se trouvait complètement embourbé à l'époque de la Renaissance. Cette fois c'étaient les abbés, dont la puissance s'était accrue, qui furent les agents du désordre. Tout le pouvoir et toutes les richesses s'étaient réunis en leurs mains; leur abbaye, tombée en commende, ne fut pour eux qu'une riche sinécure dont ils dépensaient

Digitized by Google

le produit loin du cloître trop sévère pour leurs habitudes d'opulence et de plaisir. C'est le temps de ces abbés italiens, fastueux, mondains, élégants, lettrés, amis du luxe et des beaux-arts, mais dans un sentiment bien éloigné de l'esprit chrétien. Ils ne viennent dans leur abbaye que pour y recevoir les princes. Le monastère devint un palais où les mœurs faciles de la cour, au XVIe siècle. se donnent librement carrière. François Ier y loge avec la duchesse d'Etampes et leur hôte, un abbé, s'évertue d'égayer, par des propos grivois, le roi et sa maîtresse.

Que deviennent au milieu de tout cela les religieux ? Echappent-ils à ce contact démoralisateur ? Les annales du monastère ne nous l'ont pas appris. On constate, il est vrai, que le goût des arts s'y était perpétué; un prieur claustral, Balthazar de Thueres, y installa des presses et ornait leurs produits de gravures dont l'exécution marque une initiative et un progrès remarquables dans la xylographie. Mais on constate aussi un effet déplorable de l'état auquel les prodigalités des chefs avaient réduit les finances du monastère. C'est par le commerce des choses saintes que l'on essaie de réparer le déficit : alors éclosent les fausses traditions, les légendes mensongères, les saints apocryphes ; les châsses se remplissent de reliques fantastiques, et l'audace va jusqu'à exposer sur les autels des ossements profanes ! Que l'on s'étonne, après cela, de la Réforme et de ses sanglants excès. La main de Dieu s'était appesantie sur son peuple coupable, il déchaîna les soldats du baron des Adrets ! Le sacrilège armé punit le sacrilège hypocrite et les fausses reliques furent balayées, mais hélas ! avec les plus beaux de nos monuments.

Cette terrible leçon fut impuissante à rendre à l'abbaye d'Ainay sa piété primitive, elle était morte.

La sécularisation était devenue inévitable. Un seul religieux protesta, sa voix ne fut pas écoutée. Ainay ne garda d'abbaye que le nom comme une étiquette vaniteuse ; les moines devinrent des chanoines qui devaient faire preuve de noblesse, preuves modestes du reste, qui ouvraient la porte aux plus récents anoblis. La Révolution n'avait là rien à détruire, elle n'avait qu'à hériter.

Et voilà comment d'admirables institutions qui avaient eu sur le développement de la civilisation une action si décisive et si bienfaisante, s'étaient corrompues tout à coup. Vainement réformées, réorganisées, rappelées à leur principe, elles n'avaient cessé de dépérir et étaient devenues le figuier stérile condamné par la sentence évangélique. Un

Digitized by Google

seul défaut avait suffi à cette œuvre de destruction ; les richesses en pénétrant dans le cloître avaient étouffé l'esprit chrétien, la malédiction prononcée contre elles avaient frappé de mort l'arbre béni dont les fruits et l'ombrage avaient été le salut de plusieurs générations.

Les preuves de cette action dissolvante des richesses sur l'esprit monastique éclatent à chaque page du Cartulaire publié par M. le comte de Charpin, il suffirait à lui seul pour écrire l'histoire de la décadence des ordres monastiques, et fournirait de précieux arguments à une plume chrétienne et autorisée.

Mais il n'y a pas que cela dans ce beau recueil. Si les moralistes peuvent y puiser des enseignements, les érudits y trouveront aussi des détails instructifs propres à jeter de nouvelles lumières sur les institutions politiques et sociales de notre province au Moyen Age. Il sauront les y trouver, mais il est intéressant de signaler dès à présent le rang qu'occupaient alors les roturiers, même dans les villages. Les révélations fournies à cet égard par le Cartulaire sont en formelle contradiction avec les idées émises par les historiens. En 1197, à Chazey, qui n'est aujourd'hui qu'une simple commune de 800 âmes, il y avait des bourgeois et qui, sur le même pied que les gentilshommes de la garnison du château, traitaient avec l'abbé d'Ainay leur seigneur (C. 35 et 36.) La petite localité de Saint-Laurent-en-Viennois montre en 1316 une organisation complète : des bourgeois et prud'hommes et deux consuls (C. 256). Ailleurs on voit les bourgeois siéger avec les chevaliers pour juger les causes criminelles, constituant ainsi un véritable jury (C. 11) ; mieux encore, voici (C. 251) des manants, des habitants de Genas faisant, en 1290, hommage et aveu de fief pour un territoire et obligés de fournir, à titre de véritable service féodal « trois client armés et équipés comme il convient. »

Combien y a-t-il encore d'opinions à réformer dans l'histoire en ce qui concerne le Moyen Age et combien l'image que l'on s'en fait diffère-t-elle de ce qu'il fut réellement ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder cette délicate question ni même de déduire les conséquences des deux ou trois faits qui viennent d'être cités ; ils ne sont ici signalés que pour montrer les services que peuvent rendre à l'étude approfondie du passé, les documents que M. le comte de Charpin et M. C. M. Guigue offrent à l'attention des érudits.

Digitized by Google

Cette étude est facilitée par l'énumération chronologique des actes insérés dans le Cartulaire et par une excellente table des noms de lieux et de personnes due à M. Georges Guigue, dont la compétence et les savoir s'affirment depuis longtemps déjà. Enfin, pour servir de guide au lecteur, M. A. Vachez a tracé une histoire succincte mais très habilement résumée de l'abbaye et accompagnée d'une liste des abbés d'Ainay qu'il a pu augmenter de quatre noms nouveaux dus aux recherches de M. C.-M. Guigue. Ce travail est rédigé avec la précision, la clarté, l'élégance et la pureté de style qui caractérisent les nombreux ouvrages de l'érudit écrivain. Je me permettrai seulement de relever une inexactitude. M. Vachez a cru voir une erreur de lecture dans le nom de l'abbé Bernard de Chambernac ou Chamberlac de Talard, qui siégea de 1107 à 1112, et il a proposé d'y substituer, par similitude de figuration, celui des Chalmazel Talaru. Il n'y a pas d'erreur de lecture; ce nom est autorisé par les indications précises de la Mure; le nom de Talard n'est pas inconnu dans nos provinces, comme il est dit, il est connu en Dauphiné et en Bresse. D'ailleurs, fût-il inexact, la version proposée ne serait pas admissible. Le prénom de Bernard n'a été porté par aucun membre de la famille de Talaru. Le nom de Chalmazel n'a été associé à celui de Talaru que depuis le XIVe siècle; avant cette époque il appartenait aux de Marcilly et il était celui d'un château qui ne fut bâti qu'en 1231. Le nom de Chalmazel ne peut donc pas être attribué à un personnage du commencement du XIIe siècle. Cette minime erreur est de peu d'importance, elle ne compromet nullement le savoir de M. Vachez; il était cependant nécessaire de la rectifier parce que le juste crédit qui est accordé à ses travaux l'aurait inévitablement propagée (1).

Mais un autre travail du même écrivain mérite d'être loué sans réserve. C'est la liste des possessions de l'abbaye, qu'il s'est appliqué à dresser en identifiant les noms anciens avec les appellations actuelles. Ceux-là seuls peuvent apprécier la somme de recherches nécessitées

(1). Nous devons observer toutefois que la substitution du nom de Bernard de Chalmazel de Talaru à celui de Bernard de Chambernac de Talaru a été proposée, pour la première fois, par M. Fisquet, dans la *France pontificale* (Métropole de Lyon et de Vienne, p. 724). A. V.

Digitized by Google

par cette entreprise, qui ont eux-mêmes abordé des travaux de ce genre. Il fallait tout le zèle, toute la patience infatigable dont M. Vachez a donné si souvent la preuve dans ses ouvrages, pour mener à bonne fin une œuvre si ardue et si minutieuse.

Il est à remarquer que M. le comte de Charpin-Feugerolles a voulu se borner au rôle modeste d'éditeur, il n'en est sorti que pour louer ses collaborateurs dans un *Avant-Propos* de trois pages seulement, mais où l'on trouve l'annonce d'une nouvelle libéralité de sa part : la publication prochaine du *Cartulaire de l'Ile-Barbe,* gigantesque rouleau de trente-trois à trente-quatre mètres de longueur, dont la transcription a été confiée à M. Georges Guigue, et qui sera le pendant du *Cartulaire d'Ainay.* C'est aux presses de notre sympathique et habile imprimeur, M. Mougin-Rusand, que M. le comte de Charpin-Feugerolles a confié l'impression de son *Cartulaire de l'Ile-Barbe.*

Maintenant, avec ces innombrables chartes, avec ces listes chronologiques et géographiques si scrupuleusement dressées, avec ces esquisses préparatoires si nettement élucidées, Ainay peut trouver un historien et si l'auteur réussit dans son entreprise, il devra une large part de son succès à M. le comte de Charpin-Feugerolles et à ses collaborateurs, MM. Guigue et Vachez.

Quant à l'exécution matérielle du livre, il paraîtra superflu d'en faire l'éloge quand on saura qu'il sort des presses justement renommées de MM. Perrin et Pitrat aîné; car, particularité curieuse, cette publication est due à deux imprimeries différentes ; elle s'est effectuée en effet pendant la période qui a vu la disparition si regrettable de la maison Louis Perrin. Le premier volume et les 19 premières feuilles du second ont été imprimés dans les ateliers qui ont porté à une si haute réputation la typographie lyonnaise. Ceux-ci disparus, M. le comte de Charpin n'avait pas à choisir ; les presses de M. Pitrat aîné héritaient de droit de l'ouvrage inachevé ; et, de fait, quant à la beauté du tirage il n'y a pas la moindre différence; mais il n'en est pas de même à l'égard des caractères. Les belles capitales dessinées par M. Louis Perrin ne souffrent pas de comparaison ; les caractères bas de casse provenant d'anciens poinçons lyonnais, l'emportent aussi de beaucoup sur les imitations dites elzéviriennes que les fonderies parisiennes expédient à

Digitized by Google

nos imprimeurs. Si quelque chose avait pu atténuer les regrets et le préjudice causés à notre typographie locale, c'eût été l'acquisition par M. Pitrat du matériel de la maison Perrin. L'œuvre lyonnaise créée par notre célèbre compatriote aurait ainsi survécu et quiconque connaît l'estimable et sympathique artiste ne doute pas qu'il n'eût trouvé le moyen de conserver jusqu'au nom de son illustre confrère. Dans cette déplorable disparition, tout est donc regret pour nous, Lyonnais et amateurs de notre typographie locale ; mais le Cartulaire d'Ainay aura du moins ce singulier attrait d'être le dernier spécimen de l'imprimerie Louis Perrin et d'avoir été achevé par les presses de M. Pitrat, associant ainsi dans une même publication deux ateliers, les plus remarquables de la typographie lyonnaise contemporaine.

A. Steyert.

Digitized by Google

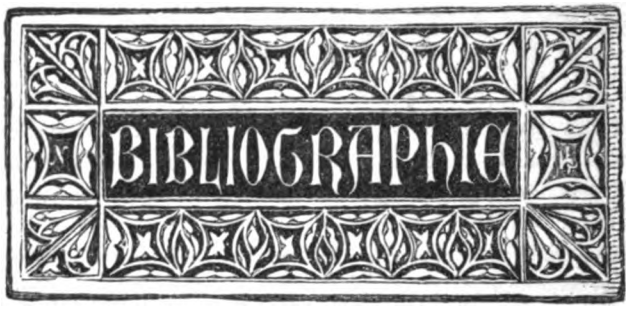

A TRAVERS LYON, par M. JOSSE. Préface de Coste-Labaume. Nouvelle édition, revue, augmentée et illustrée de 100 dessins par Joannès Drevet. — Dizain et Richard, éditeurs, rue Saint-Pierre, 20, à Lyon (1).

Nos lecteurs connaissent le spirituel écrivain, qui sous un transparent pseudonyme, signe notre *Revue du mois;* le même, dont nous avons publié, l'an dernier, cette charmante nouvelle, *la Boucle d'or*. M. Auguste Bleton, il n'y a pas d'indiscrétion à le dire, qui se voile à demi sous le nom de Monsieur Josse, s'est adonné spécialement aux études de mœurs et d'histoire lyonnaises. Ces études s'harmonisent fort bien avec son genre de talent : grande sobriété de descriptions et simplicité de style. A Lyon, on n'aime ni les grandes phrases, ni les hyperboles. Nous voulons que les choses nous soient décrites comme nous les voyons, les caractères comme nous les comprenons.

---

(1) Il sera tiré de cette nouvelle édition : *350 Exemplaires sur papier vélin, au prix de 30 francs. — En souscription : 25 francs.*

TIRAGE DE LUXE

Il sera fait, pour MM. les Amateurs, un tirage spécial, avec une double suite sur papier de Chine des 15 grandes compositions hors texte, de : *15 Exemplaires d'artiste sur papier du Japon* (nos 1 à 15). *Prix : 100 francs.* — Ces exemplaires contiendront, en outre, un dessin original de M. DREVET, dont le choix sera désigné par le tirage au sort. — *35 Exemplaires sur papier du Japon* (nos 16 à 50). *Prix : 50 francs.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PUITS PELU

Digitized by Google

Aussi les ouvrages de M. Bleton, ont-ils reçu du public lyonnais l'accueil le plus empressé.

Le premier en date, est la *Petite Histoire populaire de Lyon* (1885). Dans la pensée de l'auteur, ce livre était destiné aux écoles. C'est, en effet, une vulgarisation de notre histoire, à l'usage de ceux qu'effrayerait la lecture des six volumes de Clerjon, ou de la compilation de Montfalcon. Toutefois ce modeste volume a trouvé place chez les bibliophiles, les collectionneurs, les gens du monde, enfin chez tous ceux qui lisent.

Deux ans après, en 1887, paraissait *A travers Lyon*, livre plein d'humour, où M. Bleton nous initie aux vieilles choses lyonnaises, en nous promenant avec lui de Bellecour à la Croix-Rousse, des Terreaux à Vaise, de la Guillotière à Perrache. Ce n'est ni une dissertation, ni un traité d'histoire, mais une conversation pleine de bonhomie entre l'auteur et son lecteur. L'un parle, l'autre écoute, se gardant bien d'interrompre.

Ce volume eut un vrai succès. Si bien, que tiré cependant à trois cent cinquante exemplaires, il était épuisé quelques jours après la mise en vente.

Deux jeunes libraires, qui ont fait leur preuve par des publications lyonnaises, dont nous avons rendu compte ici même, ont eu la pensée de rééditer *A travers Lyon*, et d'en faire véritablement un beau livre.

Ils furent mis en relations avec M. Drevet, l'aquafortiste distingué, dont les gravures sont si recherchées, et qui s'offrit spontanément à illustrer le texte de M. Josse. Ayant ses portefeuilles bourrés de croquis et de documents, M. Drevet était bientôt en mesure de livrer ses dessins, que l'on peut voir exposés chez les éditeurs, soit à l'état d'originaux, soit reproduits en phototypie, avec une réussite parfaite par la maison Gillot.

Nous devons à l'obligeance de MM. Dizain et Richard de pouvoir donner la primeur d'une vignette tirée de cet ouvrage, qui paraîtra au mois de décembre. Elle représente le Puits-Pelu, dont on parle souvent. C'est une originale restitution de ce vieux quartier, démoli hélas, avec bien d'autres.

Digitized by Google

La nouvelle édition de *A travers Lyon*, est en souscription chez les éditeurs; le tirage en est limité, et nous ne doutons pas, étant donné le nombre de souscriptions reçues, qu'elle n'ait la même fortune que son aînée.

Léon GALLE.

UN COMPTE RENDU ALLEMAND

Des Fouilles de la Vallée du Formans.

Il y a peu de temps la *Revue du Lyonnais* publiait un important travail archéologique de M. le conseiller Valentin-Smith, l'éminent et vénérable doyen des savants lyonnais et des magistrats de France. Cette étude a été remarquée à l'étranger et une feuille spéciale, consacrée à l'histoire et aux antiquités de l'Allemagne occidentale, l'a signalée à l'attention des érudits. Quelque succincte que soit cette analyse elle est complète et fort judicieuse. Rien n'a échappé à l'attention du critique qui a très bien saisi les traits saillants et y a même ajouté des observations personnelles très opportunes.

Les lecteurs de la *Revue* liront sans doute avec intérêt ce compte rendu; il est curieux et instructif. Curieux, car il montre comme nos voisins ne négligent rien de ce qui intéresse la science et surtout l'histoire de nos contrées où ils ont dominé si longtemps; instructif en tant qu'analyse nette, précise, intelligente, approfondie et complète quoique dans un cadre très restreint.

L'auteur, qui porte un nom français, M. R. Suchier, est, si je ne me trompe, d'une famille originaire du Vivarais, émigrée à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes.

Digitized by Google

VALENTIN-SMITH. — *Fouilles dans la Vallée du Formans, en 1862.* Lyon, Auguste Brun, 1888.

Sous ce titre vient de paraître un ouvrage soigneusement et consciencieusement élaboré, qui réclame l'attention des chercheurs d'antiquités et d'histoire. L'auteur, âgé aujourd'hui de 92 ans, s'occupe des fouilles qui, sur l'ordre de l'empereur Napoléon III, furent entreprises près de la Saône afin de déterminer le lieu où César battit les Tigurins. Il y a donc un haut intérêt à suivre l'historique de ces recherches et pour cela de nombreuses lettres insérées comme pièces justificatives, sont de la plus grande utilité. On voit comment Napoléon procédait, on pénètre les intrigues qui parfois entravaient ses travaux scientifiques, parce que certains hommes craignaient qu'il ne fut par là détourné des affaires plus importantes. Mais plus intéressants encore sont les renseignements : cartes, catalogues et figures des objets découverts, le tout exposé d'une manière si détaillée que le lecteur est mis parfaitement en état d'examiner et de juger très bien par lui-même. L'appréciation fut, au commencement, généralement unanime. Napoléon adopta dans son livre sur César l'opinion que les fouilles opérées entre Trévoux et Riottiers, sur le plateau de la Bruyère et de Saint-Barnard, ne permettaient pas de douter que les Helvètes eussent été défaits en cet endroit. Mais quelques années plus tard, en 1868, il se produisit des objections. Un jeune archéologue, M. Adrien Arcelin, soutint que les tumuli découverts ne prouvaient rien, appartenaient à différentes époques et remontaient à plusieurs siècles avant César. Quiconque tant soit peu familier avec ces questions, qui examine attentivement les objets découverts, décrits et en partie figurés dans l'ouvrage, et compare le contenu des tumuli des bords de la Saône avec les nôtres d'Allemagne, est obligé de convenir que M. Arcelin avait, dans l'ensemble, reconnu la vérité ; seulement il a été un peu trop loin à l'égard de l'antiquité de ces tombelles ; plusieurs d'entre elles paraissent même d'une époque postérieure à César. Mais quoiqu'on ait accordé à ces tombes trop d'autorité et que le fait que plusieurs d'entre elles

Digitized by Google

(avec ornements de bronze) sont des sépultures de femmes, n'ait pas été pris en considération, il n'en reste pas moins assez de motifs (par exemple une fosse commune) pour admettre que le champ de bataille se trouvait dans les environs. C'est à ce grand service rendu par M. Valentin-Smith, en fournissant avec une fidélité objective de riches matériaux qui peuvent servir à l'éclaircissement, en évitant toute polémique, en laissant aux savants le soin de conclure, c'est à lui que l'on sera redevable si les efforts pour déterminer cette localité plus sûrement et plus exactement que ne le pouvait faire le colonel Gœler (*Cæsars gallischer Krieg*, Stuttgart, 1858, p. 15 et 18) aboutissent à un heureux résultat.

R. Suchier, à Hanau.

Extrait de la *Korrespondenzblatt des Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 7e année, n° 7, juillet 1888, à Trèves.

Traduit de l'allemand par A. Steyert.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Pendant trois jours, notre ville dont le calme est proverbial, où les voitures sont rares, où ne se font entendre ni musiciens, ni marchands ambulants, s'était mise en émoi.

Ce n'était que vivats, ce n'était que cymbales ;

La foule se pressait dans les rues, attendant le passage du chef de l'État, hôte de la ville de Lyon, et le cortège officiel défilait au milieu d'acclamations que n'arrivaient pas toujours à dominer la batterie des tambours et les éclats de *la Marseillaise*, à grand orchestre.

On a vu des réceptions plus bruyantes encore, plus enthousiastes même ; je n'en connais pas de plus « loyales. » La politique semblait n'être pour rien dans l'affaire — ce qui dans ma pensée n'est point une critique, mais plutôt un éloge ; il n'y avait que des Français saluant leur chef légitime.

⁎ Mais ces Français étaient des Lyonnais, et il y a paru. Le premier jour, on sentait une certaine réserve : lorsque nos portes s'ouvrent, même à deux battants, nous ne nous jetons pas à la tête des gens. Le dimanche, l'accueil devenait plus mouvementé, pour aboutir enfin à une véritable ovation, qui a couronné la journée du lundi.

Digitized by Google

⁎ Du dîner offert le samedi soir par la ville, de celui donné le dimanche par le Conseil général, je ferai simplement mention. Ils ne sont pas sortis de la banalité des banquets organisés pour ces circonstances.

Le déjeuner de la Chambre de commerce avait au moins une physionomie à soi : un nombre restreint d'invités, partant plus d'intimité ; des discours d'affaires, des questions d'intérêt général, un appel aux idées de tolérance et de paix, toutes choses qu'on n'entend guère dans nos mangeailles politiques.

Particulièrement remarquée, la présence de l'archevêque de Lyon à ce déjeuner, qui offre une preuve de plus que la conciliation n'est pas aussi impossible qu'on le proclame de part et d'autre.

⁎ La revue qui a suivi, irréprochable sous le rapport technique, a été belle, autant que peut l'être une revue passée sur un terrain marécageux, détrempé par plusieurs jours de pluie. Quant au feu d'artifice, tiré dans la soirée, on ne se souvient pas d'avoir vu mieux.

Ampère lui-même « a fait du monde », ainsi qu'on dit en jargon de théâtre. Le cher grand homme ! il n'y avait pas mille de ses concitoyens qui le connussent, lorsque la motion de lui élever une statue se produisit au Conseil municipal. Ce fut une révélation.

L'Institut de France, l'Académie de Lyon, le maire qui représente la cité, ont salué en fort bons discours la statue du savant lyonnais, œuvre de M. Textor.

⁎ Puis le Président de la République a posé la première pierre du monument de Perrache et a pris congé des Lyonnais, l'air toujours digne, l'allure correcte, le visage impassible, ayant quelque chose de la majesté froide et impénétrable des monarques assyriens.

Des décorations ont été distribuées ; beaucoup d'appelés, peu d'élus — comme toujours. A l'école, lorsque le nombre des récompenses n'est pas en proportion du nombre des élèves méritants, on les fait tirer à la belle lettre. Le système est simple, irréprochable et en vaut bien un autre.

⁎ La rentrée des Tribunaux s'est faite avec le cérémonial accoutumé. De toutes nos institutions, la Magistrature judiciaire est la seule qui place un acte religieux à l'ouverture de ses travaux.

Digitized by Google

Il y a, dans la conservation de cette pratique, quelque chose à la fois de digne et de bien conforme à l'esprit d'indépendance qui a toujours caractérisé nos parlements français.

Sans compter qu'une messe ne se remplace pas et que la suppression de cette cérémonie laisse « un trou » dans toutes nos fêtes publiques.

⁂ La Société lyonnaise des Beaux-Arts s'apprête, elle aussi, à faire sa rentrée. Nous aurons, cette année encore, un pavillon à Bellecour.

Espérons que l'hiver qui va commencer sera plus clément que l'automne qui finit. Sinon la pauvre construction en planches aurait le sort des trains enlevés par l'ouragan et des voies effondrées sous le poids des eaux.

Jusques à quand la ville de Lyon restera-t-elle sans posséder une salle de concerts et conférences, et une galerie permanente d'exposition ?

M. J.

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1888

6 Octobre. — Arrivée de M. Carnot, Président de la République, à Lyon. — Banquet offert par le Conseil municipal, dans la grande Salle des Fêtes à l'Hôtel de Ville. — Retraite aux flambeaux.

— M. l'abbé Jeannerot, secrétaire particulier de Mgr Foulon, est nommé vicaire-général titulaire du diocèse de Lyon.

— Banquet donné en l'honneur du célèbre chansonnier, Gustave Nadaud, par le Caveau lyonnais.

7 Octobre. — Réception par M. le Président de la République, à l'Hôtel de Ville, des autorités et des corps constitués. — Visite à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Desgenettes. — Déjeuner offert par la Chambre de commerce, au Palais du Commerce. Discours prononcé par M. Sévène, président de la Chambre de commerce, sur le libre échange. — Grande revue au Grand-Camp. — Banquet offert par le Conseil général à l'Hôtel de Ville, dans la Salle des Fêtes. — Feu d'artifice sur le pont de Tilsitt.

8 Octobre. — Visite du Président de la République aux écoles de tissage à la Croix-Rousse. Visite aux nouvelles Facultés. Réception du Corps universitaire. Remise du drapeau à l'Association des Étudiants des Facultés de l'État. Réception des membres des Sociétés savantes de Lyon et du département du Rhône. Inauguration solennelle de la statue de A.-M. Ampère. Discours prononcés par M. le docteur Teissier, pré-

Digitized by Google

sident de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, et par M. Cornu, membre de l'Institut (Académie des Sciences). Pose de la première pierre du monument élevé sur la place Perrache, à la gloire de la République.

10 Octobre. — Mort de M. Aubin, ancien inspecteur de l'Académie, à Lyon, décédé à Paris. Ses obsèques ont lieu, le 12 octobre, à Montrond (Loire).

13 Octobre. — Décret nommant officier de l'ordre de la Légion d'honneur, M. Auguste Sévène, président de la Chambre de commerce de Lyon.

— Obsèques solennelles, aux frais de la ville, du gardien de la paix Besson, assassiné par une bande de malfaiteurs surpris par une ronde de police dans la rue Imbert-Colomès, dans la nuit du 23 septembre.

15 Octobre. — Décret nommant commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, M. Gailleton, maire de Lyon. Sont nommés chevaliers : MM. Rebatel, membre du Conseil général du Rhône; Pierron, président du Conseil d'arrondissement de Lyon ; Rossigneux, deuxième adjoint au Maire de Lyon.

16 Octobre. — Rentrée de la Cour d'appel et des Tribunaux. M. Thévard, substitut de M. le Procureur général, prononce le discours d'usage sur l'*Indépendance de l'action publique, son esprit et ses garanties.*

— Organisation de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, sous la présidence de M. Gabriel de Saint-Victor, ancien député du Rhône.

21 Octobre. — Conférence donnée, au Théâtre-Bellecour, sous les auspices de la Société de Géographie, par MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, sur l'état d'avancement du canal de Panama, et les principales questions d'intérêt public se rattachant à cette grande œuvre.

28 Octobre. — Inauguration solennelle de la nouvelle église de Saint-Joseph, aux Brotteaux, sous la présidence de Mgr Foulon, archevêque de Lyon.

Digitized by Google

— Élections municipales complémentaires dans le 1er et le 2e arrondissement, pour remplacer MM. Dubois et Combet, décédés. Scrutin sans résultat. Ballottage.

— Distribution des prix du concours donné par la Société de Tir de l'armée territoriale, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Polonus, assisté de M. le général Reynal de Tissonnière.

29 Octobre. — Séance de rentrée de la Société linnéenne. M. Locard communique une étude sur la *Faune mammologique de la région lyonnaise.*

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Laurent MEILLET de MONTESSUY

SA VIE & SON ŒUVRE

La province de Bresse est une de celles qui ont vu naître le plus d'hommes remarquables non pas tant par le génie que par le caractère fortement trempé, l'originalité de l'esprit et le travail opiniâtre. Guerriers, artistes ou lettrés, ils ont déjà été groupés par des historiens consciencieux et patients : M. Depéry, et plus tard, M. Dufay, ont réuni ainsi les éléments de la nombreuse liste des Bressans dignes de mémoire. Au nombre de ces derniers devrait figurer Laurent Meillet.

Ces pages, dictées par le culte pieux des ancêtres, n'ont d'autre but que de faire rendre au sieur de Montessuy la place modeste qu'il doit occuper parmi les écrivains bressans.

Digitized by Google

PERTE de vue, le plateau de la Bresse étend ses champs de blé et d'avoine. De longs plans parallèles et uniformes vont en tons dégradés jusqu'au bord du ciel qui paraît s'abaisser vers eux. Une ligne de buissons dessine sa dentelle sur un fond gris et indécis que traverse le vol oblique des vanneaux gagnant l'étang caché par un pli de terrain. Au milieu de ce pays plat, à l'aspect triste, s'élève un monticule boisé couronné de murailles en ruine ; à ses pieds le bourg de Villars réunit, autour d'une très vieille église (1), des maisons basses entourées de vergers.

Villars, qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux, fut jusqu'en 1595 une petite ville fortifiée, véritable point stratégique défendant la route la plus courte de Lyon à Bourg. La famille chevaleresque des sires de Villars y régna du XIe au XIIIe siècle. Vers 1200, Agnès de Villars, unique héritière d'Étienne II de Villars, épousa Étienne I de Thoire. En mémoire de cette alliance, les sires de Thoire ajoutèrent à leur nom celui de Villars et prirent les armes des Villars : *bandé d'or et de gueules de six pièces*.

En novembre 1267, Humbert de Thoire-Villars et son frère Henri, chanoine de Lyon, donnèrent des privilèges et franchises aux habitants « villæ de Vilaris (2). »

---

(1) L'église actuelle de Villars, sous le vocable de la Nativité, paraît avoir été construite à la fin du XIIIe siècle ; elle renferme des sculptures intéressantes et des inscriptions du XVe siècle. Voy. *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. C. Guigue. *Trévoux, Damour, 1873*.

(2) L'original de ces franchises est aux *Archives de Dijon ;* elles ont été publiées dans la *Bibliotheca Dumbensis*, par MM. Valentin-Smith et Guigue. *Trévoux, Jeannin, 1854-1885*.

Digitized by Google

Plus tard, la Bresse étant sous la puissance des ducs de Savoie et les de Thoire-Villars éteints depuis longtemps, le duc Philibert, le 19 novembre 1497, inféoda Villars à Réné, bâtard de Savoie, dont le fils, Honorat de Savoie, obtint, le 13 juin 1565, l'érection de cette terre en marquisat.

A cette époque, les Meillet occupaient un rang honorable parmi les vieilles familles bourgeoises de cette petite ville florissante qui, grâce à ses franchises, se gouvernait elle-même sous la domination paternelle des princes de Savoie. Mais le siècle devait finir tragiquement.

Ce fut à Villars-en-Bresse que naquit Laurent Meillet, vers l'an 1580, c'est là qu'il fut « nourri avec peu de soin, de curiosité et de despence (3). » Il y apprit cependant à

---

(3) C'est Laurent Meillet, lui-même, que nous allons citer constamment pour raconter l'histoire de sa vie. En 1618, il publia, à Lyon, ses *Discours politiques et militaires sur Tacite..... traduits, paraphrasés et augmentés.* Ce gros livre dont nous parlerons plus amplement, en son lieu, est un in-4° de 925 pages, sans compter les feuillets préliminaires et les tables. Nous avons suivi attentivement, sinon lu, ces longues théories guerrières, cherchant quelques phrases personnelles, échappées à l'auteur, qui puissent nous livrer quelques détails sur sa vie privée. Nous avons rencontré mieux que nous n'aurions osé l'espérer ; Meillet plus paraphraseur que traducteur a caché, au travers de son livre, dans le fouillis de ses considérations militaires, des notes intimes, des appréciations sur les choses de son temps et des anecdotes que l'on peut qualifier d'inédites, puisqu'elles ne sont que là. Nous avons eu aussi en mains la seconde édition du même ouvrage datée de 1628. Elle nous a donné quelques nouveaux renseignements biographiques. Par conséquent, les deux dates, 1618 ou 1628, suivies d'une indication de page et données en note, renverront le lecteur à l'une ou l'autre édition de l'œuvre de Laurent Meillet.

Digitized by Google

lire comme lui dit en un sonnet son « compère Cl. Lombard-Bargarot, bressand : »

« Car nostre seul Villars a esté ton escole
« Où tu n'apprins jamais qu'à lire seulement (4). »

La jeunesse de Laurent s'écoula au milieu des horreurs de la guerre. Les démêlés du roi de France avec le duc de Savoie faisaient de la Bresse un champ de bataille que parcouraient les troupes du roi et du duc, les ligueurs et les catholiques, les reîtres et les espagnols. Les six dernières années du XVIe siècle ont été pour cette province frontière les plus cruelles de son histoire.

Meillet avait à peine seize ans, quand le vendredi, 15 septembre 1595, la ville de Villars fut prise et saccagée par les Français; témoin de cet horrible désastre, il nous en a laissé un récit indigné (5) : « Le mareschal de Biron tesmoigna une grande cruauté à l'endroit de la Ville de Villars en Bresse, de laquelle je suis : il avait une haine particulière contre feu monseigneur le duc de Mayenne, à qui elle appartenait : il avait permis à son armée toutes sortes de ravages, de pilleries, et tous genres d'hostilité par toute la province; nonobstant il print texte de vouloir récompenser ses soldats du butin et saccagement de Villars qui à la vérité n'estait pas capable d'enrichir une seule troupe de gens d'armes. Il commanda donc le sac de ceste misérable bicoque, plutost pour se saouler d'une lâche vengeance, que pour aucune autre occasion ni cause légitime;

(4) Éd. 1618, pièces liminaires.
(5) Édit. 1618, pag. 470.

Digitized by Google

rien ne fut épargné de ce qui se practique par les nations barbares et payennes à l'endroit des chrétiens ; les habitants furent tuez en partie, le reste saccagé et mis à rançon. Un scélérat le plus détestable du monde, soy disant gentilhomme (mais le moins noble courage, l'ame la plus vilaine, le plus lache poltron, le plus insigne voleur, l'homme le plus perfide, le plus desloyal, le plus traistre qui soit au monde, réfugié à cause de ses précédents assassins et brigandages dans un château proche ledit Villars) achetait à bon marché les prisonniers comme des bestes brutes à une foire : puis ils étaient contraints de se racheter avec des grandes sommes des mains de ce pirate et coursaire voisin : mais Dieu qui est juste a permis que sur le déclin de sa vie il aye assez de peine d'avoir du pain en l'isle de Crémieu où il demeure présentement et vit misérablement tourmenté des bourreaux de sa conscience et agité de perpétuelles furies ; je ne le nomme pas, pour ne soüiller mon œuvre du nom d'un homme si éxécrable (6). Quant au mareschal de Biron je laisse le discours des parties qui l'ont rendu recommandable à ceux qui font la différence de sa mort avec celle du comte d'Exces (7) ; bien diray-je que sa réputation n'est pas beaucoup augmentée pour avoir fait violer les filles, forcer les femmes, bruler les édifices et finalement mettre à sac, à feu et à sang toute la petite ville de Villars. »

---

(6) Meillet reparle encore, pag. 919, éd. de 1618, du « brigand de gentilhomme de l'isle de Crémieu, qui avait fait fabriquer une insigne fausseté en Bresse contre un sien chicaneur de frère. »

(7) Le maréchal de Biron comme Robert d'Évreux, comte d'Essex, eut la tête tranchée pour expier le crime de haute trahison. Le comte d'Essex en 1601 et Biron le 31 juillet 1602.

Digitized by Google

Malgré son jeune âge, Laurent Meillet était parmi les combattants, et il n'aurait pas échappé au massacre général s'il n'avait été fait prisonnier et entraîné par une troupe irrégulière qui, d'après son courage et sa précoce intrépidité, le jugeait de bonne race, c'est-à-dire bon à procurer une forte rançon. Entre Châtillon et Thoissey, Laurent parvint à s'échapper, il savait le pays et gagna le château de Chazelle-en-Dombes où il se fit reconnaître.

Six soldats de ceux qui l'avaient capturé furent aussitôt détachés pour se mettre à sa poursuite, ils arrivèrent sur ses traces devant les fossés d'enceinte, la garnison se jeta alors sur eux, Meillet en était, et les six soldats furent enfermés aux prisons basses du château par celui-là même qu'ils voulaient emmener (8).

La ruine complète de Villars nous explique assez pourquoi nous n'avons trouvé dans les archives municipales ou notariales aucune pièce de cette époque relativement peu éloignée, et pourquoi les détails nous manquent sur les ascendants de Laurent.

En tout cas, les événements donnaient à celui-ci les bases d'une éducation militaire, et s'il n'est pas de meilleur professeur que l'expérience, le jeune héros était à bonne école.

Il put donc parfaitement apprécier la différence qu'il y avait entre le sort du bourgeois et celui du soldat, et cela seul aurait probablement suffi pour le décider à embrasser la carrière des armes. En ces temps troublés, les pauvres bourgeois tremblants dans leurs villes mal fortifiées, pillés par les uns, maltraités par les autres, avaient une

(8) Éd. 1628, pag. 1439.

Digitized by Google

existence précaire et misérable ; bien au contraire, les soldats, exposés aux seuls hasards de la guerre, parcouraient le pays en maîtres, menaient joyeuse vie, et, soit qu'ils eussent à protéger des alliés ou à surveiller des ennemis, ils commençaient toujours par réquisitionner ou rançonner. Aussi à vingt ans, Meillet savait tous les avantages qu'il y a de porter la rapière au côté, et vers la fin de l'année 1599, il prenait du service dans la maison militaire de Jean de Saulx-Tavanes, gendre de la marquise de Villars (9).

Pour ses débuts, il assista à la prise de la ville de Bourg-en-Bresse, « petardée et prinse par le mareschal de Biron, le samedy au soir, 12me jour d'aoust 1600. Peu de jours après, nous raconte Meillet, (j'estais lors fort jeune soldat), j'ouys avec un grand trouble d'esprit qu'on blasmait publiquement le sieur de Bouvens, gentilhomme généreux et brave guerrier, gouverneur pour le duc de Savoye en la citadelle dudit Bourg, de ce que beaucoup de femmes, enfans, vieilles gens et personnes invalides s'estans jettées dans son fossé au bruit du pétard, il les avait retiré dans la place. Me semblant pours lors que ce fust une pure malice, d'attribuer quelque blasme à celuy, qui, selon mon opinion méritait au contraire une grande loüange : mais j'ay recognu du depuis, que ce blasme prononcé par la bouche d'hommes guerriers, estait imputé avec grande raison puisque quand ainsi serait, qu'il n'en arriverait autre inconvénient, il ne serait que trop grand et pernicieux, quand il ferait consommer à des gens inutiles les vivres et provisions qui devrayent estre soigneusement conservez pour les hommes de service et gardes du fort (10). »

---

(9) (*Voir à la page 312 la note 9*).
(10) Éd. 1618, pag. 825.

Digitized by Google

(9) Le tableau suivant résume les rapports qu'ont entre eux les grands personnages cités dans le courant de ce récit :

HENRIETTE DE SAVOIE, fille d'Honorat de Savoie, marquise de Villars, † en 1611. — Le 21 octobre 1579, le duc DE SAVOIE EMMANUEL-PHILIBERT érige en marquisat la baronnie de Miribel et la lui remet, avec les baronnies de Loyettes et de Sathonay, en échange du comté de Tende.

mariée en premières noces à MELCHIOR DES PREZ, seigneur de MONTPEZAT, gouverneur de Guyenne.

- EMMANUEL-PHILIBERT DES PREZ, marié à Eléonore de Thomassin. † sans enfants, il laissa le marquisat de Villars, dont il avait hérité de sa mère, à son neveu Jacques-Honorat de la Baume, comte de Suze.
- GABRIELLE DES PREZ, mariée à Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, fils de Gaspard de Saulx-Tavanes, maréchal de France, et de Françoise de la Baume-Montrevel. Gabrielle et son mari achètent du duc de Mayenne et de sa femme, Henriette de Savoie, le marquisat de Miribel et les baronnies de Loyettes et de Sathonay (21 août 1601).
  - HENRI DE SAULX, marquis de MIRIBEL, lieutenant général en Bourgogne, chevalier d'honneur au Parlement de Dijon, né vers 1597, † sans enfants, le 11 octobre 1653, marié en novembre 1635 à Marguerite de Poitiers, fille de René, duc de Tresme.
  - N. DE SAULX, baron de VILLEFRANÇON, comte de LIGNY, † au siège de Montauban.

mariée en deuxièmes noces à CHARLES DE LORRAINE, duc de MAYENNE, deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Este-Ferrare.

- HENRI DE LORRAINE, duc DE MAYENNE, gouverneur de Guyenne, marié à Henriette de Gonzague-Clèves, † sans postérité, en 1621, au siège de Montauban.

Digitized by Google

Le naturel brave, le caractère réfléchi et le sens droit de ce soldat qui savait lire, chose rare alors, firent remarquer Laurent, et le vicomte de Tavanes l'attacha à sa personne.

Puis le fils du vicomte, un enfant de quatre ans, Henri de Saulx, se prit bientôt d'une vive amitié pour Meillet. Quand ils se donnent, les enfants se trompent rarement, ils ont une intuition qui leur fait tendre les bras et donner leurs caresses à qui les mérite. Le jeune Henri ne voulut plus quitter ce grand ami à la physionomie ouverte et franche qui, avec son parler un peu lent, lui contait de si belles histoires et répondait toujours à ses questions de manière à satisfaire sa logique enfantine, logique implacable et absolue s'il en fut.

La mère de l'enfant s'occupait avec le plus grand soin de son éducation, elle comprit bientôt quel homme de valeur était ce professeur improvisé, et elle le fit nommer gouverneur militaire du jeune Henri, déjà marquis de Miribel.

C'est avec un charme tout particulier que Laurent raconte cet enchainement de circonstances (11) : « En l'an 1599, je me mis à la suitte de monseigneur le viscomte de Tavanes, il avait monsieur le marquis de Miribel, son fils aîné du second lit (12). Ce jeune seigneur estait pour lors âgé de trois à quatre ans, et madame sa mère, fille de ceste illustre princesse Henrie de Savoye, duchesse de Mayenne, le chérissait excessivement : mais néantmoins conformément à la volonté de mondit seigneur son espoux, elle désirait qu'il fut institué en telle sorte, qu'à l'imitation de ses ancestres, il ne respirast que la vertu et n'aspirast qu'à la gloire. Pour donc commencer à lui former les principes nécessaires à

(11) Ed. 1618, page 421.

(12) Jean de Saulx avait épousé, en premières noces, le 14 janvier 1579, Catherine Chabot, fille du marquis de Mirebeau.

Digitized by Google

son avancement, l'on fit venir plusieurs pedants l'un après l'autre : mais ils profitaient peu, parce que ce jeune courage voulait estre traitté méthodiquement, et au contrepoil de la pédanterie. Or, comme je l'honorais infiniment, tant par l'inclination que j'avais à son particulier service, que pour autant qu'il estait extresmement aimable, je me plaisais à l'entretenir et luy faire des contes à propos pour l'exciter à la vertu suivant l'intention de madite dame sa mère ; à quoy il se rendait si attentif, que sans sonner mot et comme sans mouvement, il me laissait finir mon discours ; puis il faisait quelques demandes fort à propos sur le sujet que j'avais traitté, auxquelles ayant satisfait il demeurait le plus content du monde. Ce que cognoissant je le flattais et amadoüais, et en ceste sorte je le gagnai tellement, qu'il voulait que je fusse touiours auprès de luy, et apprint plus tost à lire de moy que de ses maistres. »

Meillet prit à cœur sa nouvelle charge et résolut de s'en tirer avec honneur. Il fut particulièrement aidé et encouragé dans le milieu où il se trouvait. Jean de Saulx (13), était un lettré, et c'est lui qui est l'auteur des mémoires de son père, Gaspard de Saulx-Tavannes. Les loisirs de Laurent furent donc consacrés le plus souvent au perfectionnement de son instruction, jusqu'alors des plus sommaires, et c'est avec justice qu'il remercie en ces termes Jean de Saulx : « Bien

(13) Gaspard de Saulx-Tavannes, Mareschal de France, né à Dijon en 1509, † en 1573, eut trois fils : 1° Henri, † sans postérité, en 1563 ; 2° Guillaume, né en 1553, † en 1633, est l'auteur des *Mémoires des choses advenues en France et guerres civiles depuis l'année 1560 jusqu'en 1596*. (Paris, 1625, in-4°) ; 3° Jean, père de l'élève de Meillet, né en 1555, † vers 1660, auteur des *Mémoires du Mareschal Gaspard de Saulx-Tavannes*, son père.

Digitized by Google

est-il vray que j'ay demeuré douze années en vostre Maison, une des meilleures Académies et plus vertueuse escole de France... Que si néantmoins je scay quelque chose au faict des livres, Monseigneur, c'est de vostre institution, c'est chez vous où j'ay apprins à les fueilleter, c'est sous vous que j'ay leu les meilleurs Autheurs, et où j'ay prins goût à la lecture (14). »

C'est qu'en effet, comme il arrive toutes les fois que l'on a le courage d'étudier à l'âge d'homme, les progrès avaient été rapides, et le but proposé dépassé. L'ignorant ne voulait acquérir que quelques clartés des lettres, et, entraîné par l'attrait du savoir, il devint érudit.

Du reste, sa nouvelle science ne lui sera pas inutile, sa méthode d'enseignement basée sur l'association des idées, demande un esprit alerte et une mémoire garnie; de nos jours elle a été essayée, les élèves en tirent profit, mais les professeurs y sont trop souvent inhabiles.

« L'importance, nous dit Meillet (15), estait, qu'il (Henri de Saulx), croissait en âge, et qu'il luy fallait faire aimer les livres ; partant je lui faisais des discours plus sérieux et accomodais aux occurences quelques passages des meilleurs autheurs que j'eusse leu ; mais j'eus une invention beaucoup plus efficace pour son institution. Il y a dans le chasteau de Suilly, en l'Autunois (16) (où nous faisions plus de séjour), cinq remarquables singularités qui sont une Chapelle, une Sale, une Bibliothèque, un Cabinet et une

(14) Edit. 1618, epistre.

(15) Edit. 1618, pag. 423.

(16) De 1600 à 1616, Jean de Saulx vécut dans la retraite, en son château de Sully, près d'Autun. Il commença en 1601 à écrire les *Mémoires de Gaspard de Saulx*, qui ont été imprimés pour la première fois au

Digitized by Google

Galerie (17), peintes de diverses pourtraitures d'hommes illustres et de mille et mille histoires, emblesmes, devises et sentences rares et excellentes, et c'estaient autant de miroirs où je faisais voir les images de l'honneur et de la vertu. »

Et le gouverneur-militaire promenait son élève dans la galerie lui montrant l'écusson des Saulx : *d'azur au lion d'or*, philosophant sur la magnanimité du lion, sur la gloire et aussi sur le vice qui ternit la gloire. Le coq de l'écusson des Tavanes l'amenait naturellement sur le chapitre de la vigilance si nécessaire aux gens de guerre. Le portrait d'Antoine de Montpezat permettait à Laurent d'expliquer la généalogie « de ce brave seigneur, ayeul paternel de madite « dame, mère d'Henri (où je n'oubliais pas la maison « d'Albret, veu que le roy Henry-le-Grand en est sorti). » Ce ne sont pas ces alliances-là que l'on oublie, mais il faut laisser le maître et l'élève devant le portrait de César, toute l'histoire romaine s'en pouvant déduire.

---

château de Sully sous les yeux de Jean de Saulx, lui-même. Cette première édition, distribuée aux parents et aux amis, eut deux titres, quelques exemplaires ont celui-ci : *La Vie de M. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, les autres : *Mémoires de très noble et très illustre Gaspard de Saulx*. En 1657, le libraire Fourmy en donna à Lyon une seconde édition en tout conforme à l'édition originale. « Mais, dit Guy Patin, il ne la débite qu'en cachette, parce qu'il n'en a pu obtenir le privilège pour plusieurs choses bien hardies qui sont là-dedans, de François Ier, de Henri II et de Catherine de Médicis. » (*Notice*, par M. Moreau dans la *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France. Paris, 1838*. Tome VIII, 1re série.

(17) Dans les *Mémoires du maréchal*, Jean de Saulx, faisant des réflexions chagrines sur les choses de son temps, rappelle qu'il a peint quelque part dans sa galerie ce mot : « C'EST HONNEUR, C'EST ESTAT N'AVOIR EN CE RÈGNE, NY CHARGE, NY ESTAT. »

Digitized by Google

« Par ma méthode, termine Meillet, Monsieur le Marquis de Miribel se rendit plus désireux d'apprendre et plus cupide de gloire et d'honneur que par toutes les règles de grammaire et préceptes scolastiques que ses précepteurs lui ont jamais donnés, le rudoyant et prenant de mauvais biais : et à la vérité toute leur estude et advancement fut un labeur et un temps perdu. »

Si Meillet parle ainsi, c'est que son élève lui a fait honneur, « un jour, n'ayant encore sept ans, il remplit d'admiration Monsieur le Président Janin, venu exprès de sa maison de Mont-Jeu pour voir Suilly et visiter la Gallerie : car il (Henri de Saulx), lui rendit des résolutions sur plusieurs devises et graves sentences qui ne ressentayent pas son enfant mais plutost quelque homme bien versé en la moralité et intelligence des emblèmes et qui eust exactement fueilleté toutes les œuvres de Plutarque (18). »

Pierre Jeannin, premier président au Parlement de Bourgogne, ami et conseiller d'Henri IV, homme d'Etat des plus habiles et des plus instruits, devait être bon juge, et si les compliments faits à l'élève ont un peu enorgueilli le maître, il faut lui pardonner d'avoir cru sur parole le Président dont le roi disait, « il a autant de franchise que de prudence. »

L'an 1607, Henri de Saulx-Tavannes, entrant dans sa treizième année, son père résolut de l'envoyer à la Cour de France en compagnie de son gouverneur.

« Pendant la vie d'Henry-le-Grand, explique Meillet (19), il fut proposé de faire élever quelques enfants d'honneur

(18) Ed. 1618, pag. 427.
(19) Ed. 1618, pag. 822.

Digitized by Google

auprès de Monsieur le Dauphin, qui est le roi a present régnant (Louis XIII) ; aucuns de bonne maison y furent introduits, et tant de ceux-là, que de ceux de chez le Roy, pages de la Chambre et autres, ils pouvayent estre environ soixante-dix, ou quatre-vingts ; mais la grande despence en degoutta bientôt les plus ambitieux, car hors ceux qui portaient la casaque, ou livrée, qui estoyent au dépens de Sa Majesté, tout le reste suivait la Cour à ses propres frais, qui n'estayent pas si petits que deux jeunes frères, gentilshommes issus d'une des grandes maisons du Poictou, n'y employassent six mille escus d'or (20), et lorsqu'on voulut régler le train de celuy que j'avais l'honneur de gouverner qui estait leur cousin, on trouva par juste supputation que par aucun mesnage, ny chicheté d'espargne, il ne se pouvait entretenir à la Cour selon son rang à moins de seze cents escus d'or par an, ainsi que je feray voir par estat certain que j'ay en main. »

Cet « estat certain » n'est pas parvenu jusqu'à nous, il nous eut probablement donné de curieux détails.

Cependant, Laurent Meillet ne fit pas mauvaise figure à la Cour ; tout d'abord son emploi ne lui permit que d'être observateur, et il ne s'en priva pas. S'étant fait plus tard reconnaître de quelques seigneurs bressans, comme un compatriote, il en reçut le meilleur accueil. Le rang de son élève y fut peut-être pour quelque chose, Henri de Saulx était petit-fils d'un maréchal de France et, par sa mère, petit-fils

(20) La valeur intrinsèque de l'écu d'or, sous Louis XIII, se peut évaluer à environ douze francs de notre monnaie, soit donc 19,000 francs pour seize cents écus d'or, et 72,000 francs pour six mille. Quant à la valeur relative, fort difficile à évaluer, elle était peut-être, par suite des exigences du luxe de la Cour, inférieure à la valeur intrinsèque.

Digitized by Google

d'une princesse de Savoie, il en pouvait bien rejaillir quelque éclat sur son gouverneur. Mais, il faut faire aussi la part de ce qui revient au mérite de Meillet. Il avait pour lui la jeunesse toujours sympathique, la sincérité estimée, sinon pratiquée, par les courtisans et surtout un véritable amour des lettres, qu'il cultivait sans pédanterie. Nous l'avons vu, la pédanterie était l'objet de ses attaques et de son mépris. Il est même à remarquer que sous sa plume le mot *pédant* prend déjà la mauvaise acception qu'il n'avait pas encore.

Ce qu'il reproche le plus aux pédants, c'est de ne rien savoir; « par la fréquentation que j'avais avec plusieurs gentilshommes mercenaires qui estant employés à la conduite et gouvernement de plusieurs jeunes seigneurs, enfans d'honneur du roi Louis XIII, je cogneu qu'ils ne servaient d'autre chose à leur suite que d'ostentation et de vaine apparence, n'ayant au surplus aucune suffisance acquise pour l'institution de cette jeune noblesse. »

Blâmant aussi la recherche affectée de certaines notions puériles ou routinières, Meillet voulait cependant l'instruction pour tous, même pour les hommes de guerre, et il a écrit un long chapitre prouvant qu'un bon capitaine doit « avoir des lettres. » Il cite comme exemple le maréchal de Lesdiguières « parvenu aux dignités qu'il possède autant par les lettres que par les armes, » et pour montrer que le roi Henri IV, lui-même, « faisait grand estime des hommes doctes, » il nous raconte un fait dont il a été témoin :

« Le 29 juin 1608, jour et feste de St Pierre et St Paul le vénérable Pere Cotton prescha dans la grand'sale de Fontainebleau des marques de la vraye Eglise : à l'issue de sa prédication, il se suscita un murmure dans la chambre du Roy touchant la réalité du sainct Sacrement de l'autel; Gigor, un des plus fameux ministres du Languedoc, impu-

Digitized by Google

gnait la verité à fin de retenir Monsieur de Castelnaud, qui branlait pour tomber au giron de l'Église Catholique : Melchior Mitte de Mielans (21), marquis de St Chamond, premier baron de Lyonnais et lieutenant général pour le Roy au Gouvernement de Lyon, Lyonnais, Forest et Beaujollais, survint, qui enfonça si profondément la dispute et la soustint si doctement et bravement qu'il estonna Gigor, lequel soustenu de quelques autres Ministres et de plusieurs gentilshommes de leur secte s'engagea assez légerement, et donna sa parole pour une conférence publique. Le roy fut adverti de cette dispute (aussi ne se fit-elle pas sans émotion et grand bruit), il s'informa de la vérité du faict; et ayant sceu comme le tout estait passé, il loüa grandement ledit seigneur de St Chamond, le mettant au nombre des hommes capables et dignes des charges publiques de son royaume, bien qu'il fust encores fort jeune et que la practique de la cour et les affaires du monde ne l'eussent encore roidi, et affermy la cognaissance qu'il a des lettres (22).

---

(21) Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, comte de Miolans et Anjou, naquit à Chevrières le 19 septembre 1586, il n'avait donc que vingt et un ans en 1608. Il épousa, en 1610, Isabeau de Tournon, fille de Just-Louis de Tournon et de Madeleine de La Rochefoucaud. Melchior était parent, par les Montpezat, au jeune Henri de Saulx.

(22) L'historien de la maison de Saint-Chamond ajoute que : « M. Melchior fit des réponses et des arguments si forts que ce roi et toute la Cour virent et jugèrent le Ministre convaincu et les sieurs de Castelnaud et de Chaumont, bibliothécaire du Louvre, allèrent dans peu de jours à la messe et attribuèrent leur conversion, après Dieu, à M. Melchior. Cette dispute fut imprimée en papier volant et on peut en lire encore des témoignages dans un livre intitulé : *Les discours politiques et militaires du sieur Millet* (sic) ». *Généalogie de la maison de Saint-Chamond*, publiée et annotée par M. Maurice de Boissieu. *Saint-Étienne, Théolier et Cie, 1888.*

Digitized by Google

A la fin, pour certaines causes Sa Majesté empescha la conférence proposée et pour montrer l'etat qu'il faisait depuis du mérite et de la suffisance dudit seigneur à la première occasion qui s'offrit (qui fut l'arrivée d'une grande et solennelle ambassade espagnole envoyée extraordinairement à Fontainebleau, au mois de juillet de la susdite année) le Roy ayant ordonné l'ordre de la réception et veu que ledit sieur de Sainct Chamond (l'ambassadeur et toute sa suitte estant deja en la Cour) n'estait pas en l'antichambre avec les principaux seigneurs du royaume, ains en une chambre precedente, avec une infinité d'autres, commanda a Monsieur de Montpesat de le faire promptement appeller et changer de place; ce qui fit murmurer plusieurs autres seigneurs : aussi la vertu n'est jamais sans envie et la faveur est un corps perpetuellement suyvi de la jalousie. »

L'on pourrait bien objecter que cette anecdote ne prouve pas que le roi ait pris en faveur Monsieur de Saint-Chamond parce qu'il était docte; le ministre Gigor, question de doctrine à part, était sans doute le plus docte des deux; mais il est plus probable que le roi, pour des motifs de politique intérieure, avait voulu montrer de l'estime à un grand seigneur qui joignait le mérite à la naissance.

En tout cas, cela peut toujours prouver que le savoir n'était pas méprisé à la Cour comme à l'armée. Meillet avait, en effet, fait connaissance d'un gentilhomme, ancien capitaine, homme fort universel, qui avait été mal vu par ses chefs parce qu'il était lettré : « Il me dit que les lettres lui avaient toujours été nuisibles et que la barbarie du siècle avait plus de crédit que le mérite des sciences, que véritablement le gentilhomme français qui voulait être aujourd'hui avancé ne devait savoir ni lire ni écrire et qu'il en

Digitized by Google

connaissait plusieurs qui sachant bien écrire et bien orthographer feignaient de ne le savoir pas faire, contrefaisaient les beaux traits de leur écriture pour barbouiller le papier et former des caractères gothiques. »

Pendant que Meillet est encore à la Cour, et que la Cour est à Fontainebleau, il va nous entretenir du jeu de ballon que l'on y faisait et ce pour développer la belle similitude du jeu de ballon « trop pressé à celui d'une armée trop serrée (23). » « J'ai souventes fois prins garde, voyant joüer au balon dans la cour en ovale de Fontainebleau, que la foule des spectateurs s'entrepoussans, empeschait grandement les joüeurs : car quand le balon estait poussé hors des limites par le tenant, ceux de sa partie ne se pouvayent pas manier et contourner agilement pour le destourner, à cause de la presse; si bien que le sieur de Chanal (24), gentilhomme bressand, mon singulier amy et voisin (homme autant vaillant, courageux, dispos et adroits à toutes sortes d'exercice, voire les plus difficiles, pénibles et violents, qu'autres de ce royaume), s'en plaignit une fois au roy Henry-le-Grand, lui remonstrant, qu'à la verité il joüait seulement pour l'honneur et pour la gloire, et non pour l'argent : mais que si Sa Majesté desirait avoir le plaisir de voir bien joüer, qu'il la suppliait d'envoyer un exempt, et quelques archers des gardes du corps pour faire faire place, autrement que l'empeschement importun de la grande foule

(23) Éd. 1618, pag. 866.

(24) Le sieur de Chanal, « singulier ami » de Meillet était probablement François de Chanal, fils d'Isaac de Chanal, juge-mage de Bresse. Voy. *Armorial de Bresse et Bugey*, par Révérend du Mesnil. *Lyon, Vingtrinier, 1872.*

Digitized by Google

qui estait là, osterait le moyen de courir, sauter et se tourner agilement et ferait perdre la partie aux plus excellents joueurs : ce que le roy lui accorda, et par ce moyen il gagna le jeu et l'honneur de meilleur joueur. »

Laurent avait des loisirs et quoiqu'il fut, avoue-t-il, « combattu par sa nonchalance et agité par les mouvements de sa jeunesse » (il avait près de vingt-huit ans), il se mit cependant courageusement à apprendre l'italien que l'on parlait à la Cour autant que le français, la reine étant Marie de Médicis.

Le premier livre italien que put lire Meillet fut un livre qu'il connaissait bien, dont on parlait beaucoup autour de lui et qu'un bon capitaine devait pouvoir citer : *Discorsi del signor Scipione Ammirato* (25), *sopra Cornelio Tacito nuovamente posti in luce. In-4°, Fiorenza, fil. Giunti, 1598.*

Jean de Saulx ayant constaté les progrès rapides du gouverneur de son fils dans l'étude de cette nouvelle langue, il en profita pour l'envoyer en Italie avec son élève. Ce voyage complétait l'éducation de ce jeune seigneur et Laurent devait en même temps négocier diverses affaires dont il parle vaguement et avec mystère.

En Italie, Meillet retrouva l'ouvrage de Scipion Ammirato, ce qui lui fait écrire à Jean de Saulx (26) : « J'ai eu

(25) Scipion Ammirato, né le 27 septembre 1531 à Lecce, dans le royaume de Naples, mourut à Florence le 30 janvier 1601. Érudit et historien, il a laissé des ouvrages estimés ; ses *discorsi sopra Cornelio Tacito*, furent sans doute inspirés par les *discours* de Machiavel sur *Tite-Live*. Montaigne avait-il connaissance de l'ouvrage d'Ammirato, lorsqu'il écrivait (III, 8) : « Tacite est une pépinière de discours éthiques et politiques pour la provision et ornement de ceux qui tiennent quelque rang au maniement du monde. »

(26) Éd. 1618, épistre.

Digitized by Google

la première connaissance de cet auteur en votre cabinet, du depuis je l'ay profondément éxaminé à Florence et à Rome où il est si frequent que je le rencontrai partout; aussi à la verité est-ce un très grand personnage, on le voit en latin comme en italien. »

Pour son usage, Laurent Meillet rapporta d'Italie un exemplaire d'Ammirato d'une édition plus récente, imprimée à Venise en 1607, chez Mathieu Valentino, mais il trouva bientôt ce livre « grandement fautif et incorrect, tant en l'orthographe qu'aux noms propres, et en plusieurs passages du texte, » ainsi qu'il l'a reconnu « par la conférence des citations avec les autheurs, » ce qu'il n'a pas fait « sans grand travail comme tout homme qui entend les livres pourra bien juger. »

C'est alors que l'idée lui vint de traduire en français et de donner au public, paraphrasés pour une claire intelligence « ces discours augmentés de plusieurs histoires et choses remarquables de son temps. »

Sur ces entrefaites, Henri de Saulx-Tavanes avait atteint sa seizième année. C'était presque la majorité pour un grand seigneur et les théories du gouverneur militaire, inspirées de Tacite ou de Polybe (27), devaient être remplacées par la pratique de la vie des camps où tout bon gentilhomme de haute lignée complétait son éducation. Du reste, la mort

(27) Meillet cite avec indignation un gouverneur, « qui faisait réciter, dans le Louvre, à celui qu'il gouvernait, des fables d'Esope et semblables bagatelles, au lieu de luy faire extraire quelque chose de bon dans Quinte-Curce, Tite-Live, Plutarque, Appian Alexandrin, Suétone, Dion Cassius, Corneille Tacite, Marc Aurelle, Tucidides, Xénophon, Hérodote, Polibe, Vegece et autres semblables. » Éd. 1618, pag. 400.

Digitized by Google

tragique du roi avait livré la Cour aux dissensions et aux intrigues italiennes de la Régente, y séjourner était difficile et même périlleux; en 1611, Laurent âgé de trente-deux ans, se retirait donc dans le calme de la vie privée, emportant au fond de la province, en son petit domaine de Mont-Essuy en Bresse, de riches présents et ce qui est mieux le trésor de ses souvenirs.

F. Breghot du Lut.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON (*)

Les troubles occasionnés par les événements de 1562, une fois apaisés, les Grands Carmes durent compter sur un avenir de paix civile et religieuse. Deux cents et quelques années seulement les séparaient cependant du jour où la suppression de leur ordre monastique allait entraîner la destruction de leur couvent. Et encore ne purent-ils traverser paisiblement ces deux derniers siècles de leur existence. Il semble donc que chaque période séculaire de leur histoire devait être marquée jusqu'à sa fin par de nouvelles épreuves ; car, après celles qui furent contemporaines des premières années de leur établissement à Lyon, survinrent, au xve siècle, leurs dernières querelles avec les Augustins ; au xvie ils subirent jusqu'à la

(*) Voir les numéros de la *Revue du Lyonnais* de septembre et octobre 1888.

Digitized by Google

proscription, ce contre-coup des guerres religieuses, et cent ans avant d'être anéantis par une révolution sociale, ils devaient encore plier sous l'autorité violente d'un supérieur ecclésiastique. Il nous reste, en effet, à raconter quel fut ce nouvel orage qui, en 1677, fondit sur eux et causa dans la ville une longue émotion.

En 1625, un bourgeois de Lyon, César Laure, sieur de Crozel, avait acheté aux Carmes l'angle sud-ouest de leur grande cour, pour y faire construire la chapelle de l'association charitable qu'il venait de fonder sous le titre de Confrérie des Pénitents de la Miséricorde. Les vendeurs avaient stipulé à leur profit dans le contrat de vente quelques avantages que nous retrouvons au surplus imposés par toutes les communautés religieuses dans les circonstances semblables. Ils s'étaient réservé, outre une redevance annuelle, le droit exclusif de fournir aux Pénitents leurs confesseurs, leurs prédicateurs et leurs officiants, à moins que les Grands Carmes ne consentissent à approuver formellement le choix que cette Confrérie voudrait faire parfois de tout autre ecclésiastique. Les Pénitents furent bientôt obligés d'agrandir leur église et leur bâtiment ; un nouveau traité du dernier jour de janvier 1642 (8), leur concéda le terrain nécessaire à cet agrandissement, moyennant une augmentation de la redevance ; d'autre part, les Grands Carmes leur permirent d'employer pour le service de leur chapelle d'autres prêtres que les religieux du couvent, excepté cependant durant certaines fêtes désignées. Mais il fut expressément convenu que l'on n'y prêcherait jamais pendant le temps des prédications faites dans l'église des

(8) V. le livre II, ch. Ier.

Digitized by Google

Carmes, et que si les Pénitents pouvaient prendre les ecclésiastiques qui leur plairaient pour des exhortations et messes de dévotion, ces exercices ne pourraient être annuels et à plus forte raison mensuels ou hebdomadaires.

En 1675, un des grands vicaires de l'archevêque de Lyon, appelé Bedien-Morange, avait voulu fonder une série de dévotions et exercices spirituels, sous le nom d'Association à la Passion du fils de Dieu. N'ayant pas les ressources nécessaires pour élever une chapelle, il sollicita des Grands Carmes l'autorisation de pratiquer temporairement ces exercices dans l'église des Pénitents de la Miséricorde. Par déférence pour sa personne et son caractère, l'autorisation lui fut donnée, sans que le couvent osât même lui demander la déclaration écrite qu'il avait offerte pour attester la nature transitoire de la concession. Deux ans et demi s'étaient écoulés et rien n'annonçait que l'abbé Morange dût cesser bientôt ces dévotions, puisque la chapelle en *belle grève* qu'il avait promis de faire construire ne s'élevait nulle part. Les Grands Carmes voyaient avec un mécontentement marqué l'église des Pénitents fréquentée tous les vendredis par une foule de fidèles, dont les prières et les aumônes n'étaient d'aucun profit pour leur couvent. Ils perdirent patience quand ils apprirent que le grand vicaire venait de faire afficher et prôner publiquement qu'il viendrait encore tous les dimanches dans cette chapelle, et qu'en outre des oraisons mentales qui devaient être les seuls exercices spirituels de l'Association, il y aurait désormais prédications, chants, bénédictions, etc. Le Provincial de l'ordre alla le voir avec le Prieur du couvent, et tous deux lui remontrèrent « avec humilité et soumission, qu'il eût la bonté de ne pas leur faire ce tort et cette injustice, que de venir tous les dimanches élever à leur détriment autel contre autel, dévo-

Digitized by Google

tion contre dévotion, qu'il allait ruiner l'honneur de leur église et la faire déserter. » Il paraît que l'abbé Morange ne voulut rien promettre, et que la médiation de M. Bastero, recteur des Pénitents, ne put faire céder le grand vicaire. Le dimanche, septième jour de mars, le R. P. Timothée de Saint-Paul, provincial, fit enlever le tableau qui portait pour titre : Association à la Passion de Jésus, et qui avait été apposé contre la façade de la chapelle pour annoncer les offices du jour ; il fit, de plus, avec l'agrément du Recteur, fermer la porte de l'église. L'abbé Morange voulut avoir raison de cette opposition ; il vint chez les Pénitents, passa par une ouverture qui donnait sur la Grande-Boucherie, fit ouvrir en dedans la porte de la chapelle et se mit en état de commencer ses exercices publics. Le P. Provincial des Carmes, accompagné de trois religieux, pénétra alors dans la même église, en ferma la porte sur lui et vint prier le grand vicaire de se retirer ; il fit quérir un notaire qui dressa procès-verbal des faits et constata le refus de l'abbé Morange d'obtempérer à la sommation qui lui était adressée. Le P. Provincial se rendit alors « au pied de l'autel, devant lequel il resta agenouillé pendant un quart d'heure, priant Dieu contre le grand vicaire », qui vaincu par cette attitude calme et résignée, prit enfin le parti de s'en aller. Mais le lendemain, 8 mars, sur la plainte de l'abbé Morange et à la réquisition du Promoteur de l'officialité, le Juge ecclésiastique rendit un décret de prise de corps, tant contre le P. Provincial que contre tous les Carmes. Sur ces entrefaites, le P. Paul de Saint-Antoine, procureur du couvent, se trouvant en ville pour les affaires de la maison avec un compagnon, fut arrêté sur le pont Saint-Vincent par l'appariteur de l'officialité et une troupe de sergents et de recors qui voulaient le faire prisonnier.

Digitized by Google

Ayant remontré aux officiers de justice qu'il n'était pas le P. Provincial et qu'il n'avait pas été présent à la scène qui avait eu lieu dans la chapelle des Pénitents, il fut relâché. Mais les sergents se ravisèrent, « ils suivirent le P. Procureur, l'atteignirent sur le pont de Pierre, près le Change, se jetèrent sur lui, l'arrêtèrent avec violence, lui déchirèrent même sa chappe et le traînèrent ainsi comme un infâme et un scélérat dans les prisons de l'Archevêché. » Le P. Prieur sollicita son élargissement après avoir établi qu'il avait passé toute l'après-dînée du dimanche avec le R. P. Paul et le Procureur Paint, chez M. Vaginay, avocat. Le promoteur de l'officialité, Sauveur Nanis, ne voulut point conclure à sa mise en liberté, et d'accord avec tous les autres officiers de l'archevêque, il manifesta sa résolution de le retenir en prison jusqu'à ce que le P. Provincial et tout le couvent eussent fait satisfaction de l'insulte dont se plaignait le vicaire général. La poursuite ne s'arrêta pas là ; en effet, le 9 mars, l'appariteur vint de la part du grand vicaire « signifier au couvent et placarder sur la grande porte un interdit contre le P. Provincial, le P. Nicolas Talet, le P. Sylvestre, sacristain, et le F. Albert, laïque ; par cette sentence, il était défendu aux trois premiers de célébrer la messe et, de plus, le pouvoir de confesser et de prêcher était retiré à tous les religieux. Menace fut enfin publiquement faite de trompetter dans la quinzaine les quatre personnes sus désignées, si elles ne venaient répondre devant l'official de leur conduite. » L'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, était en ce moment à Paris ; il devait lui être difficile de démêler la vérité au milieu des récits contradictoires qu'il recevait de ses officiers et des PP. Carmes. Ceux-ci se plaignirent de l'oppression passionnée que le grand vicaire exerçait sur eux, et ils le

Digitized by Google

supplièrent, « lui trop débonnaire et trop juste pour laisser poursuivre des innocents, de faire mettre en liberté le Procureur et de lever l'interdit lancé contre tout le couvent. » La censure ecclésiastique fut révoquée, mais Sa Grandeur exigea que le couvent désavouât la conduite du P. Provincial, que celui-ci en fit excuse au grand vicaire, et que par écrit il en demandât pardon à l'archevêque. Les Grands Carmes se soumirent pour obtenir la liberté de leur P. Procureur, détenu depuis quinze jours. Le Prieur alla lui-même solliciter son élargissement, et il ne put encore l'obtenir qu'en payant à l'appariteur, outre les droits de la geôle, six louis d'or pour les frais et dépens de la justice. Le P. Prieur compromit un instant sa propre liberté en osant remontrer à l'official Gazanchon que cette exigence était un nouvel acte d'oppression, que « c'était inique de faire payer aux battus l'amende, et qu'une semblable concussion ne devait pas déshonorer la justice ecclésiastique. » Mais l'archevêque, prévenu de cette exaction, fit rendre les six louis et écrivit en termes énergiques qu'il ne consentirait jamais à des accommodements bursaux.

Le grand vicaire ne se priva pas de la satisfaction de recommencer les exercices, selon ses premières résolutions dans la chapelle des Pénitents. Mais deux mois après, l'archevêque de Lyon étant de retour, défense fut faite à l'abbé Morange d'y continuer son Association, qui fut alors transportée dans la chapelle des prêtres du séminaire de Saint-Joseph, derrière la maison de ville. Les Grands Carmes durent à la médiation et au crédit de leur Père temporel, M. du Lieu, la solution favorable de ce conflit.

Nous pouvons nous rendre compte de l'émoi qu'il jeta parmi les Religieux en lisant le récit des faits qu'ils ont inséré sous forme de mémoire justificatif dans le registre de

Digitized by Google

leurs résolutions capitulaires. Le six juillet, toute la communauté étant réunie, fut rédigée pour leur défense une longue relation précédée de ce solennel préambule :

« Dieu qui pour sa plus grande gloire et pour notre plus « grande perfection se fait un plaisir d'éprouver ses élus « par le feu des persécutions et de les abandonner aux plus « fâcheuses disgrâces, a permis en ces temps que tout ce « couvent ait souffert cette rude épreuve et ce triste abandon, « comme une illustre marque que nous sommes les enfants « de la croix et le jouet du monde. L'occasion a été telle « que nous l'allons décrire à la postérité, et Dieu qui « pénètre les reins et sonde les abymes, sait que nous « n'avançons rien qui ne soit véritable. »

Cette déclaration devait forcément trouver place dans une histoire de leur monastère. Les Carmes l'ont écrite et tous signée pour réfuter les erreurs que des esprits prévenus, ou égarés par quelques vestiges d'une inique procédure, pourraient, plus tard, vouloir accréditer aux dépens de leur réputation. En 1837, a paru une notice historique sur la chapelle des Pénitents de la Miséricorde (9). Son auteur, injustement sévère pour les Carmes, ne leur ménage pas les plus amers reproches. Selon lui, en effet, « s'ils n'étaient pas « très consciencieux en affaires, ils entendaient du moins « très bien leurs intérêts. La Confrérie des Pénitents « essayait en vain de se soustraire à la rapacité de ces reli- « gieux, » et, citant de prétendus exemples de tracasseries suscitées aux confrères par la mauvaise foi des Carmes, il trouve dans les quelques faits qu'il énumère la preuve de la jalouse et sordide cupidité des moines de ce couvent.

---

(9) Léon Boitel, Lyon, in-8.

Digitized by Google

Il est inutile de relever toutes ces accusations vaguement produites pour les mieux défendre contre une critique sérieuse. Les Grands Carmes de Lyon n'étaient pas animés de cet esprit égoïste et étroit qui caractérisait, au contraire, certains ordres religieux. Mais pour juger les mille querelles que l'intérêt privé suscitait entre eux et leurs voisins, il faut d'abord connaître le milieu social et ensuite les influences de toute nature, au sein desquelles s'agitaient ces mesquines questions. Ils étaient si peu soucieux de leurs intérêts, que le 26 novembre 1660 seulement, ils songeaient à mettre un terme aux abus que l'hospitalité gratuite, qu'ils offraient à tous les religieux de l'ordre, avait multipliés. Et encore cette mesure ne fut-elle prise qu'après s'être vus, à leur grand regret, dans l'impossibilité de trouver un logement pour un Carme de la province de Touraine, à qui la réputation des Presses Lyonnaises avait fait concevoir le désir de venir surveiller à Lyon l'impression de ses œuvres philosophiques. Mais sous bien d'autres formes encore, s'exerçait leur bienfaisance éclairée. Leurs livres de dépenses ne révèlent-ils pas, en effet, qu'ils ne refusaient jamais quelques pistoles aux étudiants en théologie qui leur dédiaient leur thèse de majeure, et que pour entretenir par une salutaire émulation le goût de la vie monastique et des études, ils envoyaient chaque religieux du couvent de Lyon passer quelques années à Paris pour s'y former, aussi bien dans le cloître de la place Maubert qu'aux leçons de l'Université. Nous ne devons donc pas être surpris de voir leur nom mêlé à des événements d'une certaine importance. Quelquefois, en effet, les échevins de Lyon ont choisi parmi eux des députés en cour, chargés de défendre devant les Rois de France les privilèges des habitants de la ville. D'autres durent aller étudier les intentions et les mouvements de

Digitized by Google

troupes étrangères rassemblées aux environs de Lyon et éclairer, par cette mission diplomatique, les représentants de notre cité. Nous en retrouvons d'autres au rang des Généraux de l'Ordre et des Prélats de l'Eglise, et l'un d'eux fut même investi, en 1501, du pouvoir de vérifier et de suspendre les procédures criminelles, ordonnées par le Parlement de Grenoble, l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap contre les solitaires des vallées des Alpes, où s'étaient réfugiés, disait-on, les disciples de Valdo. Il fit preuve, à cette occasion, d'une intelligence supérieure, car il obtint du Grand Conseil un arrêt qui est un hommage rendu à l'indépendance de son caractère et à l'esprit de justice et d'équité, qui inspirait en lui l'âme du chrétien.

L'écrivain, qui s'est montré si peu juste pour leur mémoire et dont nous venons de critiquer les appréciations, connaissait-il bien leur histoire? Nous devons en douter, puisque nous trouvons à signaler une erreur matérielle dans l'exposé des causes qui ont motivé la plus violente de ses plaintes. « Au mois de février 1658, dit-il, apprenant que des ecclé-« siastiques étrangers faisaient à MM. les confrères des « exhortations religieuses, les PP. Carmes accoururent les « suspendre par la violence et rendirent le saint lieu témoin « de leur ignoble et scandaleuse rivalité. Les Pénitents « avaient cependant pour eux la disposition de l'acte de « 1642, qui *leur permet de prendre pour les exhortations tels* « *ecclésiastiques que bon leur semblera*. Et sur leur requête, « M. de Neufville, vicaire-général, aurait rendu une ordon-« nance maintenant les droits de la Confrérie. » Il n'existe aucune trace de cette décision, et la difficulté à laquelle l'auteur fait allusion, bien différente par son objet, ne donna lieu à aucun désordre regrettable. Les Pénitents de la Miséricorde faisaient, contrairement à leur traité avec les Carmes,

Digitized by Google

prêcher depuis quelques semaines, le dimanche, à la même heure que celle choisie par ces religieux pour les offices célébrés dans leur propre église. Les remontrances faites par le Prieur du couvent ayant été vaines, Me Monin, notaire royal, fut requis, le 11 mars 1658, de venir dresser un acte de protestation, qui n'interrompit en aucune manière la cérémonie religieuse. Quant aux suites données au procès-verbal, elles ne purent être funestes aux Grands Carmes, en présence des termes si précis de l'art. 10 du traité de janvier 1642. Ce ne sont pas les événements de 1677, qui auraient engendré une confusion involontaire dans l'esprit de cet auteur, puisque si l'archevêque de Lyon a pu condamner les Carmes, à cause du tort qu'ils avaient eu de vouloir se faire justice eux-mêmes, il donna gain de cause à leur réclamation, et pour en effacer les plus affligeants souvenirs, ordonna la radiation du nom du P. Paul de Saint-Antoine sur le registre de la geôle.

L'année 1677 a vu clore la liste de leurs pénibles épreuves et la série des faits que nous nous sommes proposé de raconter. Il ne peut, en effet, entrer dans notre pensée de retracer tous les actes, qui à un moment donné, ont intéressé les Grands Carmes. Nous avons dû nous borner à parler de ceux dont la valeur historique offre à l'esprit qui les découvre et les étudie un attrait instructif. Nous laisserons donc de côté, notamment, tous les débats engagés en leur nom devant les juridictions lyonnaises ou le Parlement de Paris. Nous ne saurions, en effet, nous intéresser aux gémissements du Chapitre de Lyon, qui voyait avec regret les droits de son trésor frustrés par la trop longue existence des hommes *vivants* et *mourants*, que les Grands Carmes désignaient pour leurs propriétés immobilières, autres que le monastère et ses dépendances, seules possessions affran-

Digitized by Google

chies par les bulles pontificales de tous cens, dîmes et redevances; il en est de même des volumineuses écritures signifiées en 1777 pour obtenir la suppression des trois portes qui défendaient l'entrée de leur grande cour, que quelques habitants prétendaient avoir été usurpées sur la voie publique; ce serait plutôt à un traité de jurisprudence qu'à une histoire de couvent à faire connaître les incertitudes de la science du droit, qui jetaient, en 1664, dans un interminable procès les Grands Carmes, lorsqu'ils revendiquaient d'importants avantages en vertu d'un testament rempli de nullités et valable pourtant quant aux legs pieux, toujours soustraits, à cette époque, à l'application des règles ordinaires de la révocation et de la caducité.

Nous aurions préféré trouver dans leurs archives quelques pages d'appréciations sur les discussions qui ont précédé le jour où fut lancée, contre l'esprit général de la théologie chrétienne, la fameuse bulle *Unigenitus*. Mais les Grands Carmes, ennemis cependant des Jésuites, évitèrent de se mêler à ces ardentes querelles. Du 8 septembre 1713, jusqu'en 1718, ils parurent, en effet, complètement indifférents au triomphe des diverses doctrines religieuses soutenues soit au nom de l'Église gallicane, soit au nom de l'ultramontanisme. Leurs préférences ne furent pas toutefois douteuses, car ils attendirent pour se prononcer la lettre apostolique de Clément XI, qui le 28 août 1718, ordonna à tous les fidèles d'accepter la bulle sous peine d'excommunication. Et encore, ne fut-ce que le 6 janvier 1719, quand tous les couvents de Lyon avaient cru devoir céder aux injonctions du Souverain Pontife, qu'ils ouvrirent leur livre des Résolutions capitulaires et firent dresser par le secrétaire de la communauté l'acte formel de leur adhésion aux décrets de la Cour de Rome. Le Général de l'ordre des

Digitized by Google

Carmes et le Provincial avaient enjoint aux religieux de faire apposer le sceau du couvent au bas de cet hommage. Ont-ils voulu laisser une trace de leurs timides protestations et accuser leur fidélité aux traditions plus fières du gallicanisme, en négligeant de compléter les formes solennelles dont devait être entourée une déclaration imposée à leurs scrupules religieux par l'esprit dominateur d'une congrégation catholique?

Si cette omission n'a pas été un acte irréfléchi, les Grands Carmes de Lyon ont fait preuve d'un remarquable esprit de prévoyance à la fois religieuse et politique. Nous connaissons peu aujourd'hui toutes ces questions de théologie dont l'étude a si violemment passionné presque tout le XVIIIe siècle, mais on ne saurait méconnaître que cette époque s'est ressentie de la direction produite par les maximes accommodantes de la Société de Jésus. Le christianisme si facile des Jésuites, puisqu'il se contente des apparences, après avoir donné, en effet, naissance à une secte religieuse, dont la morale pure et austère, tout en commandant l'admiration, perdait, à cause de sa rigidité, son caractère pratique, n'engendra dans la masse des esprits, plus impressionnés par les préoccupations frivoles du siècle, qu'une profonde indifférence. Si le clergé séculier avait eu assez d'énergie pour prendre en main la direction religieuse de la France, il eût inspiré à la génération qui allait bientôt la détruire des sentiments de respect qui eussent, au contraire, assuré son salut. Mais les vains efforts du cardinal de Noailles avaient révélé son affaissement. La cause catholique représentée dès lors par une association qui cherchait à développer son influence religieuse en capitulant avec les faiblesses du monde, et qui, au point de vue politique, ne visait qu'à une indépendance absolue, dissolvant inévitable de tout corps national,

Digitized by Google

la cause catholique devait courir les plus graves dangers. La suppression, en 1773, de la Société de Jésus, ne fut qu'une des formes sous lesquelles se traduisirent les colères excitées contre elle. Une méfiance obstinée fit croire que l'esprit dangereux des Jésuites survivrait encore au bref d'abolition. Le clergé français compromis par son humble soumission à leur autorité, devint victime de haines qui ne s'adressaient pas à lui et vit un jour déserter la religion de l'Être suprême pour n'avoir pas su protéger son Église contre une théologie désavouée par la conscience humaine.

Le premier pas marqué dans cette voie par les réformateurs de nos lois civiles et politiques, fut considéré comme un des articles du nouveau pacte constitutionnel du royaume. Par un décret des 13-19 février 1790, l'Assemblée nationale annule tous les vœux monastiques et supprime pour l'avenir les congrégations et les ordres réguliers. Liberté fut donnée à tous ceux qui étaient dans les monastères, maisons religieuses, d'en sortir, à la condition de le déclarer devant la municipalité du lieu; une pension convenable devait incessamment pourvoir à leur sort. Quant aux religieux qui préféreraient ne pas profiter des bénéfices de cette loi, ils devaient se retirer dans certaines maisons désignées. Les religieuses seules furent provisoirement autorisées à ne pas quitter leurs anciennes demeures.

Les registres de la Municipalité nous apprennent que de tous les Carmes que contenaient les deux couvents de Lyon avant la loi de 1790, deux (10) seulement restèrent fidèles

(10) Ce devaient être deux Frères Carmes déchaussés, car le Registre des délibérations du district de la ville de Lyon, séance du 16 juillet 1791, contient à cette date le règlement du compte de la communauté des Grands Carmes; or, il y est dit, que tous les Carmes des Terreaux

Digitized by Google

à leur passé. Ils se rendirent dans la maison des Récollets, qui fut choisie pour recevoir tous les membres des anciennes communautés de moines mendiants. Un décret du 18 août 1792 supprima même ces établissements dont le décret précédent avait autorisé le maintien. A partir de cette époque, il n'y eut donc plus en France ni couvents, ni moines, ni religieuses, mais seulement des ecclésiastiques voués au service du culte. Le bâtiment qui avait servi de dernier refuge aux congrégations depuis le 19 février 1790, vint augmenter le nombre des propriétés nationales. Ceux qui avaient été abandonnés en vertu de cette dernière loi furent, aux termes d'un nouveau décret des 17-24 mars 1790, mis en vente comme biens domaniaux ecclésiastiques. Cette mesure reçut son exécution pour les bâtiments claustraux des Grands Carmes des Terreaux, le 23 novembre 1791 en séance publique du Directoire de district de Lyon et dans l'hôtel de l'Administration de la place des Cordeliers.

L'entrée en possession de ces bâtiments vendus à Lecourt frères, Giraudier et Cie, à Zeigler, à Montanier, devint définitive dès le 1er mai 1792; aucun service public ne continua à y fonctionner à partir de cette époque. La Compagnie du guet, le Bureau du timbre, les assemblées primaires, l'atelier de couture des Suisses, que la Municipalité avait

---

avaient quitté la vie commune depuis le 1er janvier 1790. Le couvent contenait, à cette époque, quatorze Pères et deux Frères. Les Grands Carmes n'attendirent pas la décision définitive de l'Assemblée nationale au sujet de la suppression des vœux monastiques. Ils quittèrent la vie religieuse dès que fut rendu le décret du 24 novembre 1789, qui avait mis tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, c'est-à-dire un mois environ après le décret du 28 octobre, qui avait suspendu provisoirement l'émission des vœux monastiques, mais quelques-uns entrèrent dans le clergé séculier.

Digitized by Google

provisoirement installés dans divers étages de ces maisons, furent dispersés ailleurs. Le commerce et l'industrie se partagèrent alors toutes ces petites constructions. Rien ne vient donc justifier les lugubres souvenirs que la tradition a attachés aux ruines de ce couvent. Si vous allez visiter le rez-de-chaussée, encore debout, du grand bâtiment claustral, vous y remarquez une table immense, faite sur place avec la menuiserie décorative du réfectoire des Carmes. Ses gigantesques proportions se prêtent assez aux sinistres récits qui vous la représentent comme ayant servi à l'expédition des arrêts de mort que, par deux fois, l'esprit révolutionnaire a si cruellement multipliés à Lyon. Cette sorte de légende est-elle un reflet des impressions que le couvent des Carmes de Paris a laissées dans les esprits contemporains de la Révolution ? Les imaginations populaires troublées par les spectacles sanglants dont fut témoin notre propre cité, ont-elles confondu dans les mêmes souvenirs les massacres de Paris et les exécutions de Lyon, et jeté sur les mêmes noms de lieux et de personnes les mêmes marques de réprobation ? Il faut bien que le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard ait vu se dérouler dans ses murs de grands drames révolutionnaires, puisqu'un illustre historien a pensé, en interrogeant les taches de sang qui les couvrent encore, y lire les faits les plus saisissants du règne de la Terreur. Mais les traditions redressées par la critique historique, doivent se dépouiller de l'éclat d'emprunt, que prêtent aux monuments et aux faits de fortes émotions. Le couvent des Grands Carmes de Lyon, aux deux époques critiques de notre histoire, c'est-à-dire pendant les guerres religieuses comme aux jours de la Terreur, n'a vu souiller son enceinte par le sang d'aucune victime. C. BROUCHOUD.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Étude d'Histoire Médicale

LES ORIGINES

DU

VAL-DE-GRACE

D'après un récent ouvrage.

Lors des grandes sécularisations de la fin du dernier siècle, les monuments jusqu'alors occupés par les congrégations dépouillées furent affectés à divers usages d'ordre purement civil. Tout d'abord, on y établit des recrues, plus tard, on en fit des casernes, des collèges et des hôpitaux. Malgré ce changement de destination, l'usage ancien prévalut en leur conservant les noms qu'ils portaient depuis des siècles : mais peu à peu ces souvenirs eux-mêmes ont disparu : aujourd'hui ces noms sont une énigme pour le plus grand nombre.

Digitized by Google

Tel est le cas, en ce qui concerne le Val-de-Grâce. Tout le monde connaît la célèbre école de santé militaire : on sait généralement que Louis XIV acheva la construction de la belle église qui porte ce nom : la majorité des gens instruits ignore les circonstances qui se rattachent à la fondation du monastère et à son existence jusqu'à la Révolution.

Comme on le voit, il est impossible de faire aujourd'hui l'histoire de ces créations nouvelles sans être obligé de se reporter à leur véritable berceau, à ce couvent qui les a précédées, car il faut bien le reconnaître, notre Europe moderne ne possède pas d'institution publique de quelque importance qui ne relève d'une telle origine.

Dans ces derniers temps un de nos compatriotes distingués, M. le docteur Servier, médecin en chef et professeur au Val-de-Grâce, arrivé au terme de ses fonctions, a retracé dans un petit livre des plus curieux les principaux faits qui se rattachent à l'existence présente et passée des deux établissements (1). Son œuvre toute d'érudition n'en est pas moins écrite avec beaucoup d'humour et d'esprit. Par une bonne fortune bien rare à notre époque, il était le premier à entreprendre un travail de ce genre, et, en s'adressant soit aux anciens auteurs, soit surtout aux documents originaux, il a pu nous donner une monographie des plus intéressantes aussi bien pour l'histoire générale que pour celle de la médecine militaire dans notre pays.

---

(1) Le Val-de-Grâce. *Histoire du monastère et de l'Hôpital militaire*, par le docteur Servier, médecin principal de 1re classe, professeur à l'École du Val-de-Grâce, médecin-chef de l'Hôpital, en retraite. Paris, G. Masson, 1888, petit in-8o.

Digitized by Google

De plus, cet ouvrage emprunte un véritable intérêt d'actualité aux projets qui se discutent en ce moment relativement à l'établissement dans notre ville d'une école de santé pour le recrutement des chirurgiens d'armée.

§ I

Comme la plupart des autres monastères, celui du Val-de-Grâce doit son origine à une munificence princière. Dès le milieu du Moyen-Age, nous trouvons au lieu et place qu'il devait occuper plus tard un fief de date très ancienne qui, dès le XIIIe siècle, était en la possession d'une branche de la maison de Valois, d'où le nom de fief de Valois qu'il conserva longtemps. Plus tard, il échut à la branche aînée de la famille de Bourbon et fit partie des domaines du fameux connétable, par suite de son mariage avec sa cousine Suzanne. Lors de la défection de cet orgueilleux vassal, le roi François Ier eut la faiblesse de livrer à sa mère, la reine Louise de Savoie, les dépouilles du sujet rebelle et le fief du Petit-Bourbon, comme on disait alors, s'y trouva naturellement compris. Mais elle ne le conserva pas longtemps et en fit don, en 1528, à Jean Chapelain, son médecin, qui le transmit à ses descendants, qui à leur tour, le possédèrent pendant près d'un siècle.

Quelle fut la cause d'une telle libéralité. L'histoire est muette à ce sujet et vraiment nous le regrettons, car la reconnaissance surtout à l'égard des médecins est chose assez rare pour qu'un fait semblable ait eu besoin d'expli-

Digitized by Google

cation. Cependant, nous devons dire ici que des recherches récentes nous ont appris que ce Chapelain suivit les armées françaises et rendit probablement au roi ou à quelque prince du sang un de ces services qu'il est difficile d'oublier.

Outre le profit qu'ils retiraient de la culture des terres, les héritiers de Chapelain avaient aussi celui de la location de leur immeuble. Ainsi, en 1611, M. de Bérulle y réunit les premiers prêtres de l'Oratoire, jusqu'au moment où ils vinrent s'établir à l'hôtel du Bouchage dans la rue Saint-Honoré.

Peu après le départ de la nouvelle congrégation, l'ancien fief de Valois fut vendu, le 9 mai 1621, à une communauté de Carmélites et voici dans quelles conditions.

La reine Anne d'Autriche, délaissée de son mari, cherchait dans la religion des consolations à son chagrin. En sa qualité d'Espagnole, elle fréquentait les ordres religieux et lors de la consécration d'une abbesse des carmélites en l'église mère du faubourg Saint-Jacques, elle fut séduite par l'esprit et la piété de la nouvelle élue, Marguerite de Véni d'Arbouze de Sainte-Gertrude. Elle la reconduisit elle-même dans son carrosse au couvent du Val-Profond, situé à Bièvre-le-Châtel, à trois lieues de Paris, et ne cessa dès lors d'être en relations avec elle. Cette abbaye fort ancienne remontait pour le moins au XIIe siècle, et plus tard, la reine Anne de Bretagne en lui réunissant la congrégation de Chazel-Benoist lui fit changer son nom contre celui de Val-de-Grâce de-Notre-Dame-de-la-Crèche.

Malgré son antiquité et ses traditions, la maison était alors en pleine décadence : la discipline s'était relâchée, le nombre des sœurs avait diminué. Les bâtiments tombaient en ruines et un débordement de la Bièvre avait en partie renversé les murs d'enceinte.

Digitized by Google

Il fut alors décidé après conseils et mûres délibérations, que le monastère abandonnerait la campagne pour être transféré dans un faubourg de Paris. Le fief du Petit-Bourbon ayant présenté les meilleures conditions, il fut convenu qu'on en ferait l'acquisition. La question d'argent fut libéralement tranchée par la reine et le contrat passé le 16 mai 1621 au prix de trente-six mille livres.

De ce jour date la prospérité du couvent ainsi réformé. Anne d'Autriche en est la protectrice, bien plus, elle y fait de fréquentes visites, plus tard elle y aura son appartement et y demeurera parfois pendant quelques jours.

Mais en attendant, il faut se mettre à l'œuvre et approprier à sa nouvelle destination l'ancienne châtellenie du Petit-Bourbon. Le 3 juillet 1624 la reine pose elle-même la première pierre du nouveau cloître et s'engage à payer la moitié des frais. Lorsque le roi mourut, Anne d'Autriche devenue régente résolut de mettre alors à exécution son projet d'élever à Dieu un superbe monastère en reconnaissance de la naissance du jeune Louis XIV, qu'elle avait eu après vingt-deux ans de stérilité, et elle confia à Mansard, architecte de la couronne, le soin d'en tracer les plans et de les exécuter ensuite. Le 1er avril 1645 le jeune roi, âgé de sept ans, conduit par sa mère, vint en grande pompe poser la première pierre de l'église.

A dater de ce moment, et pendant plus d'un quart de siècle, les travaux seront poursuivis avec activité : ils ne seront suspendus que durant une courte période à l'époque des troubles de la Fronde. Sans entrer dans des détails techniques relatifs à cette œuvre de premier ordre, nous dirons seulement que les débuts furent très difficiles, qu'on rencontra tout d'abord trois étages superposés de cata-

Digitized by Google

combes et que, comme de nos jours pour l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, il fallut creuser des puits assez profonds pour atteindre la roche et établir de puissantes masses de maçonnerie pour asseoir les fondations. Mansard, qui comme nous l'avons dit plus haut, avait tracé les plans, ne devait pas longtemps poursuivre leur exécution : il fut bientôt remercié pour n'avoir pas voulu les modifier au gré de ses puissants protecteurs. Les architectes J. Le Mercier, Le Muet et Leduc, qui se succèdèrent après lui, eurent cependant la sagesse de ne les point abandonner dans leur ensemble, et c'est ainsi que le Val-de-Grâce peut être considéré à juste titre comme l'œuvre d'un seul. Quant au monastère, commencé en avril 1655, il était terminé en 1662, trois ans avant l'église elle-même.

Nous n'avons pas à décrire ici les beautés de ce monument, l'un des plus remarquables de cette époque, si riche elle-même en œuvres d'art de tous genres. Disons seulement qu'en plus des architectes que nous avons nommés, les sculpteurs François et Michel Anguier, Philippe Buyster, Thomas Regnauldin, Pierre Sarrazin et les peintres Pierre Mignard, Ph. et J.-B. de Champagne, rivalisèrent de talent et d'inspiration.

Un grand nombre de ces chefs-d'œuvre furent détruits par les iconoclastes de 93, qui, ne pouvant anéantir le monument lui-même, se plurent à en mutiler les ornements.

De nos jours, un architecte de grand talent, M. Ruprich-Robert (2), a rendu à l'église du Val-de-Grâce son aspect primitif et nous renvoyons à son bel ouvrage ceux qu'intéresse cette partie technique de notre sujet.

---

(2) Ruprich-Robert. *L'Église et le Monastère du Val-de-Grâce.* In-4°, Paris, V. A. Morel et Cie, 1875.

Digitized by Google

D'après Saint-Simon, la somme dépensée pour la construction de cet édifice se serait élevée à trois millions, chiffre, paraît-il, bien inférieur à la réalité suivant un juge compétent.

Outre les bâtiments du couvent proprement dit, la reine fit construire au niveau de l'avant-chœur de l'église un petit pavillon dans lequel elle avait formé le projet de se retirer dans sa vieillesse, projet qu'elle ne put réaliser. Mais elle vécut assez pour pouvoir aménager luxueusement cette retraite où elle venait souvent passer quelques journées. Il a été conservé et de nos jours, Mme la maréchale Randon en a fait exécuter la restauration dans le goût et le style de l'époque.

Mais ce n'était pas encore tout que de bâtir, il fallait aussi entretenir le nouveau monastère et là encore les documents de l'époque nous donnent la mesure de la munificence royale. Privilèges de tout ordre, droits seigneuriaux, droits de franchise pour les artisans habitant leurs immeubles (ce qui donnait à ces derniers une plus-value considérable), maisons dans la rue Saint-Jacques, toutes ces ressources éloignaient pour toujours la misère qu'avaient endurées autrefois les religieuses du Val-Profond. Enfin la reine fit un don spécial pour l'entretien dans le monastère de jeunes filles nobles et sans fortune. De plus, les grandes dames pouvaient être autorisées à y faire des retraites et la fille du duc de Wurtemberg, âgée de douze ans, y fut aussi acceptée comme pensionnaire extraordinaire.

Ainsi comblé de faveurs et richement doté, le Val-de-Grâce sera désormais le monastère attitré de la maison de France. Si la vieille nécropole de Saint-Denis reçoit encore la dépouille mortelle de ses enfants, c'est dans un des caveaux de l'église construite par Anne d'Autriche que seront déposés leurs cœurs : touchant usage qui se conti-

Digitized by Google

nuera jusqu'à la tourmente révolutionnaire pendant laquelle ce sanctuaire devait être aussi profané.

Aujourd'hui le caveau dévasté, simplement remis en état, renferme le cœur de l'illustre Larrey, de celui qui fut la Providence de nos blessés pendant les longues guerres de la République et de l'Empire.

Le corps éminent dont il faisait partie et qu'il avait illustré par sa science et par ses vertus a voulu lui donner cette dernière marque d'estime et d'affection. Et, puisque je viens de parler d'un tel homme, je me crois autorisé à rapporter ici l'anecdote suivante, absolument inédite, que je tiens d'un contemporain.

En 1832, le vieux chirurgien de la Grande-Armée revenant d'une inspection en Algérie tomba malade à Marseille et vint mourir dans notre ville, précisément à cet hôpital du quai de la Charité, qui porte aujourd'hui le nom de Desgenettes. Le baron de Polinière, ancien chirurgien des armées, alors médecin de l'Hôtel-Dieu, court au chevet du moribond. Il se souvient que pendant la retraite de Russie, Larrey lui sauva la vie en lui donnant deux œufs durs, alors qu'exténué de fatigue et mourant de faim, il s'affaissait au bord de la route. Puisqu'il a sauvé son corps, il veut à son tour sauver l'âme de son ancien maître et lui procurer les secours de la religion, que Larrey accepte avec reconnaissance. Mais revenons à notre sujet.

On peut dire avec M. Servier que la Val-de-Grâce était la maison de campagne, la villa de plaisance de la reine Anne d'Autriche. Elle venait y chercher le calme et la paix, le repos au milieu des intrigues qui l'entouraient; aussi bien des légendes singulières, surtout relatives à sa maternité tardive, se rattachent au choix même de cette retraite. A mon sens elles ne méritent même pas d'être discutées.

Digitized by Google

Toutes de beaucoup postérieures à l'époque, elles n'eussent pas manqué de nous être rapportées par les mémoires du temps si avides de scandales et toujours si bien informés. Aussi bien, Mme de Motteville nous donne-t-elle des détails assez précis pour décourager les romanciers les moins soucieux d'exactitude en histoire.

Par contre, il est certain que sur l'ordre du cardinal de Richelieu, Anne d'Autriche dut subir une visite domiciliaire au Val-de-Grâce, dont le but était de s'emparer de sa correspondance avec le cardinal infant, son frère. Mais le chancelier Séguier, chargé de la diriger, avait fait prévenir la reine assez à temps pour faire disparaître les lettres compromettantes.

Dans le cours de ses recherches à la Bibliothèque nationale, M. Servier a mis la main sur un document portant ce titre : *Dessein étrange et anti-chrétien du cardinal de Richelieu*. Suivant l'auteur anonyme de cette pièce, le grand ministre désirant avant tout la continuation de la dynastie, aurait donné au couple royal des conseils indignes d'un prêtre et d'un honnête homme.

Pour quiconque a feuilleté les Mémoires du temps, cette accusation paraîtra sans importance. Rien n'égale la haine qu'avaient pour le grand ministre et ses créatures cette vieille aristocratie d'épée qu'il avait su réduire, et les Huguenots définitivement écrasés par sa main de fer. Le beau tableau du peintre Gérôme représentant *l'Éminence grise* gravissant lentement l'escalier du Louvre, donne une idée fort juste des sentiments qui régnaient alors à l'égard de son maître; par devant, des courtisans saluent jusqu'à terre l'humble religieux qui lit paisiblement son bréviaire, tandis qu'en arrière deux grands seigneurs indignés, le feu dans le regard, montrent le poing à ce roturier qui tient si

Digitized by Google

vigoureusement les rênes de l'Etat. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été en butte aux calomnies de ces mécontents. Telle est, à notre avis, l'explication des imputations que renferme le curieux manuscrit que M. Servier nous signale et qui mériterait certainement d'être publié.

Pendant tout le reste de sa vie, nous voyons la reine diriger constamment ses pas vers l'asile bien aimé qu'elle voudrait désormais ne plus quitter jusqu'à sa mort. Les événements ne le lui permirent pas, et lorsqu'à la suite d'une brouille avec son fils elle l'eut menacé de s'y retirer, Louis XIV eut la sagesse d'implorer son pardon et de la conserver auprès de lui.

Atteinte vers 1664 d'une affreuse maladie qui devait lentement, et après d'atroces souffrances, la conduire au tombeau, la vieille reine témoigna de nouveau le désir de finir ses jours dans sa chère retraite. Cette faveur ne lui fut pas accordée. Le roi et son entourage préféraient qu'elle fut soignée au Louvre, plus à la portée des soins médicaux que réclamait son état. Peu avant de mourir, elle demanda formellement dans son testament « que son cœur fût retiré par le côté sans autre ouverture, pour être porté à l'Eglise et Abbaye du Val-de-Grâce et mis dans la chapelle de sainte Anne, en l'Eglise de ladite Abbaye. »

Avant de quitter cette période des origines, nous ferons encore remarquer que le nom du Val-de-Grâce se trouve très improprement mêlé à l'histoire des amours et du repentir de Mlle de La Vallière, première maîtresse du roi Louis XIV.

Ce n'est point au Val-de-Grâce, mais au couvent de Chaillot qu'elle se réfugia lors de sa première disgrâce, et plus tard, lorsqu'elle fit définitivement pénitence et prit le voile, elle entra au couvent des Carmélites de la rue Saint-

Digitized by Google

Jacques, situé alors comme aujourd'hui, précisément en face du Val-de-Grâce.

Telle est vraisemblablement l'origine d'une confusion qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les traditions populaires de ce quartier de Paris.

A dater de la fin du XVIIe siècle, l'histoire de ce couvent ne présente plus aucun événement qui mérite d'être signalé.

§ II.

En 1790, la communauté du Val-de-Grâce fut supprimée comme toutes les autres et reçut l'ordre de dresser un inventaire de ses biens avant de vider les lieux. « Détail « touchant, qui nous montre que le souvenir d'Anne « d'Autriche était resté un culte dans la maison, les religieuses « présentèrent son appartement tel qu'il était au temps de sa « royale habitante, avec ses boiseries sculptées, son ameu- « blement, avec le crucifix, le prie-Dieu, les reliques de la « reine. Ces dames soulignèrent tous les objets qui avaient « appartenu à leur fondatrice. »

Malgré ces précautions, les objets d'art de toutes sortes que renfermait l'Eglise furent mutilés, détruits ou volés. Le magnifique maître-autel dont nous parlent les documents anciens disparut alors. Le beau groupe en marbre de la Nativité du Christ, chef-d'œuvre de François Anguier, dut son salut à l'intervention d'Alex. Lenoir, qui le fit transporter au Musée des Petits-Augustins qu'il avait installé pour la conservation des œuvres d'art. Plus tard, Napoléon Ier le fit placer dans l'Eglise Saint-Roch, où il est encore actuellement.

Digitized by Google

Comment le Val-de-Grâce devint-il un hôpital militaire ? C'est là un point d'histoire locale qui n'avait pas été clairement élucidé par les divers historiens de la capitale, qui répètent à l'envi que sous le premier Empire, le Val-de-Grâce devint l'un des hôpitaux militaires de la ville de Paris.

Or, aux premiers jours de l'Empire, cet hôpital fonctionnait depuis déjà neuf ans, ainsi que M. Servier le démontre en s'adressant aux différentes pièces officielles dispersées dans nos archives.

Il est probable qu'après le départ des religieuses et le pillage du sanctuaire, le monument ne fut affecté à aucun usage et demeura fermé en attendant une destination comme tant d'autres propriétés nationales du même genre.

Par un décret du 31 juillet 1793, la Convention autorisa le ministre de la guerre à en faire un hôpital militaire. Le projet n'ayant pas été mis à exécution, la même Assemblée décida, le 26 février 1794 que le Val-de-Grâce deviendrait un hospice pour les femmes en couches et les enfants assistés. C'était là un de ces contrastes comme on les aimait alors. Transformer un couvent de filles cloîtrées en maison d'accouchements, quelle revanche de la bonne nature sur le fanatisme séculaire ! Le nouveau décret ne reçut pas non plus d'applications, et le Val-de-Grâce ne tarda pas à être de nouveau désigné pour l'installation des soldats malades appartenant à la garnison et à la légion de police de la ville de Paris.

Il existait vraiment une influence occulte qui défiait tous les décrets. On en trouve l'explication dans ce fait que la création d'un nouvel hôpital allait peut-être amener la fermeture de celui du Gros-Caillou, le plus important de la capitale, et provoquer ainsi la mise en disponibilité du

Digitized by Google

personnel qui y vivait. Malgré toutes ces résistances, le 9 octobre 1795 la Convention renouvelait ses ordres, et quinze jours plus tard, le Val-de-Grâce recevait les malades du Gros-Caillou.

Mais tout n'est pas encore terminé et la lutte continue sourdement entre les partisans du nouvel établissement et les conservateurs intéressés à l'ordre de choses antérieur. Malheureusement pour ces derniers, l'état de guerre où l'on se trouvait nécessitait des locaux considérables. Le Gros-Caillou fut maintenu, bien qu'au second rang (3). Quant à l'ancien hôpital de Saint-Denis, de *Franciade*, comme disaient encore les Jacobins dans leur jargon, destiné à une catégorie spéciale de malades, il ne put être supprimé par suite des intrigues de ses fonctionnaires.

Cela ne doit pas nous surprendre. En ces temps difficiles, beaucoup de gens compromis par les événements et ruinés par les révolutions, trouvaient dans d'humbles fonctions publiques le moyen de vivre modestement, il est vrai, mais à l'abri des convoitises des puissants du jour.

Les documents administratifs conservés au Val-de-Grâce sont pleins de révélations à ce sujet, et plusieurs des faits qu'ils relatent ne ressemblent que trop à ce que nous voyons aujourd'hui. Car les changements politiques ont pour effet d'abaisser les caractères en mettant perpétuellement cette pauvre nature humaine entre ses convictions et ses besoins, et le choix pour l'ordinaire ne saurait être douteux. Il faut vivre, quelle que soit l'amertume du pain qu'on reçoit et que l'on dévore en silence.

Pareillement la tourbe des nouveaux venus cherche aussi

(3). On dut même établir plus tard à Picpus un hôpital provisoire, qui fonctionna de 1818 à 1830.

Digitized by Google

à y trouver sa place. Les grosses faveurs ne sont pas pour tout le monde : forcément il faut se contenter de peu. La vie est si dure sous le Directoire, que le moindre emploi rétribué est extrêmement recherché. L'Assemblée nationale, à la veille de sa dissolution, avait promulgué le 17 septembre 1792, une loi qui ordonnait que les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie tués à la guerre, fussent employées de préférence pour le service des hôpitaux militaires. Il en résulta que veuves ou non, beaucoup de femmes s'établirent dans les maisons qu'on leur ouvrait ainsi.

Leurs services étaient médiocres et leur nombre considérable. Le 15 thermidor an VIII (3 août 1800), l'Econome du Val-de-Grâce écrit les lignes suivantes qui se passent de commentaires : « La véritable économie serait celle de tout le gaspillage qu'entraîne la multitude des individus. Qu'on compare le service fait anciennement dans nos hôpitaux civils par un si petit nombre de filles de la Charité, aidées par quelques hommes de force, et l'économie se révolte de cette nuée d'infirmiers et de sous-employés multipliés dans les hôpitaux militaires. »

La question des logements fut la plus difficile à résoudre. Une fois installés, les fonctionnaires ne veulent plus déguerpir, quand bien même ils sont arrivés au terme de leur mandat. L'une a son mari aux armées ; tel autre sa femme malade : misères si l'on veut, mais qui dépeignent à la fois l'époque et les mœurs administratives qu'on met en pratique. Le 28 prairial an X (29 juin 1802), les malades de l'Hôpital signent une pétition pour obtenir que l'exercice du culte soit rétabli dans l'église du Val-de-Grâce, on n'en tient pas compte, et ce beau monument deviendra pendant toute la période impériale, un dépôt d'effets d'habillements,

Digitized by Google

puis de médicaments de la Pharmacie centrale. Il ne sera rendu au culte que le 16 avril 1826, et la chapelle du Saint-Sacrement à la fin de l'année 1855.

Telle est l'histoire du Val-de-Grâce considéré comme Hôpital. Mais dès son origine il fut désigné comme centre d'enseignement pour les jeunes gens qui se destinaient à la médecine et à la chirurgie militaires. Un décret du 7 août 1793 décida que dans les hôpitaux militaires de Lille, Metz, Strasbourg et Toulon, des cours de science et de pratique, sous la direction du conseil de santé, seraient ouverts pour eux, et le Val-de-Grâce, récemment créé, rentrait, lui aussi, dans cette catégorie.

Ces hôpitaux d'instruction furent abolis en 1803 par le premier consul : une ordonnance royale les rétablit en 1814, et vingt ans plus tard le Val-de-Grâce devint hôpital de perfectionnement, ceux de Lille, Metz et Strasbourg (Toulon était réservé à la marine) demeurant hôpitaux d'instruction (4).

En 1850 ils furent tous supprimés, et un décret du 7 août de la même année fonda au Val-de-Grâce une Ecole unique, sous le titre d'Ecole d'application de la médecine militaire, dont le fonctionnement commença dans les premiers jours de février 1853. C'est là que les jeunes docteurs venaient achever leur éducation médicale, à leur sortie de l'École de Santé Militaire de Strasbourg qu'il est bon de rétablir dans notre ville.

---

(4) Il est à remarquer qu'une ordonnance royale du 1er janvier 1747 visait déjà la création des premiers hôpitaux d'instruction.

Digitized by Google

A dater de cette époque, le Val-de-Grâce prend ce caractère d'Ecole supérieure qu'il ne perdra plus désormais. Avec ses professeurs choisis parmi les membres les plus éminents du corps de santé, ses agrégés nommés au concours, ses cliniques, sa bibliothèque et ses amphithéâtres, il ressemble à une Faculté de médecine admirablement organisée dans sa spécialité. Lorsque viendra l'époque des grandes guerres contemporaines, nos chirurgiens seront comme science et dévouement, largement à la hauteur des lourdes tâches qui vont leur incomber.

Au moment de nos désastres, le Val-de-Grâce eut à subir deux violents bombardements. Les Prussiens qui ne connaissaient que trop nos positions, au mépris du droit des gens, lancèrent sur l'hôpital plus de trois cents obus qui faillirent y mettre le feu et tuèrent un malheureux blessé dans son lit. Par un singulier hasard, deux mois plus tard, un officier d'artillerie de l'armée de Versailles qui, lui hélas, ne connaissait pas assez la capitale, ayant pris le Val-de-Grâce pour le Panthéon, d'où il devait déloger les fédérés, tira toute une journée sur le dôme et les bâtiments, mais cette fois sans produire de dégâts sérieux ni occasionner la mort de personne. L'auteur, témoin oculaire de l'incident, nous donne le piquant récit de cette incroyable méprise.

Nous voici arrivés au terme de cette étude. Comme le dit fort bien M. Servier, le Val-de-Grâce est en quelque sorte la personnification de la médecine militaire française. Sous la direction de maîtres éminents, les jeunes docteurs admis par le concours viennent y compléter leurs études et s'instruire sur les choses qui ont trait particulièrement aux armées et à la guerre. Après cette éducation ainsi parachevée, ils sont envoyés dans les régiments et les hôpitaux

Digitized by Google

et servent à leur tour à former dans cette spécialité leurs confrères de la réserve et de l'armée territoriale pendant les périodes de stage qui leurs sont imposées.

De la sorte chacun aura sa place indiquée et assez d'instruction technique pour rendre les services que la patrie peut d'un moment à l'autre avoir à lui demander.

Dr Humbert MOLLIÈRE.

Digitized by Google

LE TRIOMPHE DU BOSTON

Poème en 3 chants

ÉTRENNE AUX DAMES DU CERCLE DE BELLECOUR

Avec cet épigraphe :

Fortuna. . . . . .

transmutat incertos honores.

HORACE, ode 13.

Par François-Alexandre SINGLETON

UN DES PLUS ANCIENS ET DES PLUS ZÉLÉS MEMBRES DU CERCLE DES DAMES DE BELLECOUR
CHEVALIER DE LA FUTURE LÉGION DE LA FICHE
CHAMBELLAN DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR BOSTON, MEMBRE QUAND JE VOUDRAIS ET SANS ME FAIRE
MÉDECIN DE TOUS LES ATHÉNÉES OU ON LIT DE PETITS VERS
ET UN DES VINGT BONS ET VRAIS FRANÇOIS QU'ON PEUT CITER A LYON

Ce 30 décembre 1805.

QUEL est l'auteur de ce poème déguisé sous le mot technique de *Singleton* ? A-t-il été imprimé ? je l'ignore, et, ne pouvant citer au hasard un nom parmi ceux du quartier de Bellecour de cette époque, je me contenterai d'en transcrire quelques strophes qui me semblent curieuses.

L. M. DE V.

Digitized by Google

Moi, je veux chanter une guerre,
Dont les plus terribles fureurs
N'ensanglantent jamais la terre
Et ne font point couler de pleurs.

. . . . . .

Le beau pays que Wasington,
Illumina de son génie,
Fut l'heureux berceau du Boston,
Il prit le nom de sa patrie.

Au cri chéri de Liberté,
Boston vint s'établir en France,
Grâce à lui qui l'a t'apporté,
Enfin j'avons l'indépendance (1).
Adieu donc, antique Piquet,
Et toi respectable quadrille,
Ombre, loto, brelan, tresset,
Impériale, brisquambille,
Vous avez bien, assez longtemps,
Fait le bonheur de nos soirées ;
Boston vous nomme des tyrans,
Vos Majestés sont détronées.

Le plus malin, le plus actif,
Des princes de sa dinastie,
Reversi, remuant et vif,
Voulut soutenir la partie.
Il électrise tous les cœurs,
S'unit au Wist, *à la* bouillotte,

(1) Paroles de Mme la maréchale de l'Empire ***.

Digitized by Google

Mais les étrangers sont vainqueurs,
Wist *se cache chez la dévote,*
L'homme de Brou *dans les faubourgs*
Et Reversi *fait sa retraite*
Chez des sots, qui passoient les jours
A pester et faire la bête.

. . . . . .

Sans peine on se croit dispensé
Des soins de la reconnoissance,
Envers les princes malheureux.
Reversi, *disoit la coquette,*
Etoit d'un despotisme affreux ;
On ne pouvoit tourner la tête,
Écouter la moindre douceur,
Sans recevoir un as de pique,
Et le vilain valet de cœur,
Et l'as de carreau diabolique.

Et ce maudit homme de Brou !
Disoient, filles d'un certain âge,
Puisse-t-on lui tordre le cou.
Ce grand faiseur de mariages,
J'ai passé plus que mon printemps
A cultiver le partenaire,
J'ai perdu mon argent, mon temps
Et je mourai célibataire.

. . . . . .

« *Hélas, ce siècle est bien petit,*
Disent chaque jour nos grands pères,

Digitized by Google

De notre temps les gens d'esprit
Ne perdoient pas à des misères
Et leur papier et leur talent.
Cette étrange et pauvre manie
De rimer inutilement,
A rapetissé le génie
Et dénaturé le bon goût.
On fait des vers sur la cuisine,
On en fait sur tout et partout,
Et jusque sur la médecine.
Avons-nous un seul médecin
Qui n'oublie manne et saignée
Pour venir comme *****
Endormir l'illustre Athénée,
Au ron-ron de son tambourin. »

Ces vieux censeurs n'ont plus d'entrailles,
Ils ont l'œil sec, le cœur chagrin ;
Il leur fait chanter des batailles
Pour être poëte à leurs sens.
Moi, j'aime ces riens sensibles,
Ces médecins, leurs doux accents,
Leurs mines contentes, paisibles,
L'air sans souci de leur maintien.
Ils sont charmants ; je les révère,
Surtout quand je me porte bien.
Mais revenons à notre affaire.

. . . . . .

Aujourd'hui que l'Egalité,
Répand ses bienfaits sur la France,
Qu'on a détruit la vanité,
Les préjugés de la naissance,

Digitized by Google

*Rien n'est plus commun que l'*honneur,
A tous, à tout on le dispense,
Et c'est vraiment un grand bonheur,
Qu'on en ait fait la récompense
La plus facile à mériter.
Or, quand je vois et quand je pense,
Qu'on pourroit à peine compter,
Les membres de cette noblesse,
Et les croix, les outils divers
Dont l'art, le talent et l'adresse,
Les bons, les sots et les pervers
Sont honorés en abondance,
Il me semble qu'il seroit bon
Pour bannir toute différence,
Que les plus adroits au Boston
Fussent décorés d'une fiche,
D'un as *ou d'un* contrat *d'honneur.*
Notre cercle est bien assez riche
Pour récompenser la valeur.
Moi donc, du grand cercle des dames
Un des membres les plus âgés,
Je propose que quatre femmes
Et quatre messieurs soient chargés
De rédiger dans la semaine
Sur ce, quelques projets de loix.
Ils voudront bien prendre la peine,
Afin qu'on puisse aller aux voix,
D'afficher le jour d'assemblée
Sur la glace et dans les salons.
Cette grande affaire arrangée
Retournons vite à nos moutons.

Digitized by Google

Quand Boileau, l'émule d'Horace,
Enseignoit l'art de bien rimer,
Quand Gentil-Bernard, *plein de grâce,*
Nous révéloit son art d'aimer,
Dans leur art tous deux fort habiles,
Joignoient l'exemple à la leçon.
Suivons ces modèles utiles
Et du plus beau tour de Boston
Donnons les détails authentiques.

. . . . . .

On a donné ; l'atout est pique...
Le Roi de Prusse est contre nous...
J'appelle à cœur — moment critique
Je réponds, et que dites-vous ?
Je passe, je demande en belle,
Je soutiens — l'archiduc est mort!
Atout ! Savez-vous la nouvelle?
Je prends, on dit que notre port
De Boulogne et notre flotille
Sont endommagés fortement.
Carreau, bon ! c'est là que je brille.
L'empereur poursuit vivement
Les ennemis en Moravie.
C'est perdu ! la bête est de cent
Deux d'honneur ! parbleu, de la vie
On ne vit un coup plus piquant.

On donne — on dit qu'un armistice —
Vient d'être signé — *mal donné,*
On dit que notre impératrice
La dame de cœur a tourné.

Digitized by Google

Je passe — passe, indépendance!
Moi je la demande premier,
Moi je la garde — en préférence,
Trèfle! Madame Récamier
Est cause de la banqueroute...
Un atout! Notre ambassadeur
Quitte Berlin, il est en route...
Ma foi, c'est jouer de malheur,
J'en perds une et je fais la bête,
J'avois pourtant quatre d'honneur.

On donne encore et trèfle tourne
J'apporte à carreau — je soutien...
On va trop loin, si l'on s'enfonce
En Pologne, on pourroit fort bien...
Moi, je joue une indépendance
Solo! Soudain entre un monsieur...
Atout, atout. Grande victoire.
Atout encor! Notre Empereur...
Atout, met le comble à sa gloire...
C'est perdu, je n'en fais que six
C'est dur : tous les atouts ensemble!
J'espérois bien en faire dix.

C'est le dernier coup, on redonne...
Le combat est des plus sanglants,
Mais nous n'avons perdu personne.
Pique a tourné, les premiers rangs
Ont plié — *royale misère!*
Les deux empereurs sont défaits
Misère, petite misère!
On nous promet bientôt la paix.

Digitized by Google

Attention, pour la misère,
Le cinq de cœur, j'en ai le trois,
Ah! quand finira cette guerre?
Il a gagné, car j'ai tout rois,
On applaudit, et la misère
Termine et la guerre et le tour,
C'est ce qu'on appelle à la Cour
Finir par un couple tonnerre.

(Voir les journaux sur la bataille d'Austerlitz.)

Je finis aussi en vous priant d'accepter, Mesdames, cet hommage du plus dévoué de vos serviteurs.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible,

François-Alexandre SINGLETON.

NOTA. — On trouvera, dans le nouveau Caveau de 1821, une chanson sur le boston, dont chaque couplet contient les termes techniques. Elle est de M. J.-A. JACQUELIN.

Digitized by Google

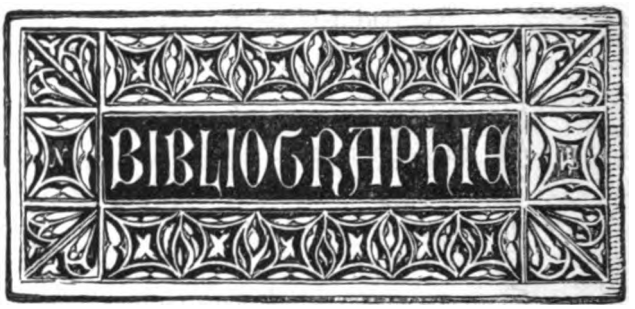

NEUF-BRISACH, SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'UN MOBILE LYONNAIS, par Valentin DURHONE. Lyon, 1888, 1 vol. in-12. (*En vente chez tous les libraires.*) Prix : 3 fr. 25 c.

Qui de nous ne se souvient des jours tourmentés, tristes et sombres de l'*Année terrible*. Acteurs ou spectateurs du drame, il nous en est resté un poignant souvenir. N'était-ce point le sort de notre pays qui était en jeu ! Et, après nos défaites, à le voir entre les mains d'une bande d'exploiteurs, de gens sans courage, sans conscience et sans honneur, que penser de l'avenir de notre pauvre patrie. Puis, tous, n'avions-nous pas, qui un fils, un frère, un ami, exposés au feu des combats, ou aux douleurs de la captivité.

Pourtant, de ces temps troublés, il nous reste peu de relations, peu de récits, rappelant à ceux qui viendront après nous le dévouement généreux de nos compatriotes, des lyonnais, qui, sur tant de champs de bataille, ont donné leur sang et leur vie.

Cette lacune a été comblée, récemment, mais pour une partie d'entre eux seulement. Un lyonnais, incorporé dans le bataillon des Mobiles du Rhône, enfermé dans Neuf-Brisach, vient de publier un intéressant volume, sur le siège de cette ville et la captivité en Allemagne, qui en a été l'épilogue.

Mais pourquoi ne pouvoir citer le nom de l'auteur ? Pourquoi ce pseudonyme de Valentin Durhône, substitué à ce nom connu et estimé, qui, tout en donnant plus de notoriété à l'ouvrage, en aurait

Digitized by Google

fait un souvenir plus durable pour les anciens Mobiles du bataillon de Neuf-Brisach ? Je regrette d'être obligé d'adresser à l'auteur ce reproche, je ne dirai pas d'une fausse, mais d'une trop grande modestie.

Il y a abus de productions non signées. Pourquoi donc ne pas prendre, simplement et franchement, la responsabilité de ses écrits comme celle de ses actes? Cela est particulièrement digne de remarque pour notre ville, où aucun journaliste ne signe de son nom. On nous fait la réputation, à Lyon, d'être un peu sournois. Il me semble que nous devrions faire tout notre possible pour la démentir.

Il est d'autant plus fâcheux que ce livre ne soit pas signé, que c'est un bon livre, un livre fait consciencieusement, écrit avec talent, où les événements sont appréciés avec rectitude et bon sens, et les hommes jugés avec une modération pleine de discrétion et de réserve.

Je ne saurais mieux faire, que de le résumer brièvement. Son intérêt historique me sera un aide précieux pour y attacher nos lecteurs. Nous suivrons donc nos *moblots* de Sathonay à Belfort, de Belfort à Neuf-Brisach, et de là, dans les baraquements de Dresde.

Le 15 août 1870, les Mobiles du Rhône sont convoqués au camp de Sathonay. Après quelques jours, où le désordre est à son comble, et pendant lesquels les nouveaux troupiers abandonnant les caserness mènent joyeuse vie à Lyon, il y eut un semblant d'organisation. Il faut dire que la discipline n'était pas facile à obtenir d'une quantité si considérable de jeunes gens, sortant de leurs familles, et commandés par des officiers aussi inexpérimentés qu'eux. Des instructeurs, détachés des régiments de ligne, commencent à les dégrossir, et le temps de la manœuvre fait une heureuse diversion aux heures passées au cabaret.

L'armement et l'équipement des Mobiles est des plus sommaires : fusil à piston, pantalon de drap marine à bandes rouges, blouse de toile bleue à parements rouges, képi noir, cartouchière, une ceinture porte-baïonnette, une musette de toile blanche et une couverture de laine. C'est ainsi équipés, que leur arrive l'ordre de départ. Le 1er septembre, à 10 heures du soir, on quitte Sathonay. Dans une page charmante, M. Valentin Durhône, retrace les péripéties de cette première étape, du camp à la gare de Vaise :

« Ce fut un spectacle original que ce défilé de *facteurs ruraux*, entrevu à la lueur des torches, dans leur accoutrement héroï-comique, chargés de ballots aux formes saugrenues, le pain de munition

Digitized by Google

embroché au canon du fusil, les marmites, les bidons, les gamelles en sautoir. Bientôt, une avalanche des objets les plus divers ne tarda pas à marquer le passage de la colonne. Les chargements, si laborieusement construits, s'égrenaient au bout d'un kilomètre de route. Malheur à la gamelle qui tombait ! Des simulacres de partie de ballon s'organisaient dans les rangs tapageurs. Des centaines de pieds se disputaient le récipient d'étain. A peine avait-il le temps de toucher terre, qu'il rebondissait soudain sous une nouvelle impulsion. Après quelques secondes de locomotion aérienne, il s'abattait sur un képi, ou jetait le désarroi dans une file, qui se ruait tout entière sur l'intrus, en lui imprimant derechef un énergique élan.

« Le tombeau du maréchal de Castellane, dont la mémoire est demeurée légendaire dans la région lyonnaise, était situé sur le bord de la route que nous suivions, route connue sous le nom de : Montée des Soldats. Il fut salué au passage de bruyants hurrahs, accompagnés d'épithètes plus ou moins respectueuses. Les sentinelles de pierre, qui montent une éternelle faction devant le mausolée, se détachaient toutes blanches dans l'ombre. Immobiles en leur rigidité de statues, elles regardèrent impassibles défiler ce « troupeau de moutons. » Seuls les mânes du vieux guerrier durent tressaillir dans leur tombe au bruit de ce cliquetis d'armes, qui évoquait les gloires du passé en face des tristesses du présent.

« Bientôt la vision disparut dans un nuage de poussière. Et, brusquement, en vertu de la loi mystérieuse qui préside à l'association des idées, ma pensée se reporta aux jours de mon enfance. Je revis le vieux maréchal, cassé, noué, constellé de décorations, branlant le chef, dans le salon de ma mère, à l'époque de sa visite annuelle, aux environs du 1er janvier. Il restait quelques minutes agitant ses longues jambes au coin de la cheminée, débitait un madrigal, tirait de ses poches bourrées de bonbons, un bâton de sucre de pomme, qu'il m'offrait, en accompagnant son cadeau d'une tape amicale sur la joue, puis partait en se dandinant. Cette visite était pour moi un événement attendu avec une impatience fébrile. Comme il était loin ce temps-là ! Le bambin avide de friandises était maintenant un conscrit marchant à la défense du territoire envahi ! »

Le départ ayant été annoncé depuis plusieurs jours, la gare de Vaise était envahie par une foule sympathique, venue pour dire un dernier adieu aux pauvres *moblots*, et les munir de provisions de route. A minuit

Digitized by Google

le train s'ébranle au milieu des cris, des chants et des pleurs; les uns tâchant de s'étourdir, les autres, se laissant aller à leur chagrin.

Le 2 septembre, à neuf heures du soir, sous une pluie torrentielle, on débarque à Belfort. Ici commence à se faire jour cette incurie inconcevable, qui doit durer jusqu'à la fin de la campagne. Les Mobiles attendent l'arme au pied, sur le quai de la gare; mais, *il n'y a pas d'ordres,* aucuns préparatifs pour les recevoir; les portes de la ville sont fermées. Les officiers perdent la tête, et la débandade commence. Morts de faim, crottés, mouillés jusqu'aux os, les infortunés cherchent un gîte dans les granges voisines. Le lendemain, on se rejoint tant bien que mal. Les jours suivants, les Mobiles furent établis, soit dans les forts, soit dans des fermes autour de Belfort.

Le 22 septembre, un bataillon, dont fait partie Valentin Durhône, est dirigé sur Neuf-Brisach, qui bientôt doit être bloqué par l'ennemi.

Cette ville, place de guerre de premier ordre, le chef-d'œuvre de Vauban, était loin d'être armée de façon à soutenir un siège en règle contre les formidables engins des Allemands. L'artillerie de la place se composait de sept pièces de 24, de quelques pièces rayées de 12, et d'un grand nombre de pièces de tout calibre, mais impropres au service. Plusieurs d'entre elles, ciselées, fleurdelisées, aux armes de Louis XIV, auraient fait meilleure mine dans un musée, que sur les remparts. Et, pour desservir ce pitoyable matériel, 270 artilleurs, dont 200 gardes-mobiles !

Enfin, l'ensemble des forces ne dépassait pas 5,000 hommes, dont 630 hommes de l'armée active ! Le reste se composait de 1,200 Mobiles du Rhône, de deux bataillons des Mobiles du Haut-Rhin, de francs-tireurs et de douaniers.

La place était abondamment fournie de poudre, de vivres et d'équipements militaires. Les fusils à piston distribués à Sathonay, avaient été remplacés par des fusils dits à tabatière, se chargeant par la culasse.

Cependant, avec un armement aussi défectueux, les Mobiles se battirent avec courage. Le 15 octobre, une sortie importante a lieu, la journée fut chaude. Voici les réflexions qu'elle a suggérées à Valentin Durhône.

« Tout le monde avait accompli correctement son devoir, et beaucoup plus qu'il n'était permis de l'espérer. Car les troupes engagées, à part le 74e de ligne, comptaient à peine deux mois de service. Elles voyaient le feu pour la première fois. Il convient au surplus d'ajouter,

Digitized by Google

et ce n'est pas là une des moindres anomalies de ces temps invraisemblables, que les Mobiles (j'affirme le fait pour le bataillon du Rhône), brûlèrent leur première cartouche ce jour-là. Si j'excepte les quelques chasseurs qui se trouvaient parmi nous, aucun des nôtres n'avait encore manié un fusil. Jamais auparavant, la pratique du tir, même à blanc, ne nous avait été enseignée. Aucun apprentissage préalable ne nous mit en état d'user utilement de nos armes. Les champs de bataille furent nos seules écoles de tir, l'ennemi notre unique cible. »

Et plus loin, au moment des horreurs du siège il ajoute :

« S'il y eut quelques défaillances, ce ne fut qu'à titre d'ombres au tableau. Ne sont-elles pas inévitables, dans toute réunion d'hommes un peu nombreuse, où la diversité des caractères, la différence d'éducation, la variété et l'impressionnabilité des tempéraments, créent autant d'éléments disparates, sur lesquels la volonté exerce une prise plus ou moins efficace.

« La moyenne, c'est-à-dire la majorité, se tint entre les deux extrêmes, et accomplit son devoir avec une régularité ponctuelle et résignée, mais sans enthousiasme ni foi, je dois l'avouer pour rester sincère.

« Pouvait-il en être autrement ? Nos adversaires possédaient le nombre, l'armement, l'équipement, l'outillage, l'expérience, la discipline, des chefs capables et énergiques. Leur admirable artillerie nous fournissait à chaque minute les preuves de son écrasante supériorité. Ils combattaient sous l'égide de la force morale qu'inspire la fidélité de la victoire. Ne suffisait-il pas de comparer pour ne plus douter du dénouement ? A nous, assiégés, quel était notre seul atout ? La chance chimérique d'être secourus par suite d'un miraculeux et invraisemblable revirement de la situation. Dans ces conditions, la capitulation s'imposait forcée, fatale. Ce n'était qu'une question de jours, et notre résistance se transformait en une pure formalité exigée par l'honneur. Or, quand la confiance et l'espoir se sont envolés, il ne reste plus de place que pour la résignation. »

Le bombardement a commencé avec une intensité terrible ; au bout de peu de jours, la ville est en partie détruite. La troupe, réfugiée dans les casemates, ne sort que pour le service des corvées, ou se rendre sur les remparts. Le tir de l'ennemi, d'une justesse incomparable, rendait la défense des plus périlleuses.

Digitized by Google

Le 4 novembre, un obus allemand éclate sous la voute de la porte de Colmar, où se trouvait un poste. Vingt hommes sont littéralement broyés d'un seul coup. Les parois des murs dégouttaient de sang et de débris humains. La veille, notre compatriote avait reçu le baptême du sang, dans des circonstances particulièrement dramatiques :

« Ce matin-là, dit Valentin Durhône, j'aperçus mon ami X... qui, n'étant pas de garde, avait passé la nuit dans la casemate. Il apportait aux hommes de son escouade le café du matin. Je le gourmandais en riant, sur la profusion avec laquelle sa main amicale m'avait versé le chaud breuvage, lorsque le factionnaire, à la porte même du poste, m'interpelle et me dit : « Réserve-moi ce que tu as de trop. »

« Au même instant, des sifflements aigus retentissent à nos oreilles surprises, et un obus s'abat sur l'étroit espace que nous occupions. L'infortuné à qui je tendais le restant de ma gamelle, s'affaisse subitement sans proférer un cri, à deux pas de moi. Un éclat lui avait enlevé une partie du crâne. La cervelle saillait, mise à nu, hors de la tête. Je reçus le baptême du sang.

« C'était le premier homme que je voyais plein de vie, tomber raide mort à mes pieds. Je demeurai anéanti. Les jours qui suivirent devaient me familiariser avec ces émotions inséparables de la guerre, mais jamais il ne m'a été donné d'assister d'aussi près à pareille scène. »

Le 6 novembre, mort du commandant Marsal. Je laisse encore la parole à l'auteur, qui, en termes éloquents, fait l'oraison funèbre de ce héros du devoir :

« Un obus éclatant à ses pieds l'atteignit au bas-ventre. La nouvelle, aussitôt colportée, répandit le découragement et la consternation. Son infatigable activité, son énergie indomptable, se déployaient sans répit. Mieux que pas un, il jugeait clairement la situation, mais, se sentant charge d'âmes, il luttait quand même avec la rage du désespoir. Son ardent patriotisme le poussait aux folies de l'héroïsme. Insouciant du danger, prêchant d'exemple, il exposait à tous les hasards cette vie précieuse qu'un commandant supérieur devrait toujours ménager. Le chef d'escadron Marsal était comme le pivot et l'âme de la défense. Lui mort, notre dernier espoir s'évanouissait. Je me plais à rendre hommage à cette noble figure, demeurée parmi les infortunés défenseurs de Neuf-Brisach, au travers d'une vision consolante, comme l'incarnation de ces hommes rares, en ces temps troublés, qui n'ont pas désespéré de la patrie ! »

Digitized by Google

Le bombardement continue, incessant, impitoyable. C'est une trombe de fer et de feu, qui s'abat sur cette malheureuse ville, et cela, pendant neuf jours et huit nuits.

Le 10 novembre, à une heure de l'après-midi, le drapeau blanc est hissé au sommet du clocher de l'église. La résistance était matériellement impossible, et certainement, elle avait été poursuivie plus que l'honneur ne l'exigeait.

Chose triste, navrante, pendant les longueurs du blocus, pendant les atrocités du bombardement, aucune proclamation, aucun ordre du jour ne vint relever le moral de ces hommes, de ces enfants qui accomplissaient si loyalement leur devoir ! Même, au moment suprême de la reddition des armes, le Gouverneur ne parut pas.

Seul, le commandant des Mobiles du Rhône, M. Balagaierie, adressa à ses soldats, ses adieux et ses éloges, en termes si émus, qu'ils arrachèrent des larmes à tous.

Le lendemain, 11 novembre, la captivité commence. Après avoir déposé leurs armes aux pieds des Allemands, rangés en ligne sous les remparts, les défenseurs de Neuf-Brisach prennent le chemin de l'exil. Ils partent sans un morceau de pain, et pourtant on laissait aux ennemis des magasins garnis de vivres !

Le soir de ce même jour, ils arrivent à Vieux-Brisach, de l'autre côté du Rhin, pour en repartir de suite pour Kissingen, où ils parviennent bien avant dans la nuit.

Pendant cette longue marche, impossible de se procurer la moindre nourriture; une surveillance barbare tenait les prisonniers éloignés des habitations. Ils arrivent anéantis par la faim et la fatigue. Cette route lugubre, dans la nuit, fut un vrai calvaire. Maltraités par les soldats de l'escorte, ivres pour la plupart, ils eurent à supporter l'humiliation de défiler devant les maisons illuminées et pavoisées de nos ennemis, qui poussaient des hurrahs sur leur passage.

A Kissingen, après une distribution de soupe, ils sont entassés dans des wagons, et après avoir traversé Darmstadt, Weimar, Berba, Erfurth, ils sont à Dresde le matin du quatrième jour, brisés, moulus, absolument inconscients, n'ayant plus aucune notion des lieux et des choses, réduits à l'état de colis.

Les premières journées de captivité sont relativement peu pénibles, sauf l'épouvantable nourriture qui leur est distribuée et qu'ils sont forcés d'absorber, ne pouvant s'en procurer d'autre.

Digitized by Google

Mais bientôt commencent les corvées, horriblement pénibles par le froid rigoureux de cet hiver exceptionnel. On construisait d'immenses casernes à Dresde, et les prisonniers sont employés aux travaux comme manœuvres. La grande souffrance est le froid, dont il est impossible de se préserver; la nuit il faut marcher dans les chambrées pour ne pas geler dans son lit.

Peu à peu, la vieille gaieté française reprend le dessus au milieu de tant de misères. On organise un théâtre; des auteurs s'improvisent, et, à l'aide de leurs souvenirs, constituent un répertoire des dernières pièces jouées en France.

Les correspondances ayant pu se rétablir avec Lyon, beaucoup de prisonniers reçurent de l'argent de leurs familles. Il s'établit des cantines assez bien pourvues; ce fut une douceur au régime de la prison.

Enfin les mois s'écoulent, et la signature de la paix vient ouvrir les portes à ces milliers de malheureux, pour qui le pays était plus que la terre promise !

Dix-huit ans se sont écoulés depuis ces jours funestes, et pourtant après toutes les souffrances, toutes les privations qu'ils ne peuvent oublier, les petits soldats de 1870, si l'heure du danger les rappelle, donneront encore leur sang sans murmurer. Car malgré tout, il y a dans les cœurs généreux un amour infini et que rien ne peut effacer, pour celle qui est notre mère à tous... la France.

Léon GALLE.

IMPRESSIONS DE THÉATRE, troisième série, par JULES LEMAITRE. Un vol. in-18 jésus, broché. Librairie Lecène et Oudin, rue Bonaparte, 17.

Les deux premières séries des *Impressions de Théâtre* ont été fort goûtées du public. Le critique des *Débats* est aujourd'hui une autorité; son talent si séduisant, sa manière originale et si personnelle de présenter les choses le rendent particulièrement attrayant. Cette réunion de ses principaux articles est une sorte de revue des principaux événements littéraires de l'année.

Digitized by Google

La troisième série qui vient de paraître aura certainement le même succès que les deux précédentes. Elle contient des articles sur Sophocle, Shakespeare, Villon, Scarron, Corneille, Molière, Beaumarchais, Favart, Poinsinet, Casimir Delavigne, Ernest Legouvé, Camille Doucet, Alexandre Dumas père, Alexandre Dumas fils, Meilhac et Halévy, Pailleron, Halévy, Aubanel, Richepin, Henry Becque, Théâtre Japonais, etc.

CONTES CYNÉGÉTIQUES, par Emile DAULLIA. 1 vol. de 330 pages, in-12. — E. Dentu, éditeur à Paris.

La maison DENTU vient d'éditer un nouveau livre de M. Emile DAULLIA, l'auteur remarqué du *Voyage impressionniste en Suisse*.

Les *Contes Cynégétiques* sont écrits pour les chasseurs et leur sont dédiés. Dans ces récits pleins d'humour, d'une forme soignée et littéraire, le lecteur trouvera non seulement à se récréer, mais encore pourra s'instruire sur les mœurs du gibier et la manière de le chasser.

Tour à tour enjoué et sentimental, incisif et pathétique, le conteur sait intéresser et charmer son auditoire, par le choix de ses descriptions senties et de ses anecdotes piquantes, parfois assaisonnées d'une pointe de sel attique.

P. DE M.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 7 août 1888.* — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. le Président donne communication du décret, en date du 27 juillet 1888, qui autorise l'Académie à accepter définitivement le legs de 230,000 francs fait par M. Chazière, dans son testament du 23 août 1879 et son codicille du 31 mars 1884, pour employer le revenu de cette somme, placée en rente 3 c/o à récompenser tous les deux ans, ou tous les quatre ans, une œuvre ou un acte de mérite exceptionnels. M. Gaspard Bellin adresse à la Compagnie un numéro du *Salut public*, dans lequel il a publié une notice sur l'Ecole de Santé militaire existant, au siècle dernier, à Lyon. — M. Humbert Mollière fait hommage de son discours de réception : *De l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes.*

M. Bonnel communique une étude sur la *Géométrie imaginaire.* Après avoir rappelé que dans une séance précédente, il a demontré que le principe de cette géométrie est inacceptable, il examine si les propositions qu'on en déduit sont des conséquences nécessaires de ce principe, et, prenant comme exemple, la 32e proposition des *Etudes de Lobatschewsky*, qui est ainsi conçue : « Un cercle, dont le rayon va en croissant se change en une courbe-limite, » il fait voir que cette proposition, pour être exacte, doit être formulée de la manière suivante : « Dans l'hypothèse de la géométrie imaginaire, un cercle tangent à une droite

Digitized by Google

et dont le rayon augmente indéfiniment, a pour limite et n'a pas pour limite la tangente au cercle, » formule dont les deux termes sont contradictoires. Il en résulte que toutes les déductions propres à cette géométrie sont des théorèmes logiquement faux, pour les figures finies ou indéfinies. M. Bonnel ne pense pas qu'il en soit autrement pour les figures infiniment grandes, et qu'on puisse considérer la géométrie imaginaire comme une géométrie plus générale que celle d'Euclide. Il expose, d'autre part, un essai rationnel de géomètrie générale, consistant à reprendre la définition de l'angle telle qu'on la rencontre au début de la science; il en déduit plusieurs théorèmes absolument vrais, et il en conclut que la géométrie imaginaire est un essai très hardi de géométrie générale, mais spécieux et capable de dérouter la raison.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon. — *Séance du 4 juillet 1888.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Vachez donne lecture d'un compte rendu de la fête de l'*Inauguration de la statue de Victor de Laprade*, à Montbrison, le 17 juin 1888. A cette fête, la Compagnie était représentée par quatre de ses membres : MM. Auguste Genin, Vachez, abbé Relave et Léon Galle. — M. Beauverie termine la séance par la lecture d'un poème biblique, intitulé : *Job*.

Séance du 18 juillet 1888. — Présidence de M. le docteur Poncet. — Sur un rapport présenté par M. Marius Grillet, M. Gustave Lefebvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, est nommé membre correspondant. — M. Aug. Bleton rend compte de la visite faite par un Américain à nos écoles de dessin. — M. Poidebard communique une étude sur la découverte de l'Amphithéâtre de Lyon et sur le lieu où furent exécutés les martyrs lyonnais.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Un décret en date du 3 novembre, nous apportant comme un écho des fêtes du mois dernier, donne au lycée de Lyon le nom de lycée Ampère.

Voilà, direz-vous, une idée qu'on aurait dû avoir cinquante ans plus tôt. Cela eût évité à notre établissement universitaire de s'appeler tantôt royal ou national, tantôt impérial, puis national encore.

La recette n'est cependant point infaillible. Les lycées de Paris, qui portent des noms de grands hommes, ont eu différents patrons, selon les régimes, et les inscriptions placées au fronton de ces édifices ont changé comme de vulgaires plaques de rues.

⁎ Plus de stabilité semble assurée aux vocables des pompes à incendie, qui viennent de recevoir les noms de pompiers morts au feu. Néanmoins, il peut arriver qu'il n'y ait pas de pompes pour tout le monde, et alors il faudra, comme au calendrier, mettre plusieurs noms sous la même rubrique.

Ainsi, la pompe à vapeur n° 1 va s'appeler Christophe Prétial; la pompe n° 2, Pierre Lesage; la pompe n° 3, André Roux, et comme il n'y a pas de n° 4, le nom de Jean-Pierre Gutton est donné à la nouvelle échelle aérienne.

Les trois premiers ont succombé dans l'incendie qui éclata le 9 avril 1871, jour de Pâques, au café de Paris, à l'angle de la place Morand

Digitized by Google

et du quai de l'Est. Pierre Gutton a été tué le 11 janvier 1879, dans l'incendie du nº 20, rue de Condé.

Espérons qu'aucun sinistre ne viendra, dans un avenir prochain, allonger cette liste funèbre et mettre l'Administration dans l'embarras.

⁂ Cette année la rentrée des Facultés de l'État a été marquée par la présence du drapeau de l'Association des Étudiants, porté derrière le cortège des professeurs en robe.

Cela n'a l'air de rien, ce drapeau; il indique pourtant la renaissance de ces corporations contre lesquelles une éternelle proscription avait été prononcée; il contient, de plus, dans ses plis, trois mots qui sont une des plus hardies revendications soulevées depuis un siècle : « Université de Lyon. »

N'allez pas vous effrayer pour si peu! L'expérience a déjà prouvé que l'uniformité n'est pas plus l'unité, que la centralisation n'est la force véritable. Ceux qui rédigent les programmes de l'instruction publique — et certains autres encore de nos gouvernants — devraient bien commencer à s'en apercevoir.

M. Sicard, doyen de la Faculté des Sciences, a présenté le rapport annuel, au nom du Conseil général des Facultés, et M. Garraud, professeur à la Faculté de Droit, a prononcé le discours de rentrée.

⁂ Les Facultés catholiques procèdent à la cérémonie de rentrée quinze jours après les Facultés de l'État. Est-ce pour éviter, de la part des familles, le reproche de surmenage?

On y a parlé de bien grosses choses, cette année. Il ne s'agirait rien moins que de créer une Faculté de médecine! L'exemple de Lille n'est pourtant guère rassurant, et les millions fondent en ces sortes d'entreprises avec une rapidité vertigineuse. D'autant plus que toute création de Faculté libre de médecine suppose nécessairement création d'un hôpital libre, annexe indispensable pour la clinique et pour les études anatomiques.

L'évêque de Nimes, Mgr Besson, qui avait prononcé le sermon du matin, le jour de la rentrée, est mort, presque aussitôt rentré dans sa ville épiscopale.

⁂ Puisque nous avons ouvert la mention « décès », enregistrons la mort du peintre Genivet, qui fut un véritable maître en son art, et dont

Digitized by Google

la main a brossé tant d'excellents décors dans nos deux théâtres municipaux.

Dans sa jeunesse, il fit, en compagnie d'Estachy — un autre maître! — des décors pour la crèche, et il doit exister dans les magasins du Théâtre-Joly quelques toiles, aisément reconnaissables, dues à cette collaboration des deux débutants.

⁂ Est-ce blesser les convenances, à propos de décès, de parler de la Société des Amis-des-Arts.

Cette vénérable douairière avait annoncé qu'elle allait se plonger dans un bain d'eau de Jouvence ; ses amis — elle en compte beaucoup — se réjouissaient à la pensée de lui voir

Des roses sur la joue et de la neige au sein,

Ce qui n'est défendu par aucun médecin ;

et voilà qu'elle se dérobe et refuse encore d'ouvrir son Salon.

D'aucuns croient que le philtre enchanteur était mal préparé ; d'autres assurent que le propriétaire du local qui lui avait été accordé pour l'exposition projetée s'est dédit sans vergogne.

⁂ Au lieu de deux expositions, nous en aurons donc une seule : celle de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Ah ! la Presse n'a pas été tendre pour l'Association des artistes ! Nous avons entendu tomber sur son dos toutes les plaintes et toutes les récriminations dont son aînée avait été accablée l'an dernier.

Il est vrai que la cadette s'annonçait comme devant dépasser en exclusivisme et en arbitraire tout ce qui avait été fait de pis en ce sens. Le réveil de la Société rivale — pour éphémère qu'il fût — aura au moins eu ce bon résultat, d'inspirer de sages réflexions aux artistes et de leur faire modifier les propositions singulières dont on parlait depuis un mois et que personne n'avait démenties jusqu'à ces derniers jours.

⁂ Je souhaite aux tableaux exposés d'atteindre les prix obtenus par les diamants de la vente de Cuzieu. C'est une aubaine assez rare à Lyon que la mise en vente de pierres de choix, et nos amateurs sont

Digitized by Google

peu familiarisés avec les cours, parfois fabuleux, qu'atteignent ces marchandises.

Les pièces n'étaient pas nombreuses, mais c'était tout de vieille et authentique roche. Le produit total a dû se résoudre par un très bon chiffre.

⁂ Laissons les morts et que je vous annonce une naissance : celle d'un nouveau journal, le *Lyon-Ville*, exclusivement consacré aux questions d'édilité et d'intérêt local. Nous avions eu déjà quelque chose de semblable. Je souhaite plus longue vie au nouveau venu : ce serait consolant d'apprendre que les questions d'affaires priment les questions de pure politique, dans l'esprit des lecteurs.

Il appert d'un relevé sommaire que nous avons trois ponts en construction à terminer, trois autres ponts à mettre aussitôt en train, trois quartiers à transformer, des jardins et des boulevards à établir — sans parler de l'eau qui coule en abondance sous nos ponts présents et futurs, et qu'il s'agirait enfin d'amener plus abondamment dans nos maisons et nos jardins.

⁂ Croyez-vous que nos chemins de fer auraient, en cinquante ans, réalisé l'état actuel, s'ils avaient été soumis au régime de nos cités ?

Là, les questions d'affaires sont l'unique préoccupation. On va lentement, mais sans arrêt et à coup sûr. La percée de Collonges à Saint-Clair se poursuit, au milieu de difficultés nombreuses, et l'année qui va commencer en verra sans doute l'achèvement.

De terribles éboulements viennent, hélas! retarder cette œuvre colossale. Celui du 19 n'a pas eu, fort heureusement, les désastreuses conséquences qu'on eût pu craindre, et les sauveteurs des deux seuls ouvriers blessés ont, dit-on, cette chance que l'Académie de Lyon va s'intéresser à eux.

On ne s'attendait guère,
A voir l'Académie en cette affaire,

mais personne ne s'en plaindra. Nos immortels disposent d'un patrimoine assez rond, et si, dans le nombre des fondations à eux confiées, il s'en trouve une applicable à cet acte de dévouement, il faut s'en féliciter.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1888

2 Novembre. — Manifestation faite sur la tombe de Pierre Dupont, au cimetière de la Croix-Rousse, par le Comité, organisé en vue d'élever un monument au célèbre chansonnier lyonnais. Plusieurs discours sont prononcés, notamment par M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon.

3 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés de l'État, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. M. Sicard, doyen de la Faculté des Sciences, présente un rapport général sur l'Université lyonnaise, pendant la dernière année scolaire. M. Garraud, professeur à la Faculté de Droit, prononce le discours de rentrée sur le *Problème moderne de la pénalité.*

— Décret qui donne au Lycée de Lyon le nom de Lycée Ampère.

5 Novembre. — Conférence, faite par M. Maze, sénateur de Seine-et-Oise, dans les salons Maderni, sur les diverses conditions de prospérité des Sociétés de secours mutuels.

6 Novembre. — Conférence de M. l'abbé Ducrost, professeur à la Faculté catholique des Sciences, sur la station géologique de Solutré.

Digitized by Google

10 Novembre. — Banquet offert, par le Cercle de la place des Jacobins, dans la salle Indienne du Théâtre-Bellecour, à M. Waldeck-Rousseau, député et ancien ministre.

12 Novembre — Ouverture de la quatrième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Jacomet, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Moitessier et Anselme des Pomeys, conseillers à la même Cour.

— M. Dolard, avocat du Barreau de Lyon, est nommé juge suppléant au Tribunal de première instance de Bourg, en remplacement de M. Durand, nommé substitut du Procureur de la République.

14 Novembre. — Rentrée solennelle des Facultés catholiques. La messe du Saint-Esprit est célébrée dans l'église Primatiale, par Mgr Foulon, archevêque de Lyon, et le sermon d'usage est prononcé par Mgr Besson, évêque de Nîmes.

15 Novembre. — Conférence de M. Ganeval, professeur à l'École de Commerce, sur le *Commerce moderne et la Colonisation française.*

18 Novembre. — Conférence faite par Mme Le Ray, à la Société de Géographie, sur son voyage en Orient.

19 Novembre. — Chute d'une partie de la voûte du tunnel de Saint-Clair à Collonges, sur une longueur de 50 mètres. Deux ouvriers, saisis par l'éboulement, sont sauvés par le dévouement de deux de leurs camarades.

21 Novembre. — Conférence par M. Alexis Bertrand, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, sur André-Marie Ampère, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, au Palais Saint-Pierre.

23 Novembre. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerne une médaille, au concours des *Antiquités nationales*, à MM. Allmer et Dissard, pour leur volume intitulé : *Trion. Antiquités découvertes de 1885 à 1886 et antérieurement, au quartier de Lyon, dit de Trion.* Lyon 1887, in-8°.

Digitized by Google

24 Novembre. — Premier banquet des professeurs et agrégés de l'Université Lyonnaise, dans les Salons Casati, sous la présidence de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit.

25 Novembre. — Conférence faite, dans la salle du Casino, par M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, sur l'*Action monarchique.*

28 Novembre. — Mort, à Paris, de Mgr Ozanam, chapelain d'honneur de S. S. Léon XIII, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de plusieurs diocèses, et frère du célèbre Frédéric Ozanam, dont il a publié une biographie fort intéressante.

30 Novembre. — Dissolution, en vertu d'un arrêté ministériel, de la colonie pénitentiaire de Brignais (Rhône).

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Laurent MEILLET de MONTESSUY

SA VIE & SON ŒUVRE (*)

Le département de l'Ain compte jusqu'à douze hameaux ou mas portant le nom de Montessuy. Debombourg (28), qui n'a relevé que les deux principaux, croit ce nom dérivé de la position topographique ; en Bresse l'on dit *essuy* pour sec, cet adjectif n'est-il pas tout entier dans *Mont-essuy*, mont desséché ou sec ? *Essuy* s'explique très régulièrement par *ex-suctum*, suivant l'étymologie donnée par le lyonnais, *essu* sec, qui a certainement été *essui* (29).

(*) Voir le numéro de Novembre 1888.

(28) *Atlas historique du département de l'Ain*, par Debombourg. *Lyon, Louis Perrin, 1859.*

(29) *Dictionnaire du patois Lyonnais*, par N. du Puitspelu. *Lyon, Storck, 1887*, au mot *essu, ua.*

Digitized by Google

Cependant, ce n'est ni un mont, ni même une colline, que ce léger mouvement de terrain qui supportait la maison-forte de Montessuy. C'est plutôt un banc de gravier au pied duquel les prairies et les bois viennent arrêter leurs molles ondulations servant de transition entre le plateau de la Dombes et la grande plaine du Rhône.

De sa demeure, Meillet voyait, au-dessus des taillis touffus de chênes et de bouleaux, s'élever les fumées des hameaux environnants. Laissant à droite les masures de Romanèche-en-Bresse, il apercevait les tourelles de son plus proche voisin, le sieur de la Saulsaye. Sur la même ligne, au bout d'un long vallonnement, au sommet d'une colline et fermant l'horizon, la paroisse de Cordieux (30), profile dans le bleu des lointains ses maisons et son clocher.

Le domaine consistait en « maison, grangeage, établerie, cour, jardin, verger, terre, prés, bois et champéage (31). »

---

(30) Montessuy dépendait alors de la paroisse de Cordieux. Cette paroisse, sous le vocable de Saint-Romain, n'apparaît qu'au XIIIe siècle. Le prieur de Birieux nommait à la cure. Toutes les dîmes restaient au curé qui devait payer annuellement sur leur produit une somme de 40 livres au chamarier de l'Ile-Barbe (*Topographie historique de l'Ain*). Le village de Cordieux, commune du canton de Montluel, est situé au sommet du plateau qui sépare le bassin de la Saône et celui de l'Ain. Son territoire a 1235 hectares de superficie. La partie basse est arrosée par quelques filets d'eau provenant des étangs. — La carte de l'Etat-Major (Bourg, 159), marque bien « Montessuit », à 293 mètres au-dessus du niveau de la mer.

(31) Champéages (en patois lyonnais, *champeyajo*), pâturage naturel; on dit *champeyer* pour mener paître les bestiaux. Le mot *champagnes* servait aussi pour désigner des pâturages naturels, ou prés incultes, par opposition aux prés. (Voy. *Dictionnaire du patois Lyonnais*)

Digitized by Google

Le tout étant de labourage de huit bœufs, avec la rente noble en dépendant, suivant « les recognoissances contenues es terriers signés Rigoton et Burgat (32). »

Outre les huit bœufs « arrables », la grange abritait huit vaches laitières et autre menu bétail.

Le sieur de Montessuy aimait la vie des champs, mais il était propriétaire, c'est dire qu'il se plaignait volontiers, aussi pour prouver « que la famine, procède plutost de la paresse des laboureurs que de l'ire de Dieu, » il fait un triste retour sur ce qui se passe autour de lui ; écoutons ses doléances :

« Depuis la paix de Vervins (33), la plus grand part des biens ruraux du Royaume de France sont escheus aux habitans des villes, qui ont presté leur argent aux villageois, pour payer des rançons et des contributions et autres impots qui sont de l'apanage des guerres civiles : de manière que presque tous les territoires des champs sont convertis en grangeages et métairies, à la culture desquels nous (34), sommes contraints d'employer des laboureurs étrangers pour ne le pouvoir faire faire à nos serviteurs domestiques ; mais nostre malheur est tel que nous avons affaire avec des coquins, qui scachant que nos biens vaqueraient si nous ne

---

(32) Suivant acte du 12 novembre 1670. Le même acte rappelle deux reconnaissances nouvelles faites en faveur de Laurent Meillet et de sa femme, l'une par Jean Millevoy, dit Budillon, le 7 août 1628, et l'autre par Claude et Jacques Duc, dit Pition, oncle et neveu, laboureurs de la paroisse de Cordieux, le 8 février 1630.

(33) Le traité pacificateur de Vervins (1598-1599), devait mettre fin aux guerres de religion, et ses sages articles faisaient respecter les lois du royaume trop longtemps méprisées « sous la licence d'une confuse anarchie. »

(34) Ce *nous* permettrait de supposer que c'est de cette manière que Laurent Meillet devint propriétaire du domaine de Montessuy.

Digitized by Google

les faisions travailler, abusent de leur art et de notre patience : car leur malice est si extrême et infinie qu'entre autres mauvaises et pernicieuses qualités qu'ils ont, ils ne labourent que par forme d'acquit, disant que le fond n'est pas à eux et que nous sommes contraints de leur prester pour vivre, eux et une caravanne d'enfans, à condition de n'estre jamais payés de notre prest : d'où s'ensuit, qu'une grande partie de la province de Bresse est en pure hermiture quoi que plus de deux mille Gapansois (35) ayent travaillé aux défrichements plusieurs années. Et quant aux terres de rapport, qui sont en culture, elles ne peuvent être grandement fructueuses, n'estans pas cultivées bien et deüement en leurs saisons ; ainsi elles rendent peu de bled sur lequel ayant levé la dixiesme gerbe pour les moissonniers, puis le diesme pour l'Eglise, plus le dixiesme boisseau de tout le grain pour les batteurs ou escoussoriers (36) et la moitié de tout le reste pour un faitnéant de cultivateur, le maître et propriétaire du fond serre le surplus sur lequel il paye les cens et servis aux seigneurs directs desquels les fonds sont mouvans : puis les tailles et impositions Royales. Et davantage il faut qu'il en entretienne les bastiments et le bestail de son grangeage et qu'il en vive luy et sa famille s'il y a de quoy : mais le pis que j'y scache et duquel nostre postérité souffrira, l'effect c'est que ces canailles se sont auctorisés sous la faveur du temps qui les a rendus nécessaires. En suite de quoy ils sont montés à la présomption

(35) Les émigrations périodiques des habitants des Hautes-Alpes se sont continuées jusqu'au commencement du XIXe siècle. (Voy. *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, par Ladoucette. *Paris, 1834*, pag. 435 et suivantes.

(36) *Escoussorier*, traduction populaire de *batteur de blé*. (Voy. *Dictionnaire du patois Lyonnais.*)

Digitized by Google

et graduellement à la mesconnaissance d'eux-mêmes et par infaillible conséquence ils sont devenus truands, paresseux, négligents, gourmants, dissolus, cajolleurs et vrais instruments de faitnéantise, servans de mauvais exemples à leurs enfans et successeurs qui par succession de temps imitant leurs pères opereront encore pirement et voyla des moyens préparatoires et disposés de longue main pour la famine si Dieu miraculeusement ne nous en préserve, ou si le magistrat n'y pourvoit et remedie de bonne heure. En une seule chose ceste truandaille de grangers monstrent leur diligence et habilité c'est que la taverne est bien éloignée s'ils ne s'y transportent pour la visiter bien souvent et vendre à un surbornateur de cabaretier ce qu'ils dérobent journellement à leurs maistres soit sur les semences des bleds, soit dans l'aire quand l'on les bat, ou autrement (37). »

Si l'on oppose ces lignes au célèbre passage de la Bruyère sur les paysans, si l'on se souvient en même temps de quelques pages navrantes et réalistes de nos écrivains modernes sur le même sujet, on en vient à conclure que, fatalement, les misérables font plus eux-mêmes pour causer ou augmenter leur propre misère, que ne font les conditions sociales ou les événements malheureux.

C'est donc à Montessuy que Meillet pour « combattre l'ennuy et la solitude de la vie champestre », termina sa traduction française des discours de Scipion Ammirato.

En 1618 (38), parurent les : DISCOURS POLITIQUES ET MILITAIRES, *sur Corneille Tacite, excellent historien et grand*

---

(37) Ed. 1618, p. 393 ; éd. 1628, p. 370.

(38) Un an plus tard, en 1619, Jean Baudoin publiait à Paris les *Œuvres de C. Tacitus, de nouveau traduites et illustrées d'annotations, avec des discours politiques tirés de l'italien de Scipion Amirato* (in-4°).

Digitized by Google

homme d'Estat : contenans les fleurs des plus belles histoires du monde avec des notables advertissements concernants la conduite des armées. Œuvre utile et nécessaire aux Princes, Generaux d'armées, Conseillers d'Estat, Gentilshommes, Capitaines particuliers, et à tous Magistrats ayant le maniment de la chose publique. Traduits, paraphrasés et augmentés par LAURENS MELLIET, *sieur de Mont-essuy en Bresse.* A Lyon, chez Claude Morillon, libraire et imprimeur, 1618 (39).

Naturellement c'est à « Haut, Puissant et Illustre Seigneur, messire Jean de Saulx, viscomte de Tavanes, » que Laurent dédie son livre.

Une courte préface présente l'auteur « aux lecteurs », et ce avec une crânerie et une franchise nous montrant un soldat qui ne sait point farder la vérité. « Car, écrit-il, je ne suis pas de ceux qui disent : « Pardonnez-moy. » Jamais homme ne vescut en plus de liberté que je fais, je ne m'adstreins à choses du monde, toutes choses me sont indifférentes fors mon salut éternel, le vray et solide honneur en mes mœurs et en ma vie et le service de mes amys ; tous genres de servitudes me sont en horreur ; toute sorte de contrainte me donne la torture. Je haiys infiniment ceux qui se soumettent sans raison, ou du moins par lacheté, bassesse de courage et par une vile esperance de quelque lucre, j'écris comme je parle et parle comme je pense... Je suis Bressand, mon idiome est tel que vous le lirez, faictes votre proffit de mon labeur, s'il y a de quoy, et ne faictes autre etat de moy que d'un homme qui pour toute

(39) Ce titre fut renouvelé l'année suivante par le seul changement de la date de 1618 en 1619, ce qui est d'observation fréquente. Un exemplaire, avec ce second titre, a fait indiquer par Panckouke la date de 1619 comme celle de la première édition.

Digitized by Google

vertu n'a que sa bonne volonté, à l'ouvrage vous cognoistrez l'ouvrier et jugerez de cette masse d'écrits. »

Voilà qui est dit carrément, et cette préface aux allures sincères prévient le lecteur plus favorablement que les obséquieuses formules qui étaient fort en usage au XVIe et au XVIIe siècle.

Cependant cette fierté un peu martiale n'éloignait pas de Meillet les plus honorables amitiés, elle lui avait même permis de les choisir. En effet, nous savons les noms de ses principaux amis, ils se sont donné rendez-vous au commencement de son livre, et les pièces liminaires, qui sont ordinairement inutiles et prétentieuses, ici nous intéressent vivement.

Le premier qui se présente est Jean-Florestan Seraud, docteur en théologie, prêtre et custode de l'église de Sainte-Croix de Lyon. C'est en vers latins qu'il fait d'abord l'éloge de l'œuvre de noble Laurent Meillet, puis il explique, toujours en vers latins, l'anagramme qu'il a trouvé de LAURENTIUS MELLIET, soit VIR ILLE MENTE ALTUS. Il ne s'arrête pas là et donne, cette fois en vers français, une paraphrase de ses vers latins. Seraud se joue avec le nom de Meillet qui a, selon lui, une grande analogie avec le mot latin *mel* (miel), et il conclut que Meillet est une avette et son œuvre est un miel.

Seraud est un poète lyonnais (40), en 1609 il avait fait imprimer, chez Nicolas Jullieron, des *Sonnets et Anagrammes* sur l'entrée à Lyon de Monseigneur Charles de Neuville. Son second ouvrage connu est *la Bellegarde* (Lyon, Claude

(40) Voy. *Notes et Documents* d'Ant. Péricaud. (Publications de 1609, 1621 et 1630).

Digitized by Google

Morillon, 1621), poésies à la louange de César-Auguste de Bellegarde, mais son œuvre principale est un recueil de vers intitulé *Réveil du roy malade à Lyon* (Lyon, Cayne, 1630).

L'auteur mélange vers latins et vers français, avec force anagrammes, c'était son goût et celui de son époque.

Plus grave est le premier Président de Savoye, Antoine Favre. Dans le sonnet qu'il adresse à « monsieur Melliet sieur de Mont-Essuy, » il félicite le soldat français qui a réussi a faire des discours non moins admirables que ne les avaient faits et le romain Tacite et le toscan Ammirato.

Antoine Favre, baron de Pérouges, était voisin de Meillet quand il venait à Pérouges, bourg peu éloigné de Cordieux ; ce savant magistrat a laissé de nombreux et volumineux ouvrages de jurisprudence. Son fils, Claude Favre, seigneur de Vaugelas, sera un fondateur de l'Académie française.

C'est aussi un sonnet que Guillaume Bachet, « sieur de Vaulluisant, président des esleus pour le roy en Bresse » adresse à Meillet, cependant il mêle à ses compliments une remarque chagrine :

« Quel malheur, ô Français, qu'il vous falle aujourd'hui
« Courir à l'étranger pour apprendre chez luy
« L'art de bien les soldats et les peuples conduire. »

Comme Seraud, Bachet était poète en latin et en français, on cite de lui une traduction des épîtres d'Ovide et aussi un volume d'*Odes et Chansons spirituelles* (lisez *dévotes*) (Lyon, Louis Muguet, 1619). Il était le frère aîné de Claude-Gaspard Bachet, plus connu sous le nom de Monsieur de Méziriac, membre de l'Académie française.

Digitized by Google

Après Bachet vient, toujours avec un sonnet, un camarade d'enfance et voisin, « Claude Lombard-Bargarot, bressand, » (la terre de Bargaro est à peu de distance de Montessuy) et sous forme de compliments au sieur de Montessuy « son compère, » il lui jette de ces pavés que l'amitié nous fait un devoir de recevoir sans plainte, tant qu'ils ne nous assomment qu'à moitié.

Claude Lombard remarque que généralement les auteurs « ont veu Cicéron, Aristote et Bartole, » tandis que :

« Tu ne les leu jamais et parle elegamment;
« Si peu estudier, scavoir si bien escrire!
« Si peu estre scavant et scavoir si bien dire! »

N'en déplaise à ce compère, Meillet avait lu Cicéron et Aristote dans la bibliothèque du château de Sully, de plus, son livre prouve qu'il n'était pas « si peu scavant » et qu'au contraire, il avait étudié beaucoup.

Enfin, Clément Vulliard (Vuillard), seigneur de Chareiziat, conseiller au présidial de Bourg, signe le dernier sonnet. Celui-ci est bien de province et sa fiction mythologique fait sortir du cerveau de Meillet son livre, comme Pallas, déesse, sortit du cerveau de Jupin.

Voilà une liste d'amis lettrés, et non des moindres, Meillet ne peut pas se plaindre de sa « solitude champêtre, » s'ils viennent quelquefois l'y visiter.

A cette liste, nous ajouterions volontiers les docteurs qui ont approuvé le livre, car, non contents de déclarer qu'ils n'y ont rencontré « aucune chose répugnante à la foy, » ils ajoutent que c'est « un œuvre accompagné d'un stile beau, élégant et remply de doctes enseignements pour toutes sortes de personnes, » et ont signé « en nostre

Digitized by Google

couvent de Notre Dame des Anges, dit l'Observance les Lyon (41), le 20 octobre 1617, fr. D. Richard, docteur de Paris et provincial de St Bonaventure et fr. Bernardin Molliasson, gardien du couvent de l'Observance-les-Lyon. »

Ces deux bons moines avaient sans doute fait connaissance de Meillet autour de la table bien servie de l'abbé Seraud.

Ainsi complimenté et encouragé par ces savants personnages, le sieur de Montessuy, que nous savons d'un naturel peu timide, adresse alors à son livre ce quatrain placé au-dessous de ses armes :

« Va prends un front de fer et pour braver l'envie
« Garde bien de rougir va courageusement
« N'apprehende plus rien, puisque la calomnie
« Mesdit de la vertu, c'est signe qu'elle ment. »

Les armoiries de Meillet dessinées et gravées assez lourdement, (41 *bis*) ne se peuvent lire d'après les règles du blason, le graveur ayant négligé d'indiquer les couleurs par des tailles.

---

(41) Laurent parle deux fois des institutions lyonnaises, pag. 812 : « Dans la ville de Lyon le grade de prévost des marchands se confère à peu de gens et par aventure ne sont-ils jamais dix ou douze pour une fois qui puissent vray-semblablement espérer d'y estre promus. Il serait donc meilleur de les tirer au sort que de les eslire et quand je soutiendrais le mesme de la dignité d'eschevin je ne penserais pas être mal fondé. » pag. 819 : « En toutes les villes de la chrestienté il y a un grand nombre d'enfants abandonnés et sans adveu comme aussi de pauvres orphelins, notamment dans les hospitaux de Paris et de Lyon, audict Lyon à présent on en bastit un autre d'un magnifique artifice près de Bellecourt. »

(41 *bis*). La reproduction que nous en donnons, obtenue par le procédé Gillot, est très exacte

Digitized by Google

Dans un écusson ovale formé d'un côté par une branche de laurier et de l'autre par une palme, un lion debout soutient des deux pattes de devant une palme qui se recourbe au-dessus de sa tête en suivant le mouvement de l'écu, entre

cette palme et la tête du lion est une étoile à cinq pointes; le sommet de l'écu est fermé par une banderolle nouée avec art, portant la devise VIRTUTI FORTUNA CEDIT, « le sort cède au courage » ou mieux encore comme aurait dit Meillet : « le courage triomphe du sort le plus contraire. »

Digitized by Google

Tout d'abord, nous avions cru qu'il ne fallait voir en cette image qu'une marque ou un emblème expliquant et complétant la devise, mais le lion est héraldique, armé, lampassé et vilené, l'étoile a cinq rayons et par conséquent ce sont les éléments d'une armoirie et non d'un emblème. Ordinairement, les figures composant un dessin emblématique sont *au naturel* et nous ne croyons pas qu'il s'en puisse rencontrer empruntant au blason ses figures synthétiques, surtout lorsque celles-ci ont dans la nature un modèle que le dessinateur peut copier suivant son art. Dans le titre même de l'ouvrage de Meillet (édit. 1618), les armes de la duchesse de Montpensier, servant de marque à l'imprimeur, sont aussi gravées sans qu'aucune taille en indique les couleurs. Les artistes, à cette époque, indiquaient ou négligeaient les couleurs des écussons indifféremment, ou plutôt ne consultaient en cela que leur goût et l'effet décoratif.

L'impossibilité de donner lecture normale des armes de Meillet explique pourquoi son nom ne se trouve dans aucun des armoriaux de Bresse. Cela n'a pas peu contribué sans doute à l'oubli fait autour de cet écrivain par les curieux de l'histoire des provinces (42).

---

(42) Dans sa *Notice sur Tacite* (Paris, 1838), le savant Panckoucke cite l'œuvre de Meillet et en indique les quatre éditions. — Péricaud, dans ses *Notes et documents*, aux publications de l'année 1618, consacre quelques lignes analytiques aux *Discours politiques et militaires*. — M. Révérend du Mesnil, nomme Melliet à l'article Villars, dans l'*Armorial de Bresse et Bugey*.— Les auteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (1839), ont inscrit à tout hasard : « Melliet (Laurent), sieur de Montessuy, en Bresse. On a de lui : *Discours politiques et militaires sur Corn. Tacite*, etc. Lyon, Cl. Morillon, 1519 (lisez 1619), in-4°. »

Digitized by Google

Laurent Meillet est cependant un écrivain dans le vrai sens du mot, non pas que son style soit vraiment « beau et élégant, » le peu qu'il nous est permis d'en juger à distance ne nous autorise pas à le confirmer. Mais le pittoresque de l'expression, l'allure de la phrase et la manière toute personnelle d'envisager les choses et les gens rendent très attrayantes bon nombre de pages.

Il a cependant les défauts de son temps, peut-être même un peu exagérés, les phrases sont alourdies par des incidentes trop nombreuses, les longues parenthèses en renferment d'autres; quelquefois enfin, des obscurités arrêtent le lecteur obligé alors de traduire plutôt que de lire. Malgré tout cela, l'originalité de l'auteur subsiste. Le mot propre faisant image vient facilement sous sa plume, pour le montrer nous ne voulons citer que ce passage sur la mauvaise habitude que l'on a de juger les gens sur la mine (43) :

« Je confesse bien que ce n'est pas à tous de cognaistre la différence des hommes, parce que comme aux ignorants de la musique un vaul de ville donne plus de plaisir qu'une madrigalle ou un mottet, et ceux qui n'entendent pas la pourtraicture font plus de cas d'un marmouzet de plastre barbouillé de couleurs que d'un excellent dessein d'illumineure : ainsi plusieurs font jugement des hommes par la pompe visible et apparence de l'habillement ou de porter l'espée droicte, le pennache à la renverse et le chappeau à la mutine. » C'est un personnage de Jacques Callot, que ce capitaine portant l'épée droite et le panache renversé sur son chapeau à la mutine.

---

(43) Éd. 1618, pag. 00.

Digitized by Google

L'ouvrage de Meillet se divise en douze livres, chaque livre renferme douze chapitres. Les principaux traitent « des devoirs des princes, de la severe milice des anciens, des finances militaires, de la chasse qui est un vray exercice de prince, du parti qu'on devrait prendre pour tenir le Turc en allarme, du moyen d'augmenter les finances, des bannis, de la raison d'Estat, de la famine et des remèdes d'icelle, des conjonctions des fleuves par fossés et canaux, de l'experience en l'art militaire, du butin que font les soldats, des camps fortifiés, de la levée des soldats, de la nature du peuple, de bien savoir ordonner une bataille, » enfin, le dernier chapitre donne « un bref moyen de remédier au mal géneral qui travaille la France. »

Si, après avoir lu ou parcouru le livre de Meillet, l'on feuillette les *Mémoires du maréchal Gaspard de Tavannes*, l'œuvre de Jean de Saulx, l'on est étonné de trouver une grande analogie entre ces deux ouvrages (44).

Ce sont les mêmes opinions, les mêmes digressions inattendues, c'est la même méthode confuse et prolixe, ce sont les mêmes défauts mais aussi les mêmes qualités.

Rien de plus naturel. Le maître de Meillet en l'art de penser et d'écrire n'était-il pas le père de son élève. Pendant cette intimité de douze années, l'influence exercée par le grand seigneur sur le jeune curieux fut profonde. Jean de

---

(44) Les *Mémoires du maréchal*, renferment aussi un grand nombre de pages sur l'art militaire, et « en 1574 on vit paraître chez Hulpeau et de La Nouë un livre sous ce titre : *Instructions et Devis d'un vrai Chef de guerre ou Général d'Armée recüeilli des Mémoires de feu Gaspard de Tavanes, par Charles de Neufchaises, seigneur des Francs, neveu du maréchal.* » *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon. *Dijon, Desventes, 1745.*

Digitized by Google

Saulx communiquait probablement les premières pages des *Mémoires* à Meillet, tandis que le traducteur novice de l'Ammirato confiait ses projets et ses hésitations à celui que l'âge, la fortune et le savoir avaient mis si fort au-dessus de lui (45). Pour résumer, nous ne craindrons pas de dire des *Discours militaires* ce que l'éditeur Petitot (46) a dit des *Mémoires du Maréchal :*

« Si l'on veut surmonter les premières difficultés qu'offre cette lecture, on se trouvera bien dédommagé par les peintures de mœurs les plus originales et les plus fidèles, par les particularités les plus précieuses et par les détails les plus piquants. »

Nous n'avons pas encore cité un chapitre intitulé : *Que les Romains, pour plusieurs bons respects, favorisaient grandement le mariage..* L'auteur, à ce propos, fait trop l'éloge des gens mariés pour n'en être pas, — fit-il pas mieux que de se plaindre — nous savons, en effet, qu'il s'est « volontairement soumis aux charges du mariage qui semblent si pesantes, fascheuses et ennuyeuses... aux libertins. » Il avait épousé Pernette Nizeret, d'une ancienne et bonne famille de Villars, il en eut un fils nommé Jean, né vers 1620.

Le petit fief de Nizeret-en-Dombes (47), situé sur la paroisse de Ronzuel, au nord de Chalamont, a donné son nom à cette famille qui l'habitait, et en possédait une partie

---

(45) Le vicomte de Tavanes, qui avait été de toutes les guerres (siège de la Rochelle 1573, campagne du Dauphiné 1577, siège d'Issoire 1578, siège d'Auxonne 1585), avait montré partout du courage, de l'activité, de la science et de l'expérience militaire.

(46) *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Petitot. *Paris, Lebel, 1822.* Vol. 23.

(47) *Nobiliaire du département de l'Ain*, par Jules Baux. *Bourg, 1872.*

Digitized by Google

avant le XIVe siècle. Le hameau de Nizeret n'est pas éloigné de Saint-Nizier-le-Désert ; Nizeret serait donc un diminutif de Nizier, comme la Sathonette de Sathonay.

Par charte du mois de mars 1281, Guy de Saint-Trivier fait cession à Louis de Beaujeu de plusieurs héritages situés sur la paroisse de Ronzuel, entre autres des terres dites de Perjura, situées *inter terras grangiæ de les Niseres et stagnum Perretti de Perjura*.(Bibliotheca Dumbensis, tome Ier, p. 189.)

En 1308, un Etienne de *les Nisereres* possédait le fief du mas de Vermondet, sur la paroisse de Ronzuel. En 1355, Regnaud de Seyve, commandeur de la maison des Feuillées (Saint-André-de-Corcy), voulant établir des étangs à Ronzuel, achète des terres de Jean, Etienne et Pierre Nizeret pour en faire des chaussées (48). On trouve des Nizeret établis à Chalamont en 1356 (49). En 1467, Guichard et Antoine Noyroud achètent des terres de Hugues Nizeret et consorts (Aubret, *Mémoires*, tom. II, pag. 56). Me Jean Nizeret, notaire royal à Chalamont en 1480, est peut-être le même qui établit le terrier de Chalamont en 1494 (*ibid.* tom. III, pag. 124). Dès 1590 on trouve les Nizeret à Villars et à Miribel. En 1641, les Nizeret étaient représentés à Villars par Guillaume fils et héritier de feu Gaspard Nizeret et de feu Jean Nizeret son oncle, tous trois bourgeois de Villars. Marie Nizeret, de Villars, mariée à Jean Chalancon, est la mère de Claudine Chalancon, mariée le 2 mars 1706 à Jacques Passerat de la

(48) *Origine des étangs*, par M.-C. Guigue.

(49) *Notes sur l'ancienneté des familles de l'Ain*, par M.-C. Guigue. *Bourg*, *1878*.

Digitized by Google

Chapelle, l'auteur de la branche des Passerat de la Chapelle de Miribel (50).

Le succès obtenu par les *Discours politiques et militaires*, engagea Meillet à en donner une seconde édition en 1628. Jean de Saulx, âgé de soixante-treize ans et malade (son testament est de 1629), n'était plus le parrain qu'il fallait, et l'auteur supprimant les pièces liminaires, dédia son livre « au Roy » Louis-le-Juste.

Le commensal et l'ami des Saulx-Tavanes avait comme eux la haine du huguenot (51), sa dédicace est surtout pour supplier le roy de « ne quitter jamais les armes que leur impie entreprise ne soit punie et la rebelle opiniastreté et obstinée rébellion exemplairement chastiée. » Il en veut à ces « cauteleux républiquistes » qui « depuis soixante-dix ans ont saccagé et ruiné les plus riches provinces et fait incessamment la guerre à trois ou quatre roys ».

Un frontispice gravé, composition allégorique et emblématique, représente comme sujet principal le roy LOVYS TREZIESME terrassant une hydre, l'hérésie. Un long prélude contient « l'exposition des figures en taille douce de la première page ». Cette explication verbeuse nous montre le roy debout sur « le cube de la vérité » placé sur un rocher (la royale monarchie). « Les comètes, ou étoiles

---

(50) *La Vulbonne*, par Révérend du Mesnil. *Lyon, 1876.*

(51) Brantôme, puis Voltaire, ont prêté à Gaspard de Saulx ce propos inhumain, à l'occasion de la Saint-Barthélemy : « Saignez ! saignez ! les médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'août qu'en mai. » Jean de Saulx, zélé catholique comme son père, a cependant laissé une réputation moins cruelle, et ses biographes n'oublient pas qu'il sauva alors trois gentilshommes protestants : La Neuville, Béthune et Baignac.

Digitized by Google

crisneuses, qui voltigent dans le vide de l'air » sont les sinistres constellations qui menacent la France. « Aussi est-il vray, s'écrie tristement Laurent, que cette pauvre France, jadis si renommée et florissante, est réduite en une déplorable calamité par la concurrence des divers fléaux qui la fustigent cette année 1628. » En marge on lit « Lyon, Lionnois et Bresse affligés par la peste en 1628 ».

Le roi, sur son rocher, est assailli d'un côté par des monstres marins figurant : « les Anglais, anciens immortels et perpétuels ennemis de notre nation », et de l'autre côté « par l'hydre infernale, la grondate et rebelle hérésie, l'huguenotisme rebellé et armé. » Au-dessous, dans un cadre long et étroit, une petite figure de Minerve garde le temple de la Vertu ; il faut le traverser pour arriver au temple de l'Honneur, comme l'explique l'inscription : « *par celui-cy en celui-cy.* »

Meillet signe le *Prélude* (52), en faisant suivre son nom d'une nouvelle devise, affirmant son individualité, DISPARIBUS DISPAR « non-pareil aux non-pareils. »

Claude Morillon acheva d'imprimer cette seconde édition

---

(52) L'on peut rapprocher de ce prélude un opuscule de l'époque, dédié à Henri de Saulx, marquis de Miribel ; ce sont les mêmes opinions dans le même style, et si l'auteur, nommé Laurent, ne se déclarait pas « miribelois », nous aurions cru que cet ouvrage en vers était de Meillet, faisant de son prénom un pseudonyme. Voici le titre de ce petit livre assez rare : *La Fille du temps*, c'est-à-dire *la Vérité* récitant les maux faicts à la France par les Huguenots depuis l'Edict de pacification, les mauvais desseins et pernicieuses délibérations des Rochelois : les progrès du Roy sur les Rebelles : les Remarques du siège de Montauban : Prières paraphrasiques pour la conservation de Sa Majesté aux occasions de la guerre : la ville de Lyon affligée de contagion aux pieds de Dieu. Et autres pièces curieuses et

Digitized by Google

le « 9 may 1628 » pour « Antoine Chard, marchand libraire à Lyon, rue Mercière, à l'enseigne du Saint-Esprit. »

Deux autres éditions indiquées par Panckoucke ont été faites à Rouen, en 1633 et 1642 (in-4°, Caillone). Elles ont échappé à nos recherches.

D'après quelques actes que nous ont conservés des archives de famille, en cette même année 1642, le soldat écrivain avait aussi les préoccupations du gentilhomme campagnard.

Suivant « requeste du 8 avril 1642 », adressée à « Monsieur Renibert, seigneur de Bouvens et de Torterel, lieutenant particulier et civil au baillage et siège présidial de Bresse, supplie humblement Laurens Meillet, sieur de Montessuy, tant en son nom, qu'en qualité de mary de damoyselle Pernette Nizeret, sa femme », qu'il soit autorisé à faire « eschantiller et esgaller la mesure du bled (le bichet) (53) de Villars avec celui de Montluel. »

Cette requête nous a conservé la signature de Laurent, il signe *Meillet* et non *Melliet*, comme il est imprimé sur le titre des éditions de 1618 et de 1628. Ses héritiers conserveront la même orthographe, mais insensiblement l'usage

---

utiles par le sieur A. Laurent. Miribelois Bressand. *A Lyon, chez Louis Muguet, 1630.* (Voy. Pericaud, *Notes et Documents*, publications de 1630. — Depery, *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain. Bourg, 1835*, — T. Laurent. *Essai historique sur Miribel. Lyon, Laurent, 1834.*

(53) « On emploie pour les mesures de grains, le bichet, la coupe, le coupon. Le bichet à la grenette est composé de huit coupons pour *former le bichet ras* et pour faire le bichet *marchand* on ajoute un coupon en plus, ce qui fait neuf ». (Terrier Michallet, 1784, château du Boujard). Le bichet de Trévoux était de 23 litres 78 centilitres. Le bichet de grenier, à Lyon, valait 34 litres 28 centilitres. (Voy. *Bibliotheca Dumbensis*. Tom. Ier, pag. 31.)

Digitized by Google

laissera tomber ce nom en désuétude pour leur imposer celui de Montessuy ; ils sauront alors conquérir à ce nom une place des plus honorables dans la grande industrie lyonnaise.

La « requeste » de Laurent était fondée et Monsieur Renibert, (Jean marié à Antoinette Bachet, des Bachet de Meyzeria et Vauluysant), ne fit aucune difficulté pour commettre à « l'échantillage de la mesure de bled » le lieutenant en la châtellenie royale de Montluel.

Le 26 avril 1642, à l'heure de dix du matin, comparait donc Laurent Meillet par devant le lieutenant dudit Montluel, et il lui explique que Barthélemy Charbonnier, dit Gueydier, a été condamné à lui payer « quelques laods (54), et arrérages de servis » à la mesure de Villars, au prix que le blé a valu année par année. Mais le prix du blé étant donné par le livre de la Grenette de Montluel pour le bichet de Montluel, non pour le bichet de Villars, et que cependant, en l'affaire, le prix du blé devait être réglé par les prix de Montluel, il s'agissait d'établir le rapport qu'il y a entre le bichet de Villars et celui de Montluel.

Laurent présente alors un bichet marqué aux armes des marquis de Villars, mais, Barthelemy Charbonnier faisant défaut, le lieutenant civil se déclare incompétent pour déclarer que le bichet présenté est bien celui de Villars ; du tout acte est donné.

---

(54) Le treizième denier que l'on était obligé de payer au seigneur pour la vente d'une maison ou d'une pie (espace de terrain non bâti), constituait ce que l'on nommait le droit de *laod*. A Trévoux, de même qu'à Villars, le treizième denier était payé par l'acheteur et autant par le vendeur. (Bibliotheca Dumbensis, tom. Ier, pag. 14.)

Digitized by Google

Le 5 mai, an susdit, Laurent rapporte son bichet, mais cette fois il est accompagné de Charles Corsan, capitaine châtelain de Villars, et de Reymond la Rousse, ancien bourgeois et marchand dudit lieu de Villars, tous deux assurent que le bichet representé est bien celui de Villars, et satisfaction est donnée au comparant. — le greffier ayant rempli de « bled-seigle le susdit bichet de Villars, iceluy rasé avec le billiot, puis du bled demeuré audit bichet a esté remply et rasé avec le billiot le bichet dudit Montluel. » Il en résulte que le bichet *ras* de Villars vaut le bichet *marchand* de Montluel, soit un « coppon » (coupon) de plus que le bichet *ras* de Montluel. « Le rasage est le dernier mouvement de l'opération du mesurage. En Auvergne, la *radoire* appelée en patois *gadouère* est la racloire, planchette servant à enlever l'excès de grain qui dépasse le ras de la mesure. » (*Tarifs des droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle*, publiés par M. Antoine Guillemot. *Saint-Etienne, Théollier et Cie, 1888*. Le « billiot » bressan est un rouleau de bois très régulièrement arrondi.

Laurent avait lors près de soixante-trois ans, et il faisait souvent à cheval les deux lieues qui séparent Montessuy de Montluel. Nous voulons croire qu'entouré de sa femme et de son fils, il put encore consacrer les longues années d'une verte vieillesse aux soins et aux plaisirs de la vie rustique.

F. Breghot du Lut.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON (*)

CHAPITRE DEUXIÈME

TOPOGRAPHIE DU COUVENT AU MOMENT DE SA FONDATION ET SES DIVERSES TRANSFORMATIONS. — ÉGLISE CLOITRE; BIBLIOTHÈQUE.

Nous avons vu dans une sentence arbitrale de l'an 1305, le premier sol du couvent ainsi confiné : « Ce tènement situé dans Lion, paroisse de Sainte Marie la Platière, au lieu appelé les Auges, est situé au-devant et jouxte le portail Sainte-Catherine, le chemin droit qu'on va à Saint Sébastien au milieu d'une part, et jouxte le chemin par lequel on va du bourg de Seyne vers les Grandes Auges d'autre part, et jouxte le courtil dudit hopital de Sainte Catherine. » Ce chemin qui va à Saint-Sébastien est la rue Terme, autrefois place Neuve-des-Carmes, et plus anciennement encore la rue de la Fontaine, ou rue Sainte-Catherine ou place du Marché-au-Fil; au nord

---

(*) Voir les numéros de septembre, octobre et novembre de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

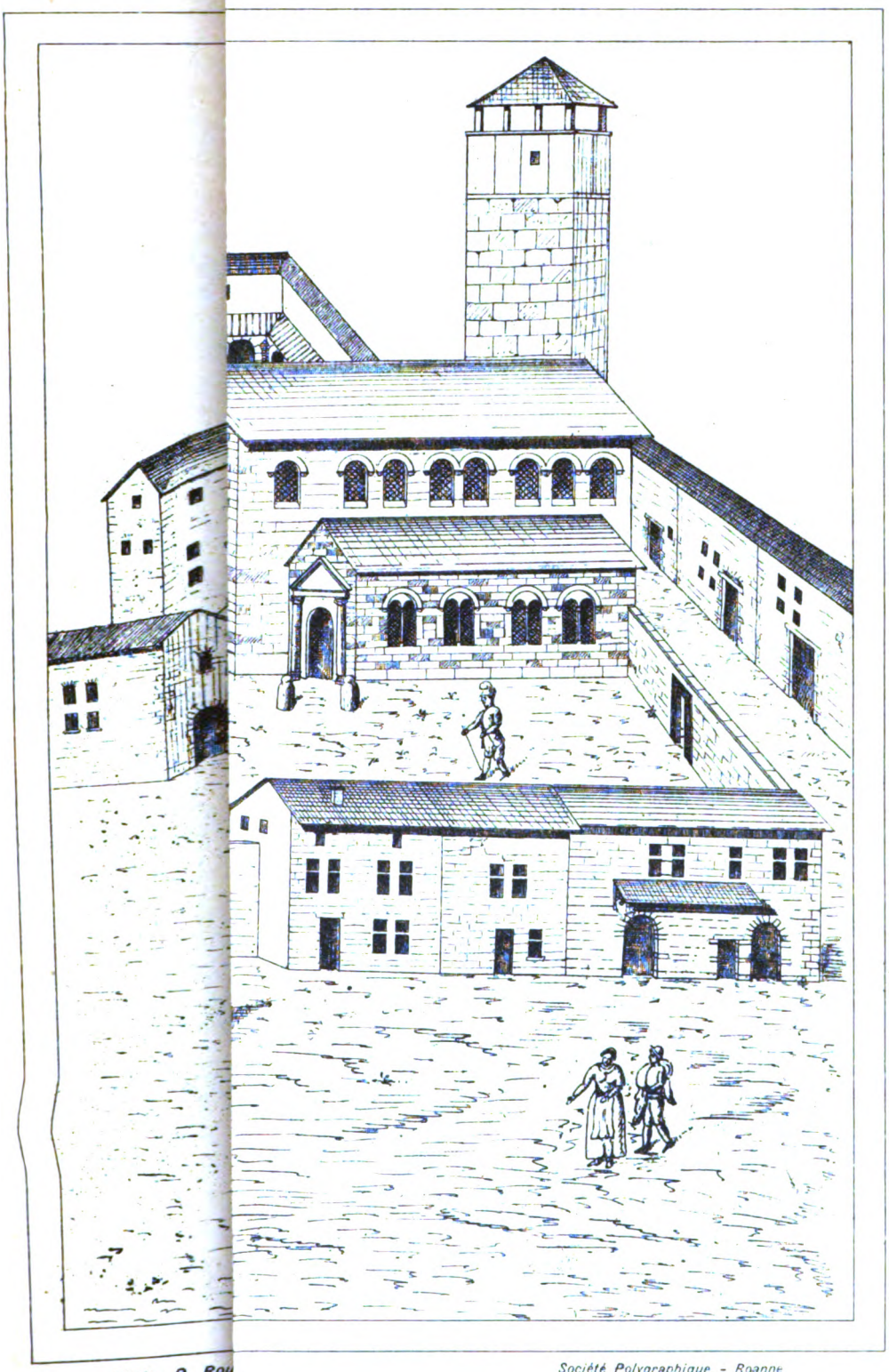

Photo. P. Rou

Société Polygraphique. - Roanne

Digitized by Google

Digitized by Google

était une petite rue allant de la rue Sainte-Catherine à la rue des Auges, laquelle formait la limite occidentale de l'emplacement; le courtil de l'hôpital le confinait au midi. L'Église occupait la partie méridionale de ce terrain; au nord et le long de l'église étaient, du côté du couchant, le cimetière et, du côté de l'orient, le cloître.

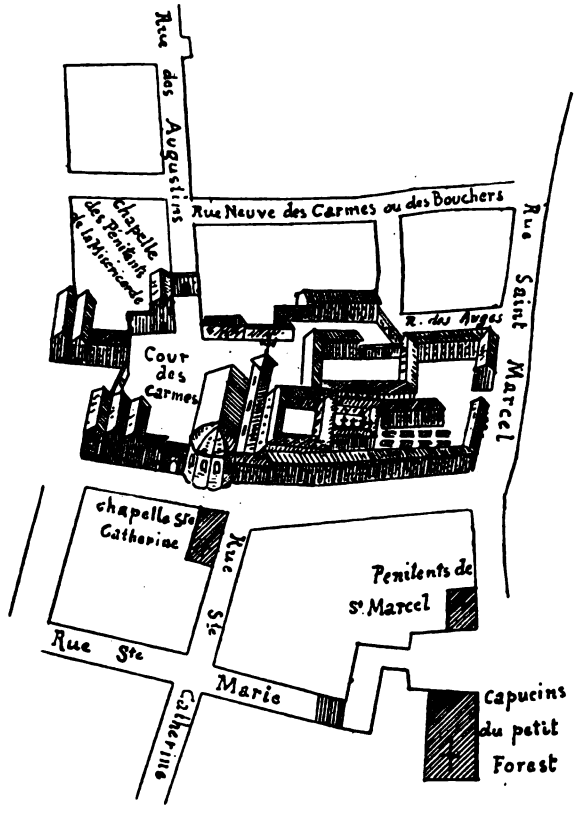

Les Carmes ne restèrent pas longtemps resserrés dans cette étroite limite. Dès 1357, ils firent plusieurs acquisitions qui étendirent leur tènement le long de la rue des Grandes-Auges qui, jusqu'en 1520, suivait la direction

Digitized by Google

indiquée par le plan ci-joint ; ils acquièrent aussi diverses maisons bornées par la petite rue des Auges, dont la direction s'étendait, en décrivant un angle droit, de la rue Sainte-Catherine à la rue Saint-Marcel. Des libéralités testamentaires ou entre vifs hâtèrent cette œuvre d'agrandissement, dont nous n'avons pas à marquer chaque résultat partiel. Il suffira de tracer le plan d'ensemble de toutes ces augmentations pour donner une idée de l'accroissement des richesses immobilières du couvent. Quelques actes seulement pourront à divers points de vue être l'objet d'un examen spécial.

Le plus intéressant à étudier est l'acte de vente passé le 21 mars 1496 par Sibille Salla, de l'étendue de terrain qui avait été acquis en diverses portions par Pierre et Jean Salla. Ce tènement, qui était situé au couchant de la rue des Auges, dans le faubourg Saint-Vincent, est ainsi limité dans l'acte : « Joignant la vigne des Augustins, une muraille entre deux de soir, la vigne des Carmes, une rue entre deux de matin, et la rue ou chemin de la Porte Saint Marcel au monastère de la Déserte de bise, et le jardin des héritiers de Pierre Villard de vent. »

Dès que les Carmes furent devenus propriétaires de cette masse, ils songèrent à la réunir au tènement sur lequel était construit leur couvent et, dès le lendemain de leur acquisition, le roi leur permit de déplacer la rue des Grandes-Auges et de la porter davantage au couchant. Le Consulat y consentit, mais ce projet ne s'exécuta pas. En 1520, les Grands Carmes présentèrent une nouvelle requête qui fut appointée le 15 novembre de cette année par les conseillers de ville. Ils tracèrent la nouvelle rue, qui prit le nom de rue des Bouchers ou rue Neuve-des-Carmes et, en échange, le sol de la grande rue des Auges leur fut abandonné.

Digitized by Google

Un de leurs désirs, en se faisant autoriser à modifier ainsi ce quartier de la ville, fut, à n'en pas douter, d'éloigner d'eux plus sûrement les Augustins. Ils firent plus. La nouvelle rue n'étant pas tracée sur la limite occidentale du fonds acquis par Laurent Bureau, les Carmes eurent à vendre la bande de terrain qui restait entre la rue Neuve et le mur des religieux voisins. Ils vendirent ce sol en seize masses égales ou pies (1), et à chacun des acquéreurs, ils imposèrent pour lui et ses ayant droit la condition expresse qu'aucune de ces parcelles ne pourrait être vendue ni donnée aux Augustins. Trois d'entre elles furent vendues par les Carmes à Jean Rose. Sa veuve, Catherine du Solier, après la mort de son second mari, Jacques Bosque, le 4 avril 1538, les vendit à Jean Neyron, fils de Claude Neyron, marchand de Lyon. C'est sur cet emplacement que fut construit le premier théâtre permanent qu'ait vu la population de notre ville; jusqu'alors, toutes les représentations dramatiques s'étaient données sur des échafauds dressés dans les carrefours des rues ou dans des églises. Les histoires que les acteurs de ces temps déroulaient sous les yeux de la foule étaient généralement reproduites et interprétées sous la forme de tableaux plastiques, quelquefois animés par le geste des personnages et par les changements de décorations; mais, rarement le mystère proprement dit ou le jeu parlé a été à Lyon représenté avant la seconde moitié du xve siècle. Nos chroniques religieuses nous parlent d'un premier essai fait, en juillet 1447, par les Frères Mineurs de Saint-Bonaventure, qui firent représenter dans leur maison le jeu de la Passion de Jésus-Christ (Actes

(1) Pie de terre, en latin *peda terræ;* on appelait ainsi un espace de terre qu'on démembrait d'un plus grand pour y bâtir des maisons.

Digitized by Google

capitul. de l'Église de Lyon). Si nous interrogeons d'autres sources historiques, nous ne trouvons pas de trace précise de représentations vraiment dramatiques, à Lyon, avant le mois de janvier 1435. Une circonstance fâcheuse contribue à jeter de l'obscurité sur les origines du théâtre lyonnais, c'est la disparition des actes consulaires que nous ne possédons que depuis l'année 1416. La rédaction en fut commencée à la Noël 1370, mais les premiers 45 volumes ne se trouvent pas aux archives de la ville. Et il n'est pas possible de combler cette immense lacune, en consultant les registres de la comptabilité, dont les brèves énonciations excitent plus notre curiosité qu'elles ne peuvent la satisfaire.

Aussi que d'erreurs se sont, en cette matière, glissées sous la plume des historiens! Suivant les uns, le goût des Lyonnais, blasé au bout de deux ou trois ans, aurait laissé tomber, au milieu de l'indifférence générale, un genre de spectacle qui ne pouvait plaire à l'esprit railleur de la société du XVIe siècle (2). D'autres ont écrit que Jean Neyron avait bien vite compromis son œuvre dans le désordre et la dissipation et que dans l'insuccès de cette entreprise s'était engloutie son immense fortune. Dominés par le seul fait de la courte durée de son entreprise dramatique, le plus grand nombre a cru pouvoir expliquer par la licence des pièces les rigueurs probables, qui ont dû venir bientôt en arrêter la représentation. Mais cette mesure n'aurait atteint le théâtre Neyron qu'en 1548; l'arrêt du Parlement qui abolit et supprima le jeu des mystères et toutes sortes de spectacles portant la date du 17 novembre de cette même année (3).

(2) *Arch. histor. du Rhône*, VII, 408.

(3) A. Péricaud, *Notes et Documents*, 1540. — Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 635.

Digitized by Google

Toutes ces conjectures sont inexactes. Le P. Colonia nous apprend que le recueil des pièces qui avaient été jouées sur le théâtre de Neyron a été imprimé en 1542 sous ce titre : *Le très excellent et saint mystère du Vieil Testament représenté par personnages, auquel sont contenues les histoires de la Bible.*

Ces pièces seraient l'œuvre de Louis Choquet, auquel les historiens ont un peu légèrement décerné le titre de poète fameux. Les vers de Choquet ne sont, en effet, même pour le XVIe siècle, que de très médiocre qualité. Il a seulement fait preuve d'originalité et de bon goût, en préservant de ses écrits toutes ces images grossières, qui transformaient alors les mystères en insultantes parodies des traditions sacrées.

Quoi qu'il en soit de leur mérite littéraire, devons-nous voir dans ces deux tomes in-folio le répertoire de notre première scène lyonnaise ? Nous n'hésitons pas à préférer à toutes les autres l'opinion du savant jésuite. La seule objection qu'elle ait rencontrée est tirée du titre même du volume qui porte la date de 1542. Il a paru invraisemblable qu'on ait pu donner en 1542 un recueil de pièces jouées sur un théâtre qui n'existait que depuis deux ans environ. Cette querelle littéraire nous remet en mémoire l'histoire de « cet enfant de Silésie dont parle Fontenelle et qui était « né avec une dent d'or. Tous les docteurs de l'Allemagne « s'épuisèrent d'abord en savantes dissertations pour expli- « quer comment on pouvait naître avec une dent d'or; la « dernière chose dont on s'avisa fut de vérifier le fait, et il « se trouva que la dent n'était pas d'or (4). » La critique lyonnaise a jusqu'à présent fait un peu comme les médecins

(4) J.-J. Rousseau. *Lettre sur la musique française.*

Digitized by Google

allemands. Il ne lui a pas paru naturel d'admettre que le recueil de 1542 pût s'appliquer à un théâtre de si récente fondation, et personne n'a songé à savoir si, en 1542, cette scène était toujours prospère, et si même elle n'avait pas cessé d'exister. La vérité est que Jean Neyron, l'esprit cultivé, qui en avait eu l'initiative si justement applaudie, ne fut pas appelé à jouir longtemps du fruit de ses efforts. Décédé en 1541, sa succession passa dans les mains de son fils, Antoine Neyron, marchand de Lyon, qui sans doute peu partisan des goûts dramatiques de son père, vendit, le 9 septembre 1541, à Antoine Sigles, marchand allemand de Strasbourg, mais domicilié à Lyon, la maison que naguère Jean Neyron avait fait édifier en manière de théâtre (5). A moins de laisser perdre pour notre littérature ces créations originales, l'année 1542 était donc naturellement appelée à en fixer, par l'impression, le souvenir ; cette publication, faite si promptement, vient donc, en outre, réfuter les reproches d'indifférence articulés, depuis plusieurs années, contre les habitants de notre ville au XVIe siècle.

C'est sur ce même emplacement, acquis par Laurent Bureau, provincial de l'ordre des Carmes, que fut construit le bâtiment qui prit le nom de logis des évêques, *domus episcopalis*, et où furent logés les illustres personnages auxquels les Grands Carmes offrirent l'hospitalité à leur passage et durant leur séjour à Lyon. Ce bâtiment a été démoli, lors de la reconstruction du grand bâtiment claustral, de 1754 à 1758. Il était situé au couchant du couvent et à l'est de l'ancienne rue des Auges.

---

(5) Sigles revendit les trois pies en deux lots ; l'un est occupé actuellement par la maison de la rue des Bouchers, à l'angle nord-ouest de la rue de la Martinière, et l'autre est couvert par la maison contiguë-

Digitized by Google

Au midi de cette même masse de terrain, fut construite plus tard la chapelle des Pénitents de la Miséricorde; au couchant de celle-ci était une maison contre laquelle était adossé un jeu de paume avec jardin.

De 1303 à 1520, le tènement des Auges était presque tout en pré, vignes, vergers, etc.; et le nom de l'île donné au nord de cette masse de terrain comprise entre la rue Saint-Marcel et la petite rue des Auges de matin et de vent, en coupant court à toutes les recherches étymologiques, nous explique pourquoi il doit être inutile de chercher à préciser les diverses transformations qu'a subies le sol de ce quartier. Notamment la petite rue au nord du couvent qui le séparait d'un verger, que les Carmes possédaient de l'autre côté, leur a été abandonnée en 1418 contre une autre rue qu'ils ont dû ouvrir un peu plus de côté de bise et de la largeur de ce verger. Cette seconde rue leur fut concédée par les conseillers de ville, sur les instances de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, pour l'agrandissement et l'édification de leur clocher et de leur réfectoire (1er mars 1467). Lors de l'ouverture de la rue des Bouchers, en 1520, la petite rue des Auges reçut une nouvelle modification. La partie, qui donnait accès dans la rue Sainte-Catherine, fut prise par les Carmes, et son issue dans la rue Saint-Marcel se transforma en une impasse ou simple passage. Le nom de petite rue des Auges fut donné à ce qui resta de l'ancienne grande rue de ce nom. Les Carmes songèrent alors à s'étendre au midi de leur couvent, tout autour de l'église et de leur grande cour, dont ils étaient devenus propriétaires en 1477.

En 1790, lors de la suppression des ordres religieux, leurs biens furent déclarés domaniaux. Plusieurs maisons qui touchaient le couvent, quoique inscrites sous le nom de

Digitized by Google

divers particuliers, furent considérées comme étant la propriété des Carmes et réunies, à ce titre, au domaine de la nation. Les ventes qu'ils disaient en avoir passé à des tiers étaient-elles sérieuses ? Les entrepreneurs qui en avaient construit d'autres sous leur nom et sur le terrain des Carmes en étaient-ils véritablement propriétaires ? Toutes ces questions se sont agitées en leur temps et n'ont plus d'intérêt pour nous. L'emplacement occupé par l'église, le cloître, le grand bâtiment claustral, et les dépendances, c'est-à-dire tout ce qui doit être affecté au service des religieux, tel doit être le point sur lequel se portera maintenant notre attention.

De tout ce qui fut construit à l'origine, il ne restait en 1790 que l'église. Au XVIIe siècle fut fait le nouveau cloître adossé contre la limite occidentale de l'ancien cimetière ; enfin en 1754-1758, le bâtiment claustral, qui existe encore aujourd'hui, fut construit. Il n'y a rien à dire des dépendances, lesquelles consistaient dans d'insignifiantes constructions. Nous terminerons ce chapitre par l'indication des changements topographiques que le sol de l'ancien couvent a subis, en vertu du bref d'adjudication de 1791.

L'Église. — Sa construction était projetée, ou peut-être même commencée en 1310. Le testament de Henri de Ravenne ne laisse pas de doute à cet égard (6). L'expression *fabrice* qui y est insérée ne peut s'interpréter autrement. Si nous consultons, au même chapitre des fondations, l'accord passé entre les Carmes et P. de Villeneuve, nous voyons que l'église était finie en 1376. Mais elle ne fut pas à cette époque édifiée telle que les plans de Lyon la représentent au

(6) *Item fabrice ecclesie Carmelitarum decem solidos viennenses lego.*

Digitized by Google

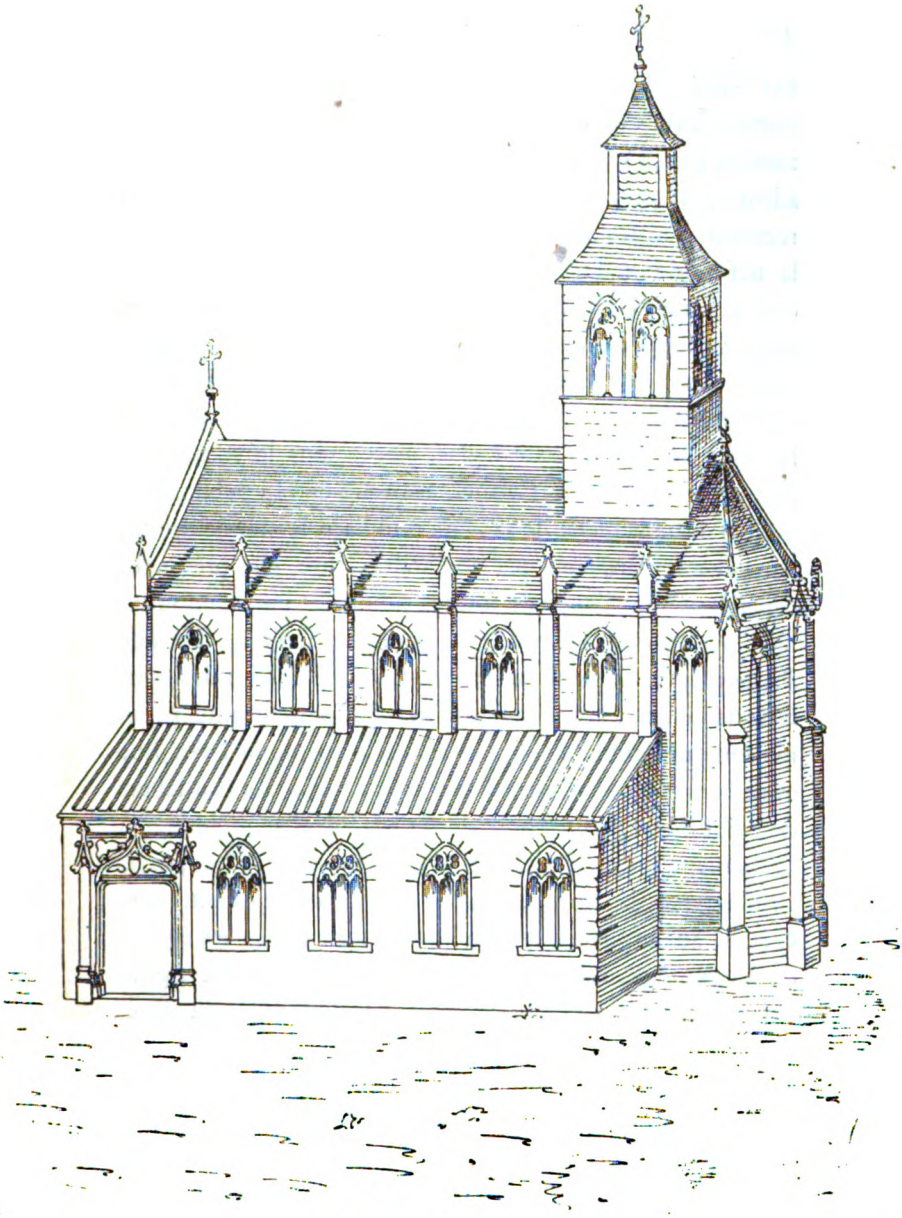

ÉGLISE DES CARMES

Digitized by Google

XVIe siècle. Elle n'avait qu'une nef et quelques chapelles toutes élevées du côté du couvent. L'église étant en partie tombée (1451), elle fut réparée sur un nouveau plan ; on adossa à la grande nef une nef septentrionale, destinée à recevoir d'autres chapelles ; successivement on construisit la nef méridionale, et un nouveau clocher fut élevé sur le côté gauche de l'abside. Jean de Lorme, maçon de Lyon, auquel fut confié ce travail, toucha, le 28 janvier 1526, le solde de son compte quittancé, par acte reçu Jean Domeyn et Pierre Pollisson, notaires publics et apostoliques jurés de la Cour de Lyon. Cette église, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avait son entrée publique au midi. La rue actuelle de la Paix remplace la nef de droite. Sans être remarquable par son architecture, elle présentait cependant un mélange de formes simples et pures, empruntées au style ogival ou gothique. Le fond de l'abside s'appuyait sur la petite rue Sainte-Catherine ; l'un des contreforts existe encore aujourd'hui et soutient une petite maison qui forme l'angle sud-est de la rue de la Paix. Elle avait beaucoup de ressemblance avec l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, dont le style général se prête bien à l'ornementation si délicate qui la décore aujourd'hui ; mais ce n'est pas là une restitution de sa forme d'autrefois. C'était, au surplus, le propre de presque toutes les églises du Moyen-Age. Elles étaient construites de manière à pouvoir profiter, sans perdre leur caractère original, du développement du goût et de la fortune de leurs possesseurs, et quand il ne restait plus rien à faire pour la perspective extérieure, on s'appliquait avec un soin artistique à les enrichir au dedans.

La vanité des familles aidait beaucoup à ces transformations ; mais elle empruntait aussi, il faut bien le dire, à

Digitized by Google

des sentiments de piété profonde l'art d'harmoniser ses désirs avec le cachet religieux des chapelles sépulcrales.

Chapelles, autels et mausolées. — Les chapelles étaient nombreuses; elles occupaient tout l'espace des nefs latérales. Il est bien à regretter que les historiens qui auraient pu si facilement nous les faire connaître n'aient pas jugé à propos d'en parler. Le P. Bullioud lui-même dans son *Lugdunum sacro-profanum*, ne trouve rien à en dire : *De Sacellorum ejusdem ecclesiæ fundatoribus nihil mihi est compertum* (7). Ce n'est pas deux siècles plus tard, après la destruction des monuments et la dispersion des archives et des richesses que renfermaient ces sanctuaires, qu'on peut tenter de les décrire. Nous devons au moins recueillir tout ce qui peut nous en donner quelque idée.

La chapelle Saint-Laurent était l'une des plus belles. Le P. Ménestrier, dans ses *Divers Caractères* (8), l'a placée parmi les curiosités les plus dignes d'être étudiées de son temps. Elle avait été édifiée en 1350 par les ordres et aux frais de Philibert Vitalli. L'architecte qui l'a construite, Monard, a reçu du fondateur 150 livres pour ses honoraires (V. Fondations). C'était la plus ancienne. Du même côté étaient les chapelles du Saint-Sépulcre, Saint-Eutrope et Saint-Honoré. Plus tard furent bâties celles de Saint-Roch, Saint-Denys, Saint-Blaise, Saint-Paul l'hermite, qui toutes existaient en 1562, lors de l'invasion du monastère par les protestants. Au XVIIe siècle, des particuliers ou des corporations firent les frais de celles de tous les Saints, de Saint-Éloy, de Sainte-Reine et de l'Ange-Gardien.

---

(7) *Index decimus.*

(8) P. 558.

Digitized by Google

Outre les chapelles, il y avait les autels adossés contre chaque pilier de l'église. Ils étaient, suivant la fortune ou les libéralités du fondateur, diversement décorés; à leur pied étaient les tombeaux de ceux à la mémoire ou en l'honneur desquels des autels avaient été dressés. Il n'en existe aucun vestige apparent (9). C'est à peine si les noms de ces riches défunts peuvent être aujourd'hui connus.

---

(9) L'église a été vendue en 1791. Le cahier des charges avait réservé à la nation toutes les décorations de l'église et de la sacristie, qu'elles fussent scellées ou non scellées dans le mur et consistant dans les autels, rétables, tableaux, stalles, chaire à prêcher, grille en fer ou en pierre polie, chapelles, menuiserie, armoires, confessionnaux, bénitiers, orgues et dépendances, cloches, beffroi, horloge, table de communion et autres objets de ce genre, et toutes leurs dépendances. L'entrée en jouissance de l'église ne devait avoir lieu qu'à la Noël 1791 et après que les objets mobiliers réservés auraient été vendus sur place ou enlevés. Nous avons vainement cherché à savoir ce qu'ils sont devenus. Quant aux matériaux provenant de la démolition de l'église, ils ont servi à construire les maisons qui forment le côté méridional de la rue de la Paix. Taillées à nouveau pour pouvoir figurer dans ces constructions, ces pierres tumulaires et autres ont dû être fréquemment défigurées. Celles que le ciseau ou le marteau ont épargnées, sont recouvertes, au point de ne pas laisser voir la moindre inscription. Il y eut une si grande quantité de blocs de pierres que toutes ces maisons, qui ont remplacé l'église au midi de la rue précitée, ont pu, avec ces seuls matériaux, être élevées jusqu'au premier étage. Cette mine épuisée, l'entrepreneur adjudicataire a fait faillite et de nouveaux acquéreurs ont achevé les immeubles. Entre autres curiosités de la ville citées par l'Almanach de Lyon pour l'année 1762 (p. 195), figurait un mausolée, qu'on voyait dans l'église des Carmes, auprès du sanctuaire et du côté droit; c'était celui du baron de Villeneuve, qui avait servi contre les Calvinistes. L'inscription apprenait que sa mort avait eu lieu en 1572. Le même chroniqueur parle d'une statue de sainte Catherine, sculptée par Bidault et qui décorait le portail du fond de la grande cour des Carmes.

Digitized by Google

Toutefois, à côté de ceux que nous ont conservé les archives du couvent et que nous citerons au chapitre des Fondations, il y en a que les historiens de Lyon nous ont transmis. On sait qu'au XIIIe siècle les troubles d'Italie, et notamment la guerre civile des Guelfes et des Gibelins jetèrent en France plusieurs négociants italiens qui n'eurent d'autres moyens pour se tirer de la misère que de se livrer au trafic de la Banque. Les premiers établis en France furent les Lombards, qui allèrent se fixer à Paris vers 1295 (Ménestrier, *Hist. consul.*, p. 393). Le P. Ménestrier prétend qu'après eux vinrent à Lyon les Florentins, et que ceux-ci furent suivis, plus tard, par les Lucquois, les Génois et les Piémontais, tous guelfes ou vaincus; que ces étrangers, devenus si nombreux, formèrent de vrais corps de nations et acquirent bientôt d'immenses richesses. Les Génois ont dû paraître à Lyon presque en même temps que les Florentins, puisque l'église des Carmes, qu'ils avaient choisie pour le lieu de leurs assemblées chrétiennes et pour leur paroisse, dut en 1350, aux libéralités de l'un d'eux, Philibert Vitalli, l'édification de la première chapelle. Mais elle ne put, par la suite, contenir les tombeaux de tous; aussi, quelques-uns se firent-ils inhumer dans d'autres parties de l'église; c'est ainsi que Bernard Ferraris, patrice génois, le premier de sa famille qui était venu s'établir à Lyon, où il mourut le 3 avril 1589, fut inhumé dans la sacristie. Son mausolée, qui était en marbre, existait encore avant la Révolution de 1789. D'autres, comme les Costa, firent construire les églises des Pères Capucins; les Pianelli optèrent pour l'église des Jacobins, où ils firent restaurer la chapelle de Saint-Pierre, martyr, et Saint-Léonard. Les noms des autres familles génoises ont été relevés par l'abbé Pernetti sur les pierres des tombeaux; il en donne la liste

Digitized by Google

suivante : Baschi, Benedetti, Catanei, Corneri, Fieschi, Franzoni, Fromentorii, Lescari, Madaleni, Marineti, Moneglia, Motogli, Pallevicino, Priati, Richeti, Sauli, Savignoni, Spinacci, Spinola, Torre et Vignole. Le P. Menestrier affirme que les Grolier venaient aussi de Gênes.

La même église contenait un maître-autel et deux bénitiers en marbre blanc d'un très beau travail, exécuté par les frères Dorel. Ils furent transportés dans l'église des Feuillants, qui servit au culte pendant que l'on restaurait l'église des Oratoriens de la Vieille-Monnaie, qu'un décret de l'Assemblée nationale avait ordonné d'approprier au service paroissial de la circonscription de Saint-Polycarpe.

Divers habitants de la paroisse de Saint-Louis avaient demandé qu'à raison de l'éloignement des nouvelles églises affectées au culte, le Directoire du district de Lyon érigeât provisoirement en succursale l'église des Carmes, et qu'il fût sursis à la vente jusqu'à la formation de la fabrique qui devrait se pourvoir ensuite pour obtenir l'érection d'une succursale dans cette église. L'autorité locale refusa de délibérer sur cette proposition et ordonna la destruction de cet édifice que nous essayons aujourd'hui, avec le secours de l'histoire, de relever de ses ruines.

Chaire à prêcher. — Toutes les descriptions des curiosités de Lyon au siècle dernier s'accordent à citer comme remarquable par son travail de sculpture, la chaire en bois de noyer qui existait dans l'église des Grands Carmes. Elle a été sculptée à Lyon par Benoît Amequin, d'après les dessins de celle de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. On sait que celle-ci était l'œuvre de Lestocart et que le plan lui en avait été fourni par Laurent la Hire. Piganiol (*Description de Paris*, VI, p. 113), en donne la description. Elle ne s'ap-

Digitized by Google

plique pas toute entière à la chaire à prêcher des Carmes, car les sujets sculptés par Amequin ne furent pas les mêmes (10). L'artiste lyonnais avait emprunté au chef-d'œuvre de Lestocart l'idée de faire soutenir la chaire par une belle statue de Samson, et de la surmonter d'un grand dais au-dessus duquel était un ange, environné de différents génies et qui tenait deux trompettes pour appeler les fidèles. C'étaient là, cependant, d'après Piganiol, les deux parties les plus faibles du travail original. La critique moderne paraît ratifier le jugement de l'historien du siècle dernier. Elle pardonne encore la composition du sujet dans laquelle le dessinateur a fait entrer un Samson, car il *porte bien la chaire*, dit Sauval, et en effet, elle semble reposer seulement sur ses épaules, tandis qu'avec ses mains il paraît la tenir en équilibre (11).

Nous ignorons quel sujet représentaient les bas-reliefs de la chaire des Grands Carmes, quel mérite pouvait avoir le travail du sculpteur. Tout ce que nous pouvons ajouter pour aider à apprécier le talent de Benoît Amequin, c'est qu'il avait la réputation d'un excellent artiste, et que le P. Combet, jacobin, lui confia toute la sculpture de la chaire à prêcher, qu'il fit placer en 1675 dans l'église du couvent de son ordre à Lyon ; les bas-reliefs représentaient dans celle-ci les épisodes les plus intéressants de la vie de Vincent Ferrier. (P. Ramette, III, fol. 35 et 38.)

Tableaux. — Diverses églises paroissiales ou monastiques possédaient des toiles remarquables. Les Grands Carmes ne paraissent pas avoir été, sous ce rapport, privilégiés. De

(10) Almanach de Lyon pour l'année 1762, p. 195.

(11) Abbé Faudet et de Malastrie. *Saint-Etienne du Mont*, p. 33.

Digitized by Google

Bombourg, à la suite de sa *Recherche curieuse,* etc., n'a cité qu'un tableau qui fût digne d'être remarqué. Il était au-dessus du grand autel. Si nous en croyons d'autres chroniqueurs, ceux qui décoraient cette partie de l'église étaient dus au pinceau de Le Blanc et n'avaient qu'un mérite bien médiocre. Tous les autres étaient l'œuvre de François Perrier ou de Guillaume Perrier, son neveu et son élève. Le Dictionnaire historique de Chandon et Delandine donne la nomenclature des travaux de ces deux artistes ; mais imitant les historiens qui les ont précédés, ils ne distinguent que rarement Guillaume de François. Cependant leurs indications sont plus précises quand ils parlent de l'église des Carmes. « A deux autels, disent-ils, on voyait deux tableaux, l'un représentant saint Albert et l'autre sainte Thérèse ; vers la porte d'entrée deux autres représentaient, l'un saint Sébastien et l'autre saint Roch. Ces quatre toiles avaient été peintes par Perrier le jeune. En face de la chaire du prédicateur était un grand tableau de l'oncle du jeune Perrier, de François, dit le vieux Perrier. » L'almanach de Lyon pour l'année 1762, attribue au même un tableau de la *Sainte-Famille,* qui était placé au-dessus d'un confessional. Au chapitre des *Fondations* et à la date du 29 octobre 1654, nous voyons les Carmes choisir, pour en orner la chapelle Sainte-Reine, deux tableaux de marbre dans la galerie d'un bourgeois de Lyon, Laurent Durand ; ils représentaient la conversion de saint Paul et le martyre de sainte Catherine. Peut-être était-ce là une de ces œuvres d'art apportées d'Italie au XVIe siècle par les riches négociants qui vinrent fonder à Lyon les corps des nations. Toute conjecture serait hasardée, puisque les contemporains ont gardé le silence sur leur origine et que nous ne pouvons savoir où ils se trouvent aujourd'hui. Quand sera fini le dépouillement des archives,

Digitized by Google

il sera sans doute possible de retrouver quelque part une copie de ces brefs d'adjudication d'objets mobiliers vendus en 1791 et 1792 au profit de la nation et alors, en les suivant dans les mains qui les ont successivement possédés, on arrivera sinon toujours à déterminer leurs auteurs, au moins à pouvoir formuler une juste appréciation du mérite des œuvres (12).

Reliques. — Le reliquaire sacré dressé en 1733, à la suite de l'almanach spirituel pour la ville de Lyon et les faubourgs, nous apprend que dans l'église des Carmes on honorait le crâne entier de saint Côme et la troisième partie de celui de saint Damien, tous deux martyrs, et plusieurs autres saintes reliques, entre autres un os assez grand de saint Albert, confesseur, qui est un des saints de l'ordre des Carmes ; une partie du vêtement du bienheureux Siméon Stock, autrefois religieux du même ordre. On y exposait encore à la vénération des fidèles, les reliques de saint Mamert, celles de sainte Reine qui, suivant Saint-Aubin (*Histoire ecclésiastique*, p. 76), y produisaient des merveilles pour la santé d'un assez grand nombre de malades, et enfin une partie de la mâchoire de saint Guillaume le pénitent, qui avait été duc d'Aquitaine.

Orgues. — L'usage des orgues dans les églises remonte à une époque assez ancienne. Si nous en croyons l'illustre

(12) Le musée de Genève, devenu légataire du musée de Noutonnat, ancien magistrat de la cour prévôtale à Lyon, doit en posséder plusieurs, car le donateur avait au commencement de la Révolution acheté beaucoup de toiles et autres objets d'art dans ces ventes publiques. V. Clapasson. *Description de Lyon.* Ozanam, *Mémoires statistiques sur l'établissement du christianisme à Lyon, 1829.*

Digitized by Google

Duranti, premier président du parlement de Toulouse (13), bien avant Grégoire-le-Grand, on s'en servait pour accompagner les chants religieux. Il y aurait bien à discuter sur le sens de ce mot. Pendant longtemps, en effet, on a donné le nom d'*orgues* à tous les instruments de musique et même à un concert de plusieurs voix. Le commentaire du verset de Job, qui fait autorité pour le savant magistrat, ne justifie peut-être pas son interprétation. L'orgue hydraulique, puisque Suétone raconte que Néron en examina avec curiosité le premier spécimen, fut plus tard remplacé par l'orgue pneumatique ou sans eau ; le soufflet fut préféré pour chasser le vent dans les tuyaux. Il en existait déjà du temps de saint Augustin, mais rien ne prouve qu'il y en eût alors dans les églises. C'est au IXe siècle, qu'à Rome, on en fit pour la première fois usage. Le prèmier orgue de France, dont on ait une connaissance bien certaine, ne remonte pas au-delà du XIIe siècle. Alors il y en avait un dans l'abbaye de Fécamp. Les discussions dont son établissement fut l'objet, prouvent que c'était une destination toute nouvelle. C'est de l'Allemagne que les orgues allèrent à Rome ; de là elles se répandirent dans l'Italie. L'Angleterre en eut avant la France. L'église de Wetminster s'en servait au milieu du Xe siècle (14).

Nous ignorons absolument quels étaient le nombre et la qualité des jeux dont ces anciennes orgues étaient composées. Si l'enthousiasme poétique n'entraîne pas Valafride Strabon au-delà du vrai, l'harmonie de l'orgue que fit construire Louis-le-Débonnaire pour son palais d'Aix-la-

(13) *Traité des rites de l'église catholique.*

(14) D. Bédos. *L'Union instrumentale*, numéros des 16 octobre et 8 et 16 novembre 1857.

Digitized by Google

Chapelle, par un vénitien nommé Georges, était si ravissante, qu'une femme perdit la vie dans les transports qu'elle lui causa. Il est certain, toutefois, que du temps de Charlemagne, l'orgue imitait le tonnerre, la lyre et la cymbale, mais la distinction et l'augmentation des jeux d'orgues n'ont été bien connues que dans le xve siècle. Ce fut alors qu'on inventa la voix humaine et le tremblant qui n'est qu'une modification du vent.

Nous ne pouvons dire à quelle époque les orgues des Grands Carmes ont été établies dans leur église. La première fois qu'ils en parlent, c'est afin d'autoriser le Prieur à passer un contrat avec un facteur de Lyon, nommé Baron, auquel furent promises, le 28 septembre 1646, 250 livres pour y faire les réparations nécessaires. Ils ont dû se les procurer en même temps que les autres couvents de la ville, et il résulte d'un acte du 21 février 1670, cité par le P. Ramette (vol. III, fol. 32), que longtemps avant cette date, les Jacobins avaient un orgue dans leur église, nous serions par exemple disposés à ne pas faire remonter aussi loin que le dit M. Bédos l'invention du jeu dit d'ange ou de voix humaine, car ce n'est que le 10 novembre 1685 que la communauté promit au sieur Baron une place dans son église pour y être enterré avec sa femme, à la condition que ce facteur ajouterait à l'orgue le nouveau jeu sus dénommé. En 1700, il fallut songer à une nouvelle réparation. Un jeune et habile ouvrier, qu'un facteur de Lyon avait pris à son service allait être appelé à faire ce travail, quand un religieux, maître facteur de sa profession, le frère Amable, Carme de la province, offrit ses bons services. Il avait fait deux orgues, l'un à Dijon et l'autre à Besançon, qui étaient de la dernière perfection. Le P. Provincial lui envoya une lettre d'obédience et il vint à Lyon.

Digitized by Google

Ce sont ces mêmes orgues, que la fabrique de Saint-Polycarpe obtint en 1792 du district de la ville, pour la nouvele église paroissiale.

CLOITRE ET BATIMENT CLAUSTRAL

Nous avons fixé précédemment la situation, aux XIVe et XVe siècles, de l'église, du cimetière et du cloître. Jusqu'au XVIIe siècle, les Grands Carmes ne firent subir à leur couvent aucune transformation ; ils achetèrent des maisons, en firent édifier, ajoutèrent quelques constructions au nord de leur église, pour y établir les divers services qui dépendaient de leurs monastères, mais tout ce qui fut consacré à leur usage personnel n'était évidemment que provisoire. Le logis des évêques fut peut-être la seule construction considérée comme dépendance de la maison religieuse, à laquelle on ait pensé, en l'élevant, assigner une durée indéfinie, car elle était placée de manière à pouvoir rester debout dans l'ensemble des reconstructions toujours projetées.

En 1642, leurs intentions bien connues étaient sans doute à la veille de se réaliser, puisqu'un bourgeois de Lyon, Pierre Daurolles, leur légua par testament une somme de 300 livres, qui leur devait être payée lorsqu'ils achèveraient leur nouveau couvent, à la construction duquel il exigeait qu'on l'employât.

En 1644, une résolution capitulaire confie à Daverolles, dit Monnard, architecte de Lyon, le soin de dresser un dessin en relief des constructions à faire, et décida qu'après

Digitized by Google

approbation du plan, on commencera à l'exécuter du côté du chœur de l'église.

En février 1648, un incendie éclata à l'hôpital de Sainte-Catherine et détruisit le bâtiment qui servait de cloître aux Grands Carmes. Ces religieux présentèrent une requête au Consulat pour obtenir des subsides, afin de pouvoir non seulement réparer ces ruines, mais élever d'après les dessins de Daverolles leur nouveau couvent. Ils s'adressèrent aussi aux chanoines comtes de Lyon comme protecteurs de leur maison. Avec ces premières libéralités, ils remplacèrent le cloître incendié par une grande sacristie qui devint, au même titre que les chapelles de l'église, un lieu de sépulture. Vingt ans plus tard, trois étages furent construits sur ce rez-de-chaussée qui resta affecté à sa première destination jusqu'en 1789.

Les religieux, resserrés dans les quelques bâtiments irréguliers et menaçant ruine, qui séparaient le logis des évêques de leur ancien cloître transformé en sacristie, ne pouvaient ajourner bien longtemps l'achèvement des travaux. Le procès-verbal descriptif de l'état du couvent, dressé le 20 juillet 1671 par le prévôt des marchands et des échevins de Lyon, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris des 6, 16 et 21 février de la même année, fait ressortir la situation pénible de ces religieux ; « tandis que vingt-deux prêtres ou confrères suffiraient, dit l'acte consulaire, à occuper les bâtiments claustraux, ils sont trente-trois et très incommodément logés ; ils ont donc besoin présentement de quelques épargnes pour faire un autre logement.

En 1675 et 1676 rien n'était encore commencé. Leur Père temporel Du Lieu et d'autres bienfaiteurs et amis de la maison n'avaient pu leur obtenir aucune assistance de la ville, à cause des fâcheux impôts nouvellement créés sur le

Digitized by Google

vin, le bois, la paille et le foin. Ce n'est qu'en 1679 que la main fut mise à l'œuvre. Au couchant de l'ancien cimetière fut assis le nouveau cloître, dont l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy posa la première pierre le 29 mai. Le dessin à suivre pour ces travaux de réédification était du frère Didac, religieux et architecte de l'ordre; il avait été approuvé par la communauté le 9 septembre 1676 et, un mois après, par le P. provincial Timothée de Saint-Paul. Ce cloître indique bien par ses arcs à plein cintre le style du XVIIe siècle. Il en existe encore deux côtés, mais les entre-colonnements ont été murés et forment dans leur profondeur des entrepôts et des magasins. La maison qui cache aujourd'hui ces vestiges, puisqu'ils font le pourtour de la cour intérieure, porte le n° 5 sur la place de la Miséricorde; elle n'a été construite qu'en 1838, et quand en creusa le sol pour faire ses fondations, les ouvriers rencontrèrent à une profondeur de quatre mètres des mosaïques et une rangée de colonnes encore sur leur lit de pose. Un morceau de fût cannelé est depuis cette époque entreposé dans la cour. Lors de cette découverte, l'opinion aujourd'hui admise du voisinage du temple d'Auguste, n'avait pu trouver crédit auprès des archéologues lyonnais. La curiosité du regard une fois satisfaite, la science ne vit là rien qui fût intéressant pour elle et c'est à peine si l'on peut dire aujourd'hui la direction et l'importance de ces ruines antiques. Combien sont plus éclairées les tendances de notre époque! L'amour de la science est devenu plus sincère, en dépit des amères critiques toujours familières aux esprits mécontents et chagrins. L'esprit ne consent guère, en effet, à laisser détruire ni oublier ce qu'il ne peut comprendre. Mais si, en présence d'un monument du passé dont il interroge l'origine ou le caractère, il est contraint de confesser son igno-

Digitized by Google

rance, il ne jalouse plus, au moins, les générations futures et livre avec libéralité à leur propre examen ce que le temps a conservé.

Au mois de décembre 1687, les ressources des religieux étant presque épuisées, « les aumônes paraissant plus refroidies que jamais, » la communauté décide que l'on ne poursuivrait pas, provisoirement, la construction des bâtiments. Le cloître fut seul achevé; le grand bâtiment claustral comprenant la cuisine et le réfectoire, terminé jusqu'au premier étage, ne fut dans sa partie supérieure qu'insuffisamment disposé pour recevoir les religieux; à la longue et par portions, il fut mis en état de les tous loger.

Nous ne trouvons plus qu'en 1755-58, les Pères Carmes préoccupés de mener à fin l'œuvre de transformation de leur couvent. Mais il ne s'agit maintenant que de constructions séculières bordant l'enclos de leur maison religieuse. Nous voulons parler, en effet, des bâtiments à un étage, qui formaient l'angle nord-ouest de la place actuelle de la Miséricorde et de ceux qui s'étendaient le long de la rue des Auges jusqu'à la maison dite du Bas-Blanc, laquelle limitait au nord cette masse de constructions. C'est dans ce remaniement que disparut, en 1758, le bâtiment dit le logis des évêques, dont la place est marquée par celui des infirmeries.

La limite du tènement, occupé en 1789 par les Pères Carmes ou leurs locataires, mais formant une enceinte close par les portes du couvent, est donc facile à tracer.

On peut dès lors se rendre compte de la division des lots mis en vente et adjugés le 23 novembre de cette année.

Formation des lots pour la vente de 1791. — Le premier lot, aujourd'hui occupé par MM. Racine et Pourra,

Digitized by Google

comprenait : 1° Le grand bâtiment claustral à quatre étages, compris le rez-de-chaussée, renfermant le réfectoire, la cuisine et ses dépendances; 2° La grande cour plantée en parterre; 3° L'aile de cloître entre ce parterre et la cour de la pharmacie; 4° Le bâtiment et la cour dite de la pharmacie; 5° La cour de la cuisine avec ses dépendances; 6° La cour à l'occident du grand bâtiment claustral, sauf la partie à livrer à la voie publique et déterminée par une clause du cahier des charges.

Estimé 80,000 fr., ce premier lot fut vendu 121,200 fr., à Lecourt, Giraudier et Cie.

Le deuxième lot se composait : 1° de l'église; 2° des petites boutiques adossées à son chevet et sur la rue Sainte-Catherine; 3° du cloître moins la cour de l'aile septentrionale; 4° de la cour de l'église, qui avait servi anciennement de cimetière; 5° et de la pièce voûtée ou sacristie au rez-de-chaussée de la maison, vendue par la nation à Vernay. Le cahier des charges imposait l'obligation de démolir l'église ainsi que des baraques au midi; d'ouvrir la rue de la Paix, de livrer au public le terrain qui forme l'angle sud-est de la place de la Miséricorde et de maintenir le passage voûté communiquant de cette place à la rue Sainte-Catherine. L'adjudication a été tranchée au prix de 101,000 livres, au profit de Jacques Zeigler, négociant.

Enfin le troisième lot comprenait : 1° les bâtiments à un étage occupés par le locataire Lecourt; 2° la cour attenante à ces bâtiments; 3° des hangars contigus et les maisons connues sous le nom d'anciennes infirmeries, depuis les magasins Lecourt jusqu'à la maison du Bas-Blanc, vendue par la nation à Flandrin. L'adjudicataire devait démolir la porte qui séparait la cour des Carmes de la rue des Augustins et l'autre, qui était en face de ses magasins. C'est au

Digitized by Google

premier étage des maisons, dites anciennes infirmeries, qu'avait été installé l'atelier de couture des Suisses, remplacé jusqu'au jour de la vente par les assemblées primaires. L'adjudicataire fut, au prix de 83,500 fr., le négociant Condantia qui fait élection d'ami en faveur de Montanier. Les deux autres portes qui fermaient le tènement des Carmes furent démolies par les soins de la municipalité. Des arrachements existent encore contre l'angle sud-ouest de l'une des maisons qui limitaient, au midi, cette cour. Celle qui lui faisait face a été démolie lors de l'expropriation du pâté Paillasson pour cause d'utilité publique. La place de la porte septentrionale est également marquée par des arrachements très visibles le long du mur au pied duquel est placée la fontaine qui fait face à la rue de la Martinière.

Archives et la bibliothèque du couvent. — Quand la nation a vendu tous ces biens, elle s'est réservé pour plusieurs mois la jouissance des salles qui contenaient les archives et la bibliothèque du couvent. Ces deux dépôts avaient été transportés, après les constructions de 1680, de la maison Vernay dans le grand bâtiment claustral. C'est là que les officiers de la municipalité de Lyon sont venus parapher les catalogues de toutes ces richesses historiques ou littéraires; mais cette précaution ne les a pas sauvées de la destruction ou du pillage. Le Procureur-syndic du district de Lyon, rendant compte de la gestion du Directoire depuis le 15 septembre 1790 jusqu'au 15 octobre 1791 (15), s'applaudissait de ce que les archives de tous les couvents étaient classées avec un ordre tel, qu'il était facile de trouver instantanément les titres, papiers ou terriers désirés.

(15) Gonon. *Bibliographie de Lyon*, n° 730.

Digitized by Google

Des hommes de lettres devaient en faire un inventaire général. Nous aurons bientôt, il est vrai, ce catalogue, mais que de documents perdus pour toujours !

De toutes les archives du couvent des Grands Carmes, il ne reste qu'un bien petit nombre de documents aux archives du département du Rhône.

La bibliothèque a moins souffert, mais elle n'a pas pour l'histoire locale la même importance. M. Delandine, dans son opuscule sur les anciennes bibliothèques de Lyon, fixe sa fondation à l'année 1630, sans doute parce que cette année-là mourut Robert Berthelot, ancien prieur de leur couvent et possesseur d'une assez nombreuse bibliothèque, qui fit les Grands Carmes de Lyon ses légataires universels. C'est la ville qui a hérité des imprimés et des livres manuscrits de ces religieux. Les 3,000 volumes qui formaient cette bibliothèque monastique n'étaient ni rares ni curieux. La théologie à elle seule en embrassait la moitié. Après elle, la jurisprudence ecclésiastique et civile était la mieux représentée ; venaient ensuite les ouvrages relatifs aux sciences et arts, aux belles-lettres et à l'histoire.

Les manuscrits en vélin n'étaient pas nombreux. Le catalogue dressé par les Religieux en 1769-1770, n'en mentionne que neuf sous les titres suivants :

1. *Biblia sacra* (*Novum Testamentum deest*). In-fol. parvo.
2. *Pontificale R. P. Berthelot ord. carmel. Suffragan. Lugd.* In-fol.
3. *Alanus in planctu naturæ... cum historia Trojana*. In-fol.
4. *Diurnale Carmelitarum*. In-8°.
5. *S. Hieronimus in Isaium*. In-fol.
6. *Compendium salutis per... anno MCCXCIJ*. In-folio.

Digitized by Google

7. *Expositio psalmorum*. In-fol.
8. *Porphirius*. In-fol.
9. *Legenda aurea*.

Ils sont tous aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Lyon. Ce sont ceux qui sont aujourd'hui classés dans le catalogue des manuscrits de Delandine sous les numéros 136, 484, 154, 458, 393, 556 (16), 382 (17), 176, 145 (18).

D'autres manuscrits sur papier ornaient la bibliothèque de ces savants religieux. Ils sont également à la bibliothèque de la ville de Lyon. Ils portent dans le catalogue de Delanline les numéros qui suivent :

N° 313. *Bartholus*. Gr. fol.
N° 314. *Petri de Ubaldis opera*. Fol.
N° 315. *Tractatus de appellationibus*. Gr. fol.
N° 317. *Frederici senensis consilia*. Gr. fol.

---

(16) Le catalogue de Delandine contient une erreur d'impression, puisqu'il donne la date de 1392 au lieu de celle de 1292.

(17) Sous le titre de *Commentarius in psalmos*.

(18) Avec le nouveau titre : *Legendæ sanctorum*. Sur la plupart de ces manuscrits on a essayé de faire disparaître le nom des anciens possesseurs. Il a été facile cependant de reconnaître ceux que les Grands Carmes avaient possédés.

Digitized by Google

N° 483. *Pontificalis romani epitome a domino episcopo Damasceno et suffraganeo Lugdunensi.* In-4°.

N° 560. *Tractatus theologicus Doctoris Subtilis.* Fol.

N° 701. *Recueil antique.* In-4°.

La description exacte des uns et des autres donnée par l'ancien bibliothécaire de la ville, doit nous dispenser de refaire ici un travail qui n'offrirait aucun intérêt nouveau.

C. Brouchoud.

Digitized by Google

LETTRES

D'HIPPOLYTE FLANDRIN

Sans date (1).

MON CHER LACURIA,

JE viens de prendre une résolution bien grande. Je vais me marier bientôt. Si j'eusse été près de vous, il y a longtemps que vous sauriez tout; mais de si loin, comment faire suivre toutes les phases et toutes les chances d'une pareille affaire? Je suis sûr néanmoins que vous vous y intéresserez et que vous prierez Dieu pour moi et pour ma femme! S'il vous exauce nous

(1) On sait combien il est difficile de classer des lettres sans date. Nous voyons, en effet, que celle-ci eût dû être placée avant la précédente du 18 novembre 1845, puisqu'ici il annonce son mariage. Il épousa en effet, en mai 1843, Mlle Aimée Aimée Ancelot. Cette lettre doit se placer en mars ou avril de la même année.

Digitized by Google

serons heureux, j'en suis sûr, car bien que nos communications soient devenues si rares, je crois que vous nous aimez toujours un peu, et que vous avez confiance en notre affection.

Soyez mon interprète près de vos frères. Dites-leur dans quelles graves circonstances je me trouve, et combien je suis heureux en me sentant [aidé ?] de leurs vœux et de leurs prières.

Adieu, cher ami. Paul s'unit à moi, et nous vous embrassons tous les trois de tout notre cœur.

Votre ami bien vrai,

Hippolyte FLANDRIN.

Sans date.

MON CHER AMI,

J'ai toujours grand plaisir à recevoir vos lettres, et lorsqu'elles me demanderont quelque commission, je n'appellerai point cela une tristesse, car j'ai trop peu d'occasions de vous rendre service. Mais si vous vouliez me faire le plaisir d'écrire un peu plus gros et un peu plus noir, j'en serais bien aise, car je pourrais vous lire couramment, ce qui, soit dit entre nous, est un peu difficile.

J'ai vu, avec le bon monsieur Tranchant, (2) le voyageur qui m'apportait votre lettre et votre argent. Chancel m'a

(2) L'abbé Tranchant, alors aumônier de la Charité, ami des Lacuria, et grand amateur de magnétisme. Il fit le voyage d'Amérique et s'y fixa. Je le crois mort depuis longtemps.

Digitized by Google

apporté aujourd'hui les lithographies de chez Vibert et Goupil. Moi, j'ai acheté les deux exemplaires du *Jugement dernier*, qui ont chacun un ensemble de la composition, dessiné au trait seulement. J'en ai demandé un troisième pour l'exemplaire que vous avez acheté vous-même, et on s'est empressé de me le donner. (3) — Ma femme a été un peu embarrassée pour acheter la musique que vous demandiez, parce qu'elle en a joué devant vous de plusieurs cahiers. Mais elle a pris enfin celui dont elle a joué le plus et que vous avez ensuite feuilleté, et qui contient quatorze pièces pour piano sans accompagnement. Entre autres, une certaine fantaisie qui est aussi grande, aussi héroïque que les plus sublimes symphonies! — Il n'y a donc pas eu de supplément à ajouter : vous avez tout prévu et satisfait à tout. La bonne, qui a reçu ce que vous avez eu la bonté de lui envoyer, vous en remercie de tout son cœur.

Vous avez remarqué, dites-vous, qu'une réaction s'est opérée en nous ; que nous sommes moins exclusifs et que nous rendons volontiers justice aux différentes natures de mérite qui se produisent. Je crois que c'est vrai, et que c'est l'effet nécessaire du temps, de la réflexion et des efforts que l'on fait soi-même pour produire, qui ne permettant plus de juger avec la même légèreté, vous font voir et reconnaître avec joie et respect les qualités éparses qui constituent telle ou telle individualité (4). Du reste, sous ce rapport encore, nous n'avons qu'à suivre le maître. Comme il a un sens plus parfait, il est encore le plus juste !

---

(3) C'est-à-dire qu'au fragment de la fresque, modelé, et à grande échelle, était annexé une autre planche, représentant, à une plus petite échelle, et au trait seulement, la totalité de la composition.

(4) *Joie et respect*. Ce mot est admirable (*C. T.*).

Digitized by Google

La seconde observation, mon cher ami, je ne sais pas bien sur quoi elle est fondée ; car je crois — et nous croyons toujours avec vous — que la recherche de l'harmonie, l'étude de l'ensemble, est la première de toutes. Je ne me souviens pas d'avoir jamais rien dit qui puisse contredire cela, si ce n'est d'avoir recommandé quelquefois, comme le faisait M. Ingres à l'atelier pour l'étude du modèle vivant, de peindre autant que possible au premier coup, et par conséquent, morceau par morceau ; puisqu'il était en effet impossible d'entreprendre la figure entière. Mais malgré ce cas particulier, la maxime d'avoir l'œil partout n'en dominait pas moins tout l'enseignement, et pour mon compte, je crois que l'homme le plus exercé, le plus habile, ne doit pas plus l'oublier que l'élève.

Maintenant, autre sujet. Vous me demandez si je voudrais prendre un jour vos trois articles et les porter à Théophile Gautier. Franchement, voilà ce que je trouve triste ! Je trouve que cet homme est le meilleur critique d'art que nous ayons en ce moment. Je lui trouve un sentiment fin, juste et poétique, mais je ne sais pourquoi il me fait peur. Cette intelligence si facile rit de tout, se moque de tout. Et moi qui crois et aime sincèrement certaines choses, il me semble que je serais mal à l'aise en face de lui. J'ai peut-être tort, car bientôt je serai à sa merci. Mais j'ai peur. Donnez donc cette commission à la personne dont vous parliez, et s'il vous répond, faites-m'en part, je vous prie. Ça m'intéressera beaucoup. Oui, écrivez-nous de temps en temps, ça nous fera bien plaisir. Comment va Janmot et sa belle fresque ? Faites-lui bien mes amitiés. Je vous dirais de bon cœur la même chose pour Frenet, mais ça ferait paraître trop noires mes horribles machinations ! Cependant,

Digitized by Google

franchement, il est malheureux qu'un homme qui pourrait vous connaître vous juge si mal.

Notre petit est maintenant modelé comme les beaux enfants de Raphaël. Il rit tantôt avec une finesse qui paraît au-dessus de son âge, tantôt aux éclats. Lorsqu'on lui parle, il vous écoute avec une espèce d'attention. Enfin on voit que son intelligence s'éveille. Hier ont paru ses deux premières larmes ! Ma femme est bien sensible à ce que vous dites de bon et d'affectueux pour nous, et vous savez que nous y répondons de tout notre cœur. Adieu. Écrivez-nous.

Votre ami sincère,

Hippolyte FLANDRIN.

(*Feuille insérée dans une lettre sans date de Madame Aimée Flandrin.*)

Je remercie Madame Lacuria des belles pages qu'elle m'a adressées et qui sont précieuses à plus d'un titre. Dites-lui que je les garde pour les retrouver au besoin, mais que j'en userai avec une entière discrétion (5).

(5). Il s'agit d'un manuscrit philosophique de Mme Lacuria, et qu'avec sa modestie et sa crainte de toucher imprudemment aux questions théologiques, elle n'a jamais voulu laisser imprimer.

Digitized by Google

Je voulais, cher ami, répondre mot à mot à votre bonne lettre et aux observations que vous me faites relativement à mon travail, mais je m'aperçois que votre lettre est restée à Auteuil, et je remets à un autre jour, tout en vous remerciant et reconnaissant vrai ce que vous me dites. Il faut que je veille. Un travail trop continuel dans les mêmes données peut, je le sens, quelquefois amener des défaillances. Votre bonne amitié veillera avec moi, et avec confiance j'appelle son secours.

Que vous êtes bons, chers amis; vous avez écrit de bonnes et affectueuses lettres à mes enfants et vous avez envoyé à Auguste (6) les beaux cantiques du Père Hermann. Ils ont été très touchés de tout cela et je vous prie d'agréer leurs remerciements avec les nôtres. — Le discours du R. P. Cédon est plein de très belles et de très bonnes choses. Auguste le lira et relira. Puissions-nous tous comprendre ainsi et mettre en pratique la bonté et la grandeur du cœur.

Je relis votre lettre et je suis de votre avis, mon cher Lacuria; pour progresser, il faut se recueillir et obéir à son cœur. Je crois que c'est là le seul moyen de toucher celui des autres. La naïveté et la sincérité sont certainement mes plus grandes forces (6 bis). Pardonnez-moi l'incohérence de ce long griffonnage, mais les bruits de tout mon monde facilitent peu la suite dans les idées.

---

(6) Le fils d'Hippolyte.

(6 bis) Ce que dit ici Hippolyte est profondément vrai. Nul peintre ne fut plus sincère et plus naïf, et ne chercha moins à obéir aux goûts du public (*C. T.*).

Digitized by Google

Adieu. Je vous embrasse avec Madame et la bonne mère que nous avons été si heureux de voir un peu.

Votre ami bien dévoué,

Hte Fl.

Paris, ce 25 janvier 1861.

Mon cher ami,

L'expression de votre bonne amitié m'est toujours plus chère et cependant voyez combien j'ai tardé à répondre à votre dernière lettre, si affectueuse et si pleine de tout ce que j'aime en vous; c'est que ma vie est toujours plus embarrassée. Indépendamment des devoirs anciens, qui suffisaient et au-delà, je suis maintenant à la mode. Je vous l'ai dit déjà, le succès ridicule, parce qu'il est sans mesure de deux pauvres portraits, (7) me vaut ce surcroît. J'en ai refusé au moins cent cinquante depuis la dernière exposition, mais il y a les princes, les ministres, etc., qui commandent en demandant avec une instance qui me désespère et à laquelle j'obéis de si mauvaise grâce, que j'en maigris à vue d'œil. C'est fini, je ne suis plus peintre. Adieu l'étude et ce doux espoir de faire mieux, qui fait

(7) Hippolyte était par trop modeste. Après ceux de M. Ingres, il a fait les plus beaux portraits de ce siècle (*C. T.*).

Digitized by Google

notre courage et notre force. Cette espèce de bonheur m'écrase et je voudrais bien savoir m'en délivrer, mais je ne l'espère pas.

Encore, si c'était là tous mes soucis... Mais ma pauvre femme, dont la santé a été si mauvaise depuis la mort de sa mère, a été prise encore plus violemment depuis notre retour de la campagne. Toux permanente depuis neuf mois, crises de suffocations terribles, fièvres par accès, tout cela la mine et l'affaiblit; et, comme vous le pensez, m'a préoccupé et profondément désolé. Cependant, le bon Dieu nous a accordé un repos, une amélioration notables, qui durent depuis un mois, et par lesquels je le prie de nous conduire à la guérison. Priez avec moi et mes enfants, chers amis, pour que Dieu nous exauce et rende la santé complète à cette bonne et utile mère, si dévoué et si tendre.

Les circonstances ont fait que plusieurs des bons médecins de Paris l'ont vue et se sont accordé à voir en tout cela une affection nerveuse sans danger pour la vie, mais devant laquelle l'art reste à peu près impuissant.

Les enfants, grâce à Dieu, ne vont pas mal. Nous vous remercions bien vivement du bon et affectueux souvenir que vous leur gardez.

Vous, chers amis, comment vous trouvez-vous par ce rigoureux hiver, dans votre petite maison de campagne? (8) N'y avez-vous pas froid? Mme Lacuria travaille-t-elle un peu? Et vous, bon ami, vos leçons prennent-elles tout votre temps? Ah! mon pauvre Paul se plaint bien de cette manière d'user son temps, mais hélas! ça répond plus directement qu'autre chose à certaines nécessités. Sauf une

(8) Les Lacuria avaient acheté une petite maison à Oullins.

Digitized by Google

rougeole en train, les beaux petits enfants vont bien. Aline a toujours quelque chose à désirer du côté de la santé.

J'apprends à l'instant la nomination de Janmot à la place de professeur de peinture, et celle d'Aligny, le paysagiste, à celle de directeur de l'École de Lyon. Ceci me paraît bizarre et je ne sais vraiment comment on pourra user d'un pareil arrangement. Je désire de tout mon cœur que Janmot ait à se louer de l'accueil de tous ceux avec qui il doit coopérer, mais les apparences et les idées préconçues sur son caractère me font craindre pour lui bien du tracas.

Adieu, cher ami, je vous embrasse ainsi que Mme Lacuria, pour ma femme, mon frère, Aline, et pour tous nos petits qui savent combien nous vous aimons.

Votre ami,

H. F.

(Sans date.)

Voilà bien longtemps déjà, mon cher ami, qu'avec une bonne lettre, j'ai reçu votre portrait. Il est admirable : je suis heureux de le posséder et le regarder souvent; car c'est l'image d'un frère, d'un bon, d'un vrai ami. J'accepte avec bonheur et reconnaissance l'étude que Mme Lacuria veut bien me faire. Elle aura encore un autre prix à nos yeux.

Digitized by Google

Mais vraiment, comme document, celui-ci est complet et bien près du mouvement et de l'effet qu'il me faut (9).

Comment se fait-il donc que depuis si longtemps je ne vous ai rien dit? C'est que je suis tombé malade, que ma pauvre femme m'a suivi de près et vient de subir une de ces crises longues et bien cruelles qui la fatiguent tant; c'est que Paul et Aline ont eu leurs trois enfants malades à la fois de la rougeole et que celle de la petite fille aînée a été suivie de complications graves. Ça va mieux maintenant, mais leurs deux familles restent encore toutes froissées et fatiguées de ces longues épreuves. Il y a quelques jours, nous voulions partir pour la campagne et nous y établir, mais saint Médard y a mis son véto. On ne quitte plus les parapluies, et comme la maison d'Auteuil est mince comme du papier, les rhumatismes n'osent pas se risquer.

Vous, chers amis, comment allez-vous? Mme Lacuria, dans sa dernière lettre, nous disait que son mari allait mieux, mais elle avait été, et était encore souffrante. Bientôt, n'est-ce pas? répondez-nous à cette question.

Depuis plus d'un mois déjà les journaux vous parlent de l'exposition. Je voudrais bien pouvoir vous en donner une idée, mais c'est difficile. Il n'y a presque plus que de la peinture de genre, et on y trouve de charmantes choses, beaucoup d'esprit et même de sentiment! Des paysages qui nous montrent certainement dans leurs qualités de couleur et d'aspect, une face de la vérité qui a bien son prix, mais qui, à mon sens, n'est que secondaire. Le côté de la forme est de plus en plus négligé, et cependant la physionomie, le caractère et le sens moral des choses sont de son

(9) Il s'agit d'un portrait de Lacuria que Flandrin voulait faire figurer dans une de ses compositions de Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

domaine. N'est-ce pas le dessin qui exprime tout ce qu'il y a de noble dans l'art! Je me trompe peut-être, mais j'ai bien peur que la photographie ne lui ait porté un coup mortel; car beaucoup de gens s'en servent et avec un peu d'industrie font des choses qu'ils n'auraient pas faites. Mais ce dessin, cet esprit de vie que nous admirons dans les maîtres et qui ne peut sortir que de la pratique et de l'observation constante de la nature, comment le trouver?

Vous avez entendu parler des Vénus de Cabanel et de Baudry. Ce sont des œuvres remarquables par des qualités différentes. Seulement pourquoi des hommes qui ont déjà tant de talent ne se mettent-ils pas sous la protection des anciens? Ils auraient plus de force pour fuir la recherche des mille délicatesses et des fades senteurs qui donnent le succès, mais qui peut-être ne le retiendront pas longtemps! (10)

Le portrait de l'empereur a été mis à la place d'honneur, dans un horrible salon sans lumière, où il est devenu noir comme un crêpe. Le succès cependant est, dit-on, très grand, surtout chez les artistes et même les artistes des différents camps. Les Lyonnais prennent à cette exposition une certaine notoriété. Dumas a une grande et belle figure de Christ en croix (11). Paul a deux portraits et un paysage, mais mal placés. Janmot a un grand tableau et un portrait de sa femme entourée d'enfants. Appian, Allemand, Baudit, ont de bons paysages que vous connaissez peut-être déjà. Je regrette que Servan ait renoncé à nous envoyer ses ouvrages, car il a un caractère bien à lui.

---

(10) Comme c'est juste! Le temps a-t-il assez donné raison à Flandrin? (*C. T.*).

(11) V. *Revue du Lyonnais*, 5e série, tome II, page 320.

Digitized by Google

Mais voici que ma femme réclame ma place pour dire quelques mots affectueux à Mme Lacuria. Que de choses pourtant nous aurions à nous dire ! Que de sujets, hélas ! trop intéressants, sur lesquels j'aimerais à avoir votre avis, vos idées ! Ce sera pour notre première entrevue. Mais à quelle époque pourra-t-elle avoir lieu ? En attendant, je vous embrasse tendrement et vous prie d'être notre interprète près de votre chère femme et de sa bonne et respectable mère.

Votre ami bien affectionné,

Hte FLANDRIN.

Paul vous embrasse de tout son cœur.

Auteuil, 29 juin 1862.

MON CHER LACURIA,

Votre lettre, en donnant un peu plus de consistance à votre projet de venir à Paris au mois d'août, aurait dû nous remplir de joie ; mais comme de notre côté nous en avons un qui nous éloignerait à la même époque, nous avons été fort contrariés. Cependant comme le nôtre est très ambitieux et même un peu téméraire pour des gens comme nous, la chose est un peu douteuse. Figurez-vous que nous voudrions, si les santés le permettent, faire une pointe sur

Digitized by Google

Rome, après laquelle je soupire depuis 24 ans, et qui, à ce qu'il me semble, me ferait moralement beaucoup de bien. J'en ai parlé imprudemment devant les enfants, et Auguste surtout s'en fait une fête, et si quelque chose nous force à remettre à une autre année, il y aura certainement du chagrin. Pour ma part, je sens que j'ai déjà trop attendu, et que si j'avais pu me donner ce bonheur il y a quelques années, il eût sans doute ajouté quelque force de plus à mes travaux de Saint-Germain-des-Prés ! Enfin nous y pensons, nous le désirons, et cependant nous savons que mille choses peuvent s'y opposer. Quant à vous, bons amis, il ne faudrait pas renoncer à venir ici. Vous y trouveriez certainement de bonnes jouissances, des distractions, un repos utile, et si l'offre de notre logis dans la rue de l'Abbaye peut vous plaire et vous y aider, vous pouvez dès à présent la considérer comme vôtre, et nous serions très contents que vous vouliez bien l'accepter.

Quel plaisir j'aurais eu pourtant à voir avec vous le musée Campana, cette source nouvelle de documents pour l'étude de l'art depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. Cette collection d'un caractère unique devrait être précieusement conservée, distincte de nos autres richesses, mais malheureusement l'administration des musées fait d'immenses efforts pour l'absorber et en grossir le Louvre (qu'on ne devrait enrichir que par quelques chefs-d'œuvre lorsqu'on les trouve, et en élaguant les choses qui sont d'un mérite très inférieur). L'empereur a entendu tout ce qu'on peut dire pour défendre cette opinion, mais peut-être cèdera-t-il parce qu'on manque de locaux pour caser ces richesses et d'argent pour en créer.

Ces jours-ci, mon ami, je vais rentrer à Saint-Germain. Je ne suis pas délivré des portraits, mais on me laisse un

Digitized by Google

peu plus tranquille, et j'en profite pour retourner à ce qui devrait m'occuper tout entier et qui, entre nous, me fatiguerait bien moins.

Vous avez appris sans doute la nomination de M. Ingres au rang de sénateur. C'est un hommage que lui rend enfin le pouvoir et dont je sais bon gré à l'empereur à qui en appartient l'initiative. — M. Ingres allant remercier le ministre d'Etat, M. Walewski, le ministre lui répondit : « J'applaudis de tout mon cœur à votre nomination, mais c'est l'empereur, et de son propre mouvement, qui vous a nommé et récompensé par cette dignité. » La chose, du reste, a été annoncée chez M. Ingres par une lettre charmante de l'impératrice à Mme Ingres, qui a voulu être ainsi la première à l'en féliciter, et dans des termes très dignes et très aimables. En général on a applaudi à cette justice rendue au chef de l'École française. Mais il y a quelques chiens enragés de la meute de Delacroix qui s'en vengent en ce moment par des torrents d'injures, et si le pauvre maître pouvait connaître tant de haine et son infâme expression, il en serait bien triste.

Nous, mon cher ami, nous avons cru que cette occasion demandait que nous lui témoignions tout ce que ses leçons et ses exemples ont mis dans nos cœurs de reconnaissance et d'admiration. Nous avons réuni chez moi une quarantaine de ses anciens élèves et de ses pensionnaires à Rome, et nous lui avons voté une adresse et une médaille d'or, portant son portrait, et au revers, cette légende : *A Jean-Auguste-Dominique Ingres, peintre d'histoire et sénateur, ses élèves et ses admirateurs, 1862.* — Puis nous avons remis cette adresse à l'école des Beaux-Arts, et tous ceux qui ont pu ou voulu sont venus souscrire et signer. Vous ne me désapprouverez pas, j'en suis sûr : connaissant votre cœur j'ai signé pour

Digitized by Google

vous. Adieu. Mais avant de vous quitter, je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à la santé de ma chère femme que vous nous avez à tous deux si bien prouvé. Oui, elle va mieux, Dieu nous a écoutés. Voilà six mois presque bons. Puisse-t-elle ainsi continuer. Prions toujours, et vous avec nous !... Vous, mon cher Lacuria, vous avez été souffrant aussi, mais j'espère que ça n'a pas laissé de traces. Je le désire. Paul, Aline et leurs enfants vont assez bien en ce moment, mais ils vont aussi tirer de leur côté : ils viennent de louer à Fontainebleau.

Soyez mon interprète, celui de ma femme et de mes enfants près de Mme Lacuria, et recevez mes embrassements bien sincères.

Votre ami,

Hippolyte FLANDRIN.

Digitized by Google

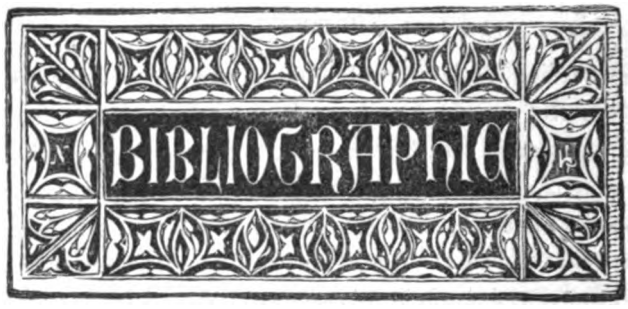

DE CORFOU A DRESDE, par Vienne et la Bohême, par Joseph TARDY. — Paris, Albert Savine, (*Mâcon, imp. Protat frères*), 1888, 1 vol. in-12.

IL n'est donné qu'à un petit nombre de privilégiés de jouir du plaisir si grand de voyager.

Malgré les améliorations de toutes sortes, la rapidité des communications, le prix relativement peu élevé des transports, pour beaucoup, les voyages sont une impossibilité. La principale raison est surtout le manque de temps ; mais quoique *on voyage à rien*, comme on dit aujourd'hui, la question des budgets à boucler est un empêchement non moins sérieux.

Cependant, pour les artistes, les lettrés, les curieux, les amoureux du beau, quelle privation de ne pouvoir voyager !

Aussi, devons-nous féliciter ceux qui, plus heureux, et songeant aux déshérités, écrivent leurs souvenirs et font part de leurs impressions. Leur livre ne sera pas lu exclusivement par les touristes qui marchent sur leurs traces, mais par tous ceux, et le nombre en est bien plus grand, qui voyagent dans leur fauteuil, un volume à la main. Et si, la différence est immense, entre l'image et la réalité, il y a toujours un certain plaisir à entendre parler de ce qu'on aime ou de ce qu'on désire.

Digitized by Google

C'est en faisant ces réflexions que nous avons parcouru une fort intéressante relation de voyage d'un de nos compatriotes, M. Joseph Tardy, qui est un parfait cicérone possèdant au suprême degré l'art de bien voyager.

Le voyage qu'il nous engage d'entreprendre avec lui est des plus pittoresques. Voici d'abord Corfou, cette perle de l'Adriatique, dont il nous fait un séduisant tableau. La ville, la campagne, les habitants, tout y est fait pour nous y retenir. L'hospitalité antique y est en honneur ; elle se manifeste sous les formes les plus gracieuses, quand on a eu la bonne fortune d'être présenté dans l'aimable société corfiote.

Avec M. Tardy, nous remontons ensuite l'Adriatique, et après avoir traversé Trieste, arrivons à Vienne.

Les théâtres et la musique, à propos desquels il nous fait sa profession de foi wagnerienne, les musées, la famille impériale d'Autriche, voilà surtout ce qui occupe notre auteur. M. Tardy a un faible pour les princes et les princesses de la Maison d'Autriche ; il les portraiture tous, avec soin, d'une main complaisante et élogieuse. Puis, comme un chambellan de haute lignée, il nous introduit dans cette cour si élégante, si nombreuse, si aimée, où règne l'impératrice Elisabeth « qui « est toujours la jeune et belle déesse, à la taille admirable, au front « si noble, au regard fascinateur sous les ombres de sa merveilleuse « chevelure brune, acclamée par la capitale en délire au jour de sa « première entrée, le 24 avril 1854. »

Le voyage se termine à Dresde au milieu des enchantements de la merveilleuse galerie de tableaux. M. Tardy fait ensuite un court résumé de l'histoire de la Saxe, comme il avait précédemment esquissé les origines de Corfou, et énuméré les fastes de Vienne. Et, nous dit-il, en concluant :

« Envolons-nous bien loin, saluons la peinture dans Dresde, la « musique dans Vienne, dans Corfou, la nature, source éternelle de « tous les arts, et emportés aux divines régions, agenouillons-nous « devant ces trois rayons envoyés par la bonté de Dieu pour illuminer « la terre et la consoler. »

Nous devons une mention toute spéciale à l'habile imprimeur du volume de M. Joseph Tardy. Ce n'est pas la première fois que nous constatons avec quelle perfection sont exécutées les publications qui

Digitized by Google

sortent des presses de MM. Protat, de Mâcon. A part Motteroz et Lahure, on n'imprime plus comme cela aujourd'hui ; il faut remonter aux éditions Didot, du temps de la Restauration, pour trouver des points de comparaison. Il n'y avait pas alors tous ces choix de papiers Wathmann, de Chine, du Japon; on ne se servait pas de ces caractères soi-disant elzéviriens, bons pour les ouvrages de peu d'importance ou de petit format, et détestables pour les gros volumes, mais on imprimait mieux.

Les caractères du volume imprimé par MM. Protat nous rappellent tout à fait les types de Didot. L'impression est bien régulièrement noire, ce qui est beaucoup pour l'œil.

Depuis quelques années, les imprimeurs lyonnais ne nous prodiguent pas les chefs-d'œuvre; et les parisiens, si diplômés et archi-décorés soient-ils, pas davantage.

C'est beau, le progrès!!!

Léon GALLE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 6 novembre 1888.* — Présidence de M. Léon Roux, président de la classe des Lettres. — M. le Président rappelle à la Compagnie que, pendant les vacances, l'Académie a perdu l'un de ses membres les plus distingués, dans la personne de M. le comte de Soultrait. Après avoir énuméré ses principales publications, il rend un juste hommage à son caractère, empreint de la plus exquise bienveillance, en exprimant le vœu qu'une notice soit consacrée à sa vie et à ses œuvres. — M. le Président rappelle encore que, le 8 octobre dernier, après avoir été admise, en tête des Sociétés savantes de Lyon, à présenter ses hommages au chef de l'État, l'Académie, représentée par son bureau et plusieurs de ses membres, a assisté à l'inauguration de la statue d'André-Marie Ampère. Il donne, en même temps, lecture du discours prononcé à cette cérémonie, par M. le docteur Teissier, président de la classe des Sciences. — Le vingt-cinquième volume des Mémoires de la classe des Lettres, renfermant le travail sur *les Fouilles de Trion*, de MM. Allmer et Dissard, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est mis en distribution. — M. Perrin fait hommage, au nom de M. Édouard Perrin, lieutenant de vaisseau, d'un Mémoire intitulé : *Détermination exacte de la latitude, du temps et du lieu à l'aide d'observations au sextant par la méthode des hauteurs égales d'étoiles.* — M. Mollière fait hommage : 1° de son livre intitulé : *Philosophie du devoir, d'après Cicéron et Silvio Pellico*, et 2° du volume publié par M. l'abbé Sicard, sous ce titre : *les Deux maîtres de l'enfance : le Prêtre et l'Instituteur.*

Digitized by Google

Séance du 13 novembre 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — Ouvrages offerts à l'Académie : *Travaux de l'Observatoire de Lyon*, par M. André, membre titulaire; 2° *le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit*, par M. Albert du Boys, membre correspondant. — M. Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres, autorisé à faire une lecture, communique une étude sur l'œuvre philosophique d'Ampère. Cette œuvre est considérable et les travaux d'Ampère sur la psychologie achèvent de nous montrer la puissance de ce grand esprit, qui entretint une correspondance très active avec son illustre ami, Maine de Biran. Mais la communication des manuscrits d'Ampère, faite à l'orateur par M. Naville, lui ont révélé que le texte, que nous possédons de sa correspondance philosophique, est très inexact et renferme à la fois des lacunes et des transpositions. Ce fait nous est démontré surtout par la célèbre lettre dite : la Lettre d'Avignon. Dans le texte imprimé, la théorie métaphysique exposée par Ampère est pleine d'obscurité. Dans le texte inédit, au contraire, rien de plus clair que la discussion engagée entre Ampère et Maine de Biran sur la relation de causalité, que M. Bertrand expose sous la forme simple et précise d'un dialogue. M. Bertrand signale encore plusieurs autres altérations commises dans le texte imprimé, aussi bien que dans la date de ces diverses lettres, qui ne se comprennent bien qu'en les lisant dans leur ordre chronologique. En rétablissant ainsi cette correspondance, telle qu'elle fut écrite, on voit avec quelle facilité Ampère arrivait au spiritualisme par la force du raisonnement, en se préoccupant constamment de réconcilier la psychologie avec la morale, suivant sa formule: Il faut rendre la métaphysique utile. L'orateur fait observer, en terminant, qu'il subsiste encore beaucoup de manuscrits inédits d'Ampère et il forme le vœu que l'Académie puisse en entreprendre la publication.

M. le Président, en remerciant l'orateur de cette intéressante communication, répond que la publication des œuvres inédites d'Ampère mérite sans doute d'être encouragée, mais qu'elle exige des dépenses bien grandes pour le modeste budget d'une Société savante.

M, Humbert Mollière ajoute qu'un honorable industriel lyonnais, M. Bredin, possède les manuscrits d'une correspondance considérable d'Ampère.

M. Danguin, devant transporter prochainement son domicile à Paris, est nommé, sur sa demande, membre émérite.

Digitized by Google

M. André fait observer que l'intérêt du volume offert par lui à la compagnie consiste surtout dans la comparaison des observations faites pendant quatre ans (1880-1884), aux trois observatoires de Saint-Genis-Laval, du Parc et du Mont-Verdun. Le procédé employé a permis d'obtenir les saisons barométriques moyennes et l'année barométrique moyenne, résultant de l'ensemble des observations relatives à l'intervalle considéré. Ces observations ont conduit ainsi à constater notamment un fait très curieux. Pendant la nuit la pression observée est plus grande que la pression calculée et, d'autre part, la nuit, le courant est vertical, tandis que, pendant le jour, le mouvement est ascendant.

Séance du 20 novembre 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Camille Roy adresse à l'Académie une série de numéros de la *Revue du Siècle*, recueil littéraire publié, à Lyon, sous sa direction. — M. Gobin fait part à l'Académie de l'accident survenu la veille dans le tunnel de Collonges à Saint-Clair. La voûte de ce tunnel s'étant écroulée sur une longueur de 50 mètres, deux ouvriers ont eu les jambes saisies et broyées par les banquettes qui se sont rapprochées. Cependant, ces deux malheureux ont été sauvés, gaâce au dévouemeut de quatre de leurs camarades dont le courage mérite d'être signalé. — M. Caillemer propose d'accorder à cet acte de dévouement un prix de la fondation Livet. — Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen de la Commission de ce prix.

M. Beaune donne lecture d'une notice biographique et littéraire sur Olivier de la Marche, chroniqueur du XVe siècle, dont l'œuvre vient d'être publiée de nouveau sous le patronage de la Société de l'histoire de France, et par les soins de l'auteur et de M. Jules d'Arbaumont. D'abord, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, Olivier de la Marche fut ensuite maître d'hôtel de ce prince, puis de l'empereur Maximilien. Les Mémoires historiques, qu'il nous a laissés, terminent le cycle de la féodalité. Après une étude de sa vie et de sa famille, l'orateur s'occupe particulièrement de l'œuvre qu'il nous a laissée. Il y a deux hommes bien distincts dans Olivier de la Marche : le poète et le chroniqueur. Ce dernier appartient encore au Moyen Age par la foi sincère et naïve; il raconte avec exactitude les faits auxquels il a été mêlé, mais il est plus préoccupé du spectacle que du fond de l'histoire, et de même que tous nos anciens chroniqueurs, il ne sait pas tirer des faits toutes les conséquences qui en découlent. Pourtant

Digitized by Google

son œuvre est précieuse, car elle renferme un tableau achevé des mœurs aristocratiques de son temps, en même temps qu'un récit admirable de la chute de la maison de Bourgogne. Ajoutons que si sa langue a vieilli, elle n'en est pas moins simple et naturelle, deux qualités éminemment françaises.

M. Gallon annonce qu'un bateau sous-marin vient de traverser tout récemment la rade de Toulon, en demeurant quarante-cinq minutes sous l'eau. Il a pu ainsi attacher une torpille aux flancs d'un cuirassé, qui eût sauté incontestablement, si cette manœuvre n'eût pas été un simple essai. Cet engin, qui a la forme d'un long cigare fermé par les deux bouts, peut donc être utilisé avec succès dans une guerre.

Séance du 27 novembre 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président, se faisant l'organe de la section de littérature, annonce que deux candidats sont régulièrement inscrits pour l'élection qui aura lieu dans la prochaine séance : M. Bleton et M. Gaspard Bellin. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Éléments de pathologie médicale*, par M. le docteur Teissier ; 3e édition revue et augmentée par MM. Laveran et Joseph Teissier ; 2° *A travers Lyon*, par M. Bleton, nouvelle édition illustrée ; 3° *Étude sur le droit coutumier français : De la condition des personnes*, par M. Beaune. — M. le docteur Bouchacourt fait une communication sur *l'organisation ancienne de l'hôpital de Chambéry*. Après avoir rappelé qu'il a déjà expliqué à l'Académie, au sujet de la thèse présentée par M. Ravarin, que les servantes hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Lyon ne forment point une congrégation religieuse, mais une simple communauté laïque et chrétienne, l'orateur expose qu'il a trouvé, dans le passé, un autre exemple d'une semblable organisation à l'hôpital de Chambéry. Jusqu'en 1715, l'administration du service des malades y fut confiée à des dames de la noblesse de Savoie, ayant des infirmiers et des infirmières sous leurs ordres. A cette époque, le soin des malades passa aux Petites-Sœurs de Salins ; mais ce régime dura peu de temps, et bientôt après, on fit appel au zèle des personnes charitables de la ville. En 1768, ce personnel se composait de douze dames ou demoiselles hospitalières et d'un nombre égal de Sœurs ou de Frères. Cette même année, on les astreignit à demeurer constamment dans l'hospice, avec un gage de 250 francs par an pour leur entretien. Cet état de choses subsista jusqu'en 1861, époque à laquelle les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul furent chargées du soin des ma-

Digitized by Google

lades. M. Bouchacourt fait remarquer les points de ressemblance entre l'Hôtel-Dieu de Lyon et l'hôpital de Chambéry. A l'origine, Lyon eut aussi, dans ses hospices, ses nobles patriciennes, puis des demoiselles de la bourgeoisie et enfin des enfants du peuple. Mais ce qui est spécial à Lyon, c'est qu'à une certaine époque on força les filles repenties à servir les malades, comme gage de leur réhabilitation.

M. le docteur Teissier fait observer que des sœurs hospitalières, de tous points semblables à celles de Chambéry avant 1861, existent actuellement à Belleville, à Mâcon et à Tournus. Il cite également les dames du Calvaire, dont l'association est essentiellement laïque et chrétienne. Enfin, rappelant les avantages et les garanties qu'offrent pour le service des malades les sœurs de Bon-Secours et de l'Espérance, il conclut que la laïcisation à outrance, sans l'idée chrétienne du sacrifice, est, même en dehors de l'hôpital, une entreprise pernicieuse pour les malades, autant qu'elle est onéreuse pour l'Assistance publique.

M. Humbert Mollière ajoute que ce fut à la fin du XVIe siècle que la réunion des divers hospices de la ville en un seul et unique hôpital général, obligea de recourir aux filles repenties, qui furent contraintes de faire un stage d'une certaine durée dans le service de l'hôpital, avant d'obtenir une complète libération.

Séance du 4 décembre 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. Gobin dépose son discours de réception : *les Grands Travaux publics modernes*. — Le 29e volume des Mémoires de la classe des sciences est distribué aux membres de la Compagnie. — M. Guimet offre à l'Académie : 1° les 17e et 18e volumes de la *Revue de l'Histoire des Religions*, dans lesquels il signale un important travail de M. Maspéro sur les *Hypogées de Thèbes* ; 2° le dernier volume des *Annales du musée Guimet*, qui renferme une traduction du *Ramayana*, par M. Scheben. — Il est procédé à l'élection d'un membre dans la classe des lettres, en remplacement de M. Heinrich, décédé. Au troisième tour, M. Bleton est élu par 24 voix sur 32 votants. — M. Guimet fait connaître les conclusions de son rapport sur le prix Dupasquier, qui est décerné à M. Barcet, sculpteur. Ces conclusions sont adoptées. — L'Académie adopte ensuite les conclusions du rapport de M. Caillemer sur les prix de vertu de la fondation Livet.

Digitized by Google

Séance du 11 décembre 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Bleton, nouveau membre titulaire. — Ouvrages offerts par M. Dubois-Melly, de l'Institut genevois: 1° *Des usages funèbres et des cimetières à Genève au siècle passé;* 2° *l'Affaire Jurauville* (1525-1596). — M. le Président fait connaître à la Compagnie la nomination de M. Ferraz, comme correspondant de l'Institut. — M. Léon Roux, président de la classe des Lettres, rappelle, à son tour, que M. le docteur Teissier, président de la classe des Sciences, vient d'être nommé aussi membre associé national de l'Académie de médecine. — M. Léon Roux fait connaître les conclusions de son rapport sur les prix de la fondation Lombard de Buffières. Ces conclusions, qui attribuent des récompenses à 6 chefs d'ateliers et à 10 maîtresses d'ateliers, sont approuvées par la Compagnie.

— M. Humbert Mollière lit une étude sur l'ouvrage publié récemment par M. le docteur Servier, sous ce titre: *le Val-de-Grâce, Histoire du monastère et de l'Hôpital militaire.* Avant d'être transformé en un hospice par la Révolution, le Val-de-Grâce avait été un couvent de Carmélites, que la reine, Anne d'Autriche, fit élever sur les plans de Mansard. C'est là que cette princesse avait sa maison de plaisance, où elle venait oublier le souci des affaires publiques et des intrigues de Cour, et c'est dans l'un des caveaux de son église que son cœur reposa jusqu'à la Révolution. En 1790, le monastère fut supprimé, et en 1795, un hôpital militaire y fut établi, en même temps qu'une école de médecine militaire, destination qui, tout en subissant quelques modifications, s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Séance publique du 18 Décembre. — Présidence de M. le docteur Teissier. — Compte rendu des travaux de l'année, présenté par M. le docteur Teissier, président de la classe des Sciences. — Rapport de M. Emile Guimet sur le prix Dupasquier, qui est décerné à M. Barcet, sculpteur. — Rapport de M. Léon Roux, président de la classe des Lettres, sur le prix Lombard de Buffières, réservé, cette année, aux chefs d'ateliers et maîtres d'apprentissage. Conformément aux conclusions de ce rapport, sont proclamés les noms des lauréats suivants: — Prix de 500 francs: MM. Conge, Brun et Nitellon. — Prix de 300 francs: MM. Veuillet, Létanche et Damon. — Prix de 500 francs: Mlles Berthet, Larfouilloux et Chavanne. — Prix de 300 francs: Mlles Latard, Schwab, Perret, Galby, Emery, veuve Bernard et veuve

Digitized by Google

Bergeron. Médailles de bronze : Mlles Grandjean, Séraphine Genin, Marie-Louise Genin, Bonnourd, Tabourin et Vinson. — M. Caillemer présente un rapport sur le prix Clément Livet, qui est distribué de la manière suivante : 1,500 francs à Marguerite Dufour ; 1,500 francs à Marie Dupuis ; 1,000 francs à Catherine Ravier ; 1,000 francs à Mlles Gamot. Quatre livrets de la caisse d'épargne, de 250 francs chacun, sont attribués, en outre, à MM. Brun, Cathaud, Druet et Scarlatini, qni ont sauvé, au péril de leur vie, deux ouvriers surpris et blessés dans l'éboulement du tunnel de Collonges à Saint-Clair, le 19 novembre 1888.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 7 novembre 1888.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président donne communication : 1° de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet du programme de la prochaine réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne, en 1889, et 2° du programme du Concours littéraire, ouvert par l'Académie de Reims, en l'honneur de Jeanne d'Arc. — Il félicite ensuite M. Auguste Vettard de la médaille de vermeil qui lui a été décerné par la Société des Jeux Floraux, pour une pièce de vers intitulée : *Dernier Amour.* — M. le Président rend enfin un juste hommage à la mémoire de M. le comte de Soultrait, membre de la Société, décédé à Toury-sur-Abron, le 18 septembre dernier.

M. Beauverie donne lecture d'une pièce de vers, ayant pour titre : *les Vignerons.* — M. l'abbé Relave communique un nouveau chapitre de ses *Esquisses littéraires*, intitulé : *les Auteurs du XVIIIe siècle.* — M. Auguste Bleton lit une étude sur les *Marionnettes de la Crèche*, extraite de ses *Tableaux de Lyon.* — M. Louis Morel donne communication d'une note complémentaire de son Etude archéologique sur les pierres tombales de Serrières (Ardèche).

Séance du 21 novembre 1888. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président communique une lettre de M. Camille Roy, directeur de la *Revue du Siècle*, qui annonce l'envoi gratuit de ce recueil à la Société. M. le Secrétaire est chargé d'adresser des remerciements à M. Camille Roy, pour cet hommage gracieux. — M. Vettard donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Sur un encrier.* — M. Grillet donne communication d'une biographie de Nicolaï, auteur dramatique

Digitized by Google

connu sous le nom de Clairville, qui naquit à Lyon en 1811 et mourut à Paris en 1879. — M. Vingtrinier lit une étude sur les Incunables de la Bibliothèque de la ville de Lyon, dont le catalogue est actuellement sous presse.

Société de Géographie de Lyon. — *Séance du 8 novembre 1888.* — M. le Secrétaire général fait un rapport sur les principaux faits géographiques qui se sont produits depuis la dernière séance. — M. Valérien Groffier fait un tableau des Explorations géographiques et des travaux scientifiques des missionnaires en 1886 et 1887. Cette conférence est accompagnée de projections lumineuses (80 tableaux).

Séance du 6 décembre 1888. — M. Cambefort fait une communication sur la Lozère et les gorges du Tarn. — M. Desgrand présente un rapport sur les actes de la Société pendant le courant de l'année.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Nous voici en pleine saison de conférences, de banquets, de concerts et de ventes de charité. Pour les ventes et les concerts, c'est à qui arrivera bon premier, avant que la lassitude ait gagné amis et connaissances, et que le vide se soit fait dans les bourses.

Que de critiques dirigées contre le droit des pauvres perçu dans les spectacles! Mais n'est-ce point, en étendant l'application du principe, qu'on nous fait payer, pour entendre un chanteur ou un violoniste, quinze francs une place qui en vaudrait quatre et qu'une dame, entre deux sourires, nous vend trois francs des bougies de vingt-cinq sous?

Nul des auditeurs et des acheteurs ne s'en plaint, ce qui confirme le mot de Pascal : « Vérité en deçà, erreur au delà. »

⁎ Quant aux conférences, il nous en a été servi sous toutes les formes et sur divers sujets. Il en est de périodiques, comme celles qui se font à la Société de géographie, à la Société d'Économie politique et en quelques lieux encore; il en est d'accidentelles : assez ordinairement, ce sont des conférences politiques.

Les orateurs de ces dernières, s'adressant à un auditoire de fidèles et de convaincus, me font toujours penser à ces gens qui éprouvent le besoin de se parler tout haut à eux-mêmes, le long des chemins, comme pour bien se persuader qu'ils ont raison.

Digitized by Google

⁎ Les banquets sont assez souvent une manière de fournir aux conférenciers l'occasion de prendre une seconde fois la parole. Mais il y a un correctif : les toasts constituent des répliques et rompent l'uniformité du monologue.

⁎ L'Académie ne connaît ni les conférences ni les banquets. On y prononce des discours, on y présente des rapports, le tout coulé dans le moule traditionnel des doctes compagnies.

La séance du 18 a été particulièrement goûtée. Après un substantiel résumé des travaux de l'année, présenté par M. le docteur Teissier, président, M. Guimet lit un rapport semé d'aperçus ingénieux, de fines critiques et de bienveillants éloges, sur le prix Dupasquier, accordé chaque année à un jeune artiste. Le prix est décerné à M. Barcet, sculpteur.

M. Léon Roux était chargé du rapport relatif à la fondation Lombard de Buffières, destinée à récompenser les personnes qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse. Cette année, c'étaient des chefs d'ateliers que l'Académie appelait à bénéficier de cette libéralité. Dans beaucoup de cas, le rôle du maître d'apprentissage n'est-il pas celui d'un éducateur et des plus méritants?

Une somme de 6,000 mille francs a été distribuée entre seize chefs d'ateliers tisseurs et maîtresses ourdisseuses ou dévideuses; six médailles ont, en outre, été accordées à des ouvrières.

Pour la première fois, l'Académie avait à décerner les prix de vertu fondés par M. Clément Livet. Le rapport était confié à M. Caillemer. L'orateur a traité son sujet avec cette langue claire et précise qui lui est familière, semant ce beau thème de considérations aussi émouvantes que consolantes.

⁎ Dans une séance privée, antérieure à la séance publique, l'Académie avait à pourvoir à la vacance créée par le décès de M. Heinrich, ancien doyen de la Faculté des Lettres.

Il est des remplacements qu'on ne saurait même tenter et des difficultés qu'il vaut mieux tourner. A un universitaire, à un savant, familier avec les études et les lettres germaniques, la compagnie a donné pour successeur un publiciste, dont les études n'ont jamais visé plus loin que les limites de l'octroi lyonnais.

Digitized by Google

⁂ Ces limites, à la vérité, marquent une étendue assez vaste, puisqu'on se préoccupe d'accroître les moyens de circulation entre les points extrêmes. Quatre ou cinq nouvelles lignes de tramways sont à l'étude — dont trois doivent passer sur le pont du Midi! Voilà qui ne sera pas encore pour Pâques ni pour la Trinité prochaine.

Une solution, au moins, est acquise à la question de l'Ecole militaire de santé. Mais une autre question se soulève : si l'on supprime l'hôpital du quai de la Charité pour y mettre les étudiants militaires, que deviendront les malades ?

Sans doute, un ordre du jour enjoindra aux majors des régiments de ne plus accepter qu'en nombre très limité les déclarations de maladie.

⁂ La trêve des confiseurs semble avoir étendu son action jusque sur l'hiver, neutre — au moins, à ses débuts — comme les saisons qui l'ont précédé.

C'est la légitime clôture d'une année qui marquera surtout comme négative. Pour une année où il fait mauvais temps, il aura fait assez beau temps ; pour une année où il n'y a pas de récolte, nous aurons eu des récoltes ; pour une année de politique menaçante, nous avons eu assez de tranquillité.

On pourrait prolonger la démonstration à l'infini. Ce qui, dans l'ordre des faits, doit consoler de cette banalité, c'est que chacun voit bien en quoi les choses eussent pu tourner au pis, mais serait plus embarrassé pour dire en quoi c'eût été sûrement mieux.

Après tout la vie des peuples, comme celle des gens, est surtout faite de ces années dont il n'y a ni bien ni mal à dire.

⁂ L'an nouveau vient à nous, chargé d'un lourd héritage. Les uns attendent de lui le complément d'une œuvre qu'ils considèrent comme ébauchée seulement ; d'autres lui demandent la réparation de ce qui est à leurs yeux une erreur d'un siècle.

Tous ont raison en regardant l'œuvre de 1789 comme imparfaite ; tous ont tort en croyant qu'il appartient à des événements d'ouvrir au monde, subitement et d'une façon durable, l'ère des prospérités.

Digitized by Google

S'il arrivait seulement la moitié des catastrophes que nous prédisons, s'il se réalisait la moitié seulement des espoirs dont nous nous berçons, le monde finirait dans une tourmente ou périrait de bien-être.

Et sa destinée est de se perpétuer dans la médiocrité, entre le regret de la veille, la plainte du jour et l'illusion du lendemain !

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1888

1er Décembre. — L'Académie des Sciences morales et politiques décerne : 1° un prix de 2,500 francs à M. l'abbé Camille Rambaud pour son livre : *Économie sociale et politique ou science de la vie;* 2° une récompense de 1,200 francs à Mlle Elise Luquin, directrice des cours supérieurs d'enseignement communal pour les jeunes filles, à Lyon, pour ses ouvrages : *Études commerciales! Droit commercial; Comptabilité et tenue de livres; Programmes généraux.*

2 Décembre. — Conférence faite par MM. Brac de La Perrière et Jacquier, avocats, sur *l'Indépendance du Souverain Pontife et les droits de l'Église*, dans une réunion privée tenue dans la grande salle de l'avenue de Noailles.

4 Décembre. — M. Teissier, professeur honoraire à la Faculté de Médecine et président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, est nommé membre associé national de l'Académie de Médecine, par 50 voix sur 51 votants.

— M. Bleton, secrétaire des Beaux-Arts et auteur de *l'Histoire populaire de Lyon* et *A travers Lyon*, est nommé membre de l'Académie de Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Digitized by Google

— Conférence de M. Garraud, professeur à la Faculté de Droit, au Cercle commercial, sur *l'Impôt sur le revenu.*

— Conférence de M. l'abbé Ducrost, professeur de géologie à la Faculté catholique des Sciences, sur les sépultures de Solutré et l'homme solutréen.

5 Décembre. — M. Aimé Gros, directeur du Conservatoire de musique de Lyon, est nommé, par un arrêté du Maire, délégué municipal temporaire au Grand-Théâtre de Lyon, pour en assurer le fonctionnement régulier et représenter la direction dans ses rapports avec la Presse et le Public.

6 Décembre. — Renouvellement du bureau de la Société académique d'architecture. Sont nommés : président, M. Journoud; vice-président, M. Coquet; secrétaire, M. Rogniat; secrétaire-adjoint, M. Bernard; trésorier, M. Despierre; archiviste, M. Monvenoux.

8 Décembre. — Élection des membres du bureau de la Société d'agriculture et d'histoire naturelle. Sont nommés : président, M. Cornevin; vice-président, M. Gensoul; secrétaire-général, M. Lorenti; secrétaire-adjoint, M. Deville; bibliothécaire, M. le docteur Saint-Lager; trésorier, M. Vignon; conservateur des collections, M. Locard.

— M. Ferraz, professeur honoraire à la Faculté des Lettres et membre de l'Académie de Lyon, est nommé correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

9 Décembre. — Conférence faite, au Grand-Théâtre, par M. Constans, député et ancien ministre, sur *l'Indo-Chine.*

— Élection des membres du Tribunal de Commerce de Lyon. Comme toujours, depuis la loi du 8 décembre 1883, ce premier tour de scrutin est sans résultat.

10 Décembre. — Séance d'ouverture de la conférence des Avocats stagiaires. M. Frérot prononce le discours de rentrée sur le *Code civil et les auteurs dramatiques contemporains.* Le prix Mathevon est décerné à M. Colonieu.

11 Décembre. — Assemblée générale de la Section lyonnaise du Club Alpin français.

Digitized by Google

— Mort de M. Phélip, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Lyon et ancien juge au Tribunal civil, décédé à l'âge de 65 ans. Ses obsèques ont lieu, le 13 décembre, à l'église primatiale. Deux discours sont prononcés sur sa tombe, l'un par Me Desprez, bâtonnier de l'ordre des Avocats, l'autre par M. Henri Beaune, ancien procureur général et membre de l'Académie de Lyon.

12 Décembre. — M. Bousquet est nommé avoué à la Cour d'Appel de Lyon, en remplacement de M. Sanlaville, démissionnaire en sa faveur.

15 Décembre. — Élection des membres de la Chambre de commerce. Sont nommés pour six ans : MM. Édouard Payen, Joseph Gillet, Mulaton, Ulysse Pila, Causse et Couturier; pour quatre ans : M. Joseph Guinet; pour deux ans : M. Jean Carret.

— Conférence de M. Firminy, professeur à la Faculté des Lettres : *Un officier français au service de Frédéric II; Chamisso.*

16 Décembre. — Premier grand concert du Conservatoire de musique, au Grand-Théâtre.

— M. Fayolle, notaire honoraire, est nommé membre du Conseil d'arrondissement, pour le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, en remplacement de M. Loste, décédé.

17 Décembre. — Conférence de M. Legouis, à la Faculté des Lettres : *le personnage de Falstaff chez Shakespeare.*

18 Décembre. — Conférence de M. Durand, à la Faculté des Lettres: *Les Mœurs financières au XVIIIe siècle, d'après le « Turcaret » de Lesage.*

19 et 21 Décembre. — Conférences de M. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres : *Les institutions municipales dans la région lyonnaise au XVe siècle.*

20 Décembre. — Conférence de M. Durand, professeur à la Faculté des Lettres : « *Le Gil Blas* », *de Lesage.*

22 Décembre. — Conférence de M. Regnaud, professeur à la Faculté des Lettres : *Histoire de l'Alphabet.*

Digitized by Google

23 décembre. — Second tour de scrutin pour l'élection partielle des membres du Tribunal de commerce. Sont nommés : Président, M. Fauché ; juges titulaires pour deux ans : MM. Alibaux, Barbezat, Mollard, Sylvestre et Fréby ; juges titulaires pour un an : MM. Pichot et Vuillet ; juges suppléants : MM. Challiol, Vindry, Descourtet et Duvernay.

24 décembre. — L'Académie des Sciences décerne un prix Monthyon de 500 francs à M. J. Teissier, professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Lyon, pour sa statistique générale des grandes maladies infectieuses à Lyon, pendant la période quinquennale 1881-1886.

Un prix de 5,000 francs (prix Jecker), est décerné à M. Cazeneuve, professeur de chimie organique à la Faculté de médecine de Lyon, pour ses travaux sur les dérivés du camphre et diverses applications de la chimie à la biologie et à l'hygiène.

Le prix Barbier, d'une valeur de 1,000 francs, est décerné à M. Raphaël Dubois, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, et à M. le docteur Leroy, pour un nouvel ophthalmomètre.

25 décembre.. — Décret qui crée, à Lyon, une école de santé militaire.

27 décembre. — Mort de M. Antoine Robin, président de la Chambre des Avoués près le Tribunal civil de Lyon, décédé à l'âge de 67 ans.

28 décembre. — Election des membres de la Chambre syndicale des agents de change : Sont nommés : syndic : MM. Genevet ; adjoints : MM. Thouverey, Bouvier, Chaumonnot, Plantin, Lansade et Donat.

— Election des membres du bureau de la Société botanique de Lyon. Sont nommés : président, M. le docteur Léon Blanc ; vice-président, M. Kieffer ; secrétaire général, M. Meyran ; secrétaires, MM. Garcin et Maurice ; trésorier, M. Roux ; archiviste, M. Boullu.

— M. Ternisien, ancien député de Saïgon, fait à la Société d'Economie politique, une conférence sur l'*Indo-Chine et son régime économique.*

Digitized by Google

29 Décembre. — Dissolution de la Société des Amis des Arts, votée dans l'Assemblée générale des membres de la Compagnie, tenue au Palais des Arts.

L'Assemblée décide, en outre, qu'après la réalisation de l'actif, l'excédent sera consacré à la fondation d'un prix annuel pour les élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, qui portera le nom de *Prix de la Société des Amis des Arts.*

30 Décembre. — Concert donné au Casino des Arts, avec le concours de M. Colonne et de son orchestre, au profit de l'Œuvre de l'Hospitalité de Nuit.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

TABLE DU SIXIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages

A. VACHEZ. — La Donation de la Part-Dieu aux Hospices. La légende et l'histoire. 28

P. GRASSET. — Fondation du monastère des Pères Célestins de Lyon, en 1421. 123

C. BROUCHOUD. — Histoire du Couvent des Grands Carmes de de Lyon 161, 229, 326, 406

F.-M. MATHIEU. — Fragment d'une topographie historique du canton de Villefranche-sur-Saône. 175

M. J. Revue du mois. 76, 156, 220, 299, 377, 461

Chronique du mois. 79, 159, 225, 302, 381, 465

HISTOIRE

Albert DU BOYS. — Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit. 5

Humbert MOLLIÈRE. — Étude d'histoire médicale. Les origines du Val-de-Grâce, d'après un récent ouvrage. 341

LITTÉRATURE

Clair TISSEUR. — Lettres d'Hippolyte Flandrin . 54, 97, 248 et 435

Humbert MOLLIÈRE. — Une collection d'autographes 116

Digitized by Google

Pages.

N. du PUITSPELU. — Une chanson politique inédite en patois lyonnais 260

L. Morel de VOLEINE. — Le triomphe du Boston, poème en trois chants, étrenne aux dames du Cercle de Bellecour, par François-Alexandre Singleton 358

DOCUMENTS INÉDITS

A. VACHEZ. — Suppression de l'abbaye de Savigny en 1784 . . 198

BIOGRAPHIES, GÉNÉALOGIES

H. VASCHALDE. — Notice sur les de Serres d'Annonay . . 38 81

A. VINGTRINIER. — Deux savants. Le capitaine Fortin de la Hoguette et M. Tamizey de Larroque 269

F. Breghot DU LUT. — Laurent Meillet de Montessuy. Sa vie et son œuvre 305 385

BEAUX-ARTS

Casimir ECHERNIER. — Essai sur la caricature 108

BIBLIOGRAPHIE

A. VACHEZ. — Procès-verbaux des Assemblées générales des Trois Ordres et des États Provinciaux du Dauphiné, tenues à Romans en 1788 65

A. VACHEZ. — Jules César en Gaule, par J. Maissiat 67

Léon GALLE. — Causerie d'un bibliophile 129

G. S. — Le Roannais illustré, 3e *série* 143

G. S. — La toilette chez les Romains au temps des empereurs, par S. C. Crochet 145

G. S. — Nos peintres chez eux, par M. Jules Tairig 147

G. S. — Club alpin français, 6e bulletin 148

A. S. — Les Rives illyriennes, Istrie, Dalmatie, Montenegro, par par M. l'abbé Bauron 149

PUITSPELU. — Vieux bouquinistes 153

A. STEYERT. — Le Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay . . . 283

Digitized by Google

Pages

Léon GALLE. — A travers Lyon, par M. Josse. 294
A. STEYERT. — Un compte rendu allemand des Fouilles dans la Vallée du Formans, par Valentin Smith. 296
Léon GALLE. — Neuf-Brisach. Souvenirs et impressions d'un mobile Lyonnais, par Valentin Durhône 366
P. de M. — Impressions de théâtre, 3e série, par Jules Lemaître. 373
P. de M. — Contes cynégétiques, par Emile Daullia 377
Léon GALLE. — De Corfou à Dresde, par Vienne et la Bohême, par Joseph Tardy 450

POÉSIE

H. H. — Apothéose. 141
Alix de BÉRANGEON. — Chanson 208
Alix de BÉRANGEON. — La Fleur des ruines 210
D. du NALORIUS. — Loin de toi 280

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. 69, 152, 212, 375, 453
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. 218, 376, 459
Société linnéenne de Lyon 155
Société de géographie de Lyon. 460

PLANCHES DE LA REVUE

Portrait de l'ancien libraire Cathabard. 129
Le Puits pelu 295
Armoiries de Meillet de Montessuy 395
Vue scénographique de l'ancien couvent des Grands Carmes. . . 406
Ancien plan du quartier des Carmes. 407
Ancienne église des Carmes 415

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 884 980

Digitized by Google